

COM(71) 131 final

Bruxelles, le 8 février 1971

LA SITUATION DE L'AGRICULTURE DANS LA CEE

- ECONOMIE
- STRUCTURES
- MARCHES

Rapport 1970

Table des matières

	<u>Page</u>
<u>Introduction</u>	1
<u>I. La situation économique et structurelle de l'agriculture et son évolution</u>	3
A. La situation économique globale	3
1. La situation économique générale de la Communauté	3
2. L'agriculture dans le cadre de l'économie générale	6
a) Importance relative du secteur agricole	6
b) Evolution de certains agrégats	8
3. La production finale, la consommation intermédiaire et le produit brut du secteur agricole	13
B. Les prix des produits agricoles et des facteurs de production	17
1. Les prix agricoles à la production	17
2. Les prix des moyens de production	21
3. Les prix des facteurs de production	23
a) Les salaires	23
b) Les prix des terres agricoles et du fermage	23
4. Les termes de l'échange	26
5. Les prix à la consommation des denrées alimentaires, boissons et tabacs	27
C. Le volume de la production agricole	29
1. La composition de la production	29
2. L'évolution de la production	31
D. La situation des structures de l'agriculture	35
1. Les facteurs de production et leur mobilité	35
a) L'utilisation du sol	35
b) La structure de la dimension des exploitations	38
c) Main-d'oeuvre agricole	41
d) Autres facteurs de production	44
2. La collaboration dans l'agriculture	53
a) Au niveau de la production	53
b) Au niveau de la commercialisation	53

	<u>Page</u>
E. La productivité et les revenus en agriculture	60
1. La productivité à l'hectare	60
2. La productivité du travail en agriculture	63
3. L'évolution des revenus dans l'agriculture	66
F. Evolution des échanges	76
1. Echanges avec les pays tiers	76
2. Echanges intracommunautaires	78
G. Le degré de l'auto-alimentation en produits agricoles	82
<u>II. L'évolution du marché des différents produits</u>	84
1. Céréales	85
I. Situation de l'alimentation	85
II. Les échanges commerciaux	90
III. La situation sur le marché mondial	96
IV. Les prix	100
V. Mesures de soutien de marché	103
VI. Prévisions pour la campagne 1970/71	107
2. Riz	113
I. Situation de l'alimentation	113
II. Echanges commerciaux	116
III. Situation sur le marché mondial	118
IV. Prix intérieurs et marché	121
3. Sucre	125
I. Situation de l'alimentation	125
II. Commerce extérieur	131
III. Situation sur le marché mondial	133
IV. Prix	135
V. Mesures d'intervention	135
VI. Perspectives de la production pour 1970/71	136

	<u>Page</u>
4. Huile d'olive	137
A. Campagne 1968/69	137
I. Superficies cultivées en oliviers	137
II. Situation de l'approvisionnement	137
III. Les prix dans la Communauté	142
IV. La situation sur le marché mondial	144
B. Campagne 1969/70	146
I. Situation de l'approvisionnement	146
II. Les prix dans la Communauté	147
III. La situation sur le marché mondial	148
C. Prévisions pour la campagne 1970/71	149
5. Graines oléagineuses	159
A. Campagne 1968/69	159
I. Situation de l'approvisionnement	159
II. Echanges commerciaux	164
III. Les prix	166
B. Campagne 1969/70	168
I. Situation de l'approvisionnement	168
II. Echanges commerciaux	170
III. Les prix	171
C. Prévisions pour la campagne 1970/71	174
6. Lin et chanvre	179
I. Situation d'approvisionnement	179
II. Echanges commerciaux	182
III. Les prix	184
IV. Prévisions pour la campagne 1970/71	188
7. Lait et produits laitiers	190
I. Situation de l'approvisionnement	190
II. Mesures de soutien	202
III. Prix du lait à la production	203
IV. Perspectives pour le semestre d'hiver 1970/71	205
8. Viande bovine	206
I. Situation de l'approvisionnement	206
II. Echanges commerciaux	216
III. Situation sur le marché mondial	218
IV. Les prix	221
V. Mesures de soutien du marché au cours de la campagne 1969/70	224
VI. Prévisions pour l'année 1970	229
	./.

	<u>Page:</u>
9. Viande porcine	231
I. Situation de l'approvisionnement	231
II. Evolution des échanges	236
III. Situation sur le marché mondial	237
IV. Les prix	238
V. Mesures de stabilisation des prix	240
VI. Prévisions pour l'année prochaine	241
10. Oeufs	246
A. Oeufs en coquille	246
I. Situation de l'approvisionnement	246
II. Echanges commerciaux	249
III. Evolution des prix	250
B. Produits d'oeufs	251
11. Viande de volaille	253
I. Situation de l'approvisionnement	253
II. Echanges commerciaux	255
III. Les prix	256
12. Fruits et légumes	259
I. Situation de l'approvisionnement	259
II. Echanges commerciaux	262
III. Situation sur le marché mondial	263
IV. Les prix	264
V. Campagne 1970/71	266
13. Vin	267
I. Situation de l'approvisionnement	267
II. Echanges commerciaux	270
III. Les prix	272
14. Tabac	273
I. Situation de l'approvisionnement	273
II. Echanges commerciaux	275

	<u>Page</u>
<u>III. La politique d'amélioration de la structure agricole dans la Communauté</u>	277
A. L'évolution récente	277
1. Mesures nouvelles et modifications de mesures existantes au cours des années 1968 et 1969	277
2. Les fonds publics affectés à la réalisation de la politique de structure agricole dans les Etats membres (inscriptions budgétaires)	285
B. La contribution de la politique de structure à l'adaptation structurelle de l'agriculture	294
1. Mesures exerçant une influence sur la mobilité de la terre et de la main-d'oeuvre	294
2. Mesures exerçant une influence sur la structure de la production	296
3. Mesures de rationalisation de la structure du marché	308
4. Mesures d'amélioration de l'infrastructure rurale	311
5. Services publics dans les régions rurales	318
C. Récapitulation	319
<u>IV. Les dépenses en faveur de l'agriculture</u>	323
1. Les dépenses totales dans la Communauté	323
2. L'importance relative des dépenses totales dans la Communauté	325
3. La composition des dépenses dans le domaine des mesures structurelles	328

Rapport

sur la situation de l'agriculture

Introduction

Le présent rapport accompagnant les propositions de prix de la Commission pour la campagne 1971/72 est présenté un an et demi après la parution du dernier rapport (document COM(69) 550 du 11 juin 1969). Ce retard a permis à la Commission de tenir compte de certaines informations d'ordre statistique allant au-delà de la campagne 1968/69 qui est la campagne principalement visée dans le présent rapport.

La Commission a jugé opportun d'inclure dans le rapport des éléments concernant la structure de l'agriculture et les politiques nationales poursuivies dans les Etats membres dans ce domaine. Ainsi, la Commission considère remplie son obligation de présenter au Conseil le rapport, exigé par l'article 2 de la décision du Conseil en date du 4 décembre 1962, concernant la coordination des politiques de structure agricole, dont le premier fut soumis au Conseil en décembre 1968 (document COM (68) 1000).

De même, la Commission est d'avis que les faits économiques qu'elle doit exposer dans le rapport prévu par l'article 3 alinéa 3 du règlement n° 25/62/CEE, sont traités dans le présent rapport et que, par conséquent, celui-ci vaut présentation du rapport prévu par ce règlement.

./.

La Commission regrette que, dans le présent rapport, il n'ait toujours pas encore été possible de prendre en considération des résultats du réseau communautaire d'information comptable, ni de l'enquête sur les structures des exploitations agricoles. Bien que le présent rapport contienne déjà plus d'informations au sujet des revenus et des structures agricoles que les rapports précédents, la Commission considère qu'à l'avenir un aperçu plus complet et plus homogène de la situation économique et structurelle des différents types d'exploitations agricoles, ne pourra être fourni que sur la base des données résultant du réseau d'information comptable et de l'enquête de structure.

Les remarques préliminaires contenues dans les rapports précédents, relatives à la comparabilité des données statistiques disponibles, restent, malheureusement, valables pour le présent rapport. A cette occasion, la Commission ne peut que déplorer le progrès beaucoup trop lent des coordinations et harmonisations des statistiques nationales sur le plan communautaire.

La rédaction du présent rapport a été terminée au début du mois de novembre 1970.

./.

I. LA SITUATION ECONOMIQUE ET STRUCTURELLE DE L'AGRICULTURE ET SON EVOLUTION

A. La situation économique globale

1. La situation économique générale de la Communauté (1)

L'année 1969 a été caractérisée par un rythme de croissance économique encore plus élevé qu'en 1968. Pour la Communauté dans son ensemble, le produit brut an volume s'est accru de 7,5 % (contre 5,8 % en 1968), taux qui n'avait jamais été atteint depuis l'instauration du Marché Commun.

Pour ce qui concerne les Etats membres eux-mêmes, c'est en Allemagne et en France que le taux d'accroissement a été le plus élevé (8 %) et aux Pays-Bas qu'il a été le plus faible (5 %), celui du Luxembourg (7 %), de la Belgique (6 %) et de l'Italie (5,5 %) se trouvant entre ces extrêmes.

A ce bilan extrêmement positif du point de vue de la croissance économique, doit être opposée toutefois une nette détérioration du climat des prix et de l'équilibre économique externe. C'est la raison pour laquelle les gouvernements français et allemand ont modifié la parité de leur monnaie, le Franc Français ayant été dévalué de 11,11 % le 10 août 1969, tandis que le Deutsche Mark a été réévalué de 9,29 % le 27 octobre 1969. Ces événements ont eu des répercussions sérieuses sur la politique agricole commune.

La demande globale a connu en 1969 une expansion très rapide, et ce particulièrement; à cause de l'accroissement de la demande intérieure. Comme en 1968, la formation brute de capital fixe a constitué l'élément le plus dynamique des composantes de la demande intérieure; en moyenne annuelle son taux de croissance s'est élevé à 11 % en volume contre 6,5 % en 1968.

En outre, les dépenses de consommation se sont accrues plus rapidement encore qu'en 1968. D'une part en effet les dépenses de consommation des administrations publiques ont accusé, dans la plupart des Etats membres, un accroissement sensible, essentiellement imputable à la forte majoration des rémunérations dans la fonction publique. D'autre part, l'augmentation

(1) La situation économique de la Communauté 3/4 1969.

rapide des salaires et, dans certains pays, le fléchissement du taux d'épargne des ménages ont entraîné un développement exceptionnellement vigoureux des dépenses de consommation privée. En moyenne annuelle, celle-ci s'est accrue, par rapport à 1968, de 11,5 % en valeur et de 7 % en volume. La consommation par habitant a dépassé de 6 %, en termes réels, son niveau de 1968, ce qui marque un rythme de croissance du niveau de vie jamais observé également depuis l'entrée en vigueur du Traité de Rome.

D'une manière générale, l'augmentation des salaires s'est nettement accentuée vers la fin de l'année. Les majorations de salaires par rapport à l'année 1968 ont été les plus fortes en France (+ 15 %), en Allemagne (+ 13 %) et aux Pays-Bas (+ 12 %), cette hausse ayant été en Belgique de 10 %.

Le développement des exportations de marchandises vers les pays tiers est demeuré très rapide et marque un accroissement en valeur de 11,5 % par rapport à l'année 1968. Toutefois, il s'est nettement ralenti vers la fin de l'année, du fait notamment d'une diminution conjoncturelle des ventes aux Etats-Unis et d'une croissance nettement moins vive des livraisons au Royaume-Uni.

L'offre intérieure dans la Communauté s'est fortement développée en 1969. L'expansion de la production industrielle s'est accélérée au premier semestre, mais elle s'est ralentie par la suite, se rapprochant de plus en plus de la pleine utilisation des capacités techniques de production. Néanmoins, au total, le taux de croissance de la production industrielle a dépassé 12 % en 1969 contre 8,7 % en 1968.

Alors qu'il ne s'était guère modifié en 1968, le nombre total des personnes occupées a marqué en 1969 une légère augmentation en moyenne, l'augmentation du nombre des salariés ayant plus que compensé la réduction du nombre de titulaires de professions indépendantes. L'augmentation du nombre des salariés dans la Communauté est estimée à 2 %, en moyenne annuelle, contre 1 % en 1968.

Tandis que la qualification professionnelle ou la dispersion géographique des réserves disponibles sont insuffisamment adaptées aux besoins de l'économie, les besoins croissants de main-d'œuvre ont entraîné, en 1969, une aggravation continue de la pénurie de main-d'œuvre, surtout de travailleurs qualifiés; cette pénurie s'est révélée extrêmement aiguë dans les régions les plus industrialisées de la Communauté.

Sous l'effet de la croissance particulièrement vive de la demande intérieure, les importations de la Communauté en provenance des pays tiers ont augmenté à une cadence très rapide; elles ont dépassé de 17 % en valeur leur niveau de 1968, ce qui est dans ce secteur également le taux de croissance le plus élevé enregistré depuis l'entrée en vigueur du Traité de Rome. En conséquence, la balance commerciale de la Communauté à l'égard des pays non membres a marqué en 1969 une notable détérioration; elle a accusé un déficit de quelque 250 millions d'u.c. alors qu'un excédent de 1.748 millions d'u.c. avait été enregistré en 1968.

La forte expansion de la demande dans la Communauté a également vivement stimulé le développement des échanges intracommunautaires. Sur base des statistiques douanières d'importation, leur taux d'augmentation, par rapport à l'année précédente, a été de 26 % en volume. Il est certain que les échanges intracommunautaires ont fortement stimulé la diffusion de la haute conjoncture dans l'ensemble de la Communauté.

Le déséquilibre croissant entre l'offre et la demande et l'augmentation des coûts qui, du fait de l'aisance des affaires, a pu se répercuter facilement sur les prix, ont entraîné une hausse des prix beaucoup plus forte en 1969 que l'année précédente. Sur la base des taux de change officiels de 1963, les prix à la consommation dans la Communauté ont subi une augmentation de 4,5 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse a été particulièrement sensible aux Pays-Bas et en France (7 % environ) où des facteurs plus ou moins autonomes ont renforcé les tendances strictement conjoncturelles. En Allemagne et au Luxembourg les prix à la consommation se sont accrus de 2,5 % contre 3 % en Italie et 3,5 % en Belgique.

Les tensions inflationnistes se reflètent sur les marchés monétaires de la Communauté dans le niveau élevé des taux d'intérêt.

L'expansion de la demande intérieure dans la Communauté est restée vive en 1970, mais les signes d'un certain ralentissement par rapport à l'année précédente se sont manifestés. Toutefois, cette expansion dépassera probablement les possibilités de croissance de la production. En conséquence, les prix accuseront en 1970 une nouvelle hausse importante dans la Communauté. Il est estimé qu'en 1970 le taux de croissance du produit brut de la Communauté en termes réels pourrait atteindre 5,5 % environ.

2. L'agriculture dans le cadre de l'économie générale

a) Importance relative du secteur agricole

L'importance du secteur agricole dans l'ensemble de l'économie des divers Etats membres peut être appréhendée au moyen de la part que tient cette branche d'activité dans le produit intérieur brut total, dans l'emploi total, dans la formation brute de capital fixe totale et dans la valeur des exportations totales.

Sous tous ces aspects, sauf le dernier, se révèle dans pratiquement tous les Etats membres une continuation de la tendance à la baisse de la part relative de la branche d'activité "Agriculture, sylviculture et pêche" dans l'ensemble des activités économiques (voir tableau 1, point A).

Pour l'ensemble de la C.E.E., sa contribution au produit intérieur brut a diminué en moyenne de 6,6 % en 1967 à 6,1 % en 1968 et à 5,8 % en 1969; les pourcentages constatés en Italie, aux Pays-Bas et en France, se trouvant au-dessus (respectivement 9,7 %, 7,0 % et 5,8 % en 1969), mais en Allemagne (3,6 %) et en Belgique (4,6 %) en-dessous de cette moyenne communautaire.

Simultanément, la régression de la part de l'emploi agricole dans l'emploi total a continué (voir tableau 1, point B). L'année 1969, comme les années précédentes, est encore caractérisée par de très grandes divergences selon les Etats membres dans l'importance relative de l'emploi agricole dans l'emploi total, l'Italie figurant toujours en tête (21,5 %) et la Belgique (5,2 %) se trouvant à l'autre extrême. Dans l'ensemble de la Communauté, l'emploi agricole représente 13,8 % de l'emploi total (14,6 % en 1968).

Si l'on compare les sections A et B du tableau 1, l'on constate que, dans tous les Etats membres, la part de l'emploi agricole dans l'emploi total (voir également le paragraphe ci-dessous) dépasse de loin celle du produit intérieur brut du secteur agricole (y compris la sylviculture et la pêche) dans le produit intérieur brut total.

Tableau 1 - Part de la branche d'activité "Agriculture, sylviculture et pêche" au produit intérieur brut total, à l'emploi total, à la formation brute totale de capital fixe et à la valeur des exportations

(1966 - 1969)

en %

Agrégats	Année	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg	C.E.E.
A. <u>Produit intérieur brut aux prix courants</u>	1966	4,2	6,9	11,2	7,4	4,8	6,1	6,7
	1967	4,1	6,9	10,9	7,3	4,6	6,2	6,6
	1968	3,8	6,5	9,6	7,0	4,7	5,3	6,1
	1969	3,6	5,8	9,7	7,0	4,6	.	5,8
B. <u>Emploi total</u> (1)	1966	10,8	17,0	24,9	8,5	6,0	12,9	15,7
	1967	10,6	16,4	24,1	8,3	5,8	12,6	15,3
	1968	10,2	15,8	22,6	8,0	5,6	12,1	14,6
	1969	9,6	15,1	21,5	7,7	5,2	11,6	13,8
C. <u>Formation brute de capital fixe aux prix courants</u> (2)	1966	.	5,0	8,6	4,3	2,9	.	.
	1967	.	4,8	8,6	4,0	2,6	.	.
	1968	.	4,9	8,5	3,7	2,9	.	.
	1969	.	4,7	7,4	4,1	2,8	.	.
D. <u>Exportations</u> (3)	1966	3,3	19,3	12,1	28,3	10,2		9,7
	1967	3,7	18,6	11,6	28,7	10,9		9,2
	1968	3,8	19,6	9,6	28,8	10,3		8,6
	1969	3,9	20,0	9,6	27,7	10,0		8,1

(1.) A l'exclusion de la pêche.

(2) La formation brute de capital fixe représente la valeur des biens durables d'une valeur supérieure à cent unités de comptes environ, acquis par des unités productrices afin d'être utilisés pendant une durée supérieure à un an.

(3) Les pourcentages de la C.E.E. se rapportent aux exportations vers des pays tiers. Ils concernent le rapport entre la valeur des exportations en produits agricoles et alimentaires (produits alimentaires, boissons et tabacs, peaux et pelleteries, graines, noix, amandes oléagineuses, caoutchouc, bois et liège, fibres textiles naturelles, matières animales et végétales, corps gras, graisses et huiles d'origine animale ou végétale) d'une part et la valeur des exportations de tous les produits (section CST 0 à 9) d'autre part.

Source : Pour les rubriques A et C : O.S.C.E., comptes nationaux.

Pour la rubrique B : O.S.C.E., statistiques sociales.

Pour la rubrique D : O.S.C.E., section CST.

Par contre, en ce qui concerne la part relative du secteur agricole dans la formation brute de capital fixe de l'ensemble de l'économie, on est amené à constater une situation inverse (voir les points A et C du tableau 1).

Si dans tous les Etats membres on constate une régression continue de l'importance du secteur agricole dans l'économie générale, cette évolution ne se reflète pas, ou pas de la même façon, dans l'évolution de la part des exportations de produits agricoles et alimentaires dans le total des exportations de certains Etats membres (voir tableau 1, point D). En effet, la part relative des exportations de produits agricoles et alimentaires est croissante en France et en Allemagne. Toutefois, dans l'ensemble de la Communauté, la part de ces exportations vers les pays tiers dans le total des exportations vers les pays tiers montre une certaine régression.

L'importance du secteur agricole et alimentaire pour le commerce extérieur de la France et surtout des Pays-Bas est illustrée par la part relativement très importante de ce secteur dans la valeur des exportations totales (20,0 % en France et 27,7 % aux Pays-Bas). Par contre, en Allemagne et en Italie, cette part est plus proche de la contribution relative du secteur agricole au produit intérieur brut total de ces pays.

b) Evolution de certains agrégats

- Produit intérieur brut

La comparaison de l'accroissement du produit intérieur brut à prix constants de 1963 de l'économie dans son ensemble, et de celui de la branche "Agriculture, sylviculture et pêche"(1) est caractérisée par des évolutions nettement différentes selon les Etats membres (voir tableau 2 et graphique 1).

./.

(1) On attire l'attention sur le fait que les données fournies dans le présent paragraphe (portant sur la branche "Agriculture, sylviculture et pêche") ne sont pas entièrement comparables à celles retenues au paragraphe 3 et portant uniquement sur le secteur agricole proprement dit. Une comparaison de l'évolution du secteur agricole avec l'ensemble de l'économie n'est, en effet, possible qu'en utilisant des données concernant la branche d'activité "Agriculture, sylviculture et pêche".

Tableau 2 - Taux annuels d'accroissement du produit intérieur brut et produit brut de la branche "Agriculture, sylviculture et pêche" (1967-1969) en %

Etat membre	Année	Produit inté- rieur brut	P.B. branche "Agri-,sylvi- culture et pêche"	Produit inté- rieur brut	P.B. branche "Agri-,sylvi- culture et pêche"
		Aux prix courants		Aux prix de 1963	
Allemagne (a)	1967	+ 0,8	- 2,4	- 0,3	+ 10,3
	1968	+ 8,7	+ 1,2	+ 7,0	+ 4,3
	1969	+ 17,6	+ 6,5	+ 7,9	+ 2,4
France (a)	1967	+ 7,6	+ 7,7	+ 4,7	+ 7,7
	1968	+ 9,8	+ 3,7	+ 4,9	+ 4,2
	1969	+ 15,4	+ 3,5	+ 7,9	- 5,2
Italie	1967	+ 10,1(a)	+ 6,7(a)	+ 6,8(b)	+ 7,5(b)
	1968	+ 7,5(a)	- 5,0(a)	+ 5,9(b)	- 2,7(b)
	1969	+ 9,0(a)	+ 9,8(a)	+ 4,7(b)	+ 2,5(b)
Pays-Bas	1967	+ 9,6(b)	+ 7,9(b)	+ 5,5(a)	+ 12,1(a)
	1968	+ 10,3(b)	+ 5,4(b)	+ 7,1(a)	+ 2,4(a)
	1969	+ 12,3(b)	+ 12,6(b)	+ 5,1(a)	+ 3,9(a)
Belgique (a)	1967	+ 7,0	+ 2,8	+ 3,8	+ 14,0
	1968	+ 6,0	+ 7,6	+ 3,6	+ 2,4
	1969	+ 10,5	+ 9,8	+ 6,7	+ 2,1
Luxembourg (b)	1967	+ 0,1	+ 11,0	+ 2,1	+ 3,9
	1968	+ 5,3	- 5,8	+ 9,2	- 7,0
	1969
C.E.E.	1967	+ 5,6	+ 4,8	+ 3,1	+ 8,7
	1968	+ 8,8	+ 0,6	+ 5,9	+ 1,7
	1969	+ 11,0	+ 5,5	+ 6,9	- 0,4

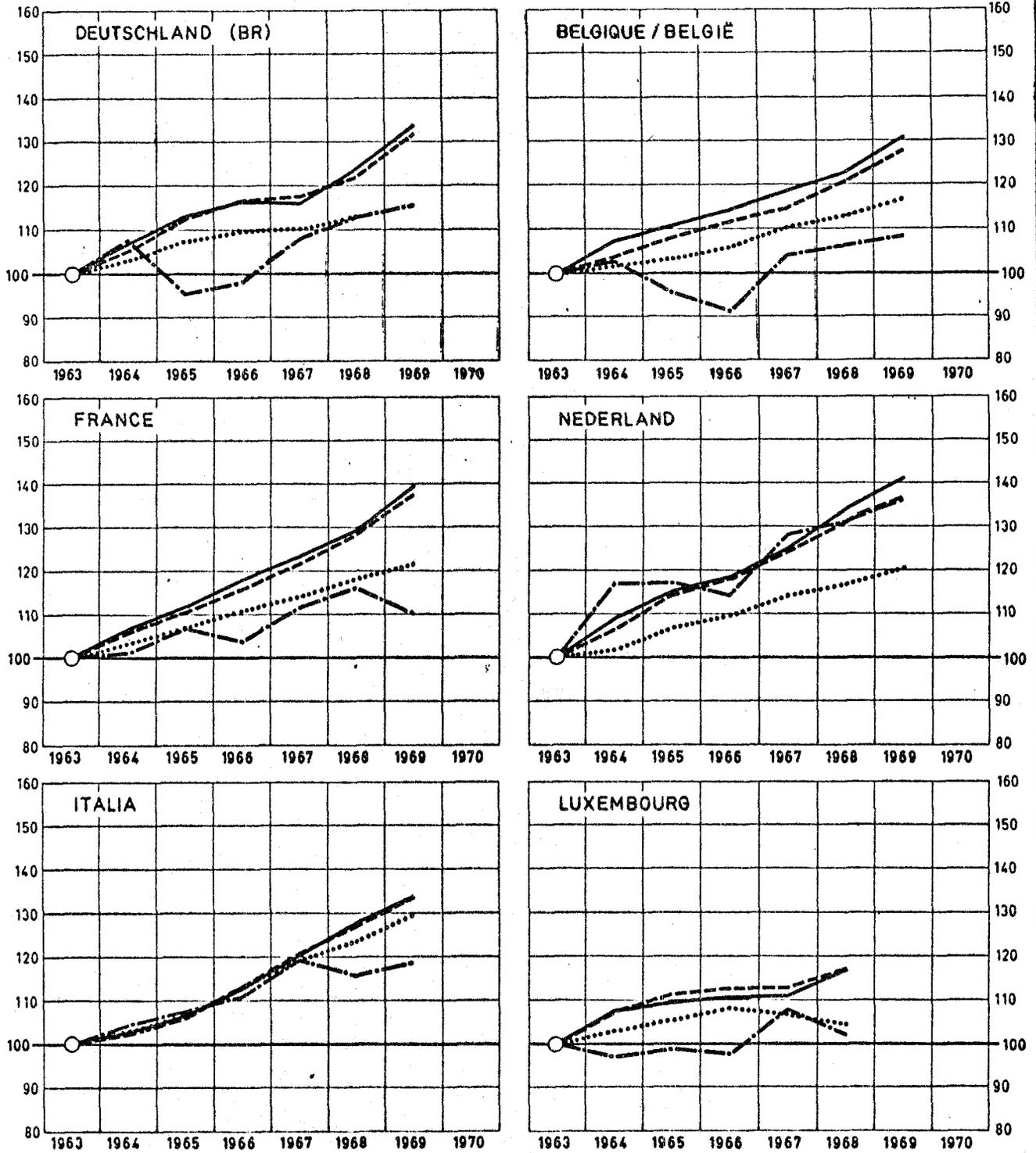
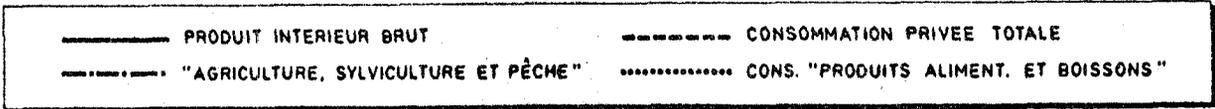
(a) Aux prix du marché.

(b) Au coût des facteurs.

Source : O.S.C.E., comptes nationaux.

./.

Indices de volume du produit intérieur brut, du produit brut de la branche d'activité "Agriculture, sylviculture et pêche", de la consommation privée totale et de la consommation de "Produits alimentaires et boissons", aux prix de 1963
1963 = 100



GRAPHIQUE 1

Tandis qu'en 1969, en France et au Luxembourg (en 1968) ces agrégats ont montré une évolution inverse (pour la France respectivement + 7,9 % et - 5,2 % et pour le Luxembourg + 9,2 % et - 7,0 %), on constate dans les autres Etats membres un léger accroissement du produit brut de la branche "Agriculture, sylviculture et pêche" (+ 2,4 % en Allemagne, + 2,5 % en Italie, + 3,9 % aux Pays-Bas et + 2,1 % en Belgique). Toutefois, cet accroissement se situe largement en-dessous du taux d'accroissement du produit intérieur brut de l'économie dans son ensemble qui, selon les pays, varie de + 4,7 % à 7,9 %.

Une comparaison des taux de variation de ces agrégats aux prix courants, permet de constater des écarts nettement moins grands en Italie et aux Pays-Bas que dans les autres Etats membres, ce qui semble indiquer une évolution en termes relatifs favorable des prix agricoles dans ces pays.

- Emploi

La diminution de la part relative de l'emploi agricole dans l'emploi total est presque uniquement imputable à la diminution du premier en valeur absolue.

Tableau 3 - Taux annuel de décroissance de l'emploi en agriculture

(1966 - 1969)

Année	en %						
	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg	C.E.E.
1966	- 3,0	- 5,2	- 6,0	- 3,4	- 5,7	- 3,2	- 4,9
1967	- 4,7	- 3,5	- 2,2	- 2,4	- 3,7	- 3,3	- 3,3
1968	- 4,1	- 3,6	- 6,6	- 3,8	- 3,8	- 4,0	- 4,9
1969	- 3,7	- 3,6	- 5,5	- 3,1	- 5,0	- 3,0	- 4,4

Source : O.S.C.E., statistiques sociales.

Comme le montrent les tableaux 3 et 4, l'emploi agricole continue à diminuer tandis que l'emploi total reste plus ou moins stable. En 1969, les taux annuels de décroissance de l'emploi en agriculture ont été de - 3,0 % au Luxembourg, - 3,1 % aux Pays-Bas, - 3,6 % en France, - 3,7 % en Allemagne, - 5,0 % en Belgique et - 5,5 % en Italie. Dans les Etats membres, ces taux se situent (de 0,4 à 1,1 point) en-dessous de deux atteints en 1968, sauf en Belgique et en France (voir tableau 3). Pour la Communauté, ce taux est de - 4,4 % (- 4,9 % en 1968).

./.

Tableau 4

Emploi total et emploi en agriculture (1)

(1966 - 1969)

en 1000 personnes

Année	Allemagne		France		Italie		Pays-Bas		Belgique		Luxembourg		C.E.E. (2)	
	Ch.abs.	Indice	Ch.abs.	Indice	Ch.abs.	Indice	Ch.abs.	Indice	Ch.abs.	Indice	Ch.abs.	Indice	Ch.abs.	Indice
A. Emploi total														
1966	26.601	100	19.720	100	18.708	100	4.435	100	3.622	100	140,1	100	73.226	100
1967	25.803	97,0	19.782	100,3	18.922	101,1	4.407	99,4	3.609	99,6	138,4	98,8	72.661	99,2
1968	25.865	97,2	19.741	100,1	18.874	100,9	4.395	99,1	3.604	99,5	138,8	99,1	72.618	99,2
1969	26.337	99,0	19.967	101,3	18.673	99,8	4.450	100,3	3.671	101,4	140,4	100,2	73.238	100,0
B. Emploi en agriculture														
1966	2.877	100	3.355	100	4.660	100	375	100	217	100	18,1	100	11.502	100
1967	2.742	95,3	3.237	96,5	4.556	97,8	366	97,6	209	96,3	17,5	96,7	11.128	96,7
1968	2.630	91,4	3.121	93,0	4.257	91,4	352	93,9	201	92,6	16,8	92,8	10.578	92,0
1969	2.533	88,0	3.009	89,7	4.023	86,3	341	90,9	191	88,0	16,3	90,1	10.113	87,9

(1) Chefs d'exploitation, aides familiaux et salariés.

(2) Estimations D.G. VI. Les données provenant de sources très différentes, l'OSCE. n'a pas cru pouvoir fournir des totaux pour la Communauté.

Source : O.S.C.E., statistiques sociales (tableau établi sur base des évaluations nationales provenant des instituts nationaux de statistique; pour la Belgique : Ministère du travail et de l'emploi).

3. La production finale, la consommation intermédiaire et le produit brut du secteur agricole

Les données de la comptabilité économique agricole permettent d'obtenir une vue d'ensemble de l'évolution économique du secteur agricole proprement dit.

En février 1964, les Instituts nationaux de statistique des pays membres de la Communauté européenne décidaient d'établir un système européen de comptabilité économique, dénommé "système européen de comptes économiques intégrés" (SEC) et qui constitue la version communautaire du SCN révisé (1), afin de répondre aux besoins en plein développement de la politique économique et sociale des Communautés européennes.

En tant que partie intégrante du système des comptes économiques, les améliorations introduites à partir de 1968 dans la comptabilité économique agricole, l'ont été en concordance avec les dispositions du SEC, tandis que les années 1963 à 1969 étaient recalculées. Le caractère encore provisoire des résultats demande que leur utilisation s'entoure de toute la prudence souhaitée.

Un examen de l'évolution de la production finale de l'agriculture (2) à prix constants (voir tableau 5 et graphique 2) permet de constater qu'en 1968, le taux de son accroissement a sensiblement ralenti par rapport à l'année précédente, particulièrement en Allemagne, en Italie et en Belgique. Ces taux se chiffrent à + 1,2 % en Allemagne, - 1,6 % en Italie, + 3,5 % en Belgique, contre + 6,0 % en France et + 4,2 % aux Pays-Bas.

Cependant parallèlement à cette évolution, en 1968, la consommation intermédiaire (3) s'est accrue plus lentement qu'en 1967. Dans les Etats membres (sauf en Allemagne), le taux annuel d'accroissement du produit brut (4)

./.

(1) A system of National Accounts - United Nations, New York 1968.

(2) La production finale de l'agriculture se compose des ventes à d'autres secteurs de l'économie, de l'autoconsommation des ménages agricoles et des variations de stocks.

(3) La consommation intermédiaire correspond aux biens et services fournis par d'autres secteurs économiques. Les amortissements, salaires, intérêts, fermages et investissements n'y sont pas compris.

(4) Les taux d'accroissement du produit brut mentionnés dans ce paragraphe ne correspondent pas nécessairement à ceux mentionnés au paragraphe 2.b): d'une part, les premiers, contrairement aux derniers ne tiennent pas compte des secteurs sylviculture et pêche et, d'autre part, ils sont basés sur des séries statistiques révisées.

Tableau 5 - Evolution de la production finale, de la consommation intermédiaire et du produit brut de l'agriculture (1) aux prix de 1963

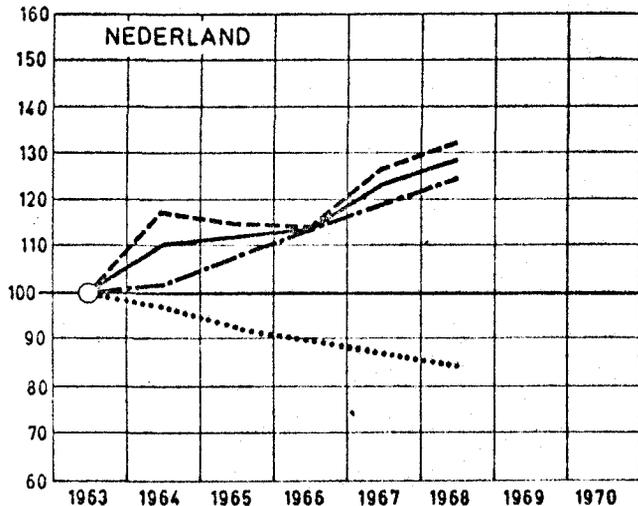
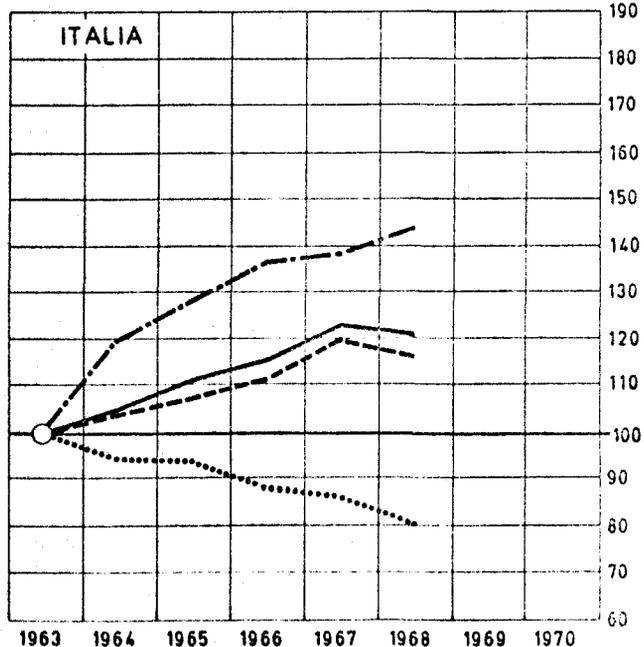
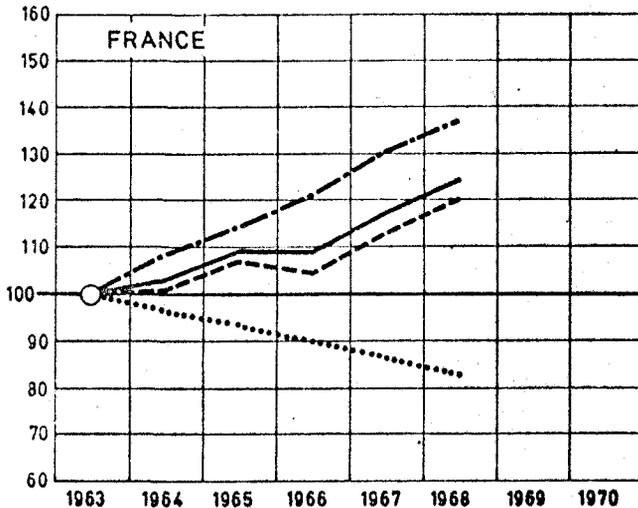
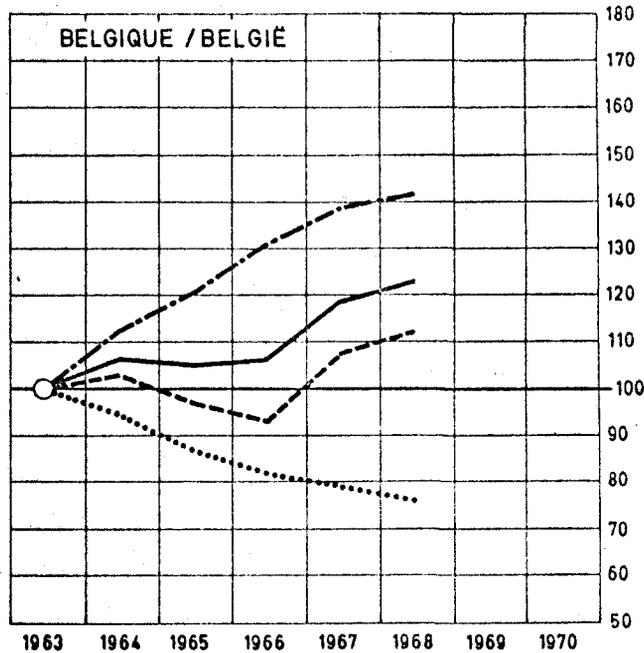
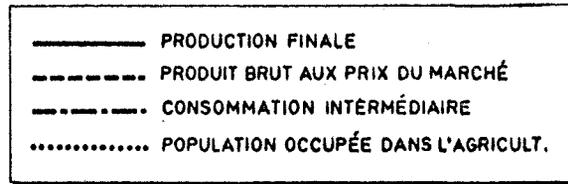
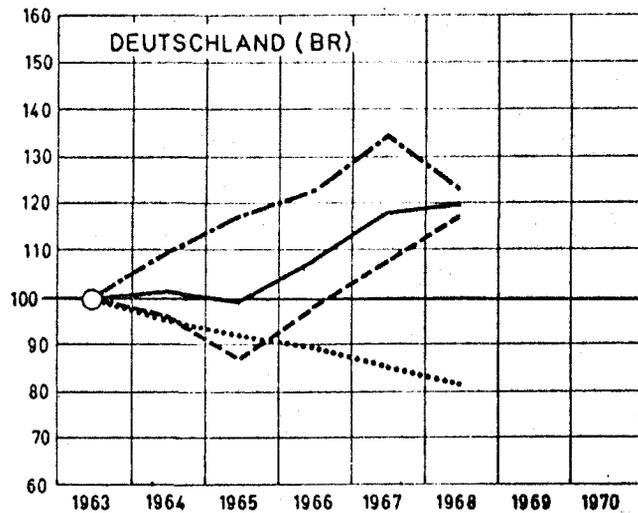
(1967-et 1968) en monnaie nationale et en % par rapport à l'année précédente

Agrégat	chiffres absolus Taux annuel d'accroissement (%)	Allemagne en Mio DM		France en Mio Ffr		Italie en Mrd Lit		Pays-Bas en Mio Fl		Belgique en Mio Fb		C.E.E. en Mio UC	
		1967	1968	1967	1968	1967	1968	1967	1968	1967	1968	1967	1968
Production finale	33.379 + 9,3	33.781 + 1,2	54.063 + 8,1	57.300 + 6,0	5.453 + 6,5	5.369 - 1,6	8.848 + 8,5	8.804 + 4,2	71.696 + 11,4	74.210 + 3,5	31.788 + 8,1	32.558 + 2,4	
Consommation intermédiaire	14.929 + 9,5	13.654 - 8,5	15.480 + 7,6	16.244 + 4,9	1.087 + 1,6	1.131 + 4,1	3.683 + 5,0	3.853 + 4,6	30.285 + 5,9	31.012 + 2,4	10.230 + 6,8	10.198 - 0,3	
Produit brut (aux prix du marché)	18.450 + 9,1	20.127 + 9,1	38.583 + 8,4	41.056 + 6,4	4.366 + 7,8	4.238 - 2,9	4.765 + 11,4	4.951 + 3,9	41.411 + 15,8	43.198 + 4,3	21.558 + 8,8	22.360 + 3,7	

(1) La sylviculture et la pêche exclues.

Source : Comptabilité économique agricole, O.S.C.E., Statistique agricole.

Evolution de la production finale, de la consommation intermédiaire et du produit brut aux prix constants de 1963, ainsi que de la population occupée dans l'agriculture
1963 = 100



GRAPHIQUE 2

marque, en 1968, un fléchissement important : (+ 3,9 %) aux Pays-Bas (contre + 11,4 % en 1967), + 4,3 % en Belgique (contre + 15,8 % en 1967), + 6,4 % en France (contre + 8,4 % en 1967), tandis qu'en Italie où la consommation intermédiaire s'est accrue une diminution du produit brut est même apparue (- 2,9 %).

En Allemagne cependant où la consommation intermédiaire a également diminué substantiellement, le produit brut a atteint un taux annuel d'accroissement égal à 9,1 % comme en 1967.

En ce qui concerne l'année 1969, les données de la comptabilité économique agricole font encore défaut. Toutefois, on peut penser que les tendances déjà signalées au paragraphe 2 b) ci-dessus pour la branche "Agriculture, sylviculture et pêche" sont également valables dans le contexte du secteur agricole proprement dit. En effet, des données (encore incomplètes) de la comptabilité nationale pour l'année 1969 confirment qu'en Belgique, en Italie et aux Pays-Bas, le produit brut à prix constants a augmenté par rapport à l'année 1968, mais que par contre cet agrégat a diminué en France, suite à une diminution de la production finale et une augmentation de la consommation intermédiaire. Aussi bien en France qu'en Italie, le produit brut à prix constants semble avoir atteint presque le même niveau qu'en 1967.

Ce n'est qu'après une analyse plus détaillée en tenant compte de l'évolution de la structure agricole, de la main-d'oeuvre, des prix des produits agricoles, des charges de l'exploitation, etc, que peut être jugé l'effet sur les revenus de l'agriculture de l'évolution constatée (voir chapitre I E).

B. Les prix des produits agricoles et des facteurs de production (1)

Comme c'était le cas dans les rapports précédents, les indices des prix agricoles à la production et des prix payés par les agriculteurs pour les moyens de production sont, dans le présent rapport, basés sur des statistiques nationales. Mais les méthodes de constatation des prix et la pondération des prix des différents produits étant différentes selon les Etats membres, une comparaison du niveau de ces indices aboutirait à des conclusions erronées. Aussi, convient-il plutôt d'étudier les tendances qui se sont manifestées dans chacun des Etats membres. L'Italie ayant procédé à une révision des indices pour les années 1966 et suivantes, c'est l'année 1966 qui a été retenue dans le présent rapport comme période de base pour le calcul des différents indices (au lieu de l'année 1963 comme cela a été le cas dans le rapport annuel précédent).

1. Les prix agricoles à la production

Les données disponibles pour 1969 ou 1968/69 révèlent, par rapport à l'année précédente, une tendance à la hausse assez sensible des indices des prix moyens à la production (voir tableau 6).

L'augmentation la plus importante a eu lieu aux Pays-Bas et en France (respectivement + 8,0 et + 7,5 points), suivis par l'Allemagne (+ 5,7 points) et la Belgique (+ 5,5 points). L'Allemagne reste cependant le seul pays où en 1968/69 le niveau de l'indice était inférieur à celui de l'année de base 1966/67. En revanche, en France et en Italie les indices dépassant de presque 9 % ceux de l'année de base 1966.

Abstraction faite de l'Italie et du Luxembourg pour lesquels des données récentes font défaut, il est permis de constater que les tendances à la hausse des indices des prix moyens agricoles à la production se sont manifestées aussi bien dans le secteur végétal que dans le secteur animal. Toutefois, en règle générale, et tout particulièrement en Belgique et aux Pays-Bas, l'augmentation des prix moyens pour les produits végétaux a été plus forte que celle des prix moyens pour les produits animaux.

./.

(1) Voir graphique 3.

Tableau 6 - Indices des prix agricoles à la production

(1966 - 1969)

1966 = 100

Produit	Année	Allemagne (1)(2)	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxem- bourg
Produits végétaux	1966	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	.
	1967	87,6	106,5	106,6	94,1	86,9	.
	1968	94,2	108,6	99,6	85,5	79,0	.
	1969	.	116,3	.	100,3	90,4	.
	(prov.)						
Produits animaux	1966	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	.
	1967	94,9	98,6	97,5	100,0	98,9	.
	1968	100,4	99,2	96,1	101,7	101,4	.
	1969	.	106,7	.	107,8	104,7	.
	(prov.)						
Indice général	1966	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	.
	1967	93,2	100,5	103,5	98,8	96,4	.
	1968	98,9	101,8	98,4	98,3	96,7	.
	1969	.	109,3	108,6	106,3	102,2	.
	(prov.)						

(1) La base retenue par l'Allemagne est 1966/67 = 100. La TVA est comprise.

(2) Période de campagne 1966 = 1966/67, etc.

Source : statistiques nationales.

Dans l'appréciation de l'évolution des prix moyens de l'ensemble des produits agricoles et de l'ensemble du secteur végétal et animal, il y a lieu de noter, comme le démontre le tableau 7, que ces moyennes cachent souvent des évolutions différentes selon les produits.

Une analyse plus détaillée des prix pour les différents produits est faite dans les chapitres consacrés aux principaux produits agricoles soumis à Organisation de marché.

./.

Tableau 7

Prix reçus par les agriculteurs
et taux annuel d'accroissement "1964/65" - "1967/68"
dans les pays de la C.E.E. (1)
(1966/67 - 1968/69)

U.C./100 kg

Produits	ALLEMAGNE				FRANCE				ITALIE			
	1966/67	1967/68	1968/69	Taux annuel d'accroiss. "1964/65" - "1967/68" en %	1966/67	1967/68	1968/69	Taux annuel d'accroiss. "1964/65" - "1967/68" en %	1966/67	1967/68	1968/69	Taux annuel d'accroiss. "1964/65" - "1967/68" en %
A. Produits végétaux												
Blé tendre	10,750	9,650	9,763	- 1,7	8,821	9,325	8,758	+ 3,1	10,890	10,661	10,061	- 1,7
Seigle	9,650	8,813	9,100	- 1,7	7,598	7,995	8,266	+ 4,1	9,768	9,682	9,330	- 1,3
Orge	10,568	9,005	9,240	- 3,2	7,697	7,841	8,023	+ 5,0	8,598	8,640	9,584	+ 2,3
Avoine	9,260	8,390	8,478	- 2,1	6,498	6,759	6,949	+ 3,1	8,240	8,080	8,960	+ 1,9
Pommes de terre	4,150	3,063	3,440	- 4,5	4,349	2,601	3,148	- 0,3	5,726	4,786	4,635	- 6,3
Betteraves sucrières	1,850	1,850	1,670	- 0,3	1,193	1,345	1,618	+ 5,4	1,965	1,968	1,877	+ 1,4
B. Produits animaux												
Bovins (poids vif)	57,775	58,125	62,875	+ 0,4	62,487	61,292	65,849	+ 1,9	67,872	69,184	70,840	+ 2,1
Porcins (poids vif)	66,875	56,525	62,525	- 0,8	68,037	58,395	73,410	+ 1,1	72,832	69,920	62,080	+ 3,5
Lait	9,475	9,455	9,488	+ 0,1	9,165	9,242	9,232	+ 1,6	10,760	10,758	10,870	+ 2,2
Oeufs	77,550	73,625	75,750	- 1,7	60,461	55,397	59,064	- 0,5	68,382	67,714	70,286	- 4,0

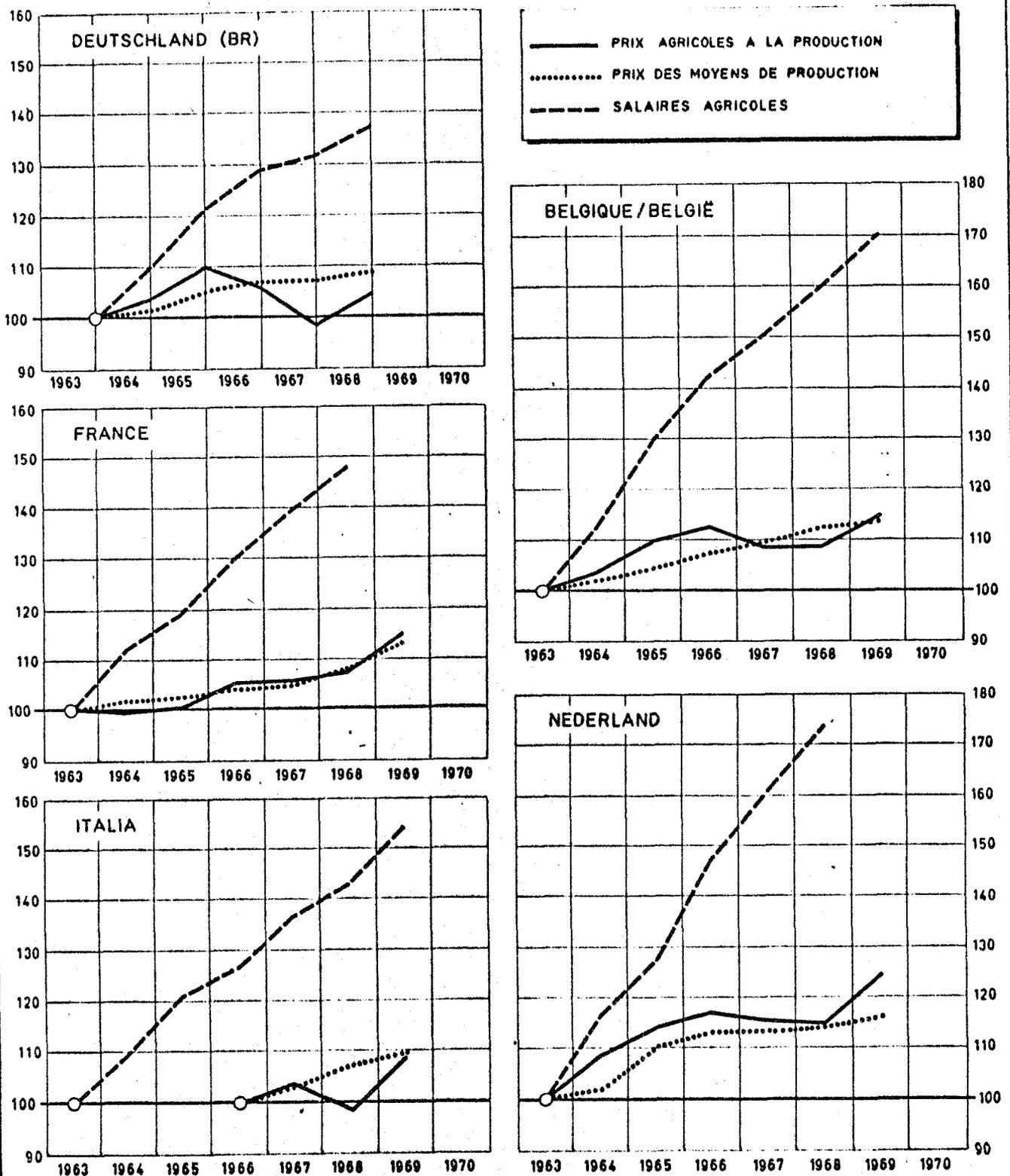
Produits	PAYS-BAS				BELGIQUE				LUXEMBOURG			
	1966/67	1967/68	1968/69	Taux annuel d'accroiss. "1964/65" - "1967/68" en %	1966/67	1967/68	1968/69	Taux annuel d'accroiss. "1964/65" - "1967/68" en %	1966/67	1967/68	1968/69	Taux annuel d'accroiss. "1964/65" - "1967/68" en %
A. Produits végétaux												
Blé tendre	9,920	9,892	9,715	+ 0,6	9,660	9,560	9,500	+ 1,1	10,800	9,600	9,320	- 2,8
Seigle	9,650	8,813	9,100	+ 2,0	8,160	8,200	8,260	+ 3,5	10,500	8,460	8,240	- 4,8
Orge	9,072	8,831	8,909	+ 1,0	8,400	8,280	8,300	+ 1,2
Avoine	8,671	8,417	8,354	- 0,3	7,580	7,380	7,500	+ 1,0
Pommes de terre	4,572	2,320	3,577	- 4,9	4,100	4,440	3,000	+ 0,8
Betteraves sucrières	1,898	1,740	1,740	+ 1,1	1,684	1,684	1,700	+ 3,0	-	-	-	-
B. Produits animaux												
Bovins (poids vif)	63,812	65,470	72,652	+ 3,4	61,260	62,260	66,660	+ 2,7	62,040	59,880	61,220	+ 1,1
Porcins (poids vif)	60,221	56,906	66,022	+ 2,8	63,920	56,180	70,060	+ 1,2	64,520	64,300	73,400	+ 0,5
Lait	9,552	9,434	9,475	+ 2,8	9,840	9,740	9,400	+ 1,4	9,780	9,960	10,160	- 1,1
Oeufs	51,934	54,144	57,459	+ 3,5	51,500	52,900	60,200	+ 1,1

Source : Division de l'Agriculture ECE/FAO (à l'exception des betteraves sucrières et du lait : D.O. de l'Agriculture)

(1) Les années campagnes couvrent en principe la période 1er juillet - 30 juin.

Indices des prix agricoles à la production, des prix des moyens de production et des salaires dans l'agriculture

1963 = 100 ou 1963/64 = 100



CEE - DG VI - 7011.99

GRAPHIQUE 3

2. Les prix des moyens de production

En règle générale, les indices nationaux repris au tableau 8 se rapportent aux prix payés par les agriculteurs pour les engrais, les pesticides, les produits phyto-sanitaires, les aliments du bétail, l'énergie, les machines, les bâtiments, les semences et plants, le bétail d'élevage et de rente, ainsi qu'au frais généraux d'exploitation.

Tableau 8 - Indice des prix des moyens de production agricole
(1966 - 1969)

Année	1966 = 100					
	Allemagne (1)(2)	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg
1966	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	.
1967	100,2	100,7	102,8	100,0	101,9	.
1968	101,5	104,0	106,9	100,9	104,6	.
1969 (prov.)	.	109,0	109,4	102,7	105,7	.

(1) La base retenue par l'Allemagne est 1966/67 = 100.

(2) Période de campagne 1966 = 1966/67, etc.

Source : statistiques nationales.

Par rapport à l'année 1966, l'indice concernant les prix des moyens de production a été en Allemagne remarquablement stable : il n'a augmenté que très légèrement. Cette même constatation peut être faite, mais à un moindre degré, pour les Pays-Bas. Par contre, tant en France qu'en Italie, une forte tendance à la hausse est à constater, l'indice pour l'année 1969 dépassant de 9 points environ celui de 1966.

Par rapport à l'année 1968, la hausse des prix des moyens de production a été la plus marquée en France (+ 5 points) et dans une moindre mesure en Italie (+ 2,5 points). Dans les autres Etats membres cette hausse se situe entre 1,1 et 1,8 point.

Comme il l'est démontré par le tableau 9 les tendances à la hausse constatées semblent être surtout imputables à l'augmentation des prix des machines (Pays-Bas, Belgique, France, Allemagne). En dépit de l'augmentation du niveau général des prix, les prix des engrais, des aliments du bétail, des combustibles et carburants, ont montré, à quelques exceptions près (par exemple les aliments du bétail en France, en Italie, en Belgique, et les combustibles et carburants aux Pays-Bas), une stabilité remarquable.

Tableau 9 - Indice des prix de quelques moyens de production
ainsi que des machines (1)

(1966/67-1968/69)

1966 ou 1966/67 = 100

Etat membre	Aliments du bétail	Engrais	Combustibles et carburants	Machines
ALLEMAGNE				
1966/67	100,0	100,0	100,0	100,0
1967/68(2)	97,6	99,4	121,8	102,2
1968/69(2)	97,2	99,7	102,1	105,7
FRANCE				
1966	100,0	100,0	.	100,0
1967	100,3	97,6	.	101,5
1968	105,3	97,7	.	104,9
1969(prov)	106,83	100,7	.	110,1
ITALIE				
1966	100,0	100,0	100,0	100,0
1967	104,8	100,0	100,0	100,7
1968	111,7	100,0	100,0	101,1
1969(prov)	112,8	99,0	100,0	101,5
PAYS-BAS				
1966	100,0	100,0	100,0	100,0
1967	100,0	99,0	109,8	102,8
1968	100,9	99,0	105,9	106,5
1969(prov)(2)	101,8	97,1	106,9	116,7
BELGIQUE				
1966	100,0	100,0	.	100,0
1967	102,0	99,5	.	101,9
1968	105,1	96,6	.	111,8
1969(prov)	105,3	95,5	.	117,3

(1) Périodes de base différentes et compositions différentes.

(2) Y compris la T.V.A.

Source : statistiques nationales.

3. Les prix des facteurs de production

a) Les salaires

L'accroissement des salaires dans l'économie générale a entraîné une augmentation des salaires payés dans l'agriculture. Aussi, en 1968 les tendances déjà observées les années précédentes, à la hausse des salaires payés dans l'agriculture ont-elles continué.

Comme le démontre le tableau IO, en 1969 l'accroissement de ces salaires a été particulièrement élevé aux Pays-Bas (+ 13,2 points), en Italie (+ 9,1 points) et en Belgique (+ 7,4 points).

Tableau IO - Indice des salaires payés dans l'agriculture

Année	(1966 - 1969)				
	Allemagne (1)(2)	France	Italie	Pays-Bas	Belgique
1966	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1967	102,0	107,0	108,0	109,7	105,8
1968	106,5	113,5	112,9	118,1	112,4
1969 (prov.)	.	.	122,0	131,3	119,8

(1) La base retenue par l'Allemagne est 1966/67 = 100.

(2) Période de campagne 1966 = 1966/67, etc.

Source : statistiques nationales.

Bien qu'en Allemagne les salaires aient évolué plus lentement que dans les autres Etats membres, une certaine accélération dans leur accroissement peut être constatée (+ 3,5 points en 1968/69 contre + 2 points en 1967/68).

b) Les prix des terres agricoles et du fermage

En ce qui concerne les prix des terres et du fermage, éléments très important pour les résultats économiques des exploitations agricoles, les données statistiques disponibles sont incomplètes sur le plan communautaire de sorte que, dans le présent rapport, on ne peut que se limiter à des constatations générales fondées sur des sources assez diverses.

Le tableau 11 fournit des indications globales des prix moyens des terres et du fermage. Il met en évidence les grandes différences existant entre les Etats membres. En effet, les moyennes semblent se situer entre

Tableau II - Estimation de la valeur vénale et du montant du
fermage des terres agricoles
(en 1968 ou 1969)

UC/ha

Etat membre	Valeur vénale		Montant du fermage	
	moyenne nation.	min. et max. région. (1)	moyenne nation.	min. et max. région. (1)
<u>Allemagne</u> (2) pour l'ensemble des terres agricoles	2.694	.	.	.
<u>France</u> (3) terres labourables prairies permanentes	I.368 I.350	810 - 2.628 720 - 2.286	27 38	I2 - 38 I5 - 56
<u>Italie</u> (4) pour l'ensemble des terres agricoles	I.I86	610 - 2.205		48 - 64 (terres de bonne qualité)
<u>Pays-Bas</u> (5) terres labourables prairies permanentes	2.249 I.983	2.044- 2.655 I.945- 2.I96	52 44	47 - 68 37 - 56
<u>Belgique</u> (6) terres labourables prairies permanentes	{5406	{2.030- 8.455	64 66	37 - 85 43 - 96
<u>Luxembourg</u> (7) terres labourables prairies et pâturages	2.I06 2.092	. .	50 50	. .

(1) Les chiffres qui figurent ici sont les valeurs minima et maxima des moyennes régionales.

Sources :

- (2) Rapport "Verbesserung der Agrarstruktur 1967/68".
 (3) Ministère de l'Agriculture - résultats sommaires de l'enquête sur la valeur vénale des terres agricoles en 1969.
 (4) Anuario dell'agricoltura italiana 1968. I.N.E.A. Chiffres 1968.
 (5) Centraal Bureau voor de Statistiek. Chiffres provisoires 1968/69 pour régions agronomiques.
 (6) Institut national de statistique. Chiffres : 1969 pour fermages, 1968 pour valeur des terres.
 (7) Service d'Economie rurale du Ministère de l'Agriculture. Chiffres 1968.

./.

1200 et 5.400 u.c./ha pour les prix des terres et entre 27 et 66 u.c./ha pour les prix du fermage, fourchettes plus larges encore lorsqu'on compare la situation entre les régions.

Les prix des terres et du fermage semblent être les plus élevés en Belgique et les moins élevés en France et en Italie.

En ce qui concerne l'évolution récente des prix des terres, les informations dont on dispose semblent indiquer, en règle générale, une tendance à la stabilisation, voire même, dans certaines régions, une tendance à la baisse.

Ce plafonnement est sans doute à mettre en relation avec le niveau déjà élevé de ces prix constaté dans certains pays. Par ailleurs, le marché des terres est probablement influencé également par l'évolution de la législation foncière dans plusieurs Etats membres, particulièrement en France et en Italie.

Au sujet du prix du fermage, on peut constater une stabilisation. Cependant leur évolution future pourrait être affectée par l'éventuelle adoption de nouveaux critères pour la fixation du montant du fermage, notamment en France et en Italie.

Les grandes différences de niveau constatées entre les six Etats membres, aussi bien en ce qui concerne les prix du fermage que les prix des terres agricoles, sont les résultats non seulement des forces économiques, mais surtout des législations nationales différentes.

./.

4. Les termes de l'échange

Parmi les facteurs déterminant l'évolution des revenus agricoles (voir chapitre E 3), l'évolution des termes de l'échange, c'est-à-dire celle du rapport entre les prix reçus et les prix payés par les agriculteurs, est un élément important.

Par suite d'absence de statistiques appropriées, les termes de l'échange ne peuvent être calculés en tenant compte de tous les prix payés par les agriculteurs tels que les moyens de production, les salaires, les prix des terres et le fermage. D'une part en effet se pose un problème non résolu de pondération adéquate de ces différents éléments, d'autre part font plus ou moins défaut certaines données (tel par exemple le prix du fermage). Pour ces raisons, les "termes de l'échange" reproduits au tableau I2 ont été calculés en retenant seulement comme "prix payés" les prix des moyens de production.

Il convient de noter que les réserves formulées dans l'introduction du chapitre B valent également pour les données figurant dans ce tableau.

Tableau I2 - Rapport des prix reçus et des prix payés par les agriculteurs pour des moyens de production (1)

(1966 - 1969)

I966 = 100

Année	Allemagne (2)(3)	France	Italie	Pays-Bas	Belgique
1966	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1967	93,0	99,8	100,7	98,8	94,6
1968	97,4	97,9	92,0	97,4	92,4
1969	.	100,3	99,3	103,5	96,7

(1) Les indices ont été calculés en divisant les prix reçus (voir tableau 6) par les prix payés pour les moyens de production (voir tableau 8) multipliés par 100.

(2) La base retenue par l'Allemagne est 1966/67 = 100.

(3) Période de campagne 1966 = 1966/67, etc.

De l'examen de ce tableau on peut conclure que, par rapport à l'année 1966, une détérioration des "termes de l'échange" s'est produite dans la plupart des Etats membres, détérioration qui aurait vraisemblablement été plus marquée si l'on avait pu tenir compte de l'évolution des salaires et des prix des terres et du fermage. Toutefois, on peut constater pour 1969 un certain redressement.

./.

5. Les prix à la consommation des denrées alimentaires, boissons et tabacs

La hausse du niveau général des prix qui s'est produite dans la Communauté s'est également reflétée dans l'évolution des prix à la consommation des denrées alimentaires, boissons et tabacs (voir tableau I3 et graphique 4).

Tableau I3 - Indice des prix à la consommation, : denrées alimentaires, boissons et tabacs

(1966 - 1969)

1966 = 100

Année	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg (1)
1966	100	100	100	100	100	100
1967	100	102	102	102	102	102
1968	99	105	102	104	105	105
1969	102	111	105	112	110	110

(1) Denrées alimentaires uniquement.

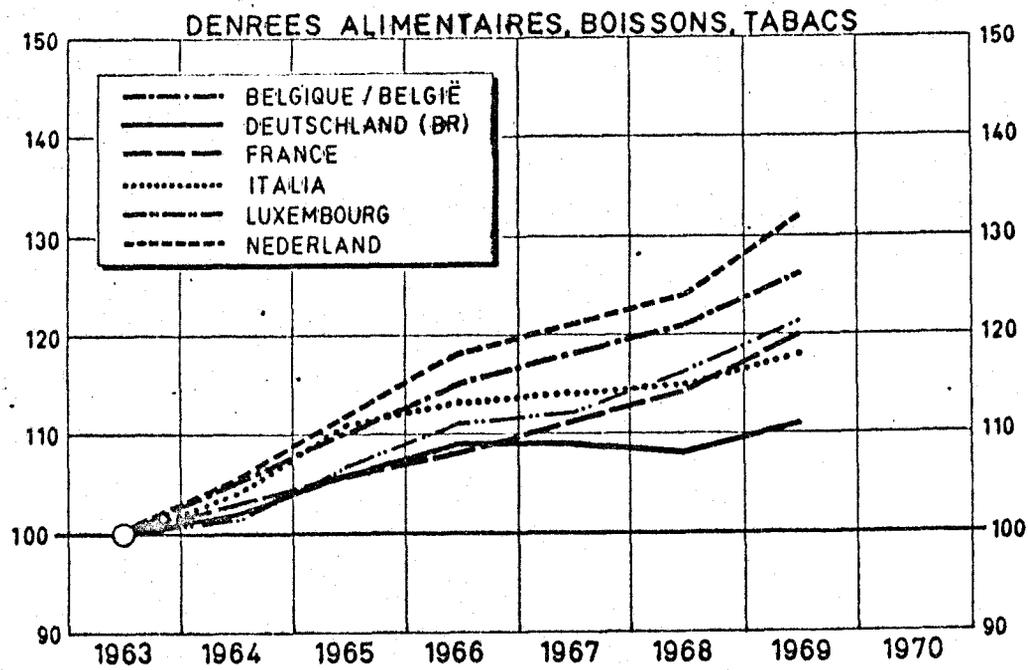
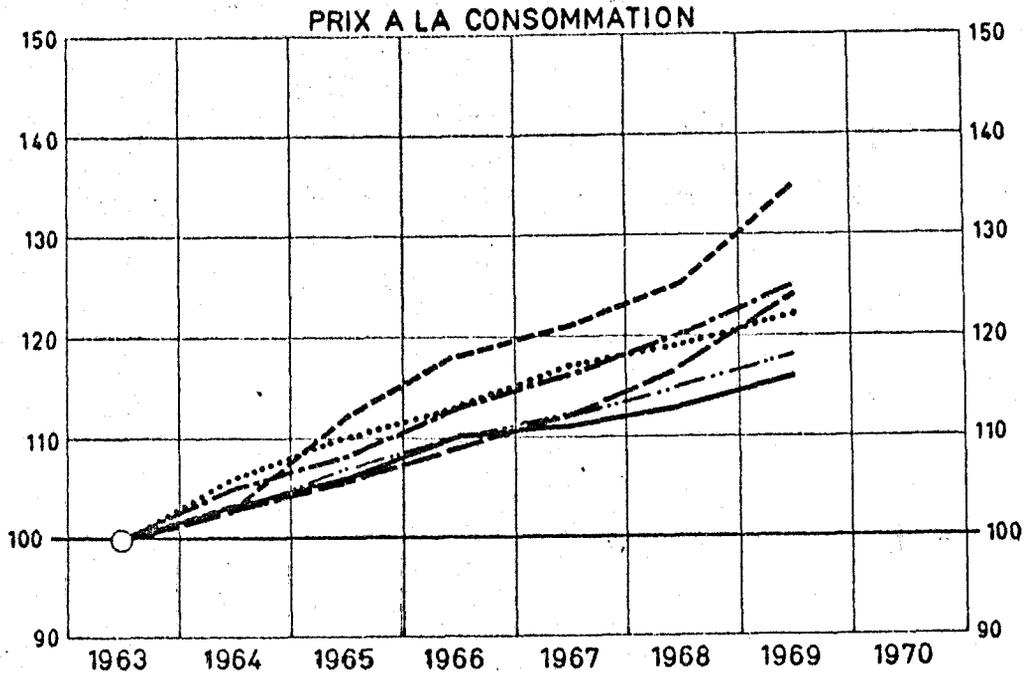
Source : O.S.C.E.

L'augmentation de l'indice des prix à la consommation en 1969, par rapport à 1968, a été la plus importante aux Pays-Bas (+ 8 points) et en France (+ 6 points) et la plus faible en Allemagne et en Italie (+ 3 points), tandis qu'en Belgique et au Luxembourg, l'indice avait augmenté de 5 points.

Par comparaison avec l'année de base 1966, dans tous les Etats membres et surtout dans les pays du Benelux, l'augmentation moyenne des prix à la consommation des denrées alimentaires, boissons et tabacs dépasse celle constatée dans le secteur des prix à la production.

./.

Indices de prix à la consommation et des prix denrées
alimentaires, boissons, tabacs
1963 = 100



CEE - DG VI - 7011.98

GRAPHIQUE 4

C. Le volume de la production agricole

1. La composition de la production

Avant d'examiner l'évolution récente du volume de la production agricole finale dans les Etats membres, il paraît utile de souligner sa composition dans chacun des Etats membres et dans la Communauté. Les derniers chiffres disponibles selon la comptabilité économique agricole ne concernent que l'année 1967 (voir tableaux 14 et 15). Il est permis de penser, toutefois, que d'une année sur l'autre l'orientation de la production ne subit que des modifications mineures.

Tableau 14 - Part de la production végétale et animale dans la production finale de la Communauté
(1967)

Etats membres	en %		
	Production végétale	Production animale	Production finale totale (1)
Allemagne	6,0	18,0	24,4
France	13,9	21,5	36,1
Italie	17,7	8,8	26,5
Pays-Bas	2,9	5,3	8,2
Belgique	1,5	3,1	4,6
Luxembourg	0,0	0,1	0,2
C.E.E.	42,0	56,9	100

(1) y compris "Productions diverses"

Source : O.S.C.E.

Il est à noter qu'en Italie la part de la production végétale (66,4 %) est supérieure à la moyenne communautaire (42,0 %) et que celle de la production animale (32,8 %) est nettement inférieure à la moyenne communautaire (56,9 %).

Le tableau 15 révèle, en outre, l'importance de la part de la production animale dans la production agricole au Luxembourg (88,2 %) et en Allemagne (74,1 %).

./.

Tableau 15

Composition de la production agricole finale (1) des Etats membres (a)
et de la Communauté (b)

- 1957 -

Produit	ALLEMAGNE		FRANCE		ITALIE		PAYS-BAS		BELGIQUE		LUXEMBOURG		COMMUNAUTÉ en Mio UC	en %
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b		
A. Céréales	7,3	1,8	14,7	5,2	14,5	3,9	5,0	0,4	6,0	0,3	9,0	0,0	3.732,6	
dont : Blé	(4,2)	(1,0)	(8,4)	(3,0)	(11,7)	(3,4)	(2,5)	(0,2)	(4,8)	(0,2)	(8,0)	(0,0)	(2.455,7)	
Plantes, racines et tubercules	5,9	1,4	2,9	1,1	4,5	1,2	7,1	0,6	5,6	0,3	2,2	0,0	1.469,1	
dont : pommes de terre	(2,7)	(0,6)	(1,6)	(0,6)	(1,9)	(0,5)	(3,9)	(0,3)	(1,7)	(0,1)	(2,2)	(0,0)	(688,0)	
betteraves sucrières	(3,2)	(0,8)	(1,3)	(0,5)	(2,6)	(0,7)	(3,2)	(0,3)	(3,9)	(0,2)	(-)	(-)	(780,6)	
Plantes industrielles	0,4	0,1	1,4	0,5	0,9	0,2	0,1	0,0	0,6	0,0	-	-	290,2	
Légumes	3,0	0,8	5,8	2,1	13,2	3,5	9,1	0,8	12,5	0,6	-	-	2.476,0	
Fruits et produits dérivés	7,2	1,8	12,3	4,4	30,0	9,0	2,8	0,2	3,2	0,1	-	-	4.713,1	
dont : fruits frais	(5,3)	(1,3)	(3,9)	(1,4)	(11,2)	(3,0)	(2,8)	(0,2)	(3,2)	(0,1)	(-)	(-)	(1.954,8)	
vin	(1,9)	(0,5)	(8,4)	(3,0)	(11,7)	(3,1)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(2.145,9)	
huile d'olive	(-)	(-)	(-)	(-)	(5,1)	(1,4)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(437,3)	
Autres produits végétaux	0,6	0,1	1,7	0,6	3,3	0,9	10,7	0,9	5,0	0,2	0,2	0,0	883,6	
Production végétale finale	24,4	6,0	38,6	13,9	66,4	17,7	34,8	2,9	32,9	1,5	11,4	0,0	13.584,6	
	1.920,7		4.506,3		5.734,4		920,2		496,9		6,1			
B. Animaux	40,2	9,8	37,1	13,4	18,4	4,9	33,6	2,7	38,1	1,8	45,5	0,1	10.572,7	
dont : bovins	(14,8)	(3,6)	(11,7)	(4,2)	(8,1)	(2,2)	(8,8)	(0,7)	(13,5)	(0,6)	(25,6)	(0,0)	(3.684,0)	
porcs	(21,7)	(5,3)	(9,0)	(3,2)	(4,3)	(1,2)	(15,1)	(1,3)	(15,6)	(0,7)	(18,8)	(0,0)	(3.773,1)	
volaille	(1,6)	(0,4)	(4,8)	(1,7)	(5,2)	(1,4)	(4,5)	(0,4)	(3,9)	(0,2)	(-)	(0,0)	(1.317,0)	
Lait	26,1	6,3	18,8	6,8	10,5	2,8	26,3	2,7	23,4	1,1	36,4	0,1	6.217,8	
Oeufs	7,0	1,7	3,3	1,2	3,7	1,0	3,9	0,3	4,4	0,2	3,7	0,0	1.430,6	
Autres produits animaux	0,0	0,0	0,4	0,1	0,2	0,1	0,4	0,0	0,0	0,0	2,6	0,0	84,8	
Variations du cheptel	+0,8	+0,2	-	-	-	-	+1,0	+0,1	+1,2	+0,0	-	-	+ 108,3	
Production animale finale	74,1	18,0	59,6	21,5	32,8	8,8	65,2	5,3	67,1	3,1	88,2	0,2	18.414,2	
	5.842,0		6.953,8		2.836,3		1.724,6		1.014,6		46,9			
C. Divers	1,5	0,4	1,8	0,7	0,8	0,0	-	-	-	-	0,4	0,0	331,2	
D. Production finale de l'agriculture	100	24,4	100	36,1	100	26,5	100	8,2	100	4,6	100	0,2	32.330,0	
	7.879,5		11.568,9		8.572,1		2.644,8		1.511,5		53,2			

(1) aux prix courants et aux taux de change courants

Source : O.S.C.E. - Statistique agricole

2. L'évolution de la production

D'après les comptes économiques agricoles, dans tous les Etats membres sauf en Italie, la production agricole finale totale a augmenté en 1968 (1) par rapport à 1967 (voir tableau 16). Le taux d'accroissement a toutefois varié considérablement de pays à pays : la croissance la plus forte a été en France (+ 6,0 %) tandis qu'en Italie on note une légère diminution (-1,6 %). Contrairement à l'évolution constatée en France, l'augmentation de la production finale totale a été, dans les autres Etats membres, la résultante de deux évolutions inverses, à savoir d'une part une diminution de la production végétale finale, et d'autre part une augmentation de la production animale finale et ce surtout en Italie (+ 15,3 %). La France est le seul pays où la production végétale finale s'est accrue et ce d'une manière très nette (+ 10 % environ).

Afin d'éliminer les aléas (conditions atmosphériques, etc.), les taux annuels d'accroissement ont été chiffrés sur la base des moyennes 1963-1965 d'une part et 1966-1968 (2) d'autre part. Au cours de cette période, le taux de croissance de la production finale totale a varié entre + 3,8 % et 4,8 % par an, ce qui dépasse le taux moyen d'accroissement de la demande des produits agricoles, lequel ne dépasse guère 2,5 % par an. Sauf en ce qui concerne la France et les Pays-Bas, le taux d'accroissement a été plus élevé dans le secteur de la production animale que dans celui de la production végétale, et ce notamment en Italie et en Belgique.

Du tableau 17, il ressort que pour tous les produits concernés, sauf pour les pommes de terre, la production dans la Communauté s'est accrue entre "1964" et "1967". Les produits ayant connu les taux annuels d'accroissement les plus élevés sont les graines oléagineuses et la viande de volaille, tendances qui semblent se manifester encore en 1969. Au cours de cette période la production des produits excédentaires, tels que le blé, les betteraves et le lait, a augmenté respectivement par an de 2,3 %, 3,4 % et 2,7 %. Selon les données provisoires de l'année 1969, pour le blé et les betteraves on constate une légère diminution de la production en 1969 par rapport à 1968. Pendant la période "1964" / "1967", la production de fruits a augmenté fortement en France (+ 7,3 %), en Allemagne (+ 5,6 %) et en Belgique (+ 6,3 %).

(1) Chiffres pour l'année 1969 encore non disponibles ./.
(2) Dans le texte, les deux périodes sont désormais indiquées comme suit : "1964" et "1967" respectivement.

Tableau 16 - Indices de volume de la production finale, de la production végétale finale, de la production animale finale et leur taux d'accroissement annuel "I964" (Ø I963/64/65) - "I967" (Ø I966/67/68)
(1966-1968) I963 = I00

Production	I966	I967	I968	Taux annuel d'accroissement (en %)	
				I967-I968	"I964" "I967"
A. Production finale totale					
Allemagne	I07,7	II7,7	II9,2	+ 1,2	+ 4,8
France	I08,4	II7,2	I24,2	+ 6,0	+ 3,9
Italie	II5,2	I22,7	I20,8	- 1,6	+ 4,3
Pays-Bas	II3,4	I23,1	I28,0	+ 3,2	+ 4,3
Belgique	I06,4	II8,6	I22,8	+ 3,5	+ 3,8
Luxembourg
B. Production végétale finale					
Allemagne	94,8	II4,1	I09,9	- 3,7	+ 4,7
France	I08,1	I22,5	I35,9	+ 9,9	+ 4,3
Italie	I07,9	II8,5	II2,2	- 5,4	+ 3,1
Pays-Bas	II6,3	I33,1	I3I,4	- 2,3	+ 4,4
Belgique	I0I,9	I23,8	I20,4	- 2,7	+ 2,4
Luxembourg
C. Production animale finale					
Allemagne	II3,8	II9,5	I23,5	+ 3,4	+ 4,8
France	I08,5	II4,0	II7,2	+ 2,8	+ 3,7
Italie	I28,7	I30,5	I36,8	+ I5,3	+ 6,4
Pays-Bas	III,8	II7,0	I26,3	+ 7,7	+ 4,I
Belgique	I08,9	II5,7	I24,I	+ 7,3	+ 4,5
Luxembourg

Source : O.S.C.E., Comptes économiques agricoles.

Tableau 17

Production végétale et animale et taux annuel d'accroissement
 "1964" (Ø 1963/64/65) - "1967" (Ø 1966/67/68) dans les pays de la C.E.E.
 (1966-1969)

I.000 t

Produit	ALLEMAGNE					ITALIE					FRANCE				
	1966	1967	1968	1969 (prov.)	Taux annuel d'accroiss. "1964"1967" en %	1966	1967	1968	1969 (prov.)	Taux annuel d'accroiss. "1964"1967" en %	1966	1967	1968	1969 (prov.)	Taux annuel d'accroiss. "1964"1967" en %
A. Produits végétaux															
Céréales totales	14.825	18.026	19.069	18.931	+ 4,7	14.253	15.016	14.910	15.613	+ 4,2	26.713	32.345	33.235	33.038	+ 2,1
dont blé	4.533	5.819	6.198	6.000	+ 1,1	9.400	9.596	9.655	9.537	+ 5,2	11.297	14.288	14.985	14.535	+ 2,6
Pommes de terre	18.839	21.294	19.196	15.985	+ 7,1	3.860	4.010	3.960	3.969	- 2,8	10.604	10.407	10.058	8.811	+ 0,2
Betteraves sucrières	12.468	13.697	13.633	12.941	- 2,9	11.259	13.507	11.457	10.522	+ 4,7	12.889	12.769	17.557	17.525	+ 13,5
Oléagineux	99	125	170	158	+ 14,5	21	15	12	14	+ 8,1	359	469	491	556	- 12,0
Légumes	2.794	2.367	2.601	2.491	- 0,6	11.246	11.510	11.343	12.108	+ 1,7	7.235	7.340	6.912	.	+ 3,1
Fruits	2.942	3.445	3.566	3.968	+ 7,3	9.734	9.129	9.608	9.500	+ 5,6	2.883	3.177	3.832	3.512	+ 3,2
Vin (1)	5.235	6.300	6.289	.	+ 1,2	64.706	74.725	65.323	.	- 1,1	61.166	61.072	65.445	.	+ 2,7
B. Produits animaux															
Viande bovine	1.194	1.198	1.242	1.268	+ 3,4	674	711	784	994	+ 1,3	1.475	1.584	1.623	1.553	+ 6,7
Viande de porc	2.234	2.317	2.541	2.555	+ 2,7	427	453	531	507	+ 2,6	1.280	1.348	1.402	1.298	+ 2,5
Viande de volaille	176	204	210	223	+ 5,6	388	375	532	574	+ 12,6	610	640	680	724	+ 11,2
Lait	21.357	21.717	22.121	.	+ 4,3	10.159	9.800	9.464	.	+ 1,3	28.016	29.355	30.444	.	+ 2,7
Oeufs	735	787	809	844	+ 2,8	505	495	495	..	+ 7,3	558	591	621	644	+ 2,2

/.

Tableau 17 (suite)

Produit	PAYS-BAS					BELGIQUE					LUXEMBOURG					C.E.E.					
	1966	1967	1968	1969 (prov.)	Tx. ann. d'accr. "1964" "1967" en %	1966	1967	1968	1969 (prov.)	Tx. ann. d'accr. "1964" "1967" en %	1966	1967	1968	1969 (prov.)	Tx. ann. d'accr. "1964" "1967" en %	1966	1967	1968	1969 (prov.)	Tx. ann. d'accr. "1964" "1967" en %	
	A.Pr.végét.																				
Cér. totales	1.623	1.840	1.654	1.615	- 2,7	1.546	1.957	1.872	1.736	- 1,2	117	158	147	155	+ 6,4	59.077	69.342	70.887	71.088	+ 3,6	
dont blé	597	739	679	677	+ 1,4	660	842	855	779	- 2,5	39	49	45	47	- 0,7	26.526	31.332	32.417	31.575	+ 2,3	
Pommes de terre	4.124	4.840	5.045	4.704	+ 7,8	1.475	1.943	1.566	1.478	+ 1,9	68	91	66	62	- 4,8	38.970	42.584	39.890	35.009	- 2,6	
Betteraves sucrières	3.645	5.074	5.123	5.002	+10,9	2.536	3.615	4.108	4.220	+ 9,8	-	-	-	-	-	42.846	48.661	51.882	50.209	+ 3,4	
Oléagineux	14	15	18	13	+22,0	0,1	1,2	1,6	1	.	-	-	-	-	-	493	625	693	742	+11,7	
Légumes	1.761	2.029	1.947	2.014	+ 4,0	911	1.199	1.057	1.137	+ 1,6	17	20	20	22	+ 8,8	23.964	24.965	23.380	.	+ 1,8	
Fruits	582	682	660	593	+ 0,2	298	389	356	446	+ 6,3	19	26	18	19	+ 4,5	16.408	16.847	18.041	18.140	+ 4,3	
Vin (1)	9	11	10	.	+ 7,7	4	5	13	.	.	129	123	116	.	- 5,1	131.246	142.236	137.196	.	+ 1,8	
B.Pr.anim.																					
V. bovine	281	296	308	309	+ 0,1	219	230	235	245	+ 2,5	11	12	12	11	+ 2,9	3.854	4.031	4.204	4.380	+ 3,0	
V. de porc	521	558	627	617	+ 7,8	294	334	367	375	+10,7	12	12	12	10	-	4.768	5.022	5.480	5.362	+ 3,6	
V. volaille	176	196	213	239	+15,0	92	101	90	101	+ 1,8	1	1	1	1	-	1.443	1.517	1.726	1.862	+ 8,7	
Lait	7.236	7.535	7.710	.	+ 2,9	3.756	3.861	3.902	.	+ 0,7	196	208	215	.	+ 3,7	70.720	72.476	73.856	.	+ 2,7	
Oeufs	238	210	228	251	- 7,0	169	177	198	228	+ 1,5	4,5	4,5	4,4	4,5	+13,0	2.210	2.265	2.355	.	+ 2,8	

(1) En 1.000 hl et en année campagne 1963/64, etc.

Source : O.S.C.E. - Statistique agricole

D. LA SITUATION DES STRUCTURES DE L'AGRICULTURE (1)

1. Les facteurs de production et leur mobilité

a) L'utilisation du sol

Au cours de la période 1965-1968, l'utilisation du sol n'a subi que de légères modifications par rapport à la situation décrite dans le premier rapport concernant les structures agricoles dans la Communauté. D'une part la superficie utilisée par l'agriculture dans la Communauté a diminué d'environ 950.000 ha (environ 1,33 %). D'autre part, l'utilisation du sol a subi quelques variations. En 1968, les terres arables et horticoles représentaient encore 55,47 % de la superficie agricole utilisée, contre 56,9 % en 1965. Pendant la même période, la part des pâturages permanents est passée de 36,9 % à 37,76 %. Les tableaux ci-après donnent un aperçu de l'évolution de l'utilisation du sol dans les Etats membres ainsi que de l'évolution des surfaces cultivées, pour les principales productions, au cours des années 1967 et 1968. Ce dernier tableau montre que de 1967 à 1968 les surfaces consacrées à la culture des céréales ont légèrement augmenté et que, notamment, les surfaces affectées à la culture des graines oléagineuses ont été considérablement étendues (environ 15,4%). Pour tous les autres produits, à l'exception des betteraves sucrières, on constate en revanche une légère régression des surfaces cultivées.

(1) Des données relatives à l'évolution structurelle au cours de la période antérieure à celle qui est couverte par le présent rapport ont été indiquées dans le rapport concernant les politiques nationales de structure agricole dans la Communauté COM(68)1000, partie F.

Tableau 18 - La superficie agricole utilisée dans la Communauté, en fonction des principales cultures (1)

(1965 - 1968)

Type d'utilisation	Allemagne		France		Italie		Pays-Bas		Belgique		Luxembourg		C.E.E.	
	1965	1968	1965	1968	1965	1968	1965	1968	1965	1968	1965	1968	1965	1968
Terres arables et horticoles 000 ha %	7.948	7.866	18.660	17.717	11.827	11.670	927	867	895	856	69	66	40.326	39.042
	57,3	57,6	55,2	53,3	60,5	59,8	40,8	38,7	54,0	52,8	51,8	48,5	56,5	55,5
Pâturages permanents 000 ha %	5.725	5.777	13.459	13.802	5.056	5.078	1.279	1.314	731	735	64	68	26.314	26.574
	41,3	40,9	39,8	41,6	25,8	26,0	56,3	58,7	44,1	45,3	47,4	50,0	36,9	37,8
Cultures permanentes 000 ha %	198	201	1.699	1.706	2.686	2.759	64	58	32	30	2	2	4.681	4.756
	1,4	1,5	5,0	5,1	13,7	14,2	2,9	2,6	1,9	1,9	1,5	1,5	6,6	6,7
Superficie agricole utilisée 000 ha	13.871	13.844	33.818	19.569	19.569	19.507	2.270	2.239	1.658	1.621	135	136	71.321	70.372
Pourcentage par rapport à l'ensemble de la CEE	19,5	19,4	47,4	47,2	27,4	27,7	3,2	3,2	2,3	2,3	0,2	0,2	100	100
Bois et forêts (2)	7.185		13.007		6.107		290		[609]		[90]		27.288	

(1) Source : OSCE

(2) Données relatives à l'année 1966

Tableau 19 - Surface consacrée à la culture des principaux produits agricoles, en milliers d'ha
(1967 - 1968)

	Allemagne		France		Italie		Pays-Bas		Belgique		Luxembourg		C.E.E.	
	1967	1968	1967	1968	1967	1968	1967	1968	1967	1968	1967	1968	1967	1968
Céréales (1)	4.972	5.086	9.303	9.308	5.769	5.954	437	420	491	486	48	48	21.020	21.302
Pommes de terre	707	659	514	470	339	319	138	147	62	55	3	3	1.764	1.653
Betteraves sucrières	294	290	314	404	345	306	100	104	78	90			1.131	1.193
Plantes sarclées (total)	1.359	1.340	1.790	1.743	774	712	252	263	177	179	4	4	4.388	4.229
Légumineuses	41,3	38,7	78,2	71,8	768,1	721,1	16,2	14	8,1	7,3	0,6	0,6	912,5	853,5
Graines oléagineuses	48,6	63,3	242,8	275,2	8,9	7,3	5,4	6,8	0,5	0,6			306,2	353,3
Fourrages verts	915	840	5.331	5.167	3.385	3.284	58	58	108	105	67	68	9.810	9.467

(1) Froment, seigle, orge, avoine, maïs - grain, riz
Source : O.S.C.E.

b) La structure de la dimension des exploitations

L'évolution de la structure de la dimension des exploitations de la Communauté se caractérise par la poursuite de la diminution du nombre total d'exploitations agricoles.

Comme les données disponibles pour les divers Etats membres ont trait à des périodes différentes et reposent aussi, partiellement, sur une répartition différente des classes de grandeur, les tableaux ci-après ont été établis par Etat membre.

Dans le cas de l'Italie, il n'est pas possible de confronter les données des recensements de 1961 et de 1967, étant donné que la répartition des exploitations entre les différentes classes de grandeur a été faite en 1961 sur la base de la surface d'exploitation, et en 1967 sur la base de la superficie agricole utilisée. En raison des différences de méthode entre les deux recensements, seul le nombre total des exploitations agricoles de plus de 1 ha paraît être, dans cet Etat membre, à peu près comparable.

En ce qui concerne les Pays-Bas, les données relatives à la structure des exploitations disponibles pour les dernières années ne reposent pas comme dans les autres Etats membres sur un groupement en fonction de la surface des exploitations, mais sur un groupement en fonction de l'ordre de grandeur, du besoin de main-d'oeuvre, exprimé en années travail-homme.

Il n'est donc pas possible de procéder à une comparaison de l'évolution à l'intérieur des diverses classes de grandeur entre les Pays-Bas d'une part et les autres Etats membres d'autre part.

Les tableaux contenus dans l'annexe I⁽¹⁾ appellent, pour ce qui concerne la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, la France et le Luxembourg, les remarques suivantes :

- Dans tous les Etats membres, le nombre des exploitations de moins de 10 ha a diminué tant en valeur absolue qu'en valeur relative;
- En revanche, le nombre des exploitations de plus de 20 ha a augmenté dans tous les Etats membres, aussi bien en valeur absolue qu'en valeur relative, sauf au Luxembourg, celui des exploitations de 20 à 30 ha;
- Dans la classe de grandeur de 10 à 20 ha, le nombre des exploitations :
 - A diminué en valeur absolue dans la République fédérale, tout en restant inchangé en valeur relative;
 - N'a pas varié en Belgique, en valeur absolue, bien qu'il ait augmenté en valeur relative;
 - A diminué, en France et au Luxembourg, aussi bien en valeur absolue qu'en valeur relative.

Les constatations générales qui peuvent être faites pour les divers Etats membres sur la base des chiffres globaux masquent cependant de fortes différenciations à l'intérieur de ces Etats. De plus, il n'est nullement exclu que la tendance évolutive ait varié au cours d'une période de référence d'une assez longue durée, notamment dans la classe de grandeur de 10 à 20 ha, en ce sens, par exemple, qu'il peut encore y avoir eu une augmentation du nombre de ces exploitations au cours des premières années, celle-ci ayant été suivie, au cours des dernières années, par une diminution.

Pour illustrer l'évolution dans les différents Etats membres, le tableau ci-après donne un aperçu de l'augmentation ou de la diminution des exploitations, en pourcentage et par an, en fonction des catégories de grandeur et dans les divers Etats membres. Les données disponibles pour l'Italie et les Pays-Bas n'autorisent qu'un calcul du taux de diminution annuel pour l'ensemble des exploitations agricoles.

(1) p. 56-59

Tableau 20

Variation annuelle moyenne de la structure
de la dimension des exploitations

Période de référence Classe de grandeur	Classe de grandeur, en %					
	Allemagne 1967-1969	France 1963-1967	Italie 1961-1967	Pays-Bas 1965-1968	Belgique 1959-1967	Luxembourg 1967-1969
0 - 5	- 3,0 (1)	- 4,6	-	-	- 7,3	- 7,8 (3)
5 - 10	- 3,7	- 4,9	-	-	- 4,2	- 8,0
10 - 20	- 1,4	- 3,3	-	-	- 0,1	- 7,0
20 - 50	+ 2,9	+ 0,6	-	-	+ 3,4	+ 3,7
50 - 100	+ 2,0	+ 2,5	-	-	+ 1,5	+ 7,1
Plus de 100	-	+ 4,1	-	-	+ 1,5	
Total	- 2,1	- 2,9	- 1,9(2)	- 3,0	- 3,8	- 3,7

- (1) Classe de grandeur 0,5 - 0 ha
- (2) Exploitations de plus de 1 ha
- (3) Classes de grandeur 2 - 5 ha

Le tableau ci-dessus montre que les taux de variation annuels présentent, selon les Etats membres, de fortes différences et qu'ils résultent partiellement de la circonstance que les périodes de référence ne sont pas les mêmes.

La Belgique et le Luxembourg ont le taux de diminution annuel du nombre total d'exploitations le plus élevé, tandis que l'Italie a le taux le plus faible, étant entendu toutefois qu'en ce qui concerne ce dernier Etat membre, en raison des méthodes différentes utilisées pour le recensement, le taux de diminution obtenu ne peut être considéré que comme une valeur approximative.

./.

c) Main-d'oeuvre agricole

Dans tous les Etats membres, on enregistre une nouvelle diminution de la population active agricole . Les prévisions faites dans le cadre des programmes de politique économique à moyen terme relatives à l'évolution de l'effectif des personnes occupées dans l'agriculture escomptaient - comme il ressort du tableau ci-dessous - que le taux de diminution serait plus faible au cours de la période 1965-1970 qu'au cours de la période 1960-1965.

Taux de variation annuel

	<u>1960-1965</u>	<u>1965-1970</u>
Allemagne	- 3,9	- 3,6
Belgique	- 4,4	- 3,0
France	- 3,3	- 3,7
Italie	- 5,5	- 2,6
Luxembourg	- 3,1	- 3,4
Pays-Bas	- 4,3	- 2,1
<hr/>		
C.E.E.	- 4,4	- 3,1

Les données disponibles les plus récentes permettent cependant de penser que le taux de diminution ne sera pas plus faible au cours de la période 1965-1970 qu'au cours des 5 années antérieures. (1)

./.

(1) Cf. point I, A 2 b), pages 11 et 12.

D'après les documents de l'Office statistique des Communautés, l'effectif de la population active agricole était en 1966 de 11,502 millions de personnes et en 1969 de 10,113 millions de personnes (1), ce qui représente un taux de diminution annuel de 4,4 % qui, par conséquent, serait ainsi sensiblement supérieur au taux annuel de 3,1 % estimé pour la période 1965-1970

Le tableau ci-après donne des indications sur la composition de la population active agricole, par classes d'âge, en 1968.

Tableau 21

Répartition par classes d'âge de
la population active agricole (masculine et féminine)
en 1968

Classes d'âge	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	C.F.E.(1)
14 - 24	9,8	11,8	11,5	16,0	13,0	11,5
25 - 34	19,1	13,2	15,8	18,9	15,7	15,9
35 - 44	23,0	23,7	23,4	18,8	25,6	23,2
45 - 54	18,5	19,8	21,8	22,0	20,5	20,4
55 - 64	21,0	23,2	21,0	17,3	20,7	21,5
65 et plus	8,7	8,4	6,6	7,1	(4,6)	7,5

(1) Sans le Luxembourg

Source : C.S.C.E. - série statistique sociale

Ce tableau montre que la part des personnes de moins de 35 ans dans la population active agricole est très réduite par rapport à la part des personnes plus âgées. Elle est d'ailleurs plus faible que la part correspondante de ce groupe d'âge dans l'ensemble de la population active. Si l'on transpose la pyramide d'âge de l'ensemble de la population active sur la population active agricole, on voit que la main-d'oeuvre agricole âgée de plus de 35 ans est prépondérante.

./.

(1) Sans le Luxembourg

Sur la base des données de l'Office statistique des Communautés, la pression des générations dans les Etats membres se présente comme suit pour chacun de ceux-ci (1) :

Allemagne	0,49
France	0,68
Italie	0,51
Pays-Bas	0,32
Belgique	0,33

Si l'on compare le vieillissement qui existe encore dans l'agriculture à la pression des générations, cet aperçu montre qu'à l'avenir - sauf en France - le départ des agriculteurs pourrait avoir de plus en plus pour effet de libérer des terres.

L'aperçu suivant montre l'importance relative de la main-d'oeuvre féminine par rapport à l'ensemble de la population active agricole.

Tableau 22

Part de la main-d'oeuvre féminine dans
l'ensemble de la population active agricole

Pays	Population active en 1968 (en milliers)			
	Hommes	Femmes	Total	Part de la main-d'oeuvre féminine
Allemagne	1.040,8	1.121,7	2.162,5	51,87 %
France	1.941,8	1.061,1	2.957,9	35,87 %
Italie	2.984,4	1.347,4	4.331,8	31,15 %
Pays-Bas	303,7	41,3	345,0	11,97 %
C.E.E.	6.421,7	3.633,6	10.010,3	36,29 %

Source : OSCE - Statistique sociale

(1) La pression des générations résulte du rapport entre le nombre d'aides familiaux masculins et de la durée de leur attente avant leur accession à la direction de l'exploitation d'une part, et le nombre des chefs d'exploitation et la durée de leurs fonctions de gestion d'autre part, établi selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre d'aides familiaux masculins}}{\text{Nombre de chefs d'exploitation masculins et féminins}}$$

Nombre d'années séparant l'entrée dans la profession de l'accession à la direction de l'exploitation de l'âge de la cessation de l'exploitation

Bases de calcul (âges)

	Alle- gne	France	Italie	Pays-Bas	Belgi- que
Age d'entrée dans la prlfession	15	16	14	15	15
Age de l'accession à la direction de l'exploitation	31 ½	34	32	30	30
Age de cessation	64 ½	65	70	65	70

Ce tableau montre que par comparaison avec les autres pays membres, la part de la main-d'oeuvre féminine est particulièrement importante en Allemagne, ce qui est cependant dû, en majeure partie, à des méthodes différentes de recensement statistique. Dans la plupart des cas, la main-d'oeuvre féminine est constituée par les épouses des chefs d'exploitation, étant donné que le nombre des aides familiaux féminins et des salariés a très fortement régressé dans le passé.

d) Autres facteurs de production

1. Le cheptel

Dans la Communauté, la structure de l'élevage continue à être caractérisée par des effectifs réduits, avec toutefois des différences sensibles entre les Etats membres. Diverses statistiques nationales indiquent cependant que la tendance à la constitution progressive d'unités de production plus grandes semble se poursuivre.

En 1967, dans la Communauté (sans la France), sur 2,6 millions d'éleveurs de bovins, 45,57 % environ possédaient 5 animaux ou moins, 63,7 % environ moins de 10 animaux et 17 % environ plus de 20 animaux.

Le tableau ci-dessous montre comment la structure de l'élevage bovin se présentait en 1967 :

Tableau 23

Répartition des exploitations élevant des
bovins en fonction de l'importance du cheptel, en
1967 en %

Nombre de bovins	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg
1 - 2	10,8	29,3	6,6	15,2	7,2
3 - 5	19,7	25,3	9,8	15,0	11,5
6 - 9	17,7	17,3	10,4	13,5	10,5
10 - 19	28,4	9,2	23,8	24,2	22,7
20 - 49	20,7	4,0	41,6	27,5	31,1
50 et plus	2,7	1,2	7,8	4,6	11,0
Nombre des exploitations élevant des bovins	1.006.476	1.269.997	157.795	158.980	7.091

Source : O.S.C.E.

./.

Tableau 24

Les cheptels dans la CEE

(milliers de têtes)

Etat Membre	1969				1968	
	Bovins		Porcins	Ovins et caprins Total	Unité de gros bétail par 100 ha	
	Total	dont vaches			Total sans les volailles SAU	Bovins/super- ficie affectée à l'alimen- tation
Allemagne	14.286	5.848	19.323	901	115,5	169,5
Index 1	111	101	122	87	111	115
Index 2	102	99	103	109	101	104
France	21.836	9.434	[10.622]	10.616	70,5	96,1
Index 1	112	.	123	117	108	110
Index 2	99	100	100	111	102	102
Italie	9.612	4.310	9.224(1)	9.168	60,4	101,3(2)
Index 1	98	87	213	111	103	-
Index 2	101	97	126	112	101	-
Pays-Bas	3.879	1.891	5.294	[362]	[192,1]	[227,6]
Index 1	120	119	180	138	124	111
Index 2	105	103	109	101	102	100
Belgique	2.713	1.066	3.094(1)	88	179,0	259,8
Index 1	107	105	196	149	117	112
Index 2	101	100	124	105	103	103
Luxembourg	[186]	[64]	109(1)	[5]	123,5	169,8
Index 1	126	114	92	167	114	110
Index 2	108	108	96	125	99	98
C.E.E.	52.512	22.613	47.666(1)	21.140	82,9	118,3(2)
Index 1	109	.	108	113	108	-
Index 2	101	99	108	111	101	-

Index 1 : 1960 = 100

(1) modification de la méthode

Index 2 : 1968 = 100

(2) 1967

[] : chiffres provisoires

Source : O.S.C.E.

./.

2. Mécanisation

Le nombre des machines utilisées dans l'agriculture s'est accru dans une mesure non négligeable de 1965 à 1967, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 25

Importance du parc de deux catégories
de machines agricoles
(1965 - 1967)

Pays	Tracteurs par 1000 ha (1)		Moissonneuses-batteuses par 1000 ha de superficie consac- rée à des cultures céréa- lières	
	1965	1967	1965 (2)	1967 (3)
Allemagne	146,5	159,5	27,3	29,2
France	56,8	63,9	10,9	-
Italie	35,5	39,3(4)	2,6	3,2
Pays-Bas	113	122,7	11,5	-
Belgique	72,2	89,6	10,8	14,8
Luxembourg	106	116	24	34,5

(1) Source : OSCE.

(2) Source : OSCE.

(3) Estimation

(4) Italie 1966

./.

3. Capital propre, investissements et capital étranger dans l'agriculture

Pour le capital propre et le volume des investissements dans l'agriculture, on ne dispose que de données incomplètes. Le tableau ci-après donne des indications sur l'évolution du capital bâtiments et machines (aux prix courants) dans quatre Etats membres.

Tableau 26

Evolution du capital bâtiments et machines
(aux prix courants) dans quatre Etats membres

Année	Millions UC			
	France	Italie	Pays-Bas	Belgique
1967	1.360	1.144	232	114
1968	1.507	1.254	243	132

Source : OSCE, Comptabilité nationale 1968

Pour l'Allemagne, en revanche, on ne dispose pour les investissements en mesures d'amélioration du sol, en bâtiments d'exploitation et en machines de données dont le tableau suivant montre l'évolution (en millions d'UC).

Tableau 27

Evolution des investissements en mesures d'amélioration du sol, en bâtiments d'exploitation et en machines

Répartition	Millions UC			
	1964/65	1966/67	1967/68	1968/69
Investissements bruts	1.202	1.002	968	1.058
Investissements nets	583	326	286	332
dont :				
Amélioration du sol	137	75	72	64
Bâtiments	172	157	150	147
Tracteurs	88	28	9,5	23
Machines agricoles	186	65	57	96

Source : Grüner Bericht 1970

Le recours au capital étranger a continué à augmenter dans l'agriculture le plus souvent à un rythme plus rapide que la valeur de la production finale. Le degré d'endettement a donc, en conséquence, généralement augmenté.

En 1967/68, le montant total du capital emprunté s'est élevé en moyenne, dans la CEE, à 62 % environ de la production finale, les taux nationaux oscillant entre deux extrêmes représentés d'une part par l'Allemagne (78%) et d'autre part par l'Italie (37%) (voir tableau ci-après).

Tableau 33

Le capital étranger dans l'agriculture

Ventilation	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg
	1968	1968	1968	1965	1967	1968
I. Capital étranger						
- en Mio d'unités de monnaie nationale	25.874,0(1)	48.540,0(2)	1.800.000,0 (3)	3.810,0(5)	46.200,0(4)	1.200,0
- en Mio d'UC	6.468,5	9.831,8	2.880,0	1.052,5	924,0	24,0
II. Production finale (aux prix courants) (6)						
- en Mio d'unités de monnaie nationale	34.101,0	60.432,0	5.563.439,0	8.511,0	75.576,0	2.964,5
- en Mio d'UC	8.525,3	12.240,5	8.901,5	2.351,1	1.511,5	59,3
III. (I) de (II) en pourcentage	76 %	80 %	36 %	45 %	61 %	40 %

(1) Crüner Bericht 1970, page 65.

(2) Statistique agricole 1968, page I27 - uniquement crédit agricole mutuel : page 352.

(3) INEA Annuario dell'Agricoltura Italiana XII 1969, page 89.

(4) Evolution de l'économie agricole et horticole 1968/69 page 23.

(5) Landbouwcijfers 1970, page 162.

(6) O.S.C.E. Statistique agricole.

Cette évolution a été favorisée par des mesures de soutien des pouvoirs publics, dont la nature et l'ampleur ont toutefois varié selon les Etats membres.

Allemagne

Entre 1967 et 1968, dans l'agriculture allemande, le recours net au capital étranger est passé de 5.850 à 6.475 millions d'UC, ce qui représente une augmentation de 625 Mio d'UC. Tandis que la part des pensions et des "parts de vieillesse" (Altenteilen) restait inchangée (10 %), les crédits à long terme continuaient à progresser, passant de 44 à 46 %, alors que la part des prêts à court terme (26 %) et à moyen terme (18 %) diminuait.

Des fonds du budget fédéral sont affectés à l'octroi de prêts à taux d'intérêt réduit, de bonifications d'intérêt pour les fonds provenant du marché financier et fournis par la banque centrale, ainsi que de subventions destinées à permettre d'accorder des bonifications d'intérêt.

Le volume total des prêts couverts par des fonds du budget fédéral a certes régressé de 1967 à 1968 (de 137 à 65 millions d'UC), mais les intérêts versés pour les fonds provenant du marché financier fournis par la banque centrale et bénéficiant de bonifications d'intérêt accordées par l'Etat fédéral sont passés de 10 à 13 millions d'UC.

En 1968, 97 millions d'UC ont été disponibles pour accorder des bonifications d'intérêt, notamment pour des prêts à long terme; sur cette somme, 5,5 millions d'UC ont permis de contracter de nouveaux prêts. Au total, en 1967 et 1968, le volume global des prêts (y compris les fonds provenant du marché financier procurés par la banque centrale) qui ont bénéficié de mesures de bonification d'intérêt dans le cadre de l'action entreprise en ce sens s'est accru de 300 millions d'UC, passant de 3.683 millions à 4.013 millions d'UC.

En outre, un fonds d'un montant maximum de 7,5 millions d'UC est disponible, au titre des fonds spéciaux ERP, pour l'octroi d'arrières-cautions aux exploitations agricoles.

On ne dispose pas d'indications au sujet d'une bonification d'intérêt supplémentaire accordée sur des crédits budgétaires des Länder.

./.

France

On ne dispose pas d'indications sur l'endettement global de l'agriculture.

D'après les documents disponibles, de 1967 à 1968, le volume du crédit accordé par les instituts affiliés à la Caisse nationale de crédit agricole est passé de 8.446 à 9.823 millions d'UC, ce qui représente une augmentation nette d'environ 1.377 millions d'UC.

Le niveau du taux d'intérêt a été très variable et, d'une façon générale, plus bas dans le cas du crédit accordé par la CNCA que dans celui des prêts des autres banques et des autres fournisseurs, étant donné que des crédits budgétaires (1968 : 156 Mio d'UC) sont mis à la disposition de cette caisse pour lui permettre d'accorder des prêts à taux d'intérêt réduit. Environ 70 % de l'ensemble des emprunts contractés dans l'agriculture proviennent de la CNCA.

Italie

Sur le volume global du crédit, qui s'est élevé en 1968 à environ 2.880 millions d'UC, les crédits spéciaux ont représenté environ 2.338 millions d'UC; ceux-ci ont été accordés à raison de 52 % sous forme de prêt à long terme et à raison de 48 % sous forme à moyen et à court terme.

Au total, 251 millions d'UC ont été prévus dans le budget de 1969 (plans arrêts et autres lois) pour assurer le financement de ces crédits.

Pays-Bas

D'après les données disponibles, à la fin de 1965 l'agriculture néerlandaise avait emprunté 1.049 millions d'UC, dont 801 millions d'UC sous forme de prêt à long terme. Si les prêts à court terme sont accordés surtout par des fournisseurs de l'agriculture, ce sont surtout les deux principaux établissements de crédit agricole qui sont intervenus dans le domaine des crédits à long terme : en 1967 et en 1968, ceux-ci ont accordé à des entreprises du secteur agricole des prêts s'élevant, respectivement, à environ 177 Mio d'UC et environ 194 Mio d'UC.

En 1967, comme au cours des années précédentes, le gouvernement néerlandais a accordé, sur des crédits budgétaires, des prêts à intérêt réduit pour des projets de remembrement.

./.

Par ailleurs, le fonds de garantie de l'Etat a garanti au moyen de cautions publiques, en 1967, un volume de crédit de 18 millions d'UC au total et en 1968 un montant de 17 millions d'UC.

Belgique

De 1967 à 1968, le volume global des prêts à l'agriculture belge est passé de 826 à 924 millions d'UC, ce qui représente une augmentation nette de 98 millions d'UC. Une grande partie de ces prêts (1967 : 80 Mio d'UC; 1968 : 100 Mio d'UC) a bénéficié des mesures d'encouragement (bonification d'intérêt et/ou garantie de l'Etat) du Fonds d'investissement agricole.

Les crédits budgétaires affectés au Fonds d'investissement agricole sont passés de 7,3 millions d'UC en 1967 à 8,4 millions d'UC en 1968.

Depuis sa création, en 1961, jusqu'au 30 juin 1969, le fonds a accordé des garanties d'une valeur de 121 millions d'UC; sur cette somme, jusqu'à cette dernière date, 0,8 million d'UC seulement avait été réalisé.

Luxembourg

En 1968, le capital étranger emprunté par l'agriculture luxembourgeoise a atteint, au total, 24 millions d'UC. Sur cette somme, 18 millions d'UC environ ont été empruntés auprès d'établissements de crédit officiels, le reste ayant été distribué surtout par des bailleurs de fonds privés.

Des crédits peuvent être accordés par le Fonds d'orientation économique et social, créé en 1965 dans le cadre de la loi d'orientation, en vue de l'octroi de bonifications d'intérêt.

Au cours de la période 1966-1968, le fonds a distribué, en moyenne, 0,4 million d'UC.

La garantie du fonds, également prévue par la loi d'orientation, n'est pas encore entrée en vigueur.

Tableau 2y

Volume des crédits bénéficiant d'encouragements de l'Etat

en Mio d'unités de monnaie nationale et
en Mio d'UC

	Allemagne (1)		France	Italie	Pays-Bas	Belgique (2)	Luxembourg
	1968	1968/69					
Crédits encouragés au moyen de fonds publics total	1.451,0	6.821,0	218.900,0		124,0	5.000,0	
	362,75	1.381,59	350,24		34,39	100,0	
Crédits budgétaires affectés à cet encouragement	649,0	1.286,25(3)	151.476,0(4)		60,8	420,0	22,0(4)
	162,25 (Et. féd. et Länder)	260,53	242,36		16,79	8,40	0,44
dont bonifications d'intérêt	388,7	771,0(4)			-	411,0	22,0
	97,18 (Etat fédéral)	156,17			-	8,22	0,44
garantie de l'Etat pour le cautionnement des crédits	30,0	-	-	-	63,2	6.052,0	-
	7,50 (Etat fédéral)	-	-	-	17,45	121,04	-

Sources : (1) Statistisches Jahrbuch über Ernährung, Landwirtschaft und Forsten 1969, S. 141, 220-225, Grüner Bericht 1968/69 und Einzelplan 1002.

(2) Evolution de l'économie agricole et horticole - 1968/69, rapport du gouvernement, pages 23, 154 à 156

(3) Statistique agricole 1969, page 120

(4) Communication du gouvernement

(5) I.N.E.A. 1969

(6) De 1961 jusqu'au 30 juin 1969.

52

2. La collaboration dans l'agriculture

a) Au niveau de la production

Abstraction faite de l'utilisation en commun de machines agricoles, pour laquelle on ne dispose cependant pas d'indications nouvelles, la collaboration au niveau de la production n'a manifestement que peu évolué au cours des deux dernières années. Les ateliers communs constitués en vue d'une production partiellement ou entièrement commune restent toujours des cas isolés. Les groupements d'exploitation (G.A.E.C.) n'ont progressé de façon constante qu'en France. Dans ce pays, il y avait eu, à la date du 1er mai 1969, 1.230 fusions totales et 137 fusions partielles d'exploitations en vue de l'exploitation en commun d'une branche de la production. A la date du 1er mai 1968, les chiffres correspondants étaient, respectivement, 807 et 118. Parmi ces groupements d'exploitations, en 1969 et en 1968, 706 et 559, respectivement, comptaient trois participants et plus.

Cette évolution ne doit pas faire oublier que la collaboration au niveau de la production a occupé dans un passé récent, et occupe encore actuellement, une place beaucoup plus grande dans les discussions relatives à la politique agricole et que de multiples efforts émanant pour la plupart des agriculteurs eux-mêmes sont accomplis en vue de trouver, pour cette collaboration, des formes appropriées.

b) Au niveau de la commercialisation

Intégration horizontale

On ne dispose de données détaillées sur l'intégration horizontale que pour la France, où la politique visant à favoriser

la constitution de "groupements de producteurs" a été mise en oeuvre en 1964. A la fin de 1968, il y avait dans le pays, au total, environ 650 groupements de producteurs, contre 516 à la fin de mars 1967. Ces groupements de producteurs se subdivisent comme suit :

- 270 groupements de producteurs pour les fruits et légumes, y compris les pommes de terre précoces, qui contrôlent environ 40 % de la production; ils sont eux-mêmes regroupés dans le cadre de onze comités économiques et régionaux
- 50 groupements de producteurs pour les pommes de terre, avec environ 20 % de la production
- 115 groupements de producteurs pour l'aviculture, avec 40 % de la production de volaille et 20 % de la production d'oeufs. Dans ce secteur, il existe huit comités économiques pour l'ensemble du pays.
- 145 groupements de producteurs pour l'élevage, qui contrôlent de 10 à 12 % de la production de porcins et de 4 à 5 % de la production de boeufs d'engrais,
- 70 groupements de producteurs pour la viticulture, qui contrôlent de 4 à 5 % de la production de vin.

Cette évolution a cependant été arrêtée par une nette stagnation. Parallèlement à cette évolution de la concentration de l'offre, on peut constater, du moins en France, en Allemagne et aux Pays-Bas, un développement des unions de producteurs, qui imposent à leurs membres l'observation de certaines règles en matière de production et/ou de commercialisation.

On ne dispose d'informations sur ces "cercles de producteurs" que pour l'Allemagne. Dans ce pays, en 1968, il existait 223 cercles de producteurs pour l'engraissement des porcs et la production de porcelets, avec 20.280 exploitations affiliées, lesquelles vendaient environ 1,2 million de porcs, soit environ 4,6 % de la production. Dans d'autres secteurs de la production, en revanche, ces cercles de producteurs ne jouent qu'un faible rôle (par exemple onze pour les bovins d'engrais, avec 650 exploitations participantes).

Intégration verticale

La forme de l'intégration verticale, où l'agriculteur assure lui-même, entièrement ou partiellement, la transformation et/ou la distribution de ses produits, est peu répandue, abstraction faite, peut-être, d'un ou de deux Etats membres. Le montant des investissements nécessaires est l'un des motifs qui ont empêché le développement de cette forme d'intégration.

Par contre, l'intégration verticale sous la forme de l'agriculture sous contrat paraît se développer de plus en plus, du moins dans les secteurs des cultures maraîchères destinées à la préparation de conserves, de la production de volaille, des porcs, des veaux d'engrais et des betteraves sucrières, ainsi que pour quelques productions spéciales (tabac, semences).

Annexe I

Evolution de la structure de la dimension des exploitations
en Allemagne
 (1967 - 1969)

Classe de grandeur (ha)	Nombre d'exploitations						Importance par rapport à la superficie agricole utilisée, en %		
	En milliers			En %			1967	1968	1969
	1967	1968	1969	1967	1968	1969			
0,5 - 5	682,7	665,6	642,1	48,7	48,3	47,8	10,9	10,6	10,2
5 - 10	271,8	263,9	252,3	19,4	19,2	18,8	15,3	14,9	14,3
10 - 20	288,6	286,0	280,7	20,6	20,8	20,9	31,8	31,7	31,2
20 - 50	141,0	143,9	149,2	10,1	10,5	11,2	31,0	31,8	32,9
50 - 100	14,6	14,7	15,2	1,0	1,0	1,1	7,3	7,4	7,7
plus de 100	2,8	2,8	2,8	0,2	0,2	0,2	3,7	3,6	3,7
Total	1401,5	1376,8	1342,1	100	100	100	100	100	100

Source : Statistisches Jahrbuch über Ernährung, Landwirtschaft und Forsten 1969, Tableau 33 (pour 1967 et 1968)
 Grüner Bericht 1970.

Annexe I (suite)

Evolution de la structure de la dimension des exploitations
en France
 (1963 et 1967)

Classe de grandeur (ha)	Nombre d'exploitations				Importance par rapport à la superficie agricole utilisée, en %	
	en milliers		en %		1963	1967
	1963	1967	1963	1967		
0 - 5	590,0	487,7	31,0	28,9	4,4	3,6
5 - 10	375,8	307,5	19,8	18,2	9,2	7,5
10 - 20	472,6	413,3	24,9	24,5	22,4	19,8
20 - 50	363,0	372,1	19,1	22,0	36,2	37,5
50 - 100	77,1	85,1	4,1	5,0	17,0	18,8
plus de 100	20,6	24,2	1,1	1,4	10,8	12,8
Total	1899,1	1639,9	100	100	100	100

Source : Ministère de l'Agriculture.

Evolution de la structure de la dimension des exploitations
en Italie
 (1967)

Classe de grandeur (ha)	Nombre d'exploitations		Importance par rapport à la superficie agricole utilisée, en %
	en milliers	en %	1967
0 - 5	2.164	73,0	23,0
5 - 10	464	15,7	18,2
10 - 20	214	7,2	16,6
20 - 50	87	3,0	14,7
50 - 100	22	0,7	8,7
plus de 100	13	0,4	18,8
Total	2.964	100	100

Source : Enquête communautaire, décembre 1967.

Annexe I (suite)

Evolution de la structure de la dimension des exploitations
en fonction du besoin de main-d'oeuvre des exploitations (1),

aux Pays-Bas

(1965 et 1968)

Besoin de main-d'oeuvre des exploitations en "années-homme"	Nombre d'exploitations			
	en milliers		en %	
	1965	1968	1965	1968
0,25 - 0,75	48,3	37,2	22	19
0,75 - 1,25	37,5	29,1	18	15
1,25 - 1,75	37,4	30,0	18	15
1,75 - 2,25	30,5	28,3	14	15
2,25 - 3,75	41,2	47,3	20	24
plus de 3,75	17,1	22,3	8	12
Total pour les exploita- tions ayant un besoin de main-d'oeuvre supérieur à 0,25 années-homme	213,0	194,2	100	100
Total pour les exploita- tions ayant un besoin de main-d'oeuvre inférieur à 0,25 années-homme	51,3	45,8	-	-
Total pour l'ensemble des exploitations	264,3	240,0	-	-

(1) Le besoin de main-d'oeuvre a été calculé sur la base de normes par hectare et par animal, en heures par an.

Source : Landbouwcijfers 1970, tableau 21.

Annexe I (suite)

Evolution de la structure de la dimension des exploitations

en Belgique

(1959 et 1967)

Classe de de grandeur (ha)	Nombre d'exploitations				Importance par rapport à la superficie agricole utilisée, en %	
	en milliers		en %		1959	1967
	1959	1967	1959	1967		
0 - 5	76,4	44,0	44,0	33,0	12,0	7,0
5 - 10	49,0	36,2	28,0	27,0	23,0	18,0
10 - 20	34,3	34,2	20,0	26,0	31,0	33,0
20 - 50	12,0	15,2	7,0	12,0	23,0	30,0
50 - 100	1,8	2,0	1,0	2,0	8,0	9,0
plus de 100	0,294	0,325	-	-	3,0	3,0
Total	174,1	132,49	100	100	100	100

Source : INS + IEA.

Evolution de la structure de la dimension des exploitations

de deux ha et plus

au Luxembourg

(1967 et 1969)

Classe de grandeur (ha)	En valeur absolue		En pourcentage	
	1967	1969	1967	1969
2 - 5	1.245	1.059	17,3	15,8
5 - 10	1.241	1.051	17,2	15,7
10 - 20	1.962	1.697	27,2	25,4
20 - 30	1.407	1.376	19,5	20,6
30 - 50	1.112	1.224	15,4	18,3
plus de 50	246	282	3,4	4,2
Total	7.213	6.689	100	100

Source : Rapport sur l'agriculture et la viticulture en 1969.

E. La productivité et les revenus en agriculture

L'ensemble des facteurs traités dans les chapitres précédents, tels que la production, la main-d'oeuvre, les prix des produits agricoles et des facteurs et moyens de production et l'évolution structurelle, détermine la situation économique dans l'agriculture. Avant de traiter la question des revenus, il paraît utile de donner certaines précisions en ce qui concerne l'évolution récente de la production par hectare et par personne active dans l'agriculture, facteurs qui, abstraction faite de l'évolution des termes de l'échange, déterminent l'évolution des revenus agricoles.

1. La productivité à l'hectare

L'examen des rendements moyens par hectare pour les principales cultures et des rendements par vache laitière donne une indication sur l'évolution de la productivité à l'hectare. Afin d'éliminer des effets du hasard, les calculs ont été effectués sur base triennale.

Du tableau 30 il ressort que, au cours de la période "1964"-1967" pour tous les produits examinés, les rendements moyens accusent dans la Communauté un accroissement souvent assez important. En effet, les taux d'accroissement annuels communautaires sont de + 7,2 % pour le maïs (+ 8,6 % en Allemagne et + 10,7 % en France), + 6,1 % pour le blé dur (+ 9,2 % en France), + 4,1 % pour l'avoine, + 4 % pour le blé tendre et les pommes de terre, tandis que pour les betteraves sucrières le taux est de 3,4 % (+ 4,8 % en Allemagne et 4,2 % en Italie). Pour la production laitière, le taux annuel d'accroissement du rendement moyen par vache laitière a été de + 2,3 % (+ 4,2 % en France).

La comparaison des chiffres de 1969 avec ceux de 1968 donne à penser que la tendance à la hausse s'est généralement poursuivie pour le blé dur et le riz, mais que par suite de conditions climatologiques défavorables une tendance contraire s'est manifestée notamment pour le blé tendre, le maïs et les plantes sarclées.

Tableau 30

Rendements moyens par hectare de quelques cultures principales

ainsi que le rendement moyen par vache laitière

et taux annuel d'accroissement "1964" (Ø 1963/64/55) - "1967" (Ø 1966/67/68)

(1966-1969)

Produits	ALLEMAGNE					FRANCE					ITALIE				
	1966	1967	1968	1969	Taux annuel d'accroiss. "1964-1967" en %	1966	1967	1968	1969	Taux annuel d'accroiss. "1964-1967" en %	1966	1967	1968	1969	Taux annuel d'accroiss. "1964-1967" en %
	Blé tendre	32,6	41,1	42,3	40,2	+ 4,4	28,4	36,6	36,9	36,2	+ 3,9	25,7	26,5	26,8	25,6
Blé dur	-	-	-	-	-	21,0	27,1	28,5	27,1	+ 9,2	13,1	18,9	14,5	17,3	+ 5,2
Seigle	26,4	32,4	33,1	33,1	+ 2,6	18,0	19,7	20,1	20,2	+ 4,5	17,9	17,8	18,0	18,6	+ 3,2
Orge	30,0	36,2	37,4	37,0	+ 3,3	28,1	35,0	32,9	32,8	+ 2,9	14,1	16,3	14,7	16,7	+ 2,6
Avoine	30,1	33,6	35,2	34,6	+ 3,6	23,6	27,1	26,7	27,0	+ 5,0	13,3	15,5	12,1	15,7	+ 0,5
Maïs grain	40,5	47,2	49,2	49,2	+ 8,6	45,1	40,9	52,6	47,9	+ 10,7	35,5	38,0	41,3	45,1	+ 4,0
Riz décortiqué	-	-	-	-	-	28,6	35,0	27,7	37,1	+ 1,3	37,5	41,5	32,9	40,7	- 0,4
Pommes de terre	257,0	301,0	291,0	271,0	+ 4,1	198,0	202,0	214,0	208,0	+ 3,7	111,0	118,0	124,0	130,0	+ 3,0
Betteraves sucrières	425,0	465,0	470,0	439,0	+ 4,8	436,0	407,0	435,0	440,0	+ 2,5	378,0	391,0	375,0	362,0	+ 4,2
Oléagineux total	20,9	25,6	26,8	21,3	+ 5,3	17,2	19,3	17,8	17,7	+ 1,5	17,6	17,1	16,2	17,4	- 1,0
Lait (1)	3.649	3.707	3.771	.	+ 1,3	2.912	2.990	3.120	.	+ 4,2	2.960	2.812	2.720	.	+ 1,6

(1) kg/an

Tableau 30 (suite)

Produits	PAYS-BAS					BELGIQUE					LUXEMBOURG					C.E.E.					
	1966	1967	1968	1969	Taux annuel d'accroiss. "1964/1967" en %	1966	1967	1968	1969	Taux annuel d'accroiss. "1964/1967" en %	1966	1967	1968	1969	Taux annuel d'accroiss. "1964/1967" en %	1966	1967	1968	1969	Taux annuel d'accroiss. "1964/1967" en %	
Blé tendre	40,4	47,9	44,3	43,6	0	30,5	41,4	41,3	38,2	- 1,0	22,7	32,1	30,0	34,5	+ 5,4	28,4	34,4	34,7	33,7	+ 4,0	
Blé dur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,5	19,4	15,4	18,0	+ 6,1	
Seigle	25,7	32,6	31,9	33,4	+ 0,6	25,1	32,8	32,0	32,7	- 0,5	19,8	30,5	26,9	32,0	+ 5,7	24,8	30,2	30,9	30,8	+ 2,7	
Orge	34,7	41,6	36,4	39,3	- 1,9	30,3	40,5	37,4	35,9	- 1,0	29,9	36,0	33,0	33,5	+ 8,4	28,4	35,0	33,7	33,7	+ 3,1	
Avoine	36,0	41,5	42,1	39,1	+ 1,4	32,1	37,4	36,1	33,6	+ 1,7	23,0	32,1	30,0	31,5	+ 6,2	25,0	28,6	28,6	29,1	+ 4,1	
Frais grain	-	-	-	-	-	44,2	46,7	45,0	47,8	+ 0,3	-	-	-	-	-	40,2	39,6	47,2	46,6	+ 7,2	
Riz décortiqué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35,9	40,4	32,2	40,3	+ 0,2	
Pommes de terre	316	350	344	324	+ 4,6	249	313	285	294	+ 3,7	200	277	230	253	+ 3,1	215	241	241	231	+ 4,0	
Betteraves sucrières	398	508	495	486	+ 3,3	389	464	459	469	+ 1,6	-	-	-	-	-	410	430	435	426	+ 3,4	
Oléagineux total	24,4	28,4	26,8	19,2	+ 0,2	32,0	25,6	24,6	21,4	+ 6,8	-	-	-	-	-	18,0	20,4	19,6	18,4	+ 2,0	
Lait (1)	4.180	4.233	4.250	.	+ 0,5	3.664	3.729	3.651	.	- 0,1	3.500	3.535	3.585	.	+ 1,9	3.256	3.289	3.348	.	+ 2,3	

Source : O.S.C.E.-Statistique agricole

(1) Kg/an

2. La productivité du travail en agriculture

Comme pour les rapports précédents, les indicateurs de la productivité du travail retenus sont obtenus en divisant successivement la valeur de la production finale et du produit brut du secteur agricole par le nombre des personnes actives employées dans l'agriculture. Afin d'éliminer les variations annuelles, les calculs ont été effectués sur base triennale.

Tableau 31 - Taux moyens annuels d'accroissement de la productivité du travail en agriculture pendant la période "1964" (Ø 1963/64/65) et "1967" (Ø 1966/67/68)
en %

Etat membre	Production finale aux prix de 1963	Produit brut aux prix de 1963	Emploi agricole (moyenne triennale)	Accroissement de la productivité du travail calculé sur la base de	
				la production finale	le produit brut
Allemagne	+ 4,8	+ 4,5	- 3,8	+ 8,9	+ 8,6
France	+ 3,9	+ 3,0	- 3,8	+ 8,0	+ 7,0
Italie	+ 4,3	+ 3,6	- 4,0	+ 8,6	+ 7,8
Pays-Bas	+ 4,3	+ 3,9	- 3,5	+ 8,1	+ 7,7
Belgique	+ 3,8	+ 1,4	- 5,5	+ 9,3	+ 7,3

Source : Office statistique des Communautés européennes.

Le tableau 31 montre que, pendant la période "1967" la régression continue de l'emploi agricole en combinaison avec l'augmentation de la production finale et du produit brut aux prix de 1963 a abouti à un net accroissement de la productivité du travail par rapport à la période "1964".

En effet, en moyenne et par an, la productivité du travail, calculée sur la base des données relatives au produit brut (1), s'est accrue de 8,6 % en Allemagne, de 7,8 % en Italie, de 7,7 % aux Pays-Bas, de 7,3 % en Belgique et de 7,0 % en France.

./.

(1) Production finale moins consommation intermédiaire.

Lorsqu'on compare la période "1964"- "1967" à la période "1962"- "1966" (1) (voir graphique 5) pour tous les Etats membres on constate une hausse de la productivité.

Pour l'année 1968, par conséquent, la productivité croissante a permis une évolution favorable des revenus agricoles, mais elle n'a pas joué complètement son rôle du fait d'une détérioration des termes de l'échange constatée au paragraphe B 4 ci-dessus.

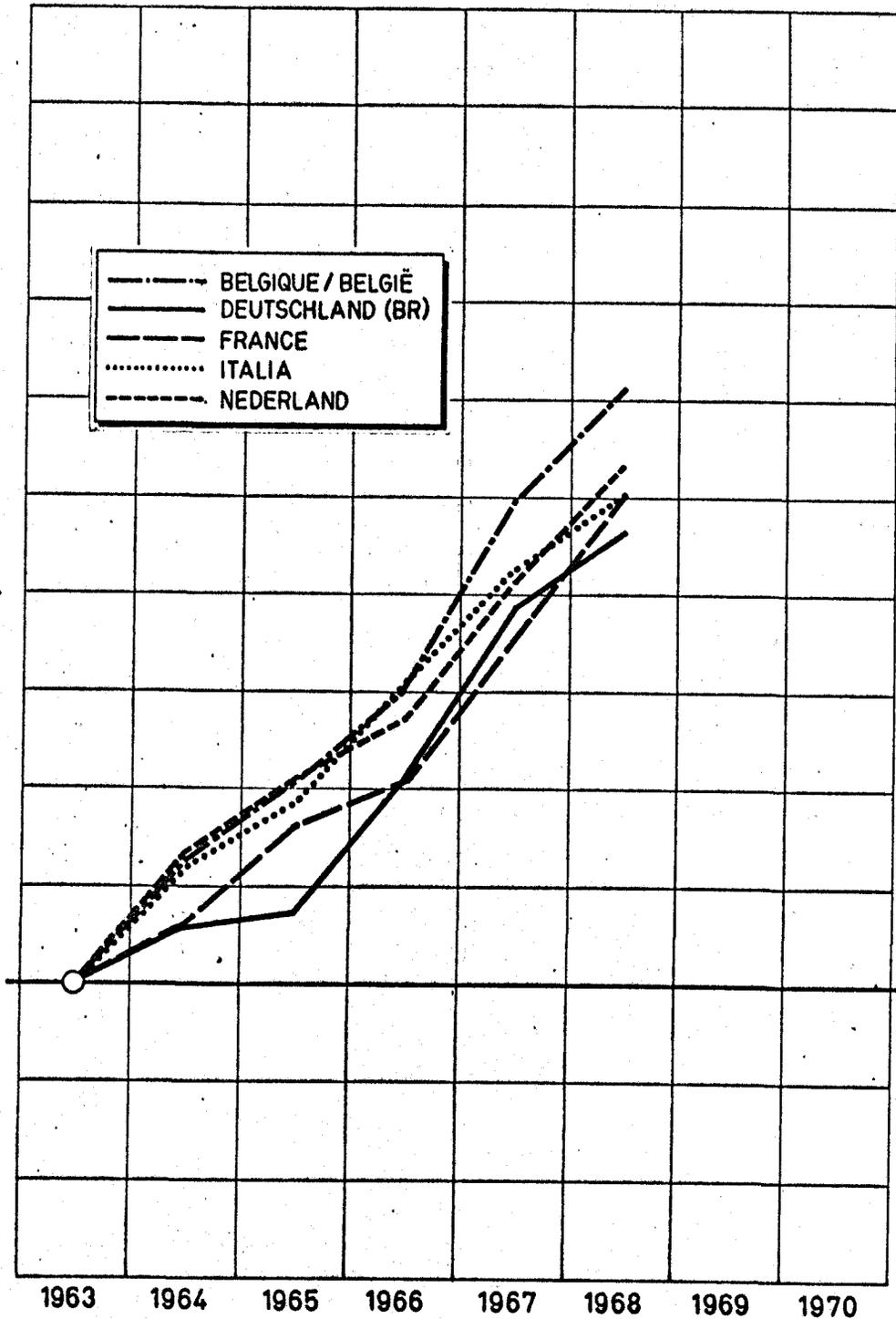
Il reste donc à examiner plus en détail les renseignements disponibles au sujet des revenus agricoles.

./.

(1) Voir "Rapport sur la situation de l'agriculture et des marchés agricoles" (COM(69) 550, page 14).

Evolution de la productivité du travail dans l'agriculture des pays de la CEE
 (calculée sur la base de la production finale aux prix constants de "1963"
 par personne occupée dans l'agriculture)

1963 = 100



CEE - DG VI - 7011.98

GRAPHIQUE 5

3. Evolution des revenus dans l'agriculture

Faute de données complètes et utilisables résultant du réseau d'information comptable agricole de la C.E.E., on est tenu de se fonder, en ce qui concerne l'évolution des revenus agricoles, sur des renseignements nationaux. Mais la remarque déjà faite dans les rapports précédents, suivant laquelle le manque d'homogénéité des informations disponibles ne permet qu'une appréciation de l'évolution relative des revenus agricoles, reste entièrement valable pour l'analyse qui suit.

Allemagne (1)

Un aperçu de l'évolution récente des résultats économiques des exploitations agricoles selon l'orientation de leur production et leur dimension est donné par le tableau 32.

L'examen de ce tableau permet de constater qu'en 1968/69 une tendance à la hausse s'est manifestée : le revenu de l'exploitation et le revenu du travail par unité de travail moyens ont été respectivement de 11.781 DM (2.945 UC) et 8.767 DM (2.192 UC), ce qui nominativement représente dans les deux cas, un accroissement de 10 %.

Bien qu'en moyenne, un accroissement se soit produit dans les trois types d'exploitation distingués, il a été plus accentué dans les exploitations à plantes sarclées et plus faible dans les exploitations d'élevage. Les exploitations d'élevage de 50 hectares et plus ont même vu diminuer aussi bien leur revenu d'exploitation que leur revenu du travail.

Le même tableau montre également qu'en règle générale et en moyenne, les différences observées entre les revenus obtenus dans les différents types d'exploitations et les différentes classes de dimension, tendent à s'accroître continuellement. Toutefois, il ne peut être perdu de vue que la dispersion des revenus est considérable; en effet, en rangeant les exploitations selon l'importance de leurs revenus, le revenu de l'exploitation par travailleur, obtenu dans 25 % des exploitations ayant les résultats les meilleurs, dépasse souvent de 15.000 DM (3.750 UC) celui des exploitations à résultats les plus défavorables.

./.

(1) Rapport du gouvernement fédéral sur la situation de l'agriculture (Rapport vert 1970), Bonn, 6 février 1970.

Tab' au 32 - Evolution des résultats d'exploitation s les exploitations agricoles en Allemagne
(1965/66 - 1968/69)

UC/UTH

Campagne	Produit brut (1)			Résultat brut (2)			Revenu du travail (3)					
	PS	C	CF	Total	PS	C	CF	Total	PS	C	CF	Total
	Système d'utilisation du sol (4)											
Ø 1965/66 à 1967/68 1967/68 1968/69	Exploitations de moins de 20 ha SAU											
	6272	5803	5688	5972	2375	2073	2066	2196	1820	1523	1541	1650
	6602	6317	6140	6396	2534	2256	2220	2362	1946	1662	1657	1778
	7492	6778	6752	7056	2814	2403	2491	2586	2184	1798	1840	1961
Ø 1965/66 à 1967/68 1967/68 1968/69	Exploitations de 20 à moins de 50 ha SAU											
	8687	7980	7215	8065	3069	2530	2364	2681	2318	1761	2081	1915
	9462	8503	7611	8647	3384	2741	2556	2921	2584	1947	1732	2118
	10482	9827	8280	9702	3679	3095	2786	3216	2804	2198	1896	2328
Ø 1965/66 à 1967/68 1967/68 1968/69	Exploitations de 50 ha SAU et plus											
	9661	10115	8620	9710	3594	3203	2554	3342	2769	2331	1498	2474
	10693	10858	8507	10515	4163	3592	2645	3797	3261	2642	1560	2858
	12660	12706	8725	12232	4959	4197	2358	4367	3844	3042	1208	3231
Ø 1965/66 à 1967/68 1967/68 1968/69	Exploitations total											
	7347	6968	6312	6981	2713	2339	2186	2456	2072	1680	1554	1810
	7905	7511	6725	7505	2974	2550	2498	2677	2287	1853	1676	1990
	8894	8376	7352	8359	3291	2803	2582	2945	2541	2046	1827	2192

- (1) Ventes + prestations en nature (valeur de la variation d'inventaire, valeur de l'auto-consommation aux prix à la production et valeur des prestations en nature aux prix à la production).
 (2) Produit brut, abstraction faite des achats courants des biens et services et des impôts.
 (3) Résultat brut moins intérêts calculés (3,5 %) pour le capital investi.
 (4) PS = Plantes sarclées, C = Céréales, CF = Cultures fourragères.

Source : Rapport du gouvernement fédéral sur la situation de l'agriculture, Bonn, 6 février 1970

Pour les secteurs horticole et viticole, en 1968/69, le revenu du travail par unité de travail a évolué très différemment selon les types de production. En 1968/69 ce revenu a atteint en moyenne les valeurs suivantes (1) :

exploitations maraîchères (Gemüsebaubetriebe)	13.112 DM (3.278 UC)(+ 26,6 %)
exploitations à plantes ornementales (Zierpflanzbaubetriebe)	13.658 DM (3.415 UC)(+ 4,3 %)
exploitations horticoles mixtes (Gemischtbetriebe)	12.073 DM (3.018 UC)(- 16,2 %)
exploitations fruitières (Obstbaubetriebe)	5.077 DM (1.269 UC)(- 20,1 %)
exploitations à pépinières (Baumschulen)	15.203 DM (3.801 UC)(+ 30,6 %)
exploitations viticoles (de plaine et de colline) (Weinbau)(Flach u. Hanglagen)	15.851 DM (3.963 UC)(+ 27,2 %)
exploitations viticoles (à flanc de coteau)(Weinbau)(Steillagen)	12.618 DM (3.155 UC)(+ 16,1 %).

C'est surtout dans le secteur des exploitations fruitières (Obstbaubetriebe) que la tendance à la baisse du revenu du travail, qui s'était du reste manifestée déjà depuis 1965/66, a continué.

Tout en tenant compte des montants compensatoires suite à la réévaluation du Deutsche Mark, on s'attend pour la période 1969/70, à ce que la différence entre la production brute et les charges d'exploitation s'accroisse de plus de 8 %.

./.

(1) Les chiffres entre parenthèses indiquent l'accroissement par rapport à l'année précédente.

France (1)

Dans l'optique de la production, le résultat brut d'exploitation a augmenté de 2,9 % en 1969 par rapport à 1968. Dans l'optique de la commercialisation, cet accroissement a été de 6,1 % du fait du déstockage important constaté pour le vin.

Compte tenu de la diminution du nombre d'exploitants évaluée à 3,0 %, le revenu agricole moyen par exploitant a augmenté de 9,1 %. La hausse des prix de la production intérieure brute, se situant à 7 %, la croissance du revenu agricole moyen par exploitant est de 2,1 % en valeur réelle.

L'incidence sur le revenu agricole de l'application de la TVA à l'agriculture peut être évaluée pour 1969 à 1,6 ou 1,8 points supplémentaires suivant que l'on tient compte ou non de la ristourne sur le matériel agricole dans le résultat brut d'exploitation de la branche. Le tableau 33 récapitule les principaux éléments qui ont conduit au résultat mentionné ci-dessus.

Tableau 33 - Taux de variation annuels du résultat brut d'exploitation
(1966 - 1969)

	en %			
	1966	1967	1968	1969
Volume de la production commercialisée	1,8	6,7	4,4	- 1,4
Volume des consommations intermédiaires	6,4	7,1	4,3	3,5
Prix du produit intérieur brut	2,8	2,7	4,2	7,0
Prix agricoles à la production hors TVA (valeur réelle)	- 1,4	- 2,3	- 4,3	+ 0,3
Prix des consommations intermédiaires (valeur réelle)	- 1,6	- 1,3	+ 0,1	- 2,6
Résultat brut d'exploitation dans l'optique commercialisation (global, valeur réelle)	2,0	4,0	- 1,2	- 0,9
Nombre d'exploitants	- 3,0	- 3,0	- 3,0	- 3,0
Résultat brut d'exploitation dans l'optique commercialisation (par exploitant, en valeur réelle)	5,0	7,0	1,8	2,1

./.

(1) Les comptes de l'agriculture de l'année 1969.

On ne dispose pas pour la France de renseignements récents quant à l'évolution du revenu du travail en chiffres absolus, basés sur un échantillon représentatif d'exploitations comptables. Toutefois, les données publiées par l'Institut National de Gestion et d'Economie Rurale (1) permettent de constater une très grande dispersion des résultats économiques selon les types de production et selon la dimension de l'exploitation.

Le tableau 34 montre qu'en 1966, suivant la taille des exploitations, le revenu du travail (2) a varié entre 7.700 FF et 26.700 FF (1.560 - 5.400 UC) environ par travailleur dans les exploitations du secteur végétal. Pour les systèmes de production animale, les chiffres moyens varient entre 9.100 FF et 11.400 FF (1.840 - 2.300 UC). Contrairement à la situation dans le secteur végétal, dans les exploitations d'élevage il apparaît une stagnation relative des progrès de productivité réalisée lorsque s'accroît leur surface.

Tableau 34 - Revenu du travail par travailleur (U.T.H.) selon le système de production et la superficie agricole utilisée (1966)

Classes SAU(ha)	en UC/UTH					
	10 à 20	20 à 30	30 à 50	50 à 70	70 à 100	100
Systèmes de production						
Céréales - Plantes industrielles	2.512	3.160	2.471	2.957	3.322	4.010
Céréales	1.560	2.471	2.775	2.734	3.990	5.408
Polyculture - Elevage	1.944	2.188	3.221	2.350	2.208	3.160
Elevage - Polyculture	2.188	1.924	2.066	2.228	2.289	2.674
Elevage	1.843	1.863	1.985	2.107	1.985	2.309

- (1) Résultats économiques en 1966 des exploitations agricoles adhérentes des Centres de Gestion et d'Economie Rurale, n° 3, mars 1970. Les données se fondent sur un échantillon de 6.166 exploitations de plus de 10 ha appartenant à la presque totalité du territoire français et concernant des agriculteurs ayant en commun de faire un effort constant de réflexion et d'adaptation de leurs moyens de production à partir d'une connaissance précise des données de leurs exploitations.
- (2) Il est constitué par la somme du revenu net (différence entre le produit d'exploitation et les charges réelles et calculées), de la rémunération forfaitaire du travail "manuel" de l'exploitant et de sa famille et des frais réels de personnel salarié.

Italie

Comme il a été souligné dans le rapport précédent, le gouvernement italien ne présente pas de rapport annuel sur l'évolution du revenu de l'agriculture; en outre, l'Italie a interrompu la publication des résultats économiques des exploitations agricoles relatifs à toutes les régions dans l'attente des résultats du réseau d'information comptable agricole de la C.E.E.

Par conséquent, les données relatives au revenu agricole se basent sur les résultats contenus dans l'"Annuario dell'agricoltura italiana" - INEA - volume XXII.

Pour l'ensemble du pays, le niveau moyen du revenu brut par personne indépendante occupée est resté stationnaire. Toutefois, cette stabilité cache des évolutions très différentes selon les régions. En effet, dans les régions nord-occidentales et centrales - où, à un niveau des recettes plus satisfaisant qu'ailleurs, a correspondu une diminution plus accentuée des travailleurs indépendants - les revenus bruts par personne ont augmenté (respectivement de + 9,4 % et + 7,6 %), tandis qu'ils ont diminué d'une manière assez nette en Italie nord-orientale et dans le midi où l'exode moins important a contribué en partie seulement à éliminer les effets défavorables d'une campagne non satisfaisante (respectivement - 4,4 % et - 5,2 %).

Tableau 35 - Revenu brut par personne occupée indépendante en Italie
selon la répartition géographique
(1967 - 1968)

Répartition régionale	1967	1968	Variations en %
Italie nord-occidentale	2.107	2.306	+ 9,4
Italie nord-orientale	2.000	1.912	- 4,4
Italie centrale	1.474	1.586	+ 7,6
Italie du sud et les îles	2.034	1.928	- 5,2
Italie	1.928	1.925	- 0,2

Pays-Bas

Dans l'attente des résultats du réseau d'information comptable agricole de la Communauté, les Pays-Bas n'ont pas poursuivi la publication de la série des résultats économiques des exploitations utilisée pour les rapports précédents. De ce fait des résultats moyens pour tous les Pays-Bas ne sont pas disponibles à l'heure actuelle mais seulement pour certaines régions agricoles principales (1). Toutefois les données disponibles et reprises au tableau 35 qui concernent l'année 1968/69 et l'année 1969/70 et qui ont trait aux exploitations retenues pour le réseau d'information comptable de la Communauté, permettent d'obtenir une certaine idée de l'évolution récente des revenus de l'exploitant aux Pays-Bas.

Sur la base de ces données on peut dire qu'en règle générale, les résultats économiques des exploitations en 1969/70 ont évolué favorablement par rapport à l'exercice précédent. Il en ressort également que les revenus de l'exploitant obtenus dans les exploitations relativement grandes sont supérieurs à ceux des petites exploitations. Comparés aux revenus des exploitations orientés vers les grandes cultures et la transformation (oeufs et volaille, porcins), ce sont les revenus de l'exploitant des exploitations à dominance d'élevage qui sont les moins élevés. Mais ce sont surtout les exploitations fruitières dont les revenus accusent un solde négatif qui se trouvent dans une situation économique inquiétante.

Des données du Landbouw-Economisch Instituut, il ressort qu'en 1968/69, dans 5,3 % de toutes les exploitations agricoles comptables de 5 ha et plus qui ont été retenues, l'exploitant a un revenu du travail de moins de 8.000 florins (2.210 UC), dans 25,0 % un revenu entre 8.000 et 16.000 florins (2.210 - 4.420 UC), dans 38,2 % un revenu entre 16.000 et 24.000 florins (4.420 - 6.630 UC), dans 19,8 % un revenu entre 24.000 et 32.000 florins (6.630 - 8.840 UC) et dans 10,7 % un revenu de 32.000 florins (8.840 UC) et plus.

./.

(1) Légende des régions retenues dans le tableau 35 :

a = noordelijk kleigebied; b = zuidwestelijk kleigebied; c = Veenkolonien;
d = zandgebieden; e = noordelijke, oostelijk en centraal zandgebied;
f = zuidelijk zandgebied; g = kleiweidegebied; h = veenweidegebied;
i = westelijk weidegebied; j = noordelijk zandgebied; k = weidegebieden;
l = zandgebieden; m = westland; n = De Kring; o = Noord-Limburg;
p = Ysselmonde; q = Geestenerambacht.

Tableau 36 - Revenu du travail moyen de l'exploitant en agriculture

aux Pays-Bas (1) (2)
(1967/68-1969/70)

en U.C.

Système de production	1967/68	1968/69	1969/70
I <u>Exploitations à grandes cultures et expl. mixtes relativement grandes avec surface destinée aux grandes cultures entre 40 et 80 %</u>			
A <u>Exploitations à grandes cultures</u>			
Régions : a (taille moyenne 44 ha)	5.967	3.398	5.525
b (taille moyenne 40 ha)	6.133	7.450	12.983
c (taille moyenne 30 ha)	7.113	8.329	5.249
B <u>Exploitations mixtes</u>			
Région d (taille moyenne 24 ha)	4.337	4.171	4.558
II <u>Exploitations mixtes de taille moyenne</u>			
C <u>Exploitations d'élevage et de produits transformés(2)</u>			
Régions e (taille moyenne 20 ha)	2.403	2.804	2.901
f (taille moyenne 17 ha)	3.729	4.682	4.834
D <u>Exploitations de produits transformés (2) + élevage</u>			
Régions e (taille moyenne 12 ha)	2.486	4.724	6.133
f (taille moyenne 12 ha)	3.577	5.580	7.873
III <u>Exploitations d'élevage</u>			
Régions : g (taille moyenne 24 ha)	5.414	5.746	5.525
h (taille moyenne 26 ha)	5.124	5.622	5.470
i (taille moyenne 19 ha)	3.992	3.923	4.061
j (taille moyenne 21 ha)	3.564	3.398	3.950
IV <u>Exploitations mixtes et d'élevage, petites</u>			
E <u>Expl. d'élevage et de produits transformés (2)</u> (taille moyenne 10 ha)	1.423	2.293	2.293
F <u>Expl. de produits transformés (2) et d'élevage</u> (taille moyenne 8 ha)	1.809	3.425	4.144
G <u>Exploitations d'élevage</u>			
Régions k (taille moyenne 12 ha)	2.970	2.431	2.155
l (taille moyenne 11 ha)	1.837	2.334	2.486
V <u>Exploitations horticoles</u>			
H <u>Exploitations maraîchères sous verre</u>			
Régions m	3.260	4.337	7.072
n	2.707	3.646	7.845
o	2.376	3.950	4.890
I <u>Exploitations maraîchères de plein air</u>			
Régions p	3.729	4.337	5.994
q	249	2.762	6.906
J <u>Exploitations spécialisées produisant des fruits</u>	28	- 166	- 552

(1) Le revenu du travail de l'exploitant représente son revenu du travail plus la rémunération pour sa gestion.

(2) Production de porcs, oeufs et volaille, à partir de céréales.

Source ; Memorie van Toelichting; Rijksbegroting 1971, Hoofdstuk XIV, Nr.2.

Belgique (1)

Les données de la comptabilité nationale marquent une poursuite de la tendance à la hausse des revenus en agriculture. Tandis qu'en 1968 le revenu des exploitations (2) s'est accru de 13,4 %, le taux d'accroissement du revenu du travail (3) par unité de travail était de 18 % atteignant ainsi le niveau de 151.038 Fb (3.021 UC), ce qui représente 82,9 % du revenu moyen par salarié dans ce pays. Ce pourcentage était de 75,2 % en 1967.

L'amélioration des revenus constatée ci-dessus, fondée sur des calculs globaux, se trouve confirmée par les résultats financiers moyens d'exploitations agricoles professionnelles bien gérées de plus de cinq hectares, basés sur un échantillon de 1.012 comptabilités agricoles - dont la taille moyenne était de 21 ha environ - ayant trait à l'exercice allant du 1er mai 1968 au 30 avril 1969. Selon des données le revenu du travail par unité de travail est passé de 155.604 Fb (3.113 UC) en 1967/68 à 189.266 Fb (3.735 UC) en 1968/69, soit un accroissement de 22 %. L'amélioration des résultats financiers est imputable en grande partie à l'augmentation de la valeur de la production totale, qui, dans les exploitations observées, s'est accrue de 4.698 Fb (94 UC), soit 9,8 %; tandis que le total des charges s'est accru de 1.137 Fb (23 UC), soit 2,1 %. L'accroissement de la production totale est essentiellement dû à l'augmentation sensible de la valeur de la production de l'exploitation porcine [+ 3.952 Fb (79UC)].

./.

-
- (1) Evolution de l'économie agricole et horticole 1968/69, rapport présenté par le gouvernement (Chambre des représentants 526 (1969-1970) N° 1); Aperçu des résultats comptables moyens de 1.012 exploitations agricoles pour l'exercice 1968-1969, Cahiers de l'Institut Economique Agricole n° 109/EEC - 16 de février 1970.
 - (2) Le revenu des exploitations correspond à la différence entre la production finale et le total des charges d'exploitations (y compris les fermages, salaires, intérêts et taxes payés ainsi que les amortissements).
 - (3) Le revenu du travail correspond au revenu des exploitations plus les salaires payés moins les intérêts sur capitaux d'exploitation en propriété.

Les revenus du travail par unité de travail montrent une grande diversité. En 1968/69, en effet, 22,6 % des exploitations observées ont eu un revenu inférieur à 120.000 Fb (2.400 UC), 39,5 % entre 120.000 et 200.000 Fb (2.400 - 4.000 UC), 10,0 % entre 200.000 et 240.000 Fb (4.000 - 4.800 UC), 13,5 % entre 240.000 et 280.000 Fb (4.800 - 5.600 UC) et 14,4 % supérieur à 280.000 Fb (5.600 UC).

Les exploitations horticoles bien gérées à prédominance de légumes sous verre (0,85 ha) ont obtenu un revenu de travail par U.T. de 264.000 Fb (5.280 UC) (+ 11 %), celles à prédominance de légumes en plein air (6,3 ha) de 168.000 Fb (3.360 UC) (+ 19 %) et celles à prédominance de fruits et/ou petits fruits (5,83 ha) de 148.000 Fb (2.960 UC) (- 4 %).

Luxembourg (1)

Pour ce pays, des indications sur l'évolution du revenu agricole ne peuvent être obtenues que par une comparaison des résultats chiffrés des recettes et dépenses de l'agriculture selon les données de la comptabilité nationale. Par revenu agricole on comprend la fraction du produit net au coût des facteurs servant à la rémunération de la main-d'oeuvre familiale et du capital propre investi.

Si l'année 1967 a marqué une nette progression du revenu agricole total (+ 7,0 %) par rapport à l'année précédente, l'année 1968 accuse un recul très sensible (- 12,4 %) comparé au revenu agricole constaté en 1967.

Il faut cependant noter que ces chiffres ne donnent qu'une appréciation globale de la situation de l'agriculture et qu'ils ne tiennent pas compte de la réduction du nombre des exploitations agricoles intervenue en 1968. Si l'on calcule le revenu agricole global par exploitation agricole, ce revenu peut être estimé à 142.000 Flux (2.842 UC) en 1967 et à 130.500 Flux (2.610 UC) en 1968, environ; ce qui représente une diminution de 8,2 %.

./.

(1) L'agriculture et la viticulture en 1967 et en 1968, rapport du Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture du Grand-Duché de Luxembourg (Débats parlementaires concernant le projet de budget 1969).

F. EVOLUTION DES ECHANGES

Les échanges par produits étant examinés dans la partie B du présent rapport, nous n'examinerons ici que l'évolution globale des échanges des produits agricoles.

1. Echanges avec les pays tiers

a) Importations de produits agricoles non réglementés
(cf. les différences entre A et B, tableau 39)

Les produits agricoles non réglementés ne représentent que 10 % de la valeur de l'ensemble de la production communautaire des produits agricoles. Il doit être souligné que la part de ces produits dans les importations est considérable; en 1969, elle a dépassé d'environ 65 % les importations de produits réglementés. Exprimées en valeur absolue, ces importations se sont accrues de 948 Mio U.C. de 1968 à 1969 (soit 15,3 % environ) pour atteindre 7,1 Mrd U.C.

b) Importations de produits réglementés (1)

En 1969, les importations de produits réglementés ont également augmenté par rapport à 1968 d'un peu plus de 187 Mio UC. (soit 14,5%) pour atteindre 4,32 Mrd UC. Aussi bien la régression absolue des importations en provenance des pays tiers enregistrée depuis 1967 a-t-elle été non seulement stoppée, mais on assiste même à une relance de ces importations (tableau 37).

Les importations en provenance des pays en voie de développement ont augmenté (en raison notamment du développement des importations de céréales, de fruits et légumes, de vins, de matières grasses et d'huiles) tandis que l'accroissement absolu a été moins fort pour les importations en provenance des pays à commerce d'Etat (il y a eu augmentation cependant des importations de porcs et de boeufs).

(1) Les produits réglementés sont les produits qui tombent sous le coup des organisations communes de marché dans le secteur des céréales, de la viande porcine, de la viande bovine, des fruits et légumes, des poissons, des oeufs et de la volaille, du vin, du riz, des produits laitiers, des huiles et des matières grasses et du sucre. Cette année, contrairement aux tableaux correspondants du précédent rapport, les produits tombant sous le coup des organisations communes de marché dans le secteur des huiles et des matières grasses ainsi que du sucre sont pris en considération.

Tableau 37 - Importations de produits réglementés en provenance
des différents pays tiers

(1963 - 1969)

En Mio U.C.

Année	Pays tiers	Pays industrialisés total	dont		Pays en voie de développement	Pays à commerce d'Etat
			AELE	Etats-Unis		
1963	3.915,9	1.939,0	481,1	847,3	1.659,5	302,8
1964	4.173,0	2.132,5	470,2	1.025,5	1.780,1	257,1
1965	4.532,3	2.327,5	494,4	1.169,4	1.823,4	340,9
1966	4.838,8	2.529,7	453,8	1.352,9	1.883,5	420,4
1967	4.450,0	2.295,7	458,6	1.103,0	1.639,0	511,3
1968	4.137,3	2.169,4	387,3	1.147,0	1.516,5	446,3
1969	4.324,7	2.162,5	407,3	1.081,0	1.621,7	530,5

Source : O.S.C.E.

Les importations en provenance des Etats-Unis ont, elles, diminué de 65 Mio U.C. (notamment à cause de la diminution des importations de maïs due à la grève dans les ports de chargement).

c) Exportations de produits réglementés

Les exportations de produits réglementés ont dans l'ensemble augmenté régulièrement.

Tableau 38 - Exportations de produits réglementés vers les pays tiers
(1963 - 1969)

Année	Pays tiers	Pays industrialisés total	dont		Pays en voie de développ.	Pays à commerce d'Etat
			AELE	Etats-Unis		
1963	I.438,7	786,2	585,5	104,1	469,4	I67,3
1964	I.582,3	879,1	647,6	106,8	515,2	I68,0
1965	I.719,0	978,3	715,4	121,4	551,9	I63,0
1966	I.676,6	955,9	666,2	142,9	524,5	I70,1
1967	I.693,9	I.023,3	707,8	I53,0	580,7	82,0
1968	I.800,3	I.038,3	681,2	I73,3	609,5	I43,8
1969	I.875,7	I.108,2	717,7	I36,7	646,2	III,2

En Mio U.C.

Source : O.S.C.E.

Les exportations vers les Etats-Unis n'ont cessé de croître de 1963 à 1969. L'accroissement des exportations en 1969 par rapport à 1968 est dû à l'intensification des exportations de viande porcine et de vin. En 1969 les exportations vers les pays à commerce d'Etat ont fortement diminué par rapport à 1968, ces pays n'ayant acheté à la Communauté que de faibles quantités de blé et d'orge.

2. Echanges intracommunautaires

En 1969, les échanges intracommunautaires, notamment de produits réglementés, se sont développés considérablement. Les difficultés dans le domaine monétaire se sont traduites par des mouvements intracommunautaires de marchandises purement spéculatifs, qui portaient notamment sur les produits réglementés, et qui visaient uniquement à exploiter les fluctuations des

./.

cours. La Commission s'est trouvée obligée de prendre les mesures de sauvegarde prévues à l'article 226 du Traité.

L'accroissement anormal des échanges intracommunautaires n'a pas entraîné une diminution générale des importations en provenance des pays tiers, mais s'est traduit, pour beaucoup de produits, par un déplacement des stocks excédentaires entre les Etats membres. C'est ainsi, par exemple, que l'Office d'intervention allemand a dû acheter jusque juin 1969 3,7 millions de tonnes de céréales de la C.E.E.

Les chiffres concernant les échanges intracommunautaires en 1969 ne peuvent donc être utilisés aux fins de comparaison que sous certaines réserves.

En 1968, le montant des importations intracommunautaires pour l'ensemble des produits agricoles (1) représentait 44 % (68 %) du montant des importations extracommunautaires correspondantes. En 1969, ce pourcentage est passé à environ 50 % (86 %). Cet accroissement de l'importance relative des importations intracommunautaires est dû au fait que celles-ci ont connu une forte croissance générale atteignant 27 % (32 %), tandis que les importations de la Communauté en provenance des pays tiers croissaient plus faiblement, d'environ 11 % (4,5 %) [11,478 Mrd U.C. (4,324 Mrd) contre 10,342 Mrd U.C. (4,137 Mrd)].

L'évolution des importations de chacun des Etats membres en provenance des autres Etats membres en 1969 est la suivante : en Allemagne + 25 % (+ 27 %), en France + 30 % (+ 43 %), en Italie + 25 % (+ 29 %), aux Pays-Bas + 41 % (+ 66 %) et dans l'U.E.B.L. + 22 % (+ 26 %).

Toutefois, pour pouvoir apprécier ces pourcentages à leur juste valeur, il convient de répartir entre les différents Etats membres la part de ces importations à la totalité des importations intracommunautaires. En 1969

./.

(1) Les chiffres figurant entre parenthèses concernent les produits réglementés.

Tableau 19 - Evolution des importations des produits agricoles et alimentaires dont les produits réglementés (1)

(1963 - 1969)

En Mio U.C.

Année	C.E.E.			Allemagne			France			Italie			Pays-Bas			U.E.B.L.		
	Intra	Extra	Intra	Extra	Intra	Extra	Intra	Extra	Intra	Extra	Intra	Extra	Intra	Extra	Intra	Extra		
																	Intra	Extra
1963	2 439,8	9 438,6	1 178,4	1 134,5	351,4	2 392,6	365,1	2 122,5	227,2	1 076,8	367,7	712,3						
1964	2 821,6	10 149,2	1 300,4	3 423,6	432,5	2 594,3	400,6	2 012,3	268,3	1 268,2	419,8	850,8						
1965	3 335,5	10 564,6	1 614,1	3 841,1	468,4	2 461,7	446,9	2 156,9	316,9	1 255,4	489,2	849,6						
1966	3 599,7	11 200,4	1 713,5	3 851,5	485,6	2 705,5	521,3	2 485,8	347,0	1 271,3	532,3	885,4						
1967	3 848,9	10 507,6	1 696,5	3 475,0	553,7	2 428,9	636,0	2 428,7	401,0	1 285,2	561,8	890,1						
1968	4 557,2	10 342,8	1 901,4	3 502,1	709,8	2 292,1	772,7	2 357,7	497,7	1 358,9	675,7	731,9						
1969	5 800,0	11 478,2	2 390,2	3 833,1	923,4	2 652,3	961,6	2 657,0	701,7	1 456,9	823,4	878,4						

A. Produits agricoles et alimentaires (2)

B. Produits réglementés (3)

1963	1 391,3	3 915,9	801,6	1 216,7	185,4	942,4	206,9	951,8	67,3	536,8	130,1	258,2
1964	1 604,5	4 173,0	872,9	1 318,2	250,3	1 064,8	242,3	873,3	81,4	616,0	157,6	300,7
1965	1 966,0	4 532,3	1 110,9	1 557,6	255,2	1 029,7	278,4	1 031,6	118,2	580,7	203,3	332,7
1966	2 083,8	4 838,8	1 181,8	1 586,0	244,8	1 113,6	319,3	1 195,3	123,9	580,9	214,0	373,0
1967	2 296,2	4 450,0	1 172,4	1 384,4	278,2	977,0	425,8	1 111,8	165,1	584,0	254,8	392,8
1968	2 818,3	4 137,3	1 292,6	1 284,6	391,7	849,1	544,8	1 081,7	244,3	598,0	345,4	332,9
1969	3 734,9	4 324,7	1 637,9	1 312,1	554,5	967,5	701,5	1 136,1	405,0	587,5	435,9	521,3

(1) Evolution du commerce extérieur des Etats membres et de la C.E.E. pour l'ensemble des produits et pour les produits agricoles et alimentaires.

Octobre 1969. Division Bilans, Etudes, Information.

(2) Sous la rubrique des produits agricoles et alimentaires, l'O.S.C.E. classe une série de produits dont la production à l'intérieur de la Communauté est nulle ou négligeable, tels que le café, le thé, le cacao, les épices, les oléagineux, les fibres de coton, les fruits et bois tropicaux, les huiles de poissons, etc.

(3) Produits réglementés : produits qui tombent sous le coup des organisations communes de marché dans le secteur des céréales, de la viande porcine de la vache, ovine, caprine, de la volaille, du vin, du riz, des produits laitiers, des huiles et des matières grasses, le sucre.

Source : O.S.C.E.

l'Allemagne a totalité 41,2 % (43,8 %), la France 16 % (14,8 %), l'Italie 16,6 % (18,8 %), les Pays-Bas 12 % (10,8 %) et l'U.E.B.L. 14,2 % (11,7 %).

En 1968, la valeur de tous les produits agricoles exportés des Etats membres vers les autres Etats membres représentait 152 % (159 %) des exportations correspondantes vers les pays tiers. Ce pourcentage s'est élevé en 1969 à 183 % (201 %).

L'évolution relative des exportations de chacun des Etats membres vers les autres Etats membres en 1969 par rapport à 1968 se présente comme suit : Allemagne + 22,2 % (+ 39,9 %), France + 39,4 % (+ 44 %), Italie + 20,3 % (+ 22,9 %), Pays-Bas + 18,8 % (+ 18,9 %) et U.E.B.L. + 24 % (+ 29 %).

Une différenciation de la valeur des exportations des différents Etats membres vers les autres Etats membres au total des exportations intracommunautaires est la suivante : l'Allemagne s'attribuait en 1969 11,2 % (9,2 %), la France 32,5 % (37,7 %), l'Italie 10,5 % (9,4 %), les Pays-Bas 31,7 % (30,3 %) et l'U.E.B.L. 14,2 % (13,4 %).

G. Le degré de l'auto-alimentation en produits agricoles

La partie II du présent rapport comportant une analyse détaillée de la situation d'alimentation de chacun des produits soumis à Organisation de marché, il sera seulement donné ici, sur base des données statistiques disponibles auprès de l'Office statistique des Communautés européennes qui ne couvrent pas toujours l'année 1968/69 (1), un aperçu d'ensemble du degré d'auto-alimentation des différents produits et de son évolution au cours des dernières années.

Une récapitulation de ces données se trouve au tableau 40. Il ressort de ce tableau que le degré d'auto-alimentation de la plupart des produits énumérés a presque atteint ou dépassé 100 %. Les exceptions concernant le blé dur (60 %), le maïs (55 %), les graisses et huiles (43 %), la viande bovine (89 %), les fruits frais (88 %) et les agrumes (58 %).

En règle générale, par rapport à l'année précédente, en 1968/69 la tendance à l'accroissement du degré de l'auto-alimentation s'est maintenue, notamment en ce qui concerne le blé tendre (121 %, soit + 3 points), le maïs (55 %, soit + 9 points), le sucre (103 %, soit + 8 points), les graisses et huiles (43 % en 1967/68, soit + 6 points), le beurre (117 % en 1967/68, soit + 8 points), le lait en poudre (157 % en 1967/68; soit + 23 points) et les agrumes (58 %, soit + 6 points).

./.

(1) A ce sujet, il y a lieu d'attirer l'attention sur le fait que certaines de ces données ne correspondent pas entièrement à celles mentionnées dans la partie II du présent rapport concernant l'évolution du marché des différents produits. En effet, pour la gestion courante des marchés, il est indispensable de pouvoir disposer des données statistiques récentes, raison pour laquelle on est souvent tenu de recourir à d'autres sources que celles sur lesquelles se fondent les données de l'O.S.C.E. (par exemple : données provenant des organisations professionnelles).

Tableau 40 - Degré d'auto-alimentation en produits agricoles de la

Communauté
(1965/66 - 1968/69)

Produit	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69
A. <u>Céréales</u> totales (1)	86	81	91	94
dont :				
blé tendre	.	101	118	121
blé dur	.	58	77	60
seigle	89	89	100	104
orge	94	92	106	106
avoine	89	94	95	96
maïs	44	47	46	55
B. <u>Riz</u> (y compris brisures)	60	80	101 ⁽²⁾	(91) ⁽²⁾
C. <u>Sucre</u> (sans D.O.M.)(3)	97	92	95	103
D. <u>Vin</u> (4)	97	92	99	93
E. <u>Graisses et huiles</u> (5) totales	40	37	43	.
dont :				
graisses et huiles végétales	23	19	28	.
graisses provenant des abattages	88	88	89	.
graisses et huiles des animaux marins	8	7	6	.
F. <u>Viandes</u> (6) :				
viande bovine	84	88	89	89
viande de porc	98	98	100	99
viande de volaille	95	95	98	98
G. <u>Produits laitiers</u> (7) :				
lait entier	100	100	100	.
lait écrémé	100	100	100	.
beurre	106	109	117	.
fromage	99	101	103	.
lait en poudre	115	134	157	.
lait concentré	149	153	150	.
H. <u>Fruits et légumes</u> (9) :				
légumes frais (y compris les conserves de légumes)	102	103	102	100
fruits frais (y compris les conserves et jus de fruits)	(88) ⁽⁹⁾	(89) ⁽⁹⁾	87	88
agrumes (y compris les conserves et jus d'agrumes)	46	51	52	58

(1) Production utilisable en % de l'utilisation intérieure totale.

(2) A partir de 1968/69 les bilans du riz sont élaborés en faisant abstraction des brisures de riz. Pour 1968/69 le degré d'auto-alimentation pour les brisures de riz est de 60 %. Pour 1967/68 voir aussi footnote 3 au tableau 60(riz).

(3) Production nette en % de l'utilisation intérieure totale.

(4) Production en % de l'utilisation intérieure totale.

(5) Production indigène en % des quantités disponibles.

(6) Production indigène nette en % de la quantité disponible sans graisse.

(7) Production en % des quantités disponibles.

(8) Production utilisable en % de l'utilisation interne totale.

(9) A cause de modifications intervenues aux données statistiques de la France, ces données ne sont pas complètement comparables à celles des années suivantes.

Source : O.S.C.E.

II. L'EVOLUTION DU MARCHÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS

1. CEREALES

I. Situation d'approvisionnement

a) Production

Au cours de l'année 1969, 70,32 millions de tonnes de céréales ont été récoltées dans la Communauté. Il s'agit donc là d'un résultat élevé, qui se situe encore très légèrement au-dessus de la très bonne récolte de l'année précédente. Une extension des superficies et des rendements élevés en ont été les causes.

Tableau 4I - Evolution des superficies récoltées, du rendement et de la production dans la Communauté (sans le riz)
(1967 - 1969)

	Superficie (en millions d'ha)			Rendement (en 100 kg/ha)			Production (en 1.000 tonnes)		
	1967	1968	1969	1967	1968	1969	1967	1968	1969
Chiff. absolus	20,85	21,12	21,19	32,9	33,3	33,2	68,630	70,307	70,316
Variation en % par rapport l'année précédente	- 0,62	+ 1,29	+ 0,33	+17,9	+ 1,22	- 0,30	+17,3	+2,4	+0,01

Source : OSCE

Récolte de la campagne 1969/70 (voir tableau en annexe I)

Les superficies totales en céréales ont été à nouveau légèrement augmentées (+ 0,33% en 1969/70). Cette augmentation est à attribuer principalement à une extension non négligeable des superficies de maïs, qui s'élève à environ 10,4 % (= 212.000 ha). Les superficies d'orge et de froment dur ont également été étendues contrairement à celles des autres céréales qui ont été en régression.

En ce qui concerne le froment tendre, la diminution dans la Communauté était de 1,8 % (= 153.000 ha). Surtout l'Italie (- 4,2 %) et la France (- 1,5 %) ont participé à cette diminution tandis qu'en Allemagne les superficies en froment tendre ont été légèrement étendues de 30.000 ha (= 2 %).

.../...

La régression en Italie est entre autre à attribuer au fait qu'une partie des producteurs de froment tendre sont passés à la production de froment dur. Les superficies récoltées en froment dur, déjà augmentées dans cet Etat membre en 1968/69 de 8 %, ont à nouveau été étendues en 1969/70 de 57.000 ha (= 3,8 %).

Pour le seigle, la tendance à la régression des cultures s'est encore poursuivie en 1969/70. Les surfaces cultivées représentaient 1,15 million d'ha, soit 9,2 % (= 116.000 ha) de moins qu'en 1968/69.

L'accroissement des superficies en orge pour la Communauté était de 2,5 % (= 117.000 ha). Principalement la France avec 66.000 ha et l'Allemagne avec 57.000 ha ont contribué à cet accroissement alors qu'aux Pays-Bas les superficies ont regressé de 8.000 ha. L'ensemble des emblavements d'avoine a regressé de 48.000 ha (= 2,12 %).

Les rendements

Les rendements à l'ha pour les céréales ont à nouveau été élevés avec 33,2 Qx. Compte tenu de la régression pour le froment tendre (- 2,9 %) et le maïs (- 1,3 %), le résultat record de la campagne 1968/69 (33,3 Qx/ha) n'a pas pu être atteint.

Production de céréales

1969 est également une année d'excellente récolte. Les 70,32 millions de tonnes récoltées se situent encore très légèrement au-dessus du record de l'année précédente et dépassent la moyenne de la récolte des années 1960 à 1967 de 20,4 % (= 11,9 millions de tonnes). Cette augmentation de 20,4 % est le résultat de rendements à l'ha plus élevés qui dépassaient en 1969 de 21 % la moyenne des rendements obtenus dans la période de 1960 à 1967.

Pour le froment tendre, la récolte 1969 (28,6 millions de tonnes) a été inférieure de 1,39 million de tonnes (= 4,6 %) par rapport à celle de 1968 du fait des superficies et rendements réduits; elle se situait par conséquent presque au niveau de celle de l'année 1967. A l'exception de Luxembourg, tous les Etats membres ont contribué à cette régression, avec 626.000 tonnes la part de l'Italie a été la plus importante.

En revanche, la production de froment dur a augmenté sensiblement. Les quantités récoltées ont dépassé avec environ 3 millions de tonnes de 22,4 % (= 544.000 tonnes) le résultat de 1968 et de 31,2 % (= 708.000 tonnes) la moyenne de la récolte des années 1965 à 1968. Cette augmentation est à attribuer tant à une extension des superficies qu'à des rendements plus élevés. Tandis que les superficies ont augmenté constamment depuis 1965, l'évolution des rendements à l'ha a été plus fluctuante. Ils ont été inférieurs en 1969 à ceux de 1967.

La production d'orge 1969 (15,8 millions de tonnes) a pu être accrue de 2,5 % (= 386.000 tonnes) par rapport à l'année précédente grâce à de plus grandes superficies, sans cependant pouvoir atteindre le résultat de l'année 1967 par suite de rendements à l'ha inférieurs (33,7 qx contre 35,0 qx).

Dans tous les Etats membres, à l'exception de la Belgique et des Pays-Bas, cette augmentation a été constatée en 1969, dont la plus forte en France (+ 208.000 tonnes) et en Allemagne (+ 156.000 tonnes).

Pour le seigle, la production a régressé dans tous les Etats membres. Avec 3,6 millions de tonnes au total elle se situait à environ 362.000 tonnes (= 9,2 %) en-dessous du résultat de 1968.

La production de maïs (10,5 millions de tonnes) en 1969 est la plus importante jamais atteinte. Bien que les rendements par ha aient été inférieurs de 1,3 % à ceux de l'année précédente, la très bonne récolte de 1968 a encore été dépassé de 9,2 % (= 889.000 tonnes), grâce à des emblavements accrus. Une augmentation de la production a été constatée dans tous les Etats membres producteurs, l'Allemagne ayant plus que doublé sa production depuis 1967 (400.000 tonnes contre 196.000 tonnes).

b) Consommation

Ainsi qu'il ressort du tableau 42, la consommation de céréales pour 1968/69 dans la Communauté se situait avec un total de 74,03 millions de tonnes à 1,02 % très légèrement en-dessous de celle de la campagne précédente.

.../...

Tableau 42 - EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE CEREALES DANS LA

CEE DANS SON ENSEMBLE (1)

(1966/67 - 1968/69)

(en 1.000 t)

Poste du bilan	1966/67	1967/68	1968/69 (2)
Production utilisable	57.984	68.157	69.766
Stock de début	11.685	10.547 (3)	11.659 (4)
Stock final	10.198	14.153	14.270
Exportations	8.071	8.543	9.773
Importations	19.963	18.787	16.651
Utilisation interne totale	71.363	74.795	74.033
Semences	3.285	3.265	3.275
Alimentation animale	41.411	44.365	43.860
Pertes marchés	378	381	348
Usages industriels	4.242	4.719	4.419
Alimentation humaine:			
a) Equivalent céréales	22.047	22.065	22.131
b) kg/tête	89,9	89,1	88,7
Degré d'auto-approvi- sionnement (en %)	81	91	94

- (1) Sans les échanges intra-CEE et sans le riz
- (2) Campagne: 1.8 - 31.7., excepté Allemagne: 1.7. - 30.6
- (3) Stock de maïs en France au 1er juillet 1967 et par conséquent différent du stock final 1966/67, au 30 septembre 1967
- (4) Différence entre stock final 1967/68 et stock de début 1968/69 est à attribuer à un changement de la période de référence

Source : Office statistique des Communautés européennes.

L'alimentation animale en céréales a régressé légèrement au cours de la campagne 1968/69. Les causes de cette régression par rapport à la campagne 1967/68 devraient être recherchées en premier lieu dans les moindres effectifs porcins en France et dans l'utilisation de produits de substitution pour l'alimentation avicole aux Pays-Bas.

Comme déjà au cours des années précédentes, le maïs a été encore en 1968/69 la céréale la plus utilisée dans l'alimentation animale. 15,08 millions de tonnes ont été utilisées; ceci représente une diminution de 0,4 million de tonnes (2,58 %) par rapport à la campagne 1967/68. L'utilisation de l'orge dans l'alimentation animale (10,8 millions de tonnes) a également régressé par rapport à la campagne précédente. Toutefois, cette régression a été peu importante (1,8 % = 201.000 tonnes).

Par contre, l'utilisation du froment tendre pour l'alimentation animale a pu être augmentée de 15,6 % à 6,73 millions de tonnes. L'incitation en a été la dénaturation (voir tableau 43).

L'orge a encore été la céréale la plus employée pour les utilisations industrielles en 1968/69 avec 2,65 millions de tonnes (campagne précédente : 3,14 millions de tonnes).

Par suite des stocks importants à la fin de la campagne 1967/68 et de la très bonne récolte en 1968, les stocks à la fin de la campagne 1968/69 ont encore augmenté. Ils s'élevaient dans la Communauté à 14,3 millions de tonnes. Avec 8 millions de tonnes les stocks de froment étaient particulièrement élevés; les stocks d'orge se situaient à 1,9 million de tonnes et ceux de maïs à 1,5 million de tonnes.

Tableau 43

Dénaturation de froment tendre
(1967/68 - 1969/70)

(en tonnes)

Etat membre	1967/68 (13 mois)	1968/69	1969/70
Allemagne	104.498	193.715	1.213.455
France	646.013	1.242.670	1.938.738
Italie	-	-	-
Pays-Bas	188.431	228.652	646.547
Belgique	81.107	206.035	455.787
Luxembourg	-	4.518	9.735
Total C.E.E.	1.020.049	1.875.590	4.314.262

II. Les échanges commerciaux

a) Les échanges intracommunautaires

Les échanges intracommunautaires de céréales ont évolué comme suit :

Tableau 44

Importation dans les pays de la C.E.E. des diverses
catégories de céréales en provenance des Etats membres (1)
(1967/68 - 1969/70) (en tonnes)

Produit	1967/68 (2)	1968/69	1969/70 (3)
Froment tendre	1.230.185	2.545.681	2.632.673
Froment dur	16.916	108.373	86.771
Froment total	1.247.101	2.654.054	2.719.444
Seigle	57.118	72.502	87.958
Orge	1.408.196	2.063.969	2.026.899
Avoine	185.530	190.385	224.707
Maïs	563.119	1.443.010	1.427.947
Autres céréales	46.723	68.729	56.663
TOTAL	3.507.792	6.492.649	6.543.618

(1) - Sans le riz et les produits transformés

(2) - du 1.8 au 31.7

(3) - Les données pour l'UEBL ne sont pas complètes (juin et juillet 1970 seulement les importations de froment tendre, d'orge et de maïs en provenance de la France)

Source : Informations des Etats membres.

Campagne 1968/69

Au cours de la campagne 1968/69, le commerce intracommunautaire a été supérieur de 85 % à celui de la campagne précédente. Cette augmentation est principalement due à l'accroissement considérable des livraisons françaises dont le total de 5,9 millions de tonnes dépassait d'environ 2 millions de tonnes les exportations de la campagne précédente.

L'augmentation des livraisons vers l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas a été particulièrement importante en provenance de la France. Cette augmentation est due principalement à une situation favorable résultant :

- de certains défauts de la régionalisation des prix de céréales,
- de variations dans les taux de changes,
- de prix de marché en France se situant au niveau de l'intervention.

La dérivation des prix d'intervention dans certaines régions de l'Allemagne a empêché un écoulement des céréales vers les zones de consommation du Rhin et de la Ruhr. De ce fait, des possibilités d'écoulement supplémentaires se sont offertes pour des céréales provenant des zones de production du nord de la France favorablement situées au point de vue de transport.

En outre, une incitation à l'achat de céréales françaises a été créée par des problèmes monétaires et en particulier par des taux de change qui en découlaient. Il en résultait que surtout au cours des derniers mois de la campagne des quantités de céréales ne correspondant plus aux besoins réels de marché ont été livrées vers les pays du nord de la Communauté.

Finalement, les prix de marché bas en France dus à l'offre importante en céréales provenant des récoltes 1967 et 1968 ont contribué aux livraisons importantes à un niveau de prix bas.

Les livraisons françaises de froment tendre ont connu l'accroissement quantitatif le plus important. Avec 2,4 millions de tonnes, elles se situaient à 160 % au-dessus de celles de la campagne 1967/68; plus de la moitié de ces quantités ont été achetées par l'Allemagne.

Pour l'orge, les livraisons ont porté sur 1,97 million de tonnes (campagne précédente : 1,3 million de tonnes) et pour le maïs 1,32 million de tonnes (campagne précédente : environ 500.000 tonnes). Les acheteurs principaux pour ces céréales ont été l'Allemagne et la Belgique.

Campagne 1969/70

Au cours de la campagne 1969/70, les livraisons de céréales françaises ont regressé; elles se situaient avec un total de 5,4 millions de tonnes à 8,5 % (environ 500.000 tonnes) en-dessous des livraisons de l'année précédente. Pour le froment tendre et l'orge le recul était particulièrement important (11 %); ceci est à attribuer en premier lieu aux moindres achats par l'Allemagne et les Pays-Bas. Par contre, les livraisons de froment tendre vers la Belgique ont presque pu être doublées.

Les raisons suivantes ont conduit à cette évolution :

- les perturbations provenant du secteur monétaire ont été écartées par la dévaluation du franc français et par les mesures prises dans le cadre de cette dévaluation,

- les engagements à l'exportation (y compris l'aide alimentaire) ainsi que l'accroissement de la dénaturation de froment tendre ont occasionné, en France même, une plus grande demande,
- cette situation a conduit, dans cet Etat membre, à des prix de marché soutenus à partir de janvier 1970 qui évitaient, pour les céréales françaises, un écoulement trop facile.

Malgré cette régression, le volume du commerce intracommunautaire dépassait encore légèrement le très bon résultat de la campagne 1968/69. Ceci est principalement à attribuer à la demande fortement accrue de l'industrie pour la fabrication des aliments composés dans les pays du nord de la Communauté. Cette demande a conduit à un accroissement des échanges entre ces pays. Les importations de froment tendre des Pays-Bas en provenance de l'Allemagne s'élevaient en 1969/70 à environ 240.000 tonnes tandis qu'en 1968/69 ils ne se situaient qu'à 5.400 tonnes.

Le tableau suivant montre l'évolution des importations totales de céréales dans les différents pays de la Communauté en provenance des Etats membres.

Tableau 45

Evolution des importations totales de céréales en
provenance des Etats membres (1)
(1967/68-1969/70) (en tonnes)

Campagne	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	UEBL	C.E.E.
1967/68 (2)	1.711.137	5.742	224.834	560.760	1.005.319	3.507.792
1968/69	3.147.234	9.112	493.431	1.335.866	1.507.006	6.492.649
1969/70	2.502.685	4.189	411.225	1.563.461	1.982.058(3)	6.543.618

(1) Sans le riz et les produits transformés

(2) Du 1.8 au 31.7

(3) voir footnote 3 du tableau 44

Source : Informations des Etats membres.

.../...

b) Les échanges avec les Pays tiersLes importations

Tableau 46

Evolution des importations totales de céréales enprovenance des Pays tiers (1)

(1967/68-1969/70)

(en tonnes)

Campagne	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	UEBL	C.E.E.
1967/68 (2)	4.722.827	991.803	7.094.101	3.252.418	1.606.568	17.667.717
1968/69	3.491.880	1.072.952	7.041.600	2.347.982	1.457.924	15.412.338
1969/70	3.234.170	924.762	6.023.855	2.692.959	1.299.892(3)	14.175.638

(1) Sans le riz et les produits transformés

(2) Du 1.8 au 31.7

(3) Du 1.8 au 31.5

Source : Informations des Etats membres.

Les importations totales de la Communauté qui se situaient en 1968/69 à 13 % en dessous de celles de la campagne précédente, ont régressé à nouveau de 8 % en 1969/70.

Les causes principales de cette régression sont surtout à chercher dans le fort accroissement des échanges intracommunautaires.

Tableau 47

Importation dans les pays de la C.E.E. des diverses
catégories de céréales en provenance des pays tiers (1)

(1967/68 - 1969/70)

(en tonnes)

Produit	1967/68 (2)	1968/69	1969/70 (3)
Froment tendre	2.488.730	2.501.184	2.132.723
Froment dur	871.764	1.642.665	1.293.730
Froment total	3.360.494	4.143.849	3.426.453
Seigle	62.248	40.847	75.280
Orge	1.629.215	1.109.544	1.244.506
Avoine	598.169	567.404	441.390
Maïs	10.925.146	8.901.138	8.548.661
Autres céréales	1.092.445	649.556	439.348
TOTAL	17.667.717	15.412.338	14.175.638

(1) Sans le riz et les produits transformés

(2) Du 1.8 au 31.7

(3) UEBL : du 1.8 au 31.5

Source : Informations des Etats membres

Campagne 1968/69

Le recul des importations de la campagne 1968/69 est à attribuer à la diminution des achats de céréales fourragères alors que les importations de froment se situaient au-dessus de celles de la campagne précédente.

Avec 1,4 million de tonnes, l'Italie a été le principal importateur de froment de la Communauté, dont 0,9 million de tonnes de froment dur compte tenu de besoins accrus pour les pâtes alimentaires. En Allemagne, la diminution des importations de froment tendre d'environ 253.000 tonnes est principalement due au fait que dans cet Etat membre plus de 580.000 tonnes de froment de qualité provenant de la "Bundesreserve" ont été mises sur le marché.

L'Allemagne et l'Italie ont effectué les plus grandes importations d'orge, d'avoine et de maïs. Toutefois, en Allemagne, par suite d'une plus grande utilisation du froment tendre dénaturé et des céréales fourragères récoltées dans la Communauté, les importations pour ces céréales ont été, comme dans les autres Etats membres, inférieures à celles de la campagne 1967/68. En outre, les ventes de 423.000 tonnes de maïs et de 65.000 tonnes de sorgho provenant des stocks de la "Bundesreserve" ont influencé les importations de céréales fourragères en Allemagne.

Campagne 1969/70

Au cours de la campagne 1969/70, le niveau élevé des importations de froment de la campagne précédente ne s'est pas maintenu; celles-ci ont regressé de plus de 17 %.

La régression la plus forte était à signaler pour l'Allemagne (- 26 %) et pour l'Italie (- 22 %). Alors qu'en Italie la réduction des importations est à attribuer à une augmentation de la production indigène en froment dur (+ 508.000 tonnes), en Allemagne diverses raisons ont conduit à la diminution des importations. Au cours des premiers mois de la campagne, d'importantes quantités de céréales françaises, contractées avant la dévaluation du franc français, sont entrées sur le marché allemand. De plus, à l'offre importante en froment indigène s'ajoutait des ventes en provenance des stocks de la Bundesreserve (117.000 tonnes) et de l'organisme d'intervention.

En outre, la situation monétaire (cours flottants; réévaluation du DM liée à un montant compensatoire à l'importation) a incité les importateurs allemands à agir avec plus de prudence.

Pour les céréales fourragères (le seigle exclu), les importations se situaient également en dessous de celles de l'année précédente. Avec environ 5 %, ce recul était cependant de loin moins important que pour le froment. Cette régression est à attribuer presque exclusivement aux moindres importations de maïs en Italie (- 664.000 de tonnes), où la récolte de maïs 1969 a été supérieure de 515.000 tonnes à celle de l'année précédente.

Les exportations

Le tableau 48 montre les exportations totales de céréales vers les pays tiers.

Tableau 48

Evolution des exportations de céréales

vers les pays tiers (1)

(1967/68-1969/70)

(en tonnes)

Campagne	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	UEBL	C.E.E.
1967/68 (2)	202.002	5.847.284	6.386	378.533	75.091	6.509.296
1968/69	273.630	5.202.871	76.980	397.740	39.369	5.990.590
1969/70 (3)	2.464.449	5.214.913	638.267	420.619	147.429(4)	8.885.677

(1) Sans le riz et les produits transformés; y compris Aide alimentaire

(2) Du 1.8 au 31.7

(3) Chiffres provisoires

(4) Du 1.8 au 31.5

Source : Informations des Etats membres.

Comme en 1968/69, la France est restée au cours de la campagne 1969/70 le principal exportateur de la Communauté avec un total de 5,2 millions de tonnes. Toutefois, sa part aux exportations communautaires a été avec 58,7 % de loin inférieure à celle de la campagne précédente (86,9 %). Cette diminution est à attribuer au fait qu'en Allemagne des quantités importantes provenant des stocks d'intervention ont pu être canalisées vers l'exportation. En plus, grâce à leur fourniture dans le cadre de l'aide alimentaire, les autres Etats membres ont pu augmenter leur part des exportations.

Les exportations totales de la Communauté ont dépassé de 48,3 % au cours de la campagne 1969/70 celles de la campagne 1968/69. L'accroissement a été particulièrement important pour le froment tendre et l'orge, comme il ressort du tableau 49.

Tableau 49

Exportations des diverses catégories de
céréales vers les pays tiers (1)
(1967/68-1969/70)

(en tonnes)

Produit	1967/68 (2)	1968/69	1969/70 (3)
Froment tendre	3.817.485	3.478.257	5.289.931
Froment dur	26.699	17.111	23.456
Froment total	3.844.184	3.495.368	5.313.387
Seigle	4.775	1.277	17.737
Orge	1.687.270	1.339.160	2.395.637
Avoine	70.256	23.863	13.523
Maïs	857.929	1.049.660	1.092.362
Autres céréales	44.882	81.262	53.031
TOTAL	6.509.296	5.990.590	8.885.677

(1) Sans les produits transformés; y compris aide alimentaire

(2) Du 1.8 au 31.7

(3) Voir footnotes 3 et 4 du tableau 48

Source : Informations des Etats membres.

III. La situation sur le marché mondial

La production mondiale de froment (à l'exclusion de la Chine continentale) est estimée pour 1969 à 286 millions de tonnes, ce qui représente 6,2 % de moins que l'année précédente (305 millions de tonnes). Ce résultat est dû avant tout à la régression importante de la production en Union Soviétique.

Dans l'ensemble des principaux pays exportateurs ainsi que dans la Communauté il a également été récolté moins de froment en 1969 que l'année précédente. La régression s'élevait à 5 % environ et a essentiellement pour causes la forte diminution des superficies emblavées aux Etats-Unis (14 %) et en Australie (9,7 %). Au Canada également les superficies emblavées ont été fortement diminuées (15,1 %). Toutefois, la récolte a été supérieure d'environ 1 million de tonnes par rapport à l'année précédente à cause des très hauts rendements à l'ha (+ 24%).

Pour la campagne 1970/71, on compte sur une régression de la production mondiale de froment de l'ordre de 5 %. La réduction des superficies soit projetée soit due aux conditions climatologiques aux Etats-Unis, Canada, Australie et Argentine devrait contribuer de façon déterminante à cette régression.

Tableau 50

Production de froment dans les principaux pays exportateurs
(1967/68 - 1969/70) (en Mio t.)

Pays	1967/68	1968/69	1969/70 (1)
Etats-Unis	41,4	42,8	39,7
Canada	16,1	17,7	18,6
Australie	7,5	14,8	10,9
Argentine	7,3	5,7	6,8
C.E.E.	31,3	32,1	31,6
T O T A L	103,6	113,1	107,6

(1) Données provisoires.
Source : FAO "Bulletin mensuel économie et statistique agricole";
US. Dep. of Agriculture 4/70

Au cours de la campagne 1969/70, le volume du commerce mondial du froment (y inclus la farine) a augmenté, selon les données actuellement disponibles, de 11 %; il s'élevait à 50,1 millions de tonnes.

Cette augmentation est due principalement aux plus grandes importations de la part de l'Asie, notamment de la Chine et du Pakistan, ainsi que de l'Union Soviétique. Une partie non négligeable des quantités exportés revient aux ventes non commerciales.

Parmi les quatre principaux pays exportateurs, tant les Etats-Unis que le Canada et l'Australie ont pu enregistrer des exportations accrues. Par contre, les exportations de froment tendre de l'Argentine ont régressé pour n'être plus que d'environ 1,9 million de tonnes.

Les principaux acheteurs de froment américain ont été le Japon et l'Inde, alors que les besoins de la Chine ont été entièrement couverts par l'Australie, le Canada et la CEE. Environ 51 % (= 954.000 tonnes) des exportations de l'Argentine ont été effectuées vers le Brésil.

Tableau 5I - Prix d'offre (CAF Anvers/Rotterdam)
(1967/68- 1969/70)

Produit	1967/68 (1)	1968/69		1969/70	
	Prix d'offre (u.c./t.)	Prix d'offre (u.c./t.)	Différence par rapport au prix minimum de l'I.G.A. (2) (u.c./t.)	Prix d'offre (u.c./t)	Différence par rapport au prix minimum de l'I.G.A. (2) (u.c./t)
<u>Blé tendre</u>					
HW 2	63.10	63.40	+ 0,20	59.76	- 6.11
HW 2/14	69.90	70.38	- 0,60	67.63	- 6.02
MAN 2	76.48	73.52	- 2.23	71.99	- 6.42
HW 2/12	68.40	67.24	- 0.74	62.08	- 8.57
ARG BB	68.36	66.23	- 1.75	63.89	- 6.76
<u>Blé dur</u>					
US 3	58.36	47.84	-	48.12	-
PLT 65/66	58.82 (3)	53.42 (3)	-	51.38	-
<u>Maïs</u>					
US YC 3	54.70	53.84	-	61.54	-
PLATA	64.43	58.04	-	67.03	-
<u>Blé dur</u>					
US HAD 3	78.02	75.47	-	70.78	-
US HAD 2	82.94	82.57	-	76.22	-
ARG TAG	79.19	84.34	-	72.42	-

HW 2 = Red Winter II
 HW 2/14 = Dark Hard Winter 2/14
 MAN 2 = Manitoba 2
 HW 2/12 = Hard Winter 2/12
 ARG BB = Argentine, Bahia Blanca
 US 3 = US III
 PLT 65/66 = Argentine Plata 65/66 kg/hl
 US YC 3 = USA Yellow Corn 3
 PLATA = Argentine, Plata
 US HAD 2 = USA Hard Amber Durum II
 CWAD 2 = Kanada Western Amber Durum III
 ARG TAG = Argentine Taganrog

1) 1.7.1967 - 31.7.1968

2) Prix minimum calculé CAF Rotterdam (I.G.A. = International Grains Arrangement 1967)

3) Plata 66/67 kg/hl

Sources : Informations journalières à la Commission.

La stabilisation des prix du froment tendre sur le marché mondial devant normalement résulter de l'entrée en vigueur de l'Arrangement International sur les céréales le 1^{er} juillet 1968 ne s'est pas produite. En effet, peu après le début de la campagne 1968/69, certaines catégories de froment ont déjà été offertes à des prix se situant légèrement en dessous des prix minima fixés dans le cadre de l'Arrangement. Cette tendance s'est accentuée pour aboutir vers la fin de la campagne à des déclarations officielles de la part du Canada et des Etats-Unis selon lesquelles ils ne respecteraient plus le niveau de ces prix minima. Ces prises de positions ont eu pour conséquence un abaissement supplémentaire du niveau des prix sur le marché mondial au cours de la campagne 1969/70, comme il ressort du tableau 51.

Contrairement à la situation existant pour le froment, la campagne 1969/70 a eu une récolte de céréales fourragères supérieure à celle de la campagne précédente. Aux Etats-Unis la production de maïs notamment se situait à un niveau plus élevé (+ 4,7 millions de tonnes) que pour la campagne précédente, tandis qu'au Canada l'augmentation de la production des céréales fourragères est due à une récolte plus importante d'orge et d'avoine.

Tableau 52

Production de céréales fourragères des principaux

pays exportateurs (1)

(1967/68-1969/70)

(en Mio t.)

Pays	1967/68	1968/69	1969/70 (2)
Etats-Unis	160,3	153,8	158,8
Canada	12,3	15,1	16,2
Argentine	11,8	10,0	10,8
C.E.E.	35,2	35,7	36,6
T O T A L	219,6	214,6	222,4

(1) Maïs, orge, seigle, avoine et sorgho

(2) Données provisoires

Source : FAO - US. Dep. of Agriculture; CEE : O.S.C.E.

Au cours de la campagne 1969/70, le volume du commerce mondial de céréales fourragères n'a pas subi de modifications importantes. A l'offre croissante correspondait des besoins accrus notamment de la part de certains pays importateurs européens ainsi que du Japon qui conduisaient à une légère augmentation des exportations par rapport à l'année précédente.

Les exportations des pays exportateurs les plus importants d'Outremer (Etats-Unis, Canada, Argentine) en maïs, sorgho, orge et avoine sont estimées pour 1969/70 à 26,5 millions de tonnes (l'année précédente : 22,1 millions de tonnes). Les exportations de maïs des Etats-Unis ont été de 15,84 millions de tonnes, c.a.d. près de 3 millions de tonnes de plus que l'année précédente. Pour l'orge, les exportations canadiennes ont enregistré la plus forte augmentation. Elles sont passées de 411.000 tonnes en 1968/69 à 1,24 million de tonnes en 1969/70.

IV. Les prix

a) Prix obtenus par les producteurs pour les céréales

Les prix indicatifs et les prix d'intervention de base fixés pour la campagne 1968/69 se situaient, à l'exception du froment dur et du froment tendre dont les prix n'ont pas subi de modifications, au-dessus du niveau des prix des campagnes précédentes.

Les prix obtenus par les producteurs au cours de la campagne 1968/69 pour les céréales fourragères reflètent dans l'ensemble les modifications apportées aux prix des céréales, comme il ressort du tableau ci-après.

Par contre, les prix pour le froment tendre, à l'exception de l'Allemagne, se sont situés au-dessous de ceux de la campagne 1967/68. L'offre importante pour laquelle il n'existait pas de possibilité d'écoulement correspondante a influencé défavorablement les revenus des producteurs. La faible augmentation en Allemagne s'explique par l'instauration, à partir du 1.1.1968, de la taxe à la valeur ajoutée qui est comprise dans les prix mentionnés à l'annexe II. Les prix nets (sans TVA) se situaient pour le froment tendre également en Allemagne au-dessous des prix de la campagne 1967/68.

Tableau 53

Indice des prix à la production pour les céréales en 1968/69 (1)(2)

(1967/68 = 100)

Etat membre	Froment tendre	Seigle	Orge	Avoine	Maïs
Allemagne	101.2	103.3	102.6	101.0	-
France	94.0	103.4	102.3	103.0	103.5
Italie	94.4	96.4	111.0	110.9	105.9
Pays-Bas	98.2	102.3	100.9	99.2	-
Belgique	99.4	100.7	100.2	101.6	-
Luxembourg	97.1	97.4	-	-	-

(1) Chiffres sur données de l'annexe II.

(2) Chiffres pour la campagne 1969/70 pas encore disponibles

b) Prix de marché - Production indigène

Comme il ressort du tableau 54, les prix de marché se situaient au cours de la campagne 1969/70 d'une manière générale au-dessus de ceux de l'année précédente.

Tableau 54

Indice des prix de marché pour les céréales en 1969/70 (1)

(1968/69 = 100)

	Froment tendre	Seigle	Orge	Avoine	Maïs
Allemagne	96.4	96.0	99.3	101.8	98.5
France	103.9	*	104.0	*	101.9
Italie	105.1	102.0	106.6	96.2	113.0
Pays-Bas	106.4	103.0	103.2	104.7	101.0
Belgique	104.1	100.7	104.1	106.7	101.6
Luxembourg	100	100	104.8	106.8	101.7

(1) Chiffres sur données de l'annexe III.

Comme cependant les prix de marché s'orientent dans une plus large mesure sur les prix d'intervention et de plus les conséquences de la réévaluation du DM en Allemagne ne permettent pas une comparaison directe avec l'année précédente, il est plus approprié, pour l'évolution des prix de marché, de faire une comparaison avec les prix d'intervention (voir tableau 55).

(Août 1969 - Juillet 1970)

Pays	Août 1969	Septembre 1969	Octobre 1969	Novembre 1969	Décembre 1969	Janvier 1970	Février 1970	Mars 1970	Avril 1970	Mai 1970	Juin 1970	Juillet 1970
Allemagne	99.2	100.1	100.2	99.8	99.6	100.8	102.9	103.6	104.6	107.5	105.3	104.6
France	99.0	100.9	100.9	101.8	103.2	103.7	104.8	105.8	108.8	110.3	106.5	106.3
Italie	101.2	101.0	101.5	102.7	102.9	103.5	107.3	107.6	107.0	107.6	106.9	-
Pays-Bas	100.2	103.6	104.5	105.3	106.2	107.5	106.9	107.7	110.7	111.5	106.3	-
Belgique	97.5	98.7	-	101.8	-	-	-	-	-	-	-	-

FROMENT TENDRE

FROMENT DUR

Italie	107.0	108.9	107.4	107.7	107.8	108.4	108.2	107.9	105.8	104.9	105.6	-
--------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	---

ORGE

Allemagne	98.0	100.5	101.1	99.4	99.7	105.6	104.8	105.3	106.2	109.5	110.0	107.3
France	99.2	100.4	101.8	102.1	102.3	101.7	102.6	102.9	102.0	107.8	106.5	105.9
Pays-Bas	98.8	103.8	104.1	104.3	105.0	106.3	105.8	107.8	112.9	116.4	-	-
Belgique	96.2	104.0	105.9	105.8	105.8	105.5	104.6	105.1	109.4	-	-	110.6

MAIS

France	111.1	112.0	110.3	110.5	111.2	111.4	112.1	111.4	111.6	114.3	112.0	110.5
Italie	118.3	112.2	106.7	107.7	112.2	114.5	113.9	112.1	111.7	112.6	116.0	115.4

(1) a. Moyenne de prix constatés dans quelques centres de commercialisation représentatifs et corrigés en fonction de la qualité type.

b. Prix de marché transmis par les Etats membres à la Commission.

L'importance de l'offre de froment tendre au début de la campagne 1969/70 a eu pour conséquence que les prix de marché au cours des deux premiers mois se sont situés à un niveau très bas dans tous les Etats membres et dans de nombreux cas au-dessous du niveau du prix d'intervention.

L'amélioration des possibilités d'écoulement au cours de la campagne a conduit, à partir du mois d'octobre, à une augmentation des prix qui, dans quelques régions, ont même été jusqu'à dépasser le niveau du prix indicatif. Un développement quelque peu différent a toutefois pu être constaté en Allemagne. Jusqu'à la fin de l'année 1969, le marché a été approvisionné surtout par du froment tendre qui avait encore été acheté à des prix bas avant la dévaluation du franc français. Par la disparition de cette concurrence, la demande accrue a également eu pour conséquence une augmentation des prix de marché en Allemagne qui finalement dépassaient considérablement le prix d'intervention.

A peu de choses près, la même évolution que pour le froment tendre a pu être constatée pour l'orge. Pour cette céréale également des prix de marché ont été atteints qui se situaient sensiblement au-dessus du prix d'intervention et qui dépassaient à partir du mois d'avril, dans plusieurs régions de la Communauté, le niveau du prix indicatif.

Comme pour l'année précédente, les prix de marché pour le froment dur et le maïs étaient, pour la campagne 1969/70, très élevés.

V. Mesures de soutien de marché

1. La campagne de commercialisation 1968/69 a été caractérisée par une situation du marché particulièrement difficile. La très bonne récolte de l'année 1968 a conduit à une offre à laquelle notamment la demande sur le marché intérieur ne pouvait pas faire face. En outre, l'influence défavorable des problèmes monétaires s'est encore accentuée au cours des derniers mois de la campagne. Grâce à la décote importante du franc français sur le marché à terme, les céréales françaises parvenaient en grandes quantités, notamment sur les marchés des pays du nord de la Communauté; ces quantités ne correspondaient plus aux besoins réels de ces marchés. Comme ces céréales pouvaient être offertes à des niveaux de prix inférieurs aux prix d'intervention, elles poussaient la production locale vers l'intervention.

De plus en plus de céréales étaient offertes dans le seul but de les offrir à des conditions avantageuses aux organismes d'intervention allemand, néerlandais et belge.

Cette évolution a conduit en mai 1969 la Commission à limiter en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas l'intervention aux seules céréales récoltées dans ces Etats membres. Par cette mesure, les mouvements spéculatifs de céréales ont pu être arrêtés.

En raison de cette situation, les interventions au cours de la campagne 1968/69 ont considérablement augmenté. Au total environ 5 millions de tonnes de céréales ont dû être acceptées par les organismes d'intervention; ce qui représente 180 % ou 3,15 millions de tonnes de plus que pour la campagne précédente (voir tableau 56).

Par contre, un écoulement proportionnel des stocks d'intervention n'a pu être effectué de sorte que les quantités détenues par les organismes d'intervention le 31 juillet 1969 avaient atteint le niveau record de 6,1 millions de tonnes. La situation concernant le froment tendre était particulièrement critique; près de 4,4 millions de tonnes se trouvaient à l'intervention sur un total de 6,1 millions de tonnes.

2. Le début de la campagne 1969/70 a été marqué par l'évolution défavorable de la campagne écoulée. Des stocks de report importants qui dépassaient de loin les stocks normaux exerçaient une pression sur le marché et provoquaient en Allemagne et dans certaines régions d'Italie des difficultés considérables concernant les capacités de stockage. Cette situation était aggravée en Allemagne par des rumeurs persistantes d'une réévaluation imminente du DM. Du fait que les détenteurs de céréales voyaient dans l'intervention la seule possibilité d'éviter des pertes financières, une forte augmentation des stocks d'intervention et par conséquent une insuffisance des capacités de stockage disponibles auprès de l'organisme d'intervention allemand étaient prévisibles.

Pour éviter des graves perturbations sur le marché des céréales, diverses mesures, efficaces mais coûteuses, ont dû être prises.

Tableau 56

Céréales portées à l'intervention dans les différents Etats membres
(1967/68 - 1969/70) (en tonnes)

Céréales	Pays	1967/1968	1968/1969	1969/1970
<u>Froment tendre</u>	Belgique	20.142	220.419	19.656
	Allemagne	735.922	1.933.089	979.480
	France	92.432	649.904	12.850
	Italie	252.171	888.715	361.700
	Pays-Bas	-	105.018	8.883
	Total CEE	1.100.667	3.847.145	1.382.569
<u>Seigle</u>	Allemagne	151.221	357.040	360.551
	France	2.423	3.335	950
	Pays-Bas	-	570	7.619
	Total CEE	153.644	360.945	369.120
<u>Orge</u>	Belgique	-	11.091	-
	Allemagne	167.691	478.373	227.495 (1)
	France	308.062	175.738	3.500
	Pays-Bas	-	15.448	11.323
	Total CEE	475.753	680.650	242.318
<u>Froment dur</u>	France	7.064	-	-
	Italie	11.352	12.810	14.400
	Total CEE	18.416	12.810	14.400
<u>Total céréales</u>	Belgique	20.142	231.510	19.656
	Allemagne	1.054.834	2.818.502	1.567.526
	France	409.981	823.977	17.300
	Italie	263.523	901.525	376.100
	Pays-Bas	-	121.036	27.825
	TOTAL CEE	1.748.480	4.901.550	2.008.407

(1) dont 8.337 tonnes de la récolte 1970

Sont à noter :

- l'encouragement à la dénaturation par une augmentation de la prime de dénaturation et un aménagement des procédés. Le tableau 16 b) donne l'évolution de la dénaturation;
- le déplacement des stocks d'intervention. Les quantités transportées s'élevaient en Allemagne à environ 636.000 tonnes et en Italie à environ 200.000 tonnes;
- les mesures particulières d'intervention en Allemagne. Par ces mesures plus de 6 millions de tonnes de froment tendre, de seigle et d'orge n'ont pas été mises sur le marché au cours des premiers mois de la campagne de sorte que les quantités livrées en provenance de France dans le cadre des anciens contrats ont pu être écoulées sans gêner la production indigène. Ces mesures particulières ont présenté en plus, à partir de décembre 1969, une incitation pour la commercialisation des céréales allemandes;
- les exportations vers les pays tiers à l'aide de restitutions permettant aux céréales communautaires de faire face à la concurrence sur le marché mondial.

Toutes les mesures précitées ainsi que la dévaluation du franc français ont eu des effets favorables sur la situation de l'intervention.

D'une part, le volume des interventions de froment tendre et d'orge n'a été que d'environ 1,6 million de tonnes contre 4,5 millions de tonnes pour la campagne 1968/69.

D'autre part, ces mesures ont permis de diminuer considérablement les stocks d'intervention. Environ 5,04 millions de tonnes de froment tendre ont été vendues, dont plus de 3 millions de tonnes étaient destinées à l'exportation (y compris aide alimentaire). Pour l'orge, les ventes se sont élevées à 1,1 million de tonnes, dont presque 900.000 tonnes aux fins d'exportation.

Les stocks de céréales, détenues par les organismes d'intervention à la fin de la campagne 1969/70, ont diminué par ces ventes pour n'être plus que de 775.000 tonnes concernant le froment tendre et de 209.000 tonnes concernant l'orge.

Par contre, pour le seigle, la situation à l'intervention s'est développée d'une manière plus défavorable. Les ventes portant sur 128.000 tonnes peuvent être considérées comme faibles de sorte que les stocks détenus le 31 juillet 1970 par les organismes d'intervention allemand et français s'élevaient à 811.125 tonnes, dont 810.000 tonnes en Allemagne dont l'écoulement apparaît devoir être difficile et nécessiter des mesures particulières.

VI. Prévisions pour la campagne 1970/71

Pour la campagne 1970/71, la récolte de céréales (sans le maïs) se situera probablement à 9 % en-dessous de celle de l'année précédente. Cette régression résulte des conditions climatologiques défavorables au moment de l'ensemencement qui ont conduit à une limitation des superficies.

La production de froment tendre est estimée à 26,46 millions de tonnes, soit une diminution de 2,13 millions de tonnes par rapport à 1969.

Pour le froment dur par contre, on escompte 3,1 millions de tonnes soit légèrement plus qu'en 1969.

Les estimations pour l'orge s'élèvent à 14,4 millions de tonnes. Par rapport à la campagne précédente, ce résultat signifierait une diminution de 1,3 million de tonnes.

En ce qui concerne le seigle, on prévoit une récolte de 3,27 millions de tonnes (année précédente : 3,56 millions de tonnes).

Pour le maïs des estimations officielles ne sont actuellement pas disponibles. Toutefois, l'extension des superficies laisse prévoir une récolte se situant très au-dessus de celle record de 1969, avec en France notamment environ 2 millions de tonnes de plus.

Les stocks existants dans la Communauté au 1^{er} août 1970 étaient de loin inférieurs à ceux de l'année précédente; ils s'élevaient pour le froment tendre à 2,6 millions de tonnes (août 1969 : 6,1 millions de tonnes) et pour l'orge à 0,6 million de tonnes (août 1969 : 1,5 million de tonnes).

Cette régression des stocks ainsi que la récolte inférieure ont contribué d'une manière déterminante à des prix de marché dépassant considérablement, dès le début de la campagne, le niveau des prix d'intervention pour se situer, dans certaines régions, à plus de 10 % de celui-ci.

Pour la campagne 1970/71, on peut s'attendre à des prix de marché se situant au-dessus des prix d'intervention et dès lors à des interventions moindres que celles des campagnes précédentes.

.../...

Les exportations de la Communauté, en raison de l'offre réduite en céréales indigènes, n'atteindront pas le niveau de celles réalisées en 1969/70. Par contre, il est à prévoir une augmentation des importations de froment tendre, d'orge et de maïs, en provenance des pays tiers.

Sur le plan mondial, on prévoit une augmentation du commerce mondial ce qui entraînerait une nouvelle diminution des stocks.

Pour les céréales fourragères également, la récolte semble être inférieure à celle de la campagne précédente, particulièrement en ce qui concerne le maïs dont les prix se sont sensiblement élevés depuis fin août, ceux de l'orge ayant progressé également et même plus rapidement, les prix de ces deux céréales entraînant une montée des autres fourragères et se situant sensiblement au-dessus des prix de froment tendre.

(1) Due notamment, à une récolte inférieure aux Etats-Unis suite à une maladie de flétrissure de la feuille.

ANNEXE I

Evolution des superficies récoltées, du rendement et de la production des différentes catégories de céréales dans les Etats membres (1967 - 1969)
(1967 - 1969)

Produit	Pays	Superficie (1.000 ha)			Rendement (100 kg/ha)			Production (1.000 t.)		
		1967	1968	1969	1967	1968	1969	1967	1968	1969
Froment tendre	Allemagne	1.414	1.464	1.494	41,1	42,3	40,2	5.819	6.198	6.000
	France	3.847	3.984	3.921	36,5	36,8	36,2	14.067	14.682	14.196
	Italie	2.652	2.811	2.692	26,4	26,7	25,6	7.023	7.225	6.899
	Pays-Bas	154	153	155	47,9	44,3	43,7	739	679	677
	Belgique	203	207	204	41,4	41,3	38,2	842	855	779
	Luxembourg	15	15	14	32,1	30,0	33,6	49	45	47
C.E.E.	8.285	8.634	8.481	34,4	34,7	33,7	28.539	29.984	28.598	
Froment dur	France	82	106	125	27,1	28,5	27,1	221	303	339
	Italie	1.360	1.469	1.526	13,9	14,5	17,3	2.573	2.130	2.638
	C.E.E.	1.442	1.575	1.651	19,4	15,4	18,0	2.794	2.433	2.977
Seigle	Allemagne	975	962	873	32,4	33,1	33,1	3.162	3.189	2.889
	France (1)	175	163	158	19,7	20,1	20,2	344	327	319
	Italie	46	42	38	17,8	18,0	18,6	82	75	71
	Pays-Bas	73	75	62	32,6	31,9	33,4	239	239	207
	Belgique	27	27	22	32,8	32,0	32,7	90	87	73
	Luxembourg	3	2	1	30,5	26,9	32,0	10	6	4
C.E.E.	1.300	1.271	1.155	30,2	30,9	30,8	3.928	3.924	3.562	
Orge	Allemagne	1.308	1.330	1.387	36,2	37,4	37,0	4.734	4.974	5.130
	France	2.818	2.781	2.847	35,0	32,9	32,8	9.874	9.139	9.347
	Italie	181	175	175	16,3	14,7	16,7	295	258	292
	Pays-Bas	107	107	99	41,6	36,4	39,3	447	389	389
	Belgique	154	154	155	40,5	37,4	35,9	623	574	557
	Luxembourg	13	14	16	36,0	33,0	33,5	46	47	53
C.E.E.	4.581	4.562	4.679	35,0	33,7	33,7	16.019	15.383	15.769	

Annex 1 (suite)

Produits	Superficie (1.000 ha)			Rendement (100 kg/ha)			Production (1.000 t.)			
	1967	1968	1969	1967	1968	1969	1967	1968	1969	
Avoine	Allemagne	808	821	860	33,6	35,2	34,6	2.718	2.893	2.976
	France	1.040	949	869	27,1	26,7	27,0	2.821	2.528	2.349
	Italie	358	323	312	15,5	12,1	15,7	556	390	491
	Pays-Bas	88	76	82	41,5	42,1	39,1	365	318	322
	Belgique	97	87	84	37,4	36,1	33,6	361	315	283
	Luxembourg	14	13	14	32,1	30,0	31,5	45	40	44
C.E.E.	2.405	2.269	2.221	28,6	28,6	29,1	6.867	6.484	6.465	
Maïs	Allemagne	42	58	81	47,2	49,2	49,2	196	287	400
	France	1.013	1.022	1.178	40,9	52,6	47,9	4.139	5.379	5.639
	Italie	1.017	967	1.000	38,0	41,3	45,1	3.860	3.991	4.506
	Belgique	1	1	1	46,7	45,0	47,8	3	3	4
	C.E.E.	2.072	2.048	2.260	39,6	47,2	46,6	8.198	9.660	10.549
	Autres céréales (2)	Allemagne	425	450	457	32,8	33,9	33,5	1.396	1.527
France		299	280	266	25,3	28,9	28,7	759	809	764
Italie		12	12	11	27,5	25,0	26,4	33	30	29
Pays-Bas		14	9	6	35,7	31,1	33,3	50	28	20
Belgique (3)		9	10	10	42,2	37,0	38,0	38	37	38
Luxembourg		2	2	2	40,0	40,0	35,0	8	8	7
C.F.E.		761	763	752	30,0	32,0	31,8	2.284	2.439	2.393
Céréales totales (Sans riz)		4.972	5.086	5.152	36,3	37,5	36,7	18.026	19.069	18.931
France	9.276	9.284	9.364	34,7	35,7	35,2	32.228	33.167	32.953	
Italie	5.625	5.799	5.754	25,6	24,8	25,9	14.420	14.399	14.926	
Pays-Bas	437	420	405	42,1	39,4	39,9	1.840	1.654	1.615	
Belgique	491	486	477	39,9	38,5	36,4	1.957	1.872	1.736	
Luxembourg	48	48	47	33,1	30,4	32,9	158	146	155	
C.E.E.	20.849	21.122	21.199	32,9	33,3	33,2	68.630	70.307	70.316	

(1) Seigle d'hiver uniquement

(2) Y compris le méteil (sans riz)

(3) Y compris seigle de printemps

Source : O.S.C.E. (Production végétale).

Annexe II

Prix reçus par les producteurs
(en monnaies nationales /100 kg)

Produit	ALLEMAGNE (1)		FRANCE (2)		ITALIE		PAYS-BAS		BELGIQUE		LUXEMBOURG	
	DM		FF		LIT		FL		FB		FLUX	
	67/68	68/69	67/68	68/69	67/68	68/69	67/68	68/69	67/68	68/69	67/68	68/69
Froment tendre	38,60	39,05	46,04	43,24	6,663	6,288	35,81	35,17	478	475	480,0	460,0
Seigle	25,25	36,40	39,47	40,81	6,051	5,831	33,66	34,43	410,0	413,0	423,0	412,0
Orge (total)	36,02	36,96	38,71	39,61	5,400	5,290	31,97	32,25	414,0	415,0	-	-
Avoine	33,56	23,91	33,37	34,31	5,050	5,600	30,47	30,24	369,0	375,0	-	-
Maïs	-	-	40,28	41,70	5,436	5,755	-	-	-	-	-	-

(1) Y compris la TVA

(2) Déduction faite des taxes à la charge des producteurs

Source : CEE informations.

111

Annexe III

Prix de marché - Production indigène
(1967/68-1969/70)

Pays	Produit	en monnaies nationales / 100 kg		
		1967/68 (1)	1968/69 (2)	1969/70 (2)
<u>Allemagne</u>	Froment tendre	41,06	40,54	39,09
	Seigle	38,98	38,73	37,21
	Orge	33,52	34,99	34,73
	Avoine	33,81	32,72	33,31
	Maïs	38,58	39,31	39,21
<u>France</u>	Froment tendre	48,71	48,00	49,85
	Seigle	x	x	42,48
	Orge	40,64	41,48	43,14
	Avoine	x	x	41,27
	Maïs	42,95	45,11	45,98
<u>Italie</u>	Froment tendre	6 689,--	6 047,--	6 354,--
	Seigle	5 611,--	5 716,--	5 829,--
	Orge	5 308,--	5 468,--	5 830,--
	Avoine	5 156,--	6 049,--	5 819,--
	Maïs	5 649,--	5 234,--	5 046,--
<u>Pays-Bas</u>	Froment tendre	36,65	36,03	38,35
	Seigle	32,56	32,35	33,31
	Orge	32,15	32,45	33,49
	Avoine	29,83	29,93	31,33
	Maïs (3)	33,56	35,61	35,96
<u>Belgique</u>	Froment tendre	506,0	494,4	514,6
	Seigle	440,6	445,7	448,8
	Orge	431,2	433,4	451,0
	Avoine	401,0	410,8	430,3
	Maïs (3)	4913,	516,4	524,9
<u>Luxembourg</u>	Froment tendre	512,8	523,6	523,6
	Seigle	457,4	483,0	483,0
	Orge	468,5	465,4	487,9
	Avoine	448,8	440,4	470,4
	Maïs (3)	507,7	536,3	545,4

(1) Moyenne arithmétique de 13 mois (juillet 67 / juillet 68)

(2) Moyenne arithmétique de 12 mois (août / juillet)

(3) Maïs importé

Source: Allemagne: Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Forsten

France: Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC)

Italie: Ministero dell'Agricoltura e della Foreste (Minagrin)

Pays-Bas: Hovakker

Belgique: Ministerie van Economische Zaken en Energie

Luxembourg: Ministère de l'Agriculture (Agrim)

2. R I ZI. Situation de l'approvisionnementa) Production

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des superficies, du rendement et de la production dans la CEE au cours des dernières campagnes.

Entre la campagne 1967/68, choisie comme campagne de référence, et la campagne 1969/70, la superficie ensemencée a augmentée de 26.000 ha (+ 15,20%), la production de 43.000 t (+ 19,60%).

Il est à noter cependant l'évolution divergente des superficies en France et en Italie, caractérisée par:

- une augmentation sensible en Italie (1969/70 par rapport à 1967/68):
+ 30.000 ha = + 20,8 %
- et une diminution notable en France:
- 4.000 ha = - 17,4 %.

Tableau 57 -

SUPERFICIES, RENDEMENTS ET PRODUCTION (1) DE RIZ

(Valeur riz décortiqué)
(1965/66-1970/71)

Campagne	FRANCE			ITALIE			C. E. E.	
	Superficie (1.000 ha)	Rendement (100 kg /ha)	Production (1.000 t)	Superficie (1.000 ha)	Rendement (100 kg /ha)	Production (1.000 t)	Superficie (1.000 ha)	Production (1.000 t)
1965/66	30	26	78	126	32	408	156	486
1966/67	28	29	82	132	38	496	160	578
1967/68	27	36	97	144	41	596	171	693
1968/69	25	29	73	160	32	591	185	664
1969/70(2)	23	31	72	174	38	664	197	736
1970/71(2)	22,5	36	80	180	39	700	202,5	780

(1) y compris les brisures, à l'exclusion des brisures provenant de la transformation de riz importé

(2) données provisoires provenant des Etats membres.

Source : O.S.C.E., sauf campagnes 1969/70 et 1970/71.

.../...

b) Consommation

La consommation annuelle par habitant, qui accuse une très légère baisse d'une campagne à l'autre, demeure en moyenne inférieure à 3 kg de riz prêt à la consommation.

La consommation par tête est en très légère augmentation en Allemagne et aux Pays-Bas, stable en France et en U.E.B.L. et en diminution en Italie.

Tableau 58 CONSOMMATION ANNUELLE DE RIZ PAR HABITANT

(1965/66 - 1968/69)

Campagne	Consommation par tête et par an (1) (kg de riz usiné)					
	ALLEMAGNE	FRANCE	ITALIE (2)	PAYS-BAS	UEBL	C.E.E.
1965-66	2,0	2,0	4,9	2,7	1,1	2,8
1966-67	1,7	1,9	4,7	2,7	1,0	2,6
1967-68	1,5	2,1	4,1	2,7	1,0	2,5
1968-69	1,6	2,1	3,9	3,1	1,0	2,5

(1) Basé sur la consommation humaine de riz usiné

(2) A noter que le taux de croissance de la population étant supérieur à celui de la consommation, celle-ci diminue par tête en Italie alors que le volume total consommé a été en légère augmentation en 1968/1969 par rapport aux campagnes précédentes.

Source : O.S.C.E.

.../...

c) Degré d'auto-alprovisionnement

Compte tenu des données relatives à la production et à l'utilisation de riz dans chaque Etat membre, le degré d'auto-alprovisionnement de la Communauté se situait depuis quelques campagnes aux alentours de 80 % et a atteint 91 % en 1967/68 (3) pour redescendre aux environs de 84 % en 1968/69 (voir tableau 59).

Pour la campagne 1969/70, les données disponibles font prévoir que le degré d'auto-alprovisionnement se chiffrera à un taux d'environ 94 %, compte tenu d'une augmentation prévisible de la production totale par rapport à celle de la campagne 1968/1969.

Tableau 59

DEGRE D'AUTO-APPROVISIONNEMENT EN RIZ

par 1.000 t de riz décortiqué
(1967/68 - 1969/70)

Campagne	FRANCE	ITALIE	ALLEMAGNE PAYS-BAS UEEL (1)	C.E.E.
1967/1968				
Production (1)	97	596	-	693
Utilisation indigène	172	328	187	687 (760)(3)
Taux	56,40 %	181,71 %	0 %	100,87 % (91,18 %)(3)
1968/1969				
Production (1)	73	591	-	664
Utilisation indigène	182	398	212	792
Taux	40,11 %	148,49 %	0 %	83,84 %
1969/1970				
Production (1)	72	664	-	736
Utilisation indigène (2)	182	370	231	783
Taux	39,56 %	179,46 %	0 %	94 %

(1) y compris les brisures, à l'exclusion des brisures provenant de la transformation de riz importé

(2) données provisoires provenant des Etats membres.

(3) Voir note 3 à la page 17 (Bilans du riz) de la campagne 1966/1967).

Source : OSCE, sauf "Utilisation indigène", d'après Bilan du riz. La production et l'utilisation s'entendent y compris les brisures.

II. Echanges commerciaux (voir dans le tableau Bilans à la page suivante)

(1)

Compte tenu du volume de la production et de la consommation, la balance commerciale de la Communauté pour la campagne 1968/1969 apparaît déficitaire en riz. Il importe de remarquer toutefois que cette campagne se caractérisait par une production inférieure à la normale.

a) Echanges avec les pays tiers

Les importations évoluent, suivant les campagnes, entre 300.000 t. et 400.000 tonnes, tandis que les exportations vers les pays tiers se situent, au cours des dernières campagnes, entre 160.000 tonnes et 300.000 t, principalement de provenance italienne ou issues de l'usinage de riz provenant des pays tiers, importés dans les autres Etats membres.

Compte tenu de la faible récolte 1968, inférieure à la récolte précédente de plus de 100.000 tonnes, les exportations de l'exercice 1968/1969 ont été inférieures d'environ 80.000 tonnes à celles de l'exercice précédent.

Les importations de la Communauté représentent 6 % du commerce mondial du riz; elles se font pour la plus grande partie en riz décortiqué pour un usinage avant leur mise sur le marché. Elles proviennent pour presque la moitié des Etats-Unis, ce qui semble résulter plus particulièrement des liens d'intérêt que certaines industries de la rizerie communautaire ont avec ce pays.

b) Echanges intracommunautaires

Les échanges à l'intérieur de la Communauté demeurent très faibles et sont même en régression pour la campagne 1968/1969. Contrairement à ce qui se passait pour les campagnes précédentes, en 1968/1969 la plus grande partie des faibles achats en riz italien et français, effectués par les autres Etats membres, s'est faite en riz blanchis.

.../...

(1) Les données quantitatives sont exprimées en riz décortiqué.

Tableau 60 BILANS DU RIZ (1)

par 1.000 t de riz décortiqué

(1966/67 - 1968/69)

Poste du bilan	Mode de calcul	DEUT	FRAN	ITAL	NDRL	UEBL	C.E.E.
1966/1967							
Production(2)	+	-	82	496	-	-	578
Stock de début	+	105	47	76	30	-	258
Stock final	-	123	30	85	21	-	259
Exportations(4)	-	27	44	138	25	5	165
Importations(4)	+	171	104	10	64	37	312
Utilisation indigène totale	-	126	159	359	48	32	724
1967/1968							
Production(2)	+	-	97	596	-	-	693
Stock de début	+	123	30	85	21	-	259
Stock final(3)	-	116	31	111	25	-	283
Exportations(4)	-	26	106	250	25	11	287
Importations(4)	+	136	182	8	70	40	305
Utilisation indigène totale	-	117	172	328	41	29	687(3)
1968/1969							
Production(2)	+	-	73	591	-	-	664
Stock de début(3)	+	111	33	47	19	.	210
Stock final	-	108	61	110	18	.	298
Exportations(4)	-	30	15	134	28	16	223
Importations(4)	+	149	152	4	72	61	439
Utilisation indigène totale	-	122	182	398	45	45	792

(1) y compris les brisures

(2) à l'exclusion des brisures provenant de la transformation de riz importé

(3) Le stock de début 1968/1969 ne correspond pas au stock final 1967/1968 suite à un décalage de la période de référence de la campagne. Jusqu'à 1967/1968 inclus en effet, celle-ci débutait au 1.7. et se terminait au 30.6. tandis que, pour 1968/1969, la campagne s'étend sur la période du 1er septembre au 31 août.

En réalité, le stock final 1967/1968 devrait être égal au stock de début de 1968/1969, à savoir 210.000 t. Dès lors l'utilisation indigène totale pour la campagne 1967/1968 se chiffrerait à 760.000 t, ce qui ferait diminuer le taux d'auto-alimentation de 100,87 % à 91,18 %. Il apparaît que ce dernier chiffre est celui qui s'approche le plus de la réalité.

(4) Sans les échanges intracommunautaires pour le total CEE.

Source : O.S.C.E.

.../...

III. Situation sur le marché mondial

a) Bilan mondial

La production mondiale a été marquée par une sensible augmentation au cours des dernières années. De 158 millions de tonnes (paddy) en 1966, elle est passée à 193 millions de tonnes en 1969, à savoir une progression de 22 % .

A moyen et long terme, elle sera davantage en progression, compte tenu des constantes améliorations qualitatives, apportées aux variétés à haut rendement et de la volonté manifestée par la plupart des pays en voie de développement, d'atteindre l'objectif de l'autosuffisance, longtemps convoité, et de devenir exportateurs, si possible.

Le volume des échanges, déjà très faible par rapport à la production dont il ne représente qu'à peine 4 %, est en diminution constante. Les exportations totales sont passées de 7,11 en 1966 à 6,3 millions de tonnes en 1969. La tendance est à une diminution ultérieure.

Tableau 61 MONDE ET C.E.E. : EVOLUTION DE LA PRODUCTION
par 1.000 t de riz décortiqué
(1955 - 1969)

Année	P a y s				% CEE Monde	Monde
	en voie de développe- ment	centrale- ment planifiés	développés			
			total	dont CEE		
Moyenne 1955/57	86.240	70.480	15.520	649	0,38%	172.240
Moyenne 1962/64	112.640	71.920	17.280	586	0,29%	201.840
1965	109.280	77.440	16.960	486	0,20%	203.680
1966	109.520	76.880	17.760	578	0,28%	204.160
1967	119.950	80.379	19.611	693	0,32%	219.940
1968	126.409	79.866	20.114	664	0,29%	226.389
1969 (1)	134.280	83.080	19.360	736	0,31%	236.720
Variation de 1955/57 à 1969	+ 56 %	+ 18 %	+ 25 %	+ 13 %		+ 37 %

(1) provisoire.

Source: Monde: Rapport FAO sur les produits 1969

CEE: O.S.C.E.

b) Prix mondiaux

Deux périodes peuvent être distinguées pour ce qui concerne l'évolution des prix du riz sur le marché mondial.

La première, comprise entre 1960 et 1967, est caractérisée par une hausse, faible jusqu'à 1964/65, très forte ensuite, due à la pression persistante de la demande sur les disponibilités limitées.

La deuxième, à partir de 1968, est marquée par une chute nette et constante des prix qui atteignent, au début de la campagne 1970/1971, des niveaux exceptionnellement bas (8,81 UC/100 kg riz décortiqué).

L'indice F.A.O. des prix à l'exportation (1957/1959 = 100) est tombé de 148 en 1968 à 106 en 1970. La valeur totale du commerce mondial, au cours de la même période, a diminué de 1.069 à 970 millions d'unités de compte.

Pour ce qui concerne la Communauté, l'observation, depuis septembre 1967, des prix CAF ports Mer du Nord constatés par la Commission illustre clairement cette évolution en baisse. Les moyennes de ces prix, établies sur la base des constatations hebdomadaires de l'offre la plus favorable (voir tableau 62) sont les suivantes / pour 100 kg de riz décortiqué:

à 15,46 UC pour la campagne 1967/1968,

à 13,79 UC pour la campagne 1968/1969,

à 10,29 UC pour la campagne 1969/1970 et

à 8,81 UC pour la période du 1er au 30 septembre 1970.

.../...

Tableau 62

MOYENNES MENSUELLES DES PRIX CAF ROTTERDAM

(1966/67 - 1969/70)

UC/100 kg de riz décortiqué correspondant au standard CEE

Mois	1966/67	1967/68	1968/69	1969/70
Septembre	13,72	15,39	15,47	12,34
Octobre	13,66	15,49	15,30	11,80
Novembre	13,52	15,04	14,69	11,74
Décembre	13,37	15,12	14,33	11,13
Janvier	13,41	15,21	14,35	10,43
Février	14,12	15,44	14,45	9,85
Mars	14,27	15,66	13,82	9,76
Avril	14,45	15,80	13,41	9,67
Mai	14,41	15,56	12,93	9,46
Juin	14,93	15,72	12,24	9,26
Juillet	15,33	15,72	12,18	9,02
Août	15,39	15,42	12,26	8,98
Moyenne de la campagne	14,22	15,46	13,79	10,29
Modification par rapport à la campagne précédente.	+ 14,49%	+ 8,72%	- 10,80%	- 25,38%

Source : Commission des C.E., D.G. de l' Agriculture.

IV. Prix intérieurs et marché

a) Prix à la production

Les prix moyens à la production ont été, dans les deux Etats membres producteurs, très nettement influencés par le niveau des prix d'intervention fixés pour les deux zones excédentaires.

Tableau 63 - Prix à la production pour 100 kg riz paddy- (1966-1969)

Pays	Année	Prix à la production pour 100 kg de paddy (1)		Prix d'intervention en U.C. début campagne
		Monnaie nationale	U.C.	
FRANCE	1966	63,54 FF	12,87	12,85
	1967	62,45 FF	12,65	12,30
	1968	61,61 FF	12,48	12,50
	1969	63,23 FF	12,81 (2) 11,38 (3)	12,50 (11,11)(4)
ITALIE	1966	7.190 Lit	11,50	11,52
	1967	7.517 Lit	12,03	12,00
	1968	8.484 Lit	13,57	12,50
	1969	8.186 Lit	13,10	12,50

(1) { - France: riz paddy rond, sain, loyal et marchand, sans la prime de conservation
- Italie: riz paddy rond

(2) Conversion par l'ancien taux de change.

(3) Conversion par le nouveau taux de change.

(4) Prix d'intervention diminué de l'incidence de la dévaluation française (Règlement no. (CEE)1586 du Conseil du 11.8.1969)

Source : O.S.C.E.

A noter par ailleurs qu'en Italie, les prix moyens à la production de 13,57 et 13,10 UC/100 kg, constatés pour les récoltes 1968 et 1969, soulignent la caractéristique de la campagne 1968/1969, à savoir une récolte inférieure à celle des campagnes précédentes et un faible rendement dû aux mauvaises conditions climatiques. .../...

b) Le marché et les prix

L'évolution des prix intérieurs a été différente suivant les diverses conditions qui ont caractérisé le marché.

1968/1969

La récolte de cette campagne, modeste à cause des conditions climatiques de l'été 1968, a été caractérisée par des offres à des prix relativement élevés au début, atteignant souvent un niveau supérieur à 104 % du prix d'intervention. L'application d'une politique prudente en matière de restitutions a permis de maintenir les prix de marché à des niveaux moyens et d'éviter des hausses injustifiées, ce qui aurait dû permettre un meilleur écoulement du riz indigène vers le nord de la CEE. Le premier de ces objectifs a été atteint tandis que le second n'a pas pu être réalisé, du fait de l'achat, en début de campagne, de riz d'importation par les utilisateurs des Etats non producteurs. Ces achats n'ont pas laissé la place à une amélioration des échanges intracommunautaires et le riz indigène, non vendu sur la Communauté, a dû être exporté vers les pays tiers, surtout à partir du septième mois de la campagne.

1969/1970

Cette campagne a été marquée par une forte récolte, ce qui a eu, en général, comme conséquence directe, que le prix de marché s'est situé en moyenne à un niveau correspondant à celui du prix d'intervention tant pour le riz rond que pour le riz long.

Malgré le niveau très bas des prix du riz communautaire, les demandes de riz français et italien de la part des autres Etats membres n'ont guère évolué et sont restées très faibles, tout comme au cours des précédentes campagnes. Les causes en sont multiples et résultent notamment de la disparition de la déjà faible préférence communautaire et de la possibilité de s'approvisionner en riz provenant des pays tiers à des prix relativement plus intéressants que les prix du produit indigène (voir, pour ce qui concerne ces problèmes, le chapitre "Observations finales").

.../...

PRIX DE MARCHÉ EN ZONES EXCÉDENTAIRES, COMPARÉS AUX PRIX D'INTERVENTION
par 100 kg de riz paddy
(1968 - 1970)

Mois	I T A L I E						F R A N C E (1)					
	Riz rond Balilla			Riz long Ribe			Riz rond Balilla			Riz long Ribe		
	Lit	UC	% d'in- tervent.	Lit	UC	% d'in- tervent.	FF	UC	% d'in- tervent.	FF	UC	% d'in- tervent.
septembre 68	-	-	-	9.650	15,44	109,50	-	-	-	-	-	-
octobre	8.125	13,00	104,00	9.119	14,59	103,46	-	-	-	-	-	-
novembre	8.075	12,92	103,36	9.063	14,50	102,84	63,24	12,81	102,48	71,24	14,43	102,34
décembre	8.188	13,10	103,89	9.169	14,67	103,24	66,06	13,38	106,11	74,06	15,00	105,56
janvier 69	8.213	13,14	103,30	9.244	14,79	103,28	66,16	13,40	105,35	74,35	15,06	105,17
février	8.213	13,14	102,42	9.256	14,81	102,63	-	-	-	-	-	-
mars	8.213	13,14	101,55	9.250	14,80	101,79	-	-	-	-	-	-
avril	8.219	13,15	100,77	9.238	14,78	100,89	-	-	-	-	-	-
mai	8.256	13,21	100,38	9.256	14,81	100,34	-	-	-	-	-	-
juin	8.288	13,26	99,92	9.313	14,90	100,20	-	-	-	-	-	-
juillet	8.288	13,26	99,10	9.313	14,90	99,47	-	-	-	-	-	-
août	8.288	13,26	99,10	9.313	14,90	99,47	-	-	-	-	-	-
septembre 69	7.850	12,56	100,48	8.900	14,24	100,99	-	-	-	-	-	-
octobre	7.850	12,56	100,48	8.900	14,24	100,99	-	-	-	-	-	-
novembre	7.850	12,56	100,48	8.900	14,24	100,99	-	-	-	-	-	-
décembre	7.850	12,56	99,60	8.900	14,24	100,21	-	-	-	-	-	-
janvier 70	8.031	12,85	101,02	8.900	14,24	99,44	-	-	-	-	-	-
février	8.150	13,04	101,64	8.900	14,24	98,68	-	-	-	-	-	-
mars	8.150	13,04	100,77	8.900	14,24	97,94	-	-	-	-	-	-
avril	8.150	13,04	99,92	8.936	14,30	97,61	-	-	-	-	-	-
mai	8.150	13,04	99,09	9.063	14,50	98,24	-	-	-	-	-	-
juin	8.219	13,15	99,10	9.313	14,90	100,20	-	-	-	-	-	-
juillet	8.219	13,15	98,28	9.313	14,90	99,47	-	-	-	-	-	-
août	8.313	13,30	99,40	9.438	15,10	100,80	-	-	-	-	-	-

(1) Il n'existe pas en France de prix de marché réguliers pour le riz paddy, le riz se vendant généralement au stade écourté (stade pour lequel il n'existe pas de prix d'intervention)
Source : Données hebdomadaires de l'ONIC et de l'Ente Nazionale Risi.

c) Interventions

A la fin de la campagne 1967/1968, il restait en stock à l'intervention en Italie un reliquat d'environ 14.000 tonnes.

Durant la campagne 1968/1969, qui a débuté par une récolte moindre et dont les prix de marché au début de campagne se trouvaient à un niveau supérieur au prix d'intervention, aucune prise en charge n'a eu lieu dans les premiers mois. Par la suite quelques apports se sont produits en avril 1969, avant que ne soient élargies les possibilités d'exportation. A la fin de la campagne, le stock à l'intervention a atteint 27.118 tonnes, représentant 4,1 % de la production.

Au cours de la campagne 1969/1970, les stocks ont atteint 62.000 tonnes y compris 27.118 tonnes de la campagne précédente. Les qualités livrées à l'intervention ont été notamment le Ribe (27.000 t), le Balilla (26.000 t) et l'Arborio (7.500 t). La prise en charge a eu lieu surtout au début de la campagne. A la fin de la campagne, compte tenu des remises sur le marché, les quantités restant à l'intervention se chiffraient à environ 32.789 tonnes et concernaient surtout le Balilla et l'Arborio.

Pas plus que pour les campagnes précédentes, aucun apport à l'intervention n'a eu lieu en France.

.../...

3. SUCREI. Situation de l'approvisionnementa) Production

La période couverte par le présent rapport est la deuxième campagne sucrière depuis l'établissement de l'organisation commune du marché du sucre comportant un prix unique pour le sucre et la betterave sucrière.

Les quotas de base en vigueur dans l'ensemble de la Communauté sont restés inchangés en 1969/70 et fixés à 6.480.000 tonnes et le prix d'intervention pour le sucre blanc de qualité standard a été maintenu à 21,23 UC par 100 kg.

Le tableau 65 donne un aperçu de l'évolution des superficies cultivées en betteraves sucrières. Il ressort de ce tableau qu'en 1969/70, les superficies cultivées étaient de 1,16 million d'hectares, comme au cours de la campagne précédente. Après avoir atteint un niveau élevé par rapport au passé, elles se sont donc maintenues à ce niveau. On peut donc en conclure que les producteurs agricoles considèrent que la réglementation communautaire sur les quantités et les prix leur est dans l'ensemble favorable. La production de sucre de canne dans les départements français d'outre-mer n'a enregistré que des fluctuations peu importantes au cours des dernières années.

Tableau 65 - Superficies cultivées en betteraves sucrières et rendements en sucre dans la C.E.E.

(1962/63 - 1969/70)

Campagne	Allemagne	France(1)	Italie	Pays-Bas	Belgique	C.E.E.
	<u>Surface (1.000 ha)</u>					
∅ 1962/63-1966/67	302	325	253	82	62	1.024
1967/68	298	282	337	100	78	1.095
1968/69	303	363	300	104	90	1.160
1969/70	309	365	294	103	90	1.161
	<u>Rendements en sucre (100 kg/ha)</u>					
∅ 1962/63-1966/67	56,0	57,6	40,3	60,5	62,6	53,4
1967/68	63,1	56,4	43,2	69,5	66,8	56,1
1968/69	59,4	60,3	37,8	63,6	58,6	54,4
1969/70	61,0	68,6	41,4	68,3	68,7	59,7

(1) Territoire métropolitain; sans les superficiesensemencées pour la distillerie.

Source : D.G. VI sur la base des données statistiques disponibles fournies par les Etats membres.

En 1969/70, la production de sucre dans l'ensemble de la Communauté a atteint le niveau record de 7,42 Mio tonnes de sucre blanc, ce qui est dû aux rendements en sucre par hectare supérieurs à la moyenne. Etant donné les rendements enregistrés notamment en France et en Belgique, la moyenne générale de la quantité de sucre blanc de betterave produite effectivement par hectare de betteraves cultivées est passée pour la Communauté à 5,97 tonnes (cf. tableau 65). Comparée à la campagne précédente, la production globale de sucre de la Communauté a augmenté de 9 %, par rapport à la production moyenne des années 1962/63 à 1966/67, la dernière période quinquennale précédant l'application générale des dispositions communautaires dans le secteur du sucre, elle s'est accrue de 26 %, soit de 1,53 million de tonnes.

Le tableau 66 reproduit l'évolution de la production au cours des trois dernières campagnes. La combinaison de l'évolution des superficies cultivées et des rendements à l'hectare a abouti notamment à un accroissement de la production en Belgique et en France et à une certaine stabilité en Allemagne et dans les Pays-Bas. L'extension inhabituelle des superficies en Italie en 1967/68, due en partie aux inondations de l'automne 1966, a été à l'origine d'une récolte record pendant la campagne considérée, avec des rendements à l'hectare particulièrement favorables. Au cours des deux campagnes qui ont suivi, la production en Italie a varié dans le cadre donné par la quantité de base.

En 1969/70, la production de sucre blanc a atteint 433.000 tonnes dans les départements français d'outre-mer. Cette quantité dépasse de 9.000 tonnes la production de 1968/69. Elle correspond à la moyenne des années 1962/63 à 1966/67.

Le tableau 67 indique les quantités déterminantes pour le mécanisme de la réglementation des quotas et la production commercialisée. Pendant la campagne 1969/70, le total de la production effective et des quantités reportées de la campagne précédente représentait 7.472.000 tonnes de sucre. D'après des estimations provisoires, la production des différentes entreprises comprise entre le quota de base et le quota maximum atteint 975.000 tonnes. Une production de 88.000 tonnes vient s'ajouter au quota maximum. Les deux postes réunis indiquent une quantité de 1.063.000 tonnes en plus des quotas de base. Dans certaines régions de la Communauté, par exemple dans certaines parties de l'Allemagne, de l'Italie et dans les départements français d'outre-mer, les quotas de base n'ont pas été épuisés.

./.

Tableau 66 - Production et consommation de sucre dans la C.E.E.
(1967/68 - 1969/70) (en 1.000 t sucre blanc)

Etat membre	Campagne	Stock de début	Production	Consommation destinée à l'alimentation humaine	Excédent (+) ou déficit (-)	Consommation par tête (kg)
Allemagne	1967/68	874	1.895	1.920	- 25	32,0
	1968/69	927	1.820	1.910	- 90	31,6
	1969/70 (1)	725	1.903	1.928	- 25	31,7
France (y compris départ. d'outre-mer)	1967/68	1.071	1.987	1.717	+ 270	33,6
	1968/69	687	2.614	1.752	+ 862	34,0
	1969/70 (1)	802	2.937	1.822	+ 1.115	35,1
Italie	1967/68	270	1.504	1.310	+ 194	24,7
	1968/69	324	1.186	1.441	- 255	26,8
	1969/70 (1)	177	1.263	1.450	- 187	26,7
Pays-Bas	1967/68	223	695	571	+ 124	45,1
	1968/69	330	661	564	+ 97	44,1
	1969/70 (1)	330	703	572	+ 131	44,4
U.B.B.L.	1967/68	149	521	328	+ 193	33,0
	1968/69	107	527	324	+ 203	32,4
	1969/70 (1)	148	618	325	+ 293	32,3
C.E.E.	1967/68	2.587	6.602	5.846	+ 756	31,3
	1968/69	2.375	6.808	5.991	+ 817	31,8
	1969/70 (1)	2.182	7.424	6.097	+ 1.327	32,1

(1) Provisoirement.

Source : Commission des C.E.,
D.G. VI, sur la base des données statistiques disponibles des
Etats membres.

Tableau 67 - Production de sucre 1969/70

(en 1.000 t de sucre blanc)

Etat membre	Quantité de base	Report et production (chiffres provisoires)					Total
		Quantité de sucre reportée sur 1969/70	Production de la récolte 1969/70	(2) + (3)	dont production		
					a) comprise entre quota de base et le quota maximum	b) au-delà du quota maximum	
0	1	2	3	4	5	6	7
Allemagne	1.750	39	1.903	1.942	197	39	-
France	2.400	9	2.937	2.946	563	5	17 (1)
Italie	1.230	-	1.263	1.263	65	53	-
Pays-Bas	550	-	703	703	82	-	71
U.E.M.	550	-	618	618	68	-	-
C.F.E.	6.480	48	7.424	7.472	975	97	88 (1)

(1) dont 9.000 tonnes ont été reportées sur 1970/71.

Pour la campagne 1969/70, les quantités devant être prises en considération pour la cotisation à la production sont calculées d'après les quantités produites entre le quota de base et le quota maximum qui doivent être rectifiés en tenant compte des reports. 48.000 tonnes ont été reportées de la campagne précédente et 97.000 tonnes seront reportées sur la campagne suivante.

b) Consommation

Comme il ressort du tableau ci-après (tableau 68) relatif à la consommation de sucre destiné à l'alimentation humaine, cette consommation s'est accrue au total de 145.000 tonnes dans la Communauté en 1968/69. L'accroissement pour 1969/70 est de 106.000 tonnes. On peut constater ainsi, comme les années passées, d'importantes fluctuations dans l'augmentation annuelle des quantités consommées et des taux d'accroissement d'un ordre de grandeur oscillant pratiquement entre zéro et 2,5 %.

Dans certains pays on constate même, durant certaines années de légères régressions de la consommation. Il est souvent difficile de trouver une explication satisfaisante à ces phénomènes car la plupart du temps des influences diverses, agissant en sens contraire, se superposent. Dans l'ensemble, on peut dire que dans la Communauté, ce n'est qu'en Italie que l'on peut escompter un accroissement sensible de la consommation de sucre par tête, car ne représentant guère plus de 27 kg, elle se situe encore nettement au-dessous de la consommation moyenne de la Communauté (cf. tableau 66). On s'attend pour 1969/70 à ce que la consommation communautaire par tête soit égale à 32 kg.

Tableau 68 - Consommation de sucre destiné à l'alimentation humaine dans la Communauté

(1967/68 - 1969/70) (en 1.000 t sucre blanc)

Campagne	Allemagne	France y compris D.O.M.	Italie	Pays-Bas	UNEE.	C.E.E.
1967/68	1.920	1.717	1.310	571	328	5.846
1968/69	1.910	1.752	1.441	564	324	5.991
1969/70(1)	1.928	1.822	1.450	572	325	6.097

(1) Chiffres provisoires.

La consommation de sucre pour l'alimentation du bétail a été rendue possible en 1967/68 grâce à l'octroi, à tous les Etats membres, d'une prime de dénaturation sur les fonds communautaires. C'est depuis cette date que le sucre est compétitif au maïs dans la mesure où la situation de l'approvisionnement du marché dans la Communauté le permet. Cette consommation atteignait 405.000 tonnes pour la campagne 1968/69. Des primes ont été payées pour ces quantités, après dénaturation, au cours de la campagne considérée.

Le volume des dénaturations effectives diffère toujours du volume des demandes d'avis d'octroi de primes car la durée de validité des avis d'octroi des primes est de 11 à 12 mois, et, en règle générale, une partie importante des avis d'octroi de primes publiés provient de la campagne précédente ou sera reportée sur la campagne suivante. Ainsi des avis d'octroi de primes non utilisés au cours de la campagne précédente et portant sur 104.000 tonnes de sucre ont été repris en 1969/70 et des avis d'octroi portant sur 147.000 tonnes de sucre ont été reportés sur la campagne 1970/71. Avant le début de la nouvelle campagne de transformation de l'automne 1969, il a été à nouveau possible de demander des avis d'octroi de primes de dénaturation. Des adjudications ont même eu lieu afin de déterminer le montant de la prime. 305.000 tonnes de sucre ont été effectivement dénaturées en 1969/70.

Les restitutions demandées pour la campagne 1969/70 pour la production de sucre destiné à la fabrication de certains produits chimiques porteront probablement sur environ 40.000 tonnes. En 1968/69, 22.000 tonnes ont bénéficié de ces restitutions.

L'interdiction des édulcorants artificiels (cyclamates), décidée aux Etats-Unis pour des raisons de santé publique et adoptée ensuite par toute une série de pays européens, a créé une situation nouvelle dans ce domaine. Toutefois, l'effet de substitution résultant de l'emploi de ces produits dans la Communauté pouvant être tenu jusqu'à ce jour pour négligeable, la demande de sucre n'en sera vraisemblablement pas modifiée dans une mesure notable.

c) Taux d'auto-alimentation

Le tableau suivant indique que le taux d'auto-alimentation de la Communauté en sucre a atteint presque 122 % au cours de la campagne 1969/70. Si l'on tient compte également du rendement en sucre par hectare, qui est supérieur à la moyenne dans tous les Etats membres, le taux d'auto-alimentation reste élevé en raison de l'accroissement peu important de la consommation.

Tableau 69 - Taux d'auto-alimentation (1) de la Communauté

en sucre		(En %)	
1962/63-1966/67	1967/68	1968/69	1969/70
106,9	112,9	113,6	121,8

(1) Production globale de sucre (y compris les départements d'outre-mer) en pourcentage de la quantité destinée à l'alimentation humaine (tableau 66).

II. Commerce extérieur

Le tableau 70 indique les mouvements des échanges intracommunautaires et des échanges des Etats membres avec les pays tiers en ce qui concerne le sucre en l'état et le sucre transformé; il s'agit en partie d'estimations. D'une façon générale, on peut dire que les interconnexions commerciales intracommunautaires amorcées dès 1967/68 n'ont fait que s'intensifier. Le tableau reflète surtout les disparités de la situation de l'alimentation dans les différents Etats membres.

En ce qui concerne les importations de sucre en l'état dans les Etats membres, la France et la Belgique, qui sont des pays traditionnellement exportateurs, sont en présence de pays traditionnellement déficitaires comme l'Allemagne et surtout l'Italie. Quant aux importations des Pays-Bas en provenance des autres Etats membres, il devrait s'agir essentiellement, pour les deux campagnes, de sucre destiné à l'alimentation du bétail.

Les exportations à destination des pays tiers sont effectuées comme précédemment, essentiellement, par la France et la Belgique.

Toutefois, l'Allemagne a également exporté d'importantes quantités vers les pays tiers en 1968/69 du fait de sa situation d'alimentation et du système des restitutions à l'exportation alors en vigueur.

Tableau 70 - Estimation du commerce extérieur du sucre
(1967/68-1969/70) (en 1.000 t sucre blanc)

Etat membre	en provenance des Etats membres		en provenance des pays tiers	
	1968/69	1969/70	1968/69	1969/70
A. Importation				
a) Sucre en l'état				
Allemagne	136	116	52	52
France	-	5	-	-
Italie	125	220	17	11
Pays-Bas	140	122	6	2
UEBL.	16	3	-	-
C.E.E.	417	466	75	65
b) Produits transformés contenant du sucre (1)				
Allemagne	59	62	11	15
France	36	40	18	18
Italie	2	2	13	4
Pays-Bas	17	14	10	3
UEBL.	18	18	8	8
C.E.E.	132	136	60	53
B. Exportation				
Etat membre	vers les Etats membres		vers les pays tiers (2)	
	1968/69	1969/70	1968/69	1969/70
a) Sucre en l'état				
Allemagne	36	43	162	25
France	319	319	349	361
Italie	-	-	-	-
Pays-Bas	13	8	5	26
UEBL.	49	96	84	113
C.E.E.	417	466	600	525
b) Produits transformés contenant du sucre (1)				
Allemagne	13	33	8	5
France	17	15	46	45
Italie	20	7	1	20
Pays-Bas	61	47	18	75
UEBL.	26	34	11	20
C.E.E.	137	136	84	165

(1) Quantités exprimés en sucre blanc.

(2) Uniquement exportations bénéficiant de restitutions communautaires.

L'expérience acquise au cours de la campagne 1968/69 a montré qu'il convenait de déterminer le montant des restitutions (quasi exclusivement à la suite d'adjudications) dès le début de la campagne 1969/70. Des adjudications permanentes dans le cadre desquelles des adjudications partielles se sont déroulées chaque semaine ont été organisées à cet effet. Les milieux commerciaux intéressés ont pu, aux jours prévus, soumettre leurs offres pour le montant de la restitution. Le jour même une décision est prise au sujet des offres, en fonction de la situation prévalant sur le marché mondial et de la situation de l'approvisionnement et un montant maximum correspondant est fixé pour la restitution.

III. Situation sur le marché mondial

La situation générale excédentaire sur le marché mondial du sucre s'est maintenue au cours de la campagne sucrière 1969/70. En 1968/69, on avait enregistré une légère consolidation des prix sur le marché mondial, après la conclusion de l'Accord International sur le sucre. Après un certain fléchissement des prix vers la fin de l'été de 1969, on a assisté à une lente remontée des prix qui s'est poursuivie, avec des interruptions, jusqu'à la conclusion du rapport (octobre 1970). Par moments, les prix à terme ont suivi avec hésitation la lente remontée des prix pour livraison immédiate. Le tableau 7I donna un aperçu de l'évolution des prix.

Tableau 7I - Moyenne des cours mondiaux du sucre (prix spot)
(1967/68 - juillet 1970)

UC/100 kg

Campagne	Sucre blanc	Sucre de canne	
	Paris	Londres	New York
1967/68 (de juillet à juin)	4,98	5,19	4,39
1968/69	6,29	6,78	6,11
1969/70	7,51	8,22	7,35
Juillet 1969	8,13	8,28	8,20
Septembre 1969	6,36	6,91	6,81
Novembre 1969	7,10	7,75	6,79
Janvier 1970	7,38	7,87	6,86
Mars 1970	8,07	8,80	7,58
Mai 1970	8,14	9,52	8,27
Juillet 1970	8,82	9,97	8,51

La situation excédentaire prolongée sur le marché mondial s'est reflétée, pour la période couverte par le rapport, par le niveau élevé des stocks. La production mondiale de sucre a devancé l'accroissement de la consommation. Toutefois, une certaine incertitude a plané au moment de l'estimation de la production, notamment en ce qui concerne les résultats de la récolte cubaine (cf. tableau 72). D'après les documents statistiques les plus récents, la régression des stocks en 1968/69 n'a pas été aussi sensible qu'on aurait pu le penser, au départ, sur la base des premières estimations. En 1969/70, on s'attend à nouveau à une certaine reconstitution des stocks, ce qui entraînera probablement un ralentissement dans le redressement ultérieur des prix. On s'attend à une nette expansion des échanges internationaux et à ce que les mécanismes de régularisation prix/quantités prévues dans l'Accord International sur le sucre se traduisent progressivement par un meilleur équilibre du marché.

Tableau 72 - Bilan mondial du sucre (septembre-août)
(1967/68-1969/70) (converti en 1.000 t de sucre blanc)

Répartition	1967/68	1968/69	1969/70 (1)
Stock de début	17.191	18.336	17.638
Production	61.110	61.335	66.068
Quantités disponibles	78.301	79.671	83.706
Consommation (2)	59.965	62.133	64.978
Stock final	18.336	17.538	18.728
Echanges internationaux (3)	19.742	19.264	21.909

(1) Estimations.

(2) Calculée par différence entre quantités disponibles et stock final.

(3) Quantités exportées.

Source : F.O. Licht, Journal européen des sucres, août 1970.

./.

IV. Prix

Pour porter un jugement sur l'évolution des prix du sucre et de la betterave sucrière, il faut tenir compte du fait que l'organisation du marché du sucre n'a fait que créer un cadre à l'intérieur duquel les prix peuvent se former librement. Il faut en outre attirer l'attention sur le fait qu'il n'existe pas de compte rendu statistique sur les prix intracommunautaires pratiqués sur les marchés des betteraves sucrières et du sucre, comme c'est le cas pour la plupart des autres produits agricoles.

Le tableau 67 montre les différents secteurs de la production sucrière. Dans le secteur de la production se situant entre le quota de base et le quota maximum, les planteurs de betteraves sucrières et les fabricants de sucre peuvent compter sur le montant maximum de la cotisation à la production, c'est-à-dire 8,97 UC par 100 kg de sucre, comme pour la campagne précédente. Ce montant englobe également la cotisation du fabricant de sucre. Il s'ensuit que le prix des betteraves sucrières qui ont été produites dans ce secteur est de 10 UC par tonne, le prix correspondant en Italie étant de 11,46 UC du fait de la régionalisation.

En 1969/70, les teneurs en sucre ont été, dans tous les Etats membres, plus élevées que pendant la campagne précédente (au cours de laquelle il avait fallu procéder à des réductions de prix correspondantes à cause de la moindre teneur en sucre). On peut donc penser qu'en 1969/70, les prix pleins pourront être appliqués en général pour les betteraves sucrières de la qualité standard (teneur en sucre 16 %) et qu'en conséquence des taxes de qualité pourront être appliquées dans de nombreuses régions de la Communauté en raison de la teneur élevée en sucre.

D'après les renseignements dont on dispose, les prix de vente du sucre départ usine se sont maintenus pendant toute la campagne au niveau des prix d'intervention.

V. Mesures d'intervention

L'offre surabondante a entraîné en Allemagne comme en France, au début de la campagne, des ventes à l'Office d'intervention. C'est ainsi qu'en Allemagne, à la fin de la campagne de transformation, environ 107.000 tonnes de sucre étaient aux mains de l'Office d'intervention, dont 80.000 environ provenaient toutefois de la campagne précédente. En France, à la même époque, les quantités offertes à l'Office d'intervention s'élevaient à environ 28.000 tonnes. Dans le courant du printemps et vers la fin de la campagne, les Offices d'intervention, notamment en France, ont acquis de nouvelles quantités, ./.

de telle sorte qu'un volume global de 239.000 tonnes de sucre pour toute la campagne se trouvait en leurs mains. Une grande partie de ces quantités de sucre a été vendue avant la fin de la campagne dans le cadre de procédures d'adjudication au titre de sucre destiné à l'alimentation du bétail ou à l'exportation. Un stock d'environ 137.000 tonnes a été reporté sur la campagne 1970/71 par les Offices d'intervention.

Les objectifs de la garantie des prix à l'extérieur et de l'ajustement de l'approvisionnement à l'intérieur, liés à l'organisation de marché, ont été atteints. Les perturbations sur les marchés à l'extérieur et à l'intérieur de la Communauté ont été en grande partie évitées lors de l'écoulement des excédents, grâce, essentiellement, à l'utilisation de la procédure d'adjudication.

VI. Perspectives de la production pour 1970/71

Le recensement des surfaces cultivées en betteraves sucrières a donné pour 1970 des résultats dans l'ensemble inchangés au niveau communautaire. Des extensions de faible importance en France et en Allemagne ont été accompagnées d'une petite réduction en Italie. L'arrivée tardive du printemps et certaines périodes de sécheresse laissaient tout d'abord penser qu'il s'ensuivrait une forte diminution de la production de sucre. Les dernières prévisions relatives aux réductions à titre d'essai des superficies cultivées en betteraves ont toutefois indiqué un redressement par rapport à la moyenne calculée sur plusieurs années. On peut s'attendre à ce que la production de sucre de la Communauté soit de l'ordre de 6,9 millions de tonnes.

Résumé

Pour la campagne 1969/70, la production de sucre de la Communauté a atteint environ 7,42 Mio tonnes pour des rendements à l'hectare très satisfaisants et a dépassé la consommation humaine d'environ 1,3 Mio tonnes. Compte tenu de certaines importations traditionnelles, d'une certaine reconstitution des stocks et déduction faite des quantités produites au-delà du quota maximum et des quantités reportées en supplément, le marché s'est trouvé grevé d'un excédent de l'ordre de 1,2 Mio tonnes. Les prix intracommunautaires du sucre ont suivi le niveau des prix d'intervention. Pendant la campagne, 159.000 tonnes de sucre ont été vendues aux Offices d'intervention.

Quant à l'excédent de 1,2 Mio tonnes, il serait utilisé comme suit :

exportations en l'état ou après transformation	: env. 0,7 Mio t
exportations de quantités d'intervention après le 1.7.1970	: env. 0,14 Mio t
alimentation du bétail	: env. 0,3 Mio t
industrie chimique	: env. 0,04 Mio t.

Les exportations sont déjà en grande partie assurées par les licences d'exportation déjà délivrées. ./.

4. HUILE D'OLIVE

A. Campagne 1968/1969

I. Superficies cultivées en oliviers

Il n'apparaît pas que les superficies cultivées en oliviers aient sensiblement changé depuis la campagne précédente; elles sont d'environ 44.000 ha en France et de 2.283.000 ha en Italie.

II. Situation de l'approvisionnement

La situation de l'approvisionnement dans la C.E.E. a été la suivante :

Tableau 73 - Bilan huile d'olive

(1967/68 et 1968/69)

(en tonnes)

Poste du bilan	1967/68	1968/69					
	CEE	CEE	Alle- magne	France	Italie	Pays -Bas	UEBL
Stock de report (dont à l'inter- vention)	33.500 13.000	113.500 (13.000)	-	3.500	110.000 (13.000)	-	-
Production	592.859	421.839	-	1.839	420.000	-	-
Importations	84.442	119.114	1.651	17.483	99.552	201	227
Réceptions en provenance des Etats membres	2.437	.	796	1.390	964	122	164
Exportations	693.523 17.278	654.453 14.674	2.447 27	24.212 1.270	630.516 13.343	323 -	391 34
Expéditions vers Etats membres	4.146	.	11	1.585	2.155	-	72
Disponibilités	682.232	639.779	2.409	21.357	615.018	323	285
Consommation	indéterm.	indéterm.	2.409	17.857	indéterm.	323	285
Stock à reporter (dont à l'inter- vention)	110.000	78.500	-	3.500 5.356	75.000	-	-

Ce tableau appelle les commentaires suivants :

a) stock de report

Dans le bilan de l'huile d'olive pour la campagne 1967/68, figurant dans le dernier rapport de la Commission au Conseil sur la situation de l'agriculture et des marchés agricoles, les données concernant l'Italie, relatives à la consommation pendant la campagne et aux stock de fin de campagne, n'avaient pas été déterminées; en effet, l'évolution du marché de l'huile d'olive en Italie pendant la première partie de la campagne 1968/69 ne semblait pas indiquer l'existence d'un stock de report aussi pimportant que celui résultant du niveau de la consommation admissible en 1967/68; aussi la Commission a soumis les différents postes du bilan de la campagne 1967/68 à un examen supplémentaire (1).

b) production

Les demandes pour obtenir l'aide prévue au règlement n° 136/66/CEE ont porté pour la campagne 1968/69 sur un total de 475.000 tonnes environ. La situation par Etat membre était la suivante :

France : aide demandée : 1.848 tonnes environ
quantité admise
à l'aide : 1.839 tonnes environ

Italie : (Situation arrêtée au 15.10.1970)
nombre de demandes : 1.105.445
quantité d'huile : 473.163 tonnes.

Situation des paiements : nombre de demandes payées : 1.054.678
quantité d'huile : 402.690 tonnes

(1) Un groupe de travail, chargé de cet examen, est arrivé à la conclusion qu'il était possible d'admettre l'existence, en fin de campagne 1967/68, d'un stock de l'ordre de 110.000 tonnes et que ce chiffre pouvait être retenu comme stock de report en vue de l'établissement du bilan de la campagne 1968/69; par contre, il n'est arrivé à aucune conclusion sur le niveau de la consommation en Italie en 1967/68.

Il ressort de cette situation qu'il restait en Italie au 15 octobre 1970 environ 50.000 demandes d'aide relatives à la campagne 1968/69 encore en cours d'examen. Si le contrôle de ces demandes devait amener à des résultats de même ordre que les contrôles déjà effectués, la quantité d'huile admise à l'aide serait en définitive de l'ordre de 420.000 tonnes.

Ce dernier chiffre a été retenu, mais sous toute réserve, lors de l'établissement du bilan ci-dessus.

Il n'y a pas eu d'intervention au cours de la campagne 1968/69. Toutefois, l'organisme d'intervention italien a vendu sur le marché intérieur une partie des 13.000 tonnes achetées par lui en 1967/68, soit 7.600 tonnes environ.

c) échanges

1. Echanges intracommunautaires

Ils se sont élevés à 3.500 tonnes environ. Un tiers de la consommation des Etats membres non producteurs a été assuré par de l'huile en provenance des autres Etats membres.

2. Echanges avec les pays tiers

Les importations de la France et des Etats membres non producteurs sont restées sensiblement au même niveau que celles de la campagne précédente; par contre les importations de l'Italie ont augmenté de plus de 50 %.

Le tableau suivant indique les principaux fournisseurs de la Communauté :

Tableau 74 - Importations en huile d'olive - Principales provenances
(1968/1969)

(en tonnes)

Etat membre importateur	Pays de provenance					
	Grèce	Tunisie	Espagne	Algérie	Turquie	Maroc
C.E.E.	23.713	17.461	29.701	4.390	14.789	25.818
Allemagne	76	-	1.558	-	46	-
France	906	10.006	3.503	1.093	-	1.952
Italie	22.727	7.455	24.263	3.297	14.743	23.866
Pays-Bas	2	-	157	-	-	-
UEBL	2	-	220	-	-	-

./.

Pour la campagne 1967/68 les principaux pays fournisseurs de la Communauté avaient été les suivants : Grèce 42.304 t, Tunisie 22.508 t, Espagne 12.113 t, Algérie 1.735 t, Turquie 1.314 t et Maroc 777 t.

Pour la campagne 1968/69, les phénomènes les plus notables sont :

- l'importance au point de vue importation dans la C.E.E., prise par le Maroc et par la Turquie, par suite de l'abondance exceptionnelle de leur production,
- le retour de l'Espagne au premier rang des fournisseurs de la Communauté,
- la régression de la Grèce de la première à la troisième place, les prix pratiqués dans ce pays n'ayant pas permis aux opérateurs de la Communauté d'y procéder à des achats pendant une bonne partie de l'année, bien que le prélèvement applicable aux huiles en provenance de Grèce ait été nul pendant toute la campagne.
- Les exportations avec 14.674 tonnes (France 1.270, Italie 13.543) ont diminué de 15 % par rapport à celles de la campagne précédente, qui avaient atteint un niveau exceptionnel

La majeure partie des exportations est constituée d'huile de qualité supérieure conditionnée en petits emballages destinés à une clientèle traditionnelle des opérateurs de la Communauté dont la majeure partie est en dehors du continent européen.

Le montant moyen des restitutions à l'exportation pour ces huiles a été de 7,031 UC/100 kg.

d) disponibilités totales

De ces différentes données, il ressort que les disponibilités totales dans la Communauté au cours de la campagne 1968/69 ont été :

- si l'on part des demandes d'aides : 693.000 t env.
- si l'on part de l'hypothèse des quantités qui seraient admises : 640.000 t env.

Ce dernier chiffre a été retenu, comme déjà indiqué au point b) dans le bilan provisoire pour la campagne 1968/69.

e) consommation

En France et dans les Etats membres non producteurs, la consommation ressortant du bilan a dépassé de 1.000 tonnes celle de la campagne précédente, soit 5 % d'augmentation; toutefois, en raison notamment de l'insuffisance des informations sur la variation des stocks, aucune indication de tendance ne peut être tirée de ces chiffres.

Certains experts pensent cependant que les consommateurs ont été sensibles aux campagnes de publicité effectuées par le Conseil Oléicole International en faveur de l'huile d'olive.

La détermination de la consommation italienne d'huile d'olive se heurte aux difficultés déjà signalées à l'occasion de l'établissement du bilan de la campagne 1967/68. De plus, pour la campagne 1968/69, on ne dispose même pas, comme cela avait été le cas pour les deux campagnes précédentes, des résultats des enquêtes sur la consommation des huiles végétales qui avaient permis de mettre en évidence que l'évolution de la consommation au moins dans des villes, était défavorable à l'huile d'olive.

Selon la délégation italienne, la consommation d'huile d'olive aurait repris au cours de la campagne 1968/69 et pourrait atteindre 9,5 kg par tête, correspondant à une consommation globale dépassant 500.000 tonnes, en augmentation d'environ 9 % sur la consommation retenue par la Commission pour 1966/1967. Même si cette augmentation paraît surestimée, la possibilité d'un certain accroissement n'est toutefois pas à exclure pour les principales raisons suivantes :

- les producteurs avaient, semble-t-il, conservé des stocks familiaux plus importants que de coutume à la suite de l'importante récolte 1967/68; il a pu en résulter une incitation à l'augmentation de l'auto-consommation;
- l'amélioration du rapport du prix huile d'olive raffinée/huile de graine (voir point III suivant) a pu influencer positivement les consommations ;
- le fait que, selon les milieux professionnels, la production italienne d'huile de graine alimentaire serait restée pratiquement stationnaire en 1969, avec environ 380.000 tonnes contre 387.000 en 1967 et 373.000 en 1968; compte tenu des variations de stock et des renseignements qu'on peut tirer d'informations encore incomplètes sur les échanges avec l'extérieur, la disponibilité globale d'huile de graine alimentaire en 1969 aurait été de 400.000 tonnes, correspondant à une consommation de 7,49 kg pro capite contre 8 kg l'année précédente.

Comme par ailleurs, aucune information ne permet de supposer que la consommation totale d'huile végétale pro capite ait diminué, on ne peut rejeter l'hypothèse d'une certaine reprise de la consommation d'huile d'olive.

L'O.S.C.E. a établi le bilan provisoire des graisses et huiles végétales de la campagne de consommation 1968/69 (1er juillet au 30 juin). En ce qui concerne l'Italie, le bilan provisoire de l'huile d'olive et des huiles de graines concurrentes s'établit comme suit :

Tableau 75 - Bilan provisoire d'huile d'olive et huiles de graine en Italie
(1968/69)

(en I.000 t.)

Produit	Production	Variation des stocks	Importation nette	Usages non alimentaires	Consommation humaine	Kg par tête
Huiles de graines	388	- 5	52	2	443	8,2
Huile d'olive	429	+ 2	75	13	489	9,1

Source : O.S.C.E.

f) stock à reporter

La production de 1968/69, sur base des demandes d'aide, a été inférieure d'environ 120.000 tonnes à celle de la campagne 1967/68; il n'y a donc pas lieu d'estimer que les producteurs détenaient à la fin de la campagne 1968/69 des quantités très supérieures à leurs besoins normaux.

Quant au stock détenu par le commerce, les informations émanant des professionnels ne font pas état d'une modification sensible par rapport à la fin de la campagne précédente.

Enfin la situation du marché pendant la campagne 1969/70, ainsi qu'il ressort du paragraphe B. II et III suivant, est caractérisée par des importations nettes d'un niveau élevé, et une grande fermeté des prix, ce qui semble traduire une certaine insuffisance de l'offre par rapport à la demande.

Dans ces conditions, un stock de l'ordre de 75.000 tonnes, dont 70.000 détenues par le commerce et l'industrie, et 5.000 détenues par l'organisme d'intervention italien, paraît pouvoir être retenu.

III. Les prix dans la Communauté

Les prix indicatifs de marché et d'intervention de cette campagne ont été fixés par le Conseil à un niveau inférieur de 10 % à celui de la campagne 1967/68 en raison de l'évolution prévue du marché de l'huile de graine concurrente de l'huile d'olive. Le prix indicatif de marché est égal à un peu moins de 111 % du prix d'intervention.

La production de l'année 1968/69 a été caractérisée en Italie par une diminution sensible de la proportion d'huile des qualités directement comestibles au profit d'une augmentation de la proportion d'huile lampante devant être raffinée avant mise à la consommation. Cette situation se reflète dans l'évolution des prix des différentes qualités d'huile.

Pour ces raisons, le rapport entre le prix de l'huile d'olive raffinée (qui est produite à partir de l'huile lampante) et le prix de l'huile de graine a sans doute été plus déterminant pour les consommateurs pendant cette campagne que le rapport huile d'olive de la qualité type et huile de graine (Annexes I et II). D'ailleurs, sur le marché de Bari, le prix moyen de l'huile raffinée a été inférieur de 3 % à celui de l'huile courante de la qualité type, alors que pendant la campagne précédente, il l'avait dépassé de 5 % (Annexe V).

Le rapport de prix huile raffinée d'olive à la production à Bari/huile de graine de première qualité à Milan a été de 2,74/I , au lieu de 2,92/I l'année précédente (Annexe II).

En ce qui concerne les ventes des grossistes aux détaillants, les seules cotations disponibles concernant l'huile comestible sont celles de la qualité type dont les prix ont à peine diminué par rapport à la campagne précédente, en conséquence de sa rareté sur le marché (Annexe VI.2).

En ce qui concerne les relevés des prix de détail (1), leur caractère peu représentatif du prix moyen national de l'huile d'olive à la consommation a déjà été signalé dans le rapport de la Commission au Conseil de 1969.

(1) ISTAT : Istituto di Statistica.

./.

IV. La situation sur le marché mondial.

a) Les disponibilités.

Selon le bilan provisoire arrêté par le Conseil Oléicole International, en date du 6 avril 1970 (tableau 76), la situation pour la campagne 1968/1969 serait la suivante :

stock de report :	577.000 T
production :	<u>1.489.000 T</u>
disponibilités :	2.065.000 T

Selon le C.O.I., la consommation mondiale 1968/1969 serait de 1.368.000 T, soit 5 % de plus que pendant la campagne précédente. Le stock à reporter sur la campagne 1969/1970 serait ainsi de 697.000 tonnes, soit 120.000 tonnes de plus qu'à la fin de la campagne précédente.

b) Les prix.

Les prix du marché mondial ont connu d'importantes fluctuations pendant la campagne. Les prix les plus élevés, autour de 71 UC/100 kg, ont été constatés en début et en fin de campagne, périodes pendant lesquelles l'Espagne a été le principal fournisseur sur le marché mondial.

Les prix ont été les plus bas de mars à août 1969, le minimum ayant été 63,600 UC/100 kg début de juillet; la baisse a été provoquée par la mise sur le marché des excédents turcs et marocains, la production de ces pays ayant été respectivement 150 % et 300 % de leur production moyenne.

./.

Talieu 76 - Bilan oléicole provisoire de la campagne 1968/69

(en 1000 tonnes)

PAYS	Stock de re- port	Production	Importation	Disponibilité	Consommation	Exportation	Stock à re- porter
<u>1. Pays producteurs</u>							
ESPAGNE	184,3	518,4	-	702,7	314,1	66,1	322,5
GRECE	103,0	158,0	-	261,0	174,0	17,2	69,8
ITALIE	201,9	423,0	105,0	729,9	520,0	14,5	195,4
MAROC	2,0	58,2	-	60,2	18,6	32,2	9,4
PORTUGAL	19,9	57,2	-	77,1	44,8	10,2	22,1
TUNISIE	6,0	59,2	2,5	67,7	24,1	37,2	6,4
TURQUIE	3,0	126,0	-	129,0	84,0	20,7	24,3
FRANCE	3,0	2,0	20,3	25,3	20,9	3,2	1,2
AUTRES	53,9	87,0	62,2	203,1	137,5	17,6	48,0
TOTAL	577,0	1489,0	190,0	2256,0	1338,0	218,9	699,1
<u>2. Pays non product</u>							
	-	-	30,0	30,0	30,0	-	-
TOTAL MONDIAL	577,0	1489,0	220,0	2286,0	1368,0	218,9	699,1

Source : Conseil Oléicole International, 6 avril 1970 (I.10.1968 au 30.9.1969).

B. Campagne 1969/1970I. Situation de l'approvisionnement.

a) le stock de report

Comme il a été indiqué ci-dessus (pt.A-II-f) le stock de report devrait être de l'ordre de 75.000 tonnes.

b) la production

A l'heure actuelle il n'est pas encore possible de se prononcer sur la production de la campagne 1969/1970. Les offices statistiques nationaux ont estimé cette production à 2.100 tonnes en France et 492.500 tonnes en Italie.

Le dépouillement des demandes d'aide n'étant pas suffisamment avancé, la quantité d'huile pour laquelle des demandes d'aide ont été déposées n'est pas encore connue.

La situation arrêtée au 31 août 1970 par l'administration italienne, reprise au tableau suivant, permet, par une extrapolation résultant de sa comparaison avec les demandes d'aide de la campagne 1968/1969, de faire l'hypothèse que les demandes d'aide concerneront une quantité d'huile comprise entre 425.000 et 430.000 tonnes.

Tableau 77- Demandes d'aide en Italie - Situation au 31.8.1970.

Campagne	Nombre de demandes	Quantité d'huile (tonnes)	Montant de l'aide (UC)
Campagne 1969/70 arrêtée au 31.8.1970	612.018	237.563	102.508.596
Campagne 1968/69 (total)	1.100.460	472.891	204.052.312
% 1969/70 à 1968/69.	55,61	50,23	50,23

c) les échanges.

Les demandes de certificats d'importation de novembre 1969 à septembre 1970 portent sur 148.285 tonnes, soit 36.500 tonnes de plus que pendant la période correspondante de la campagne précédente.

Dans ce total les trois pays bénéficiant d'un régime spécial à l'importation de l'huile d'olive dans la Communauté, la Grèce, le Maroc et la Tunisie, entrent respectivement pour 2.600 T, 8.275 T et 6.280 T.

La situation des prix sur le marché grec, aggravée par un déficit de production tel que selon des informations des professionnels ce pays

.../...

a du procéder à des importations d'huile d'olive, explique l'absence des huiles grecques du marché communautaire.

Quant à la Tunisie et au Maroc, leurs disponibilités sont également très inférieures à ce qu'elles étaient pour la précédente campagne, ce qui rend difficile l'appréciation des résultats de l'Accord, entré en application le 1er septembre 1969, sur le volume de leurs échanges avec la Communauté.

Il apparaît cependant que de l'avis des milieux officiels de ces pays, les dispositions des Accords relatives aux prix d'offre minimum à respecter pour obtenir la réduction du prélèvement à l'importation de l'huile d'olive dans la Communauté ont créé pour les exportateurs des difficultés de nature à ne pas permettre une amélioration de leurs ventes aux importateurs des Etats membres.

A cause de cette situation les dispositions des Accords entre la Communauté et les deux pays en question relatives à l'huile d'olive ont été modifiées à partir de la campagne 1970/1971.

Les demandes de certificats d'exportation de novembre 1969 à septembre 1970 portent sur 9.828 tonnes, soit 14,7 % de plus que pendant la période correspondante de la campagne précédente. Il s'agit surtout d'exportations en petits emballages d'huile de type Riviera.

II. Les prix dans la Communauté.

Le prix indicatif de marché et le prix d'intervention ont été fixés au même niveau que pour la campagne 1968/1969, le prix indicatif correspondant à 111 % du prix d'intervention.

Sur le marché de Bari, les prix de la qualité-type ont été assez stables, se situant en moyenne à environ 113 % du prix d'intervention, niveau très proche de celui de la campagne précédente (Annexe III).

La même qualité, sur le marché de Milan, au stade de la vente par les grossistes aux détaillants, a évolué à la hausse au cours de la campagne, de la même façon et au même niveau qu'en 1968/1969 (Annexe VI.2). L'huile lampante, après avoir baissé en début de campagne de près de 5,50 UC/100 kg, a augmenté régulièrement de janvier à septembre, où elle était à 108 % de son prix d'intervention (Annexe IV).

Les cours de l'huile d'olive raffinée, à Bari, après une augmentation à la fin de la période de production, sont restés stables, et se situent depuis juillet au même niveau que pendant la campagne précédente (Annexe V).

Au stade de gros à Milan, les mêmes huiles ont connu une évolution

(Annexe VI.1).
parallèle à celle enregistrée à Bari, à environ 2,5 UC/100 kg de plus/
En ce qui concerne l'huile de graine de 1ère qualité, au stade de gros
à Milan, elle est passée de 34,139 UC/100 kg en novembre 1969 à 40,960
en août et septembre 1970. Le cours de septembre 1970 est à 44 % de plus
que pendant le même mois de 1969 (Annexe VII).

Le rapport de prix huile raffinée à Bari/huile de graine de 1ère qualité
à Milan, qui était en novembre 1969 de 2,25/I, rapport très proche de
celui souhaité (2,20/I), a évolué très régulièrement d'une façon favora-
ble à l'huile d'olive, pour se situer 1,94/I en septembre 1970, évolu-
tion déterminée par l'augmentation du prix de l'huile de graine au long
de la campagne (Annexe II).

III. La situation sur le marché mondial.

a) les disponibilités.

Selon le bilan provisionnel établi par le Conseil Oléicole Interna-
tional, la production mondiale d'huile d'olive pourrait être de
1.305.000 tonnes, soit 12 % de moins que celle de la campagne précé-
dente. Les principaux pays producteurs affectés par cette diminution
sont l'Espagne (- 130.000), le Maroc (- 35.000), la Tunisie (- 29.000)
et la Turquie (- 72.000).

b) les prix.

Les prix sur le marché mondial sont restés stables et proches du
prix de seuil de la Communauté pendant toute la campagne. Le prélève-
ment à l'importation de zéro en novembre 1969 est passé par un maxi-
mum de 2,900 UC/100 kg en décembre, pour ensuite fluctuer entre 1 et
1,300 pendant le reste de la campagne.

Le prélèvement a été en moyenne de 1,415 UC/100 kg contre une moyenne
de 7,487 pour la campagne 1968/1969.

.../...

C. Prévisions pour la
campagne 1970-1971

1. La prévision de production d'huile vierge établie par le Conseil Oléicole International pour les principaux pays producteurs est la suivante :

Pays	I.000 T
Algérie	17
Espagne	500
Grèce	180
Italie	350/380
Portugal	73
Tunisie	90
Turquie	120

Les chiffres ci-dessus sont à majorer de 10 % pour tenir compte de la production d'huile de grignons d'olive.

2. Prix dans la Communauté

Les prix de l'huile d'olive pour la campagne 1970-1971 ont été fixés par le Conseil au même niveau que pour la campagne précédente.

Annexe I

Evolution du rapport des prix de l'huile d'olive de la qualité type au stade de la production à Bari pendant les campagnes 1966-67 et 1967-68 et de l'huile de graine de ière qualité au stade de gros sur le marché de Milan

		(en UC/100 kg)												
		NOV.	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JULL.	AOUT	SEPT.	OCT.	Ø
1966-67	Huile d'olive (HO)	87,400	83,600	82,400	83,400	83,920	84,800	85,120	86,400	86,400	86,800	87,500	85,800	85,290
	Huile de graine (GR)	44,772	41,400	40,040	37,520	36,032	35,640	35,264	35,680	34,320	33,840	33,240	32,448	36,700
	Rapport HO/GR.	1,95	2,02	2,06	2,22	2,33	2,37	2,41	2,42	2,52	2,57	2,63	2,64	2,32
1967-68	Huile d'olive (HO)	84,600	83,200	81,120	79,800	77,800	78,400	78,400	78,400	79,600	79,200	79,200	80,720	80,037
	Huile de graine (GR)	32,096	31,520	30,368	29,136	28,320	28,640	27,920	27,640	28,320	27,960	27,061	27,008	28,832
	Rapport HO/GR.	2,64	2,64	2,67	2,74	2,75	2,74	2,81	2,84	2,81	2,83	2,93	2,99	2,78

Annexe II

Rapport moyen des prix de l'huile d'olive raffinée à Bari et de l'huile de graine de lère
qualité au stade de gros sur le marché de Milan, pendant les campagnes 1966-67 et 1967-68, et évolution de ce
rapport pendant les campagnes 1968-69 et 1969-70.

Rapport moyen : 1966-67 = $\frac{86,242}{36,700} = 2,36.$

1967-68 = $\frac{84,240}{28,832} = 2,92.$

Evolution du rapport :

Campagnes.	NOV.	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUIL.	AOUT.	SEPT.	OCT.	Ø
<u>1968-69</u>													
Huile d'olive (HC) raffinée.	78,203	76,464	74,840	74,280	74,480	74,256	75,218	74,480	78,144	79,520	79,149	78,680	76,470
Huile de graine (GR)	26,160	25,888	26,160	28,800	29,200	28,640	28,000	27,021	27,024	27,200	28,320	31,952	27,864
Rapport HO/GR.	2,99	2,95	2,86	2,58	2,55	2,59	2,69	2,76	2,89	2,92	2,79	2,46	2,74
<u>1969-70</u>													
Huile d'olive (HC) raffinée.	76,707	75,226	75,560	77,181	78,560	78,629	78,581	78,784	78,701	78,693	79,296		
Huile de graine (GR)	34,139	34,880	35,520	36,760	37,120	39,040	39,520	40,320	40,896	40,960	40,960		
Rapport HO/GR.	2,25	2,16	2,13	2,10	2,12	2,01	1,99	1,95	1,92	1,92	1,94		2,04

Annexe III

152

Prix sur le marché, prix indicatif de marché et prix d'intervention (1) de l'huile d'olive semi-fine 3°

(qualité-type) sur la place de Bari

(en UC/100 kg)

Campagne	NOV	DEC	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	Ø
<u>1966-67</u>													
Prix sur le marché	87,400	83,600	82,400	83,400	83,920	84,800	85,120	86,900	86,400	86,800	87,500	85,800	85,336
Prix ind.marché	82,240	82,240	82,880	83,520	84,160	84,800	85,440	86,080	86,720	87,360	88,000	88,640	85,173
Prix d'interven.	75,240	75,240	75,880	76,520	76,160	77,800	78,440	79,080	79,720	80,360	81,000	81,640	78,090
<u>1967-68</u>													
Prix sur le marché	84,600	83,200	81,120	79,800	77,800	78,400	78,400	78,400	79,600	79,200	79,200	80,720	80,037
Prix ind.marché	82,490	82,490	83,230	83,770	84,410	85,050	85,690	86,330	86,970	87,610	88,250	88,890	85,432
Prix d'interven.	75,240	75,240	75,880	76,520	76,160	77,800	78,440	79,080	79,720	80,360	81,000	81,640	78,090
<u>1968-69</u>													
Prix sur le marché	80,800	80,800	79,800	76,800	76,800	76,800	76,800	76,800	79,040	80,800	80,800	80,800	78,903
Prix ind.marché	74,340	74,340	74,960	75,580	76,200	76,820	77,440	78,060	78,680	79,300	79,920	80,540	77,182
Prix d'interven.	67,090	67,090	67,710	68,330	68,950	69,570	70,190	70,810	71,430	72,050	72,670	73,290	69,932
<u>1969-70</u>													
Prix sur le marché	79,067	80,000	80,000	80,000	80,000	80,000	81,040	81,920	79,600	78,933	80,560		
Prix ind.marché	74,340	74,340	74,960	75,580	76,200	76,820	77,440	78,060	78,680	79,300	79,920	80,540	77,182
Prix d'interven.	67,090	67,090	67,710	68,330	68,950	69,570	70,190	70,810	71,430	72,050	72,670	73,290	69,932

(1) Le prix indicatif de marché et le prix d'intervention de la qualité semi-fine repris dans ce tableau est établi en tenant compte des majorations mensuelles et de l'incidence de l'impôt de fabrication de 2,24 U.C./100 kg perçu en Italie.

Annexe IV

Prix sur le marché et prix d'intervention (1) sur la place de Bari de la qualité huile d'olive lampante 3°

(5° à 8° à partir du mois de novembre 1968)

(en U.C./100 kg)

Campegne	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	Ø
<u>1966-67</u>													
Prix sur le marché	84,560	76,040	75,020	75,200	74,784	74,080	74,064	76,320	75,021	75,280	77,541	77,400	76,359
Prix d'interv.	68,640	68,640	69,280	69,920	70,560	71,200	71,840	72,480	73,120	73,760	74,400	75,040	71,573
<u>1967-68</u>													
Prix sur le marché	75,000	73,600	72,250	71,820	71,920	74,912	74,400	75,760	76,640	75,733	76,880	74,560	74,456
Prix d'interv.	68,640	68,640	69,280	69,920	70,560	71,200	71,840	72,480	73,120	73,760	74,400	75,040	71,573
<u>1968-69</u>													
Prix sur le marché	63,960	62,752	61,520	61,520	61,880	62,848	63,651	63,440	66,880	68,280	67,919	67,621	64,356
Prix d'interv.	58,490	58,490	59,110	59,730	60,350	60,970	61,590	62,210	62,830	63,450	64,070	64,690	61,332
<u>1969-70</u>													
Prix sur le marché	63,429	62,070	63,061	65,101	66,960	67,317	67,240	67,392	68,040	68,267	69,360		
Prix d'interv.	58,490	58,490	59,110	59,730	60,350	60,970	61,590	62,210	62,830	63,450	64,070	64,690	61,332

(1) Le prix d'intervention de la qualité lampante est établi en tenant compte des majorations mensuelles et de l'incidence de l'impôt de fabrication de 2,24 U.C./100 kg perçu en Italie.

Annexe V

Prix de marché - BARI

Huile d'olive raffinée

(en U.C./100 kg)

Campegne	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	φ
1967/68	85,880	84,320	82,688	82,059	81,960	85,024	84,120	85,200	85,584	84,533	85,160	84,352	84,24
1968/69	78,203	76,464	74,840	74,280	74,480	74,256	75,218	74,480	78,144	79,520	79,149	78,680	76,47
1969/70	76,707	75,226	75,560	77,181	78,560	78,629	78,581	78,784	78,701	78,693	79,296		

Annexe VI

1. Prix de l'huile d'olive lampante 3° et raffinée sur la place de MILAN au stade de gros

(en U.C./100 kg)

Campagne	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	APRIL	MAI	JUIN	JUILL	AOÛT	SEPT	OCT	φ		
1966-67	77,500	76,200	75,320	Qualité lampante 3° et 5° acidité				75,680	74,760	74,000	-	-	-	75,49	
				75,680	75,760	75,280	74,800								76,520
				73,680	74,870	76,400	75,920								79,120
				71,000	72,400	72,400	72,400								73,200
1967-68	74,480	74,480	73,904	Qualité raffinée				89,460	88,160	87,520	89,720	90,381	89,495		
				88,000	87,440	86,800	86,960							88,880	
1968-69	74,320	72,560	71,600	84,400	84,600	87,184	86,200	87,400	88,880	88,400	88,400	87,000	86,772		
				82,200	78,600	78,320	78,000	77,240	79,933	32,000	81,627	81,680	79,860		
1969-70	71,813	69,987	68,800	72,000	72,800										

2. Prix de l'huile d'olive sur la place de MILAN au stade de la vente par l'industriel ou le grossiste au détailant, marchandise rendue chez celui-ci (en UC/100 kg)

1966-67	107,456	101,200	100,608	Qualité raffinée				97,960	97,640	97,400	97,600	97,600	97,600	99,320	
				99,200	99,008	98,560	97,600								95,040
				94,160	93,920	94,784	94,880								94,120
				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.								n.d.
1967-68	97,184	96,240	95,104	Qualité type (semi fine 3° d'acidité)				107,200	98,240	107,240	106,400	106,400	106,81		
				109,000	106,944	107,120	106,880							99,040	
1968-69	92,300	90,720	n.d.	99,840	99,680	99,296	98,520	99,040	100,000	100,800	99,680	99,200	98,72		
				n.d.	n.d.	n.d.	98,880	99,200	99,200	99,200	99,200	99,200	100,160		
1969-70	98,400	97,600	97,600	97,600	97,600	97,920	97,920	99,200	99,200	99,200	100,160				

Annexe VIII

Prix au stade de détail de l'huile d'olive

1969

(en Lit/litre)

VILLES	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBER	OCT.	Ø
Milano	819	819	815	809	806	802	801	801	801	798	807
Savona	814	814	811	811	811	811	811	806	806	806	810
Pisa	836	836	836	836	836	836	836	836	846	846	838
Livorno	782	782	782	782	782	782	783	783	783	783	782
Firenze	850	850	850	850	850	835	835	835	820	820	840
Viterbo	742	742	742	742	742	742	742	742	742	742	742
Roma	845	844	844	843	842	842	842	841	840	836	842
Pescara	750	750	750	.	750	750	750
Benevento	800	780	760	760	760	760	760	760	760	760	766
Foggia	700	700	700	700	700	700	700	700	700	700	700
Bari	685	684	684	684	684	684	684	681	681	681	683
Potenza	698	698	698	698	698	698	698	698	698	698	698
R. Calabria	591	591	590	590	590	590	590	590	589	588	590
Palermo	808	808	808	808	808	808	808	808	808	808	808

Source : Bulletin mensuel de statistiques (ISTAT)

Prix au détail transformés en prix U.C./100 kg

(Ø Jan-Oct 1966 = 158,03 UC/100 kg
 (Ø Jan-Oct 1967 = 136,49 UC/100 kg
 (Ø Jan-Oct 1968 = 135,36 UC/100 kg
 (Ø Jan-Oct 1969 = 133,10 UC/100 kg

Prix au stade de détail de l'huile d'olive
1969/70

(en Lit/litre)

Villes	10V	DEC	JAN	FEB	MAR	AVR	MAI	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	Ø
Milano	796	796	796	798	800	801	801	803					
Savona	806	806	806	806	806	806	806	806					
Pisa	846	846	846	846	846	846	846	846					
Livorno	783	783	783	780	780	780	780	780					
Firenze	820	820	820	815	830	840	839	839					
Viterbo	742	742	742	742	742	742	742	742					
Rome	836	837	838	840	843	844	843	844					
Pescara	750	750	750	.	726	726	741	.					
Penevento	760	760	760	780	780	780	780	780					
Toggia	700	700	700	700	700	700	700	700					
Bari	681	681	681	681	681	681	681	681					
Potenza	690	690	650	690	690	690	690	690					
R. Calabria	588	587	587	588	591	591	591	591					
Palermo	808	808	808	808	808	808	808	808					

Source : Bulletin mensuel de statistiques (ISTAT) Prix au détail transformés (Ø Nov-Oct 1969/70 = en prix U.C./100 kg

5. GRAINES OLEAGINEUSES

A. Campagne 1968/1969

I. Situation de l'approvisionnement

a) Production

Les éléments concernant la production de 1968 ont été repris dans le rapport de la Commission sur la situation de l'Agriculture et des marchés agricoles du 11 juin 1969 (document COM(69) 550). Il est à rappeler que cette production a été de 642.600 T pour la graine de colza et de 29.900 T pour la graine de tournesol (tableau 78). Aucun stock de graines de colza et de tournesol de production communautaire n'existait à la fin de la campagne 1968/1969.

Au cours de la campagne 172 tonnes de graines de colza et 450 tonnes de graines de tournesol ont été présentées à l'intervention.

b) Consommation

Comme il a été indiqué dans le rapport précédent, la demande de graines de colza et de tournesol est conditionnée par la demande d'huile et de tourteaux. Aussi bien apparaît-il nécessaire de continuer à établir deux bilans, l'un concernant l'huile et l'autre concernant le tourteau de colza et de tournesol.

- L'huile

En ce qui concerne le colza (tableau 79) pendant la campagne 1968/1969 la production de graines communautaires et celles importées ont conduit à une disponibilité en graines de 827.000 tonnes, ce qui, en termes d'huile, correspond à 339.000 tonnes.

Les exportations d'huile ayant été pratiquement égales aux importations, il en résulte une disponibilité pour la consommation intérieure de 340.000 tonnes d'huile, dont 253.000 produites à partir de graines communautaires. La variation des stocks n'apparaissant pas sensible, la consommation réelle peut être estimée comme étant égale à la disponibilité.

Au cours de la campagne 1966/1967 la disponibilité pour la consommation d'huile de colza avait été de 190.000 tonnes seulement.

Tableau 78- Superficies cultivées, rendement pro hectare et production de colza et navette et de tournesol dans la Communauté

(1966 - 1970)

Etat membre	Superficies (en 1000 ha)					Rendement pro ha (100 kg/La)					Production (en 1000 T)(1)				
	1970(2)					1970(2)					1970(2)				
	1968	1967	1968	1969	1970(2)	1966	1967	1968	1969	1970(2)	1966	1967	1968	1969	1970(2)
Allemagne	47,2	48,7	63,3	74,2	84,9	20,9	25,6	26,8	21,3	21,8	98,7	124,6	169,9	158,1	135,0
France	179,0	214,8	250,8	287,3	315,4	17,7	20,1	18,1	17,8	19,0	317,3	432,5	453,8	511,8	599,8
Italie	5,6	3,3	2,7	2,7	3,0	17,1	16,4	17,4	16,3	18,7	9,6	5,3	4,7	4,4	5,5
Pays Bas	5,0	5,2	3,6	6,1	7,5	26,2	26,2	27,3	20,0	25,7	13,1	15,2	18,0	12,2	19,3
U.E.B.L.	0,0	0,5	0,6	0,5	0,7		24,0	25,7	22,0	25,7	1,1	1,2	1,6	1,1	1,8
Total CEE	236,8	272,5	324,0	370,8	411,5	18,5	21,2	20,0	18,5	19,7	438,8	578,8	648,0	687,6	811,5
Tournesol															
France	12,0	13,4	14,5	18,0	21,7	17,2	17,3	18,0	19,0	.	20,5	23,2	26,1	34,2	.
Italie	1,2	1,2	0,7	2,1	.	19,2	18,4	19,4	23,3	.	2,3	2,2	1,5	5,0	.
Total CEE	13,2	14,6	15,2	20,1	.	17,0	17,4	18,1	19,5	.	22,9	25,4	27,5	39,2	.

(1) En ce qui concerne la production, il s'agit des quantités de graines telles qu'elles ont été récoltées.
 (2) Provisoire.
 Source : OSCE.

Tabl.79 Situation d'approvisionnement des graines de colza et des produits issus
de la transformation de ces graines
 (1965/66 - 1969/70)

Poste du bilan	(en I.000 tonnes)				
	1965/66	1966/67	1967/68	provis. 1968/69	provis. 1969/70
1. Graines de colza					
Product. de graines	465	439	579	648	689
Importation (1)	288	196	241	210	109
Exportation (1)	73	70	51	31	66
Disponibilités	680	565	769	827	732
2. Huile de colza					
Product. d'huile de colza dans la CEE					
- à partir des graines communautaires	139	138	204	253	255
- à partir des graines importées	107	78	106	86	45
Product. totale d'huile de colza	246	216	310	339	300
Importation d'huile (I)	19	20	33	32	7
Exportation d'huile (I)	59	37	45	31	21
Variation des stocks	- 2	- 5	+ 31	.	.
Quantité disponible	208	190	267	340	286
Disponib. de matières grasses végét. dans la CEE à l'exclusion d'huile d'olive	2472	2571	2622	.	.
Disponib. d'huile de colza par rapport à la disponib. des matières grasses végétales dans la CEE à l'excl. d'huile d'olive	8,4%	7,4%	10,2%	.	.
Part de la product. indigène d'huile de colza à partir des graines commun. sur la disponib. totale d'huile végét. dans la CEE, à l'exclus. d'huile d'olive	5,6%	5,4%	7,8%	.	.

(1) A l'exclusion des échanges intracommunautaires
 Source : O.S.C.E. et Commission des C.E., D.G. VI.

Tableau 80 - Situation d'approvisionnement des graines de tournesol et des produits issus de la transformation de ces graines (1)

(1965/66 - 1969/70)

(en 1.000 t)

Poste du bilan	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69 provis.	1969/70 provis.
<u>I. Graines de tournesol</u>					
Production de graines	20	23	25	28	39
Importations (2)	148	165	200	283	258
Exportations (2)	1	10	0	1	
Disponibilité	167	178	225	310	297
<u>2. Huile de tournesol</u>					
Production d'huile de tournesol dans la CEE					
à partir des graines communautaires	7	5	8	10	15
à partir des graines importées	44	57	75	109	99
Production totale d'huile de tournesol	51	62	83	119	114
Importation d'huile (2)	116	180	246	228	267
Exportation d'huile (2)	6	12	26	15	10
Variation des stocks	+ 5	+ 18	+ 17	.	.
Quantités disponibles	156	212	286	332	371
Disponibilité de matières grasses végétales dans la CEE à l'exclusion d'huile d'olive 2286	2472	2571	2622	.	.
Disponibilité d'huile de tournesol par rapport à la disponibilité de matières grasses végétales dans la CEE, à l'exclusion d'huile d'olive	6,3 %	8,2 %	10,9 %	.	.
Part de la production indigène d'huile de tournesol à partir des graines communautaires sur la disponibilité totale d'huile végétale dans la CEE, à l'exclusion d'huile d'olive	0,3 %	0,2 %	0,3 %	.	.

(1) Suite à la méthode suivie dans les bilans OSCE, la campagne 1er juillet-30 juin a été retenue.

(2) A l'exclusion des échanges intracommunautaires.

Source : O.S.C.E. et Commission des C.E., DG.VI.

Tableau 8I - Approvisionnement en tourteaux

(1967/68 - 1969/70)

(en I.000 tonnes)

Poste du bilan	tourteaux de colza			tourteaux de tournesol		
	1967/68	1968/69	1969/70	1967/68	1968/69	1969/70
Production totale des tourteaux dans la C.E.E.	404	442	391	93	133	128
Exportation(1)	90	63	65	6	3	7
Importations(1)	23	16	15	357	246	324
Importations nettes dans la C.E.E.	- 67	- 47	- 50	+ 351	+ 243	+317
Quantités disponibles	337	395	341	444	376	445

(1) A l'exclusion des échanges entre les Etats membres

Source : Tableaux analytiques OSCE et Commission des C.E.,
D.G. de l'Agriculture.

De l'examen de ces chiffres il apparaît que la consommation en huile de colza dans la Communauté a continué à augmenter et également que le déficit est comblé par des importations des graines.

Cette situation s'explique par le fait que l'évolution du marché mondial ainsi que les effets du régime d'aide dans la Communauté ont conduit :

- d'une part à un prix de l'huile de colza dans la Communauté relativement favorable
- d'autre part à l'établissement d'un rapport tel entre le prix de la graine et celui de l'huile que la trituration de cette graine dans la Communauté a été rendue, au moins pendant certaines périodes, plus intéressante que celle des graines concurrentes.

- Les tourteaux

Par rapport à la consommation totale de tourteaux dont la Communauté est fortement déficitaire celle des tourteaux de colza ne représente qu'une part très faible (4,7 % en 1968).

Toutefois, la production ainsi que la disponibilité en tourteaux de colza sont en augmentation. La production des tourteaux de colza dans la Communauté à partir des graines communautaires ou importées est passée de 404.000 T en 1967/1968 à 442.000 T en 1968/1969, la disponibilité étant passée pendant la même période de 337.000 T à 395.000 T (tableau 8I).

Toutefois, il est à noter que la Communauté demeure exportatrice nette des tourteaux de colza; en 1968/69, l'exportation nette a été de 47.000 tonnes.

S'agissant du tournesol la Communauté est fortement déficitaire en tourteaux (tableau 8I).

II. Echanges commerciaux

a) Echanges intracommunautaires

Dans le cadre des échanges intracommunautaires des graines de colza, la France demeure le principal pays fournisseur.

L'Italie continue à être de loin le plus important des pays acheteurs mais l'Allemagne a également augmenté ses achats.

L'importance des achats italiens s'explique par le fait que l'Italie est un très important utilisateur de colza et également par le fait que l'aide supplémentaire accordée par le Conseil aux industries .../...

italiennes a rendu pour ceux-ci intéressant l'achat de graines dans la Communauté.

Dans l'ensemble, il est à noter que si au cours de la campagne 1967/1968, première de l'organisation commune de marché, les échanges intracommunautaires avaient connu une légère diminution par rapport à la campagne précédente (64.064 contre 72.344 tonnes), une reprise assez nette s'est manifestée en 1968/69.

Durant cette campagne les quantités de graines ayant fait l'objet d'échanges intracommunautaires se sont élevées en effet à 148.965 tonnes (Annexe I).

Les échanges intracommunautaires en huile de colza marquent également une forte augmentation. Ils sont passés de 16.238 T en 1966/1967 à 57.131 T en 1968/1969 (Annexe II).

Les échanges intracommunautaires de graines et huiles de colza marquent donc dans leur ensemble une nette augmentation. Exprimé en termes d'huile ces échanges sont passés de 46.623 T en 1966/1967 à 119.696 T en 1968/1969.

Les échanges intracommunautaires en graines de tournesol ont également connu une augmentation. Ils sont passés de 5.349 T en 1966/1967 à 27.766 T en 1968/1969 (Annexe III).

Le principal acheteur est devenu l'Allemagne dont les achats en France sont passés de 66 T en 1966/1967 à 23.407 T en 1968/1969.

Les échanges en huiles de tournesol sont passés de 3.312 T en 1966/1967 à 29.165 T en 1968/1969.

b) Echanges avec les pays tiers

- Les importations

Bien que la demande en colza ait encore augmenté dans la Communauté, l'augmentation de la production communautaire de graines de colza en 1968 s'est traduite par une légère diminution des importations des pays tiers au cours de la campagne 1968/69 (tableau 79); elles sont passées de 241.000 tonnes en 1967/68 à 210.000 tonnes.

Par contre les importations des graines de tournesol ont augmenté (tableau 80) confirmant ainsi la tendance déjà apparue au cours des précédentes campagnes.

.../...

L'importation des graines de tournesol qui avait été de 165.000 T en 1966/1967s'est élevée à 283.000 T en 1968/1969.

D'ailleurs il est à noter que pendant la campagne 1968/1969 les importations d'huile de tournesol ont également augmenté par rapport à la campagne 1966/1967 (228.000 tonnes contre 180.000 tonnes).

- Les exportations

En 1968/1969 les exportations des graines de colza communautaires ont fait apparaître une diminution de 20.000 T par rapport aux exportations de la campagne précédente (31.000 T contre 51.000 T).

III. Les prix

a) Le prix des graines communautaires

Les éléments concernant le prix des graines communautaires au cours de la campagne 1968/1969 ont été repris dans le rapport de la Commission sur la situation de l'Agriculture et des marchés agricoles du 11 juin 1969 (Document COM(69) 550). En effet, l'écoulement de cette récolte ayant eu lieu dans sa presque totalité au cours de la première partie de la campagne, les renseignements y relatifs avaient pu déjà être introduits dans ce rapport.

b) Le prix des graines importées

Le prix des graines de colza a été influencé en 1968/69 par la situation assez instable du marché mondial des matières grasses; il a fluctué sensiblement tout au long de la campagne. Cette situation a eu pour conséquence que l'aide fixée pour les graines communautaires a varié entre 8,3 UC/100 kg et 10,9 UC/100 kg.

En ce qui concerne les graines de tournesol, les offres sur la Communauté ont été relativement peu nombreuses ce qui a conduit la Commission, pour fixer l'aide, à devoir reconstituer pendant une partie de la campagne les prix d'offre de ces graines à partir des prix d'offre d'huile et de tourteaux.

c) La relation entre le prix de graines, des huiles et des tourteaux

L'intérêt de la trituration des graines oléagineuses dépend de la relation entre les prix de la graine et ceux des huiles et tourteaux qui en sont issus ainsi que de la relation entre les prix de l'ensemble des produits oléagineux vu les grandes possibilités de substitution de ces produits entre eux.

Au cours de la campagne 1968/69 la relation entre les prix de la graine de colza aussi bien importé que communautaire et ceux de son huile et de son tourteau a été satisfaisant.

En revanche, la relation entre le prix de la graine de tournesol et celle de son huile et de son tourteau a continué à être défavorable à la graine. Ainsi la Commission a appliqué pendant toute la campagne 1968/69 le montant compensatoire qui avait été instauré le 25 septembre 1967 sur l'huile de tournesol de certaines provenances, pour compenser une partie au moins de la disparité constatée.

./.

B. Campagne 1969/1970

I. Situation de l'approvisionnement

a) Production

La production de graines de colza et de navette a atteint en 1969 un niveau de 689.600 tonnes contre 642.600 tonnes en 1968 et 438.800 tonnes en 1966, dernière année précédant l'instauration de l'organisation commune de marché (tableau 78). Cette évolution est due notamment à une extension des superficies en France et en Allemagne, principaux producteurs de colza dans la CEE.

En effet la superficie en colza a augmenté de 1966 à 1969 de 108.300 hectares en France et de 27.000 ha en Allemagne. Pour l'ensemble de la Communauté la superficie cultivée en colza et en navette est passée de 236.800 ha en 1966 à 370.800 ha en 1969 ce qui représente une augmentation d'environ 57 % en trois ans.

Cette extension des surfaces est due notamment au niveau de prix fixé depuis la campagne 1967/68 ainsi qu'au rapport qui s'est établi depuis lors entre ce prix et ceux des autres produits agricoles qui entrent en concurrence avec le colza dans les assolements (blé, betterave).

En 1969 les rendements unitaires ont diminué par rapport à 1968, du fait de conditions climatiques défavorables.

Le rendement moyen dans la Communauté en 1969 figure parmi les plus faibles constatés durant les dernières années (18,5 qx/ha).

La production de graines de tournesol, qui est quantitativement faible, est réalisée notamment en France et dans une moindre mesure en Italie (tableau 78). Elle s'élève à 39.200 tonnes en 1969 contre 27.600 tonnes en 1968 et 25.400 tonnes en 1967. Cette augmentation est notamment due à l'extension de la superficie en France.

L'écoulement de cette récolte a été effectué à un rythme satisfaisant. Des quantités relativement faibles ont été présentées à l'intervention: un lot de 117 tonnes de graines de colza en décembre 1969 et un lot de 499 tonnes de graines de tournesol en août 1970 qui à cause de leur faible volume et de l'éloignement des lieux de transformation n'avaient pas pu trouver de débouché. Les graines de colza ont été revendues par

adjudication au cours du mois de mai 1970.

Hormis les 499 tonnes de graines de tournesol présentées à l'intervention et les quantités nécessaires à l'industrie pour couvrir les besoins lors du passage d'une campagne à l'autre, aucun stock de graines oléagineuses n'existait à la fin de la campagne.

b) Consommation

- L'huile

Pendant la campagne 1969/1970 la production communautaire de graines de colza plus les importations nettes ont amené à une disponibilité en graines de 732.000 tonnes, ce qui en termes d'huile correspond à 300.000 tonnes (tableau 79). Compte tenu des exportations nettes, la disponibilité d'huile pour la consommation intérieure s'est élevée à 286.000 tonnes d'huile dont 255.000 tonnes produites à partir des graines communautaires.

La consommation de cette huile, qui avait montré pendant les dernières campagnes une tendance nette à l'augmentation, a diminué en 1969/70 de 54.000 tonnes par rapport à la campagne précédente. Toutefois, il pourrait être hâtif de tirer des conséquences de cette situation pour l'avenir.

En effet, la demande globale en huile de colza a été influencée en 1969/70 par la faible disponibilité des graines et huiles de colza sur le marché mondial, ce qui a provoqué une augmentation des cours de ce produit plus importante que pour certaines huiles concurrentes. Cette situation a rendu pendant une certaine période moins intéressant le colza par rapport à certains produits de substitution dans le secteur de l'alimentation.

En ce qui concerne le tournesol (tableau 80) la faible production de graines communautaires ne joue aucun rôle dans l'établissement du bilan. La consommation d'huile de tournesol est également en augmentation dans la Communauté.

Les tourteaux

Au cours de la campagne 1969/1970 la production des tourteaux de colza dans la Communauté à partir des graines communautaires ou importées s'est élevée à 391.000 t. et pendant la même période les exportations nettes se sont élevées à 63.000 tonnes, la disponibilité pour le marché communautaire a donc été de 341.000 tonnes.

La situation déjà signalée au cours des campagnes précédentes semble donc se poursuivre: la Communauté demeure exportatrice nette des tourteaux de colza (tableau 8I).

II. Echanges commerciaux

a) Echanges intracommunautaires

Lors de la campagne 1969/1970 les échanges intracommunautaires des graines de colza (annexe I) ont été marqués par une nouvelle augmentation des importations italiennes et un accroissement sensible des achats allemands.

En effet l'Italie a importé 143.968 tonnes de graines de colza contre 111.175 au cours de la campagne précédente tandis que l'Allemagne a importé 40.174 tonnes contre 29.190 tonnes.

Les achats italiens s'expliquent par le fait que le Conseil a décidé de maintenir, également pour la campagne 1969/1970, l'aide supplémentaire prévue pour l'industrie italienne.

En ce qui concerne l'Allemagne c'est la situation monétaire existant au début de la campagne 1969/1970 qui a rendu particulièrement attractif pour l'industrie allemande l'achat des graines françaises.

Exprimés en termes d'huile les échanges intracommunautaires en graines et huiles de colza (annexe II) ont connu une nouvelle expansion pendant la campagne 1969/1970. Ils sont passés de 119.696 tonnes en 1968/1969 à 130.939 tonnes en 1969/1970.

Toutefois, les échanges en huile ayant diminué de 57.131 tonnes à 49.042 tonnes, cette augmentation est due exclusivement à une augmentation des échanges de graines.

Les échanges intracommunautaires en graines de tournesol ont légèrement diminué par rapport à la campagne précédente. Ils sont passés de 27.766 tonnes en 1968/1969 à 21.714 tonnes. Cette évolution est due au fait que la France, principal producteur de ces graines a repris la trituration de ces graines. Le principal acheteur était l'Italie, qui seule avait acheté 20.499 tonnes. Par contre les échanges en huile de tournesol (annexe III) ont atteint en 1969/1970 64.395 tonnes contre 29.165 tonnes en 1968/69.

Cette augmentation est due notamment à des achats importants en Belgique, Allemagne et en France, d'huile produite dans la presque totalité à partir des graines non communautaires.

b) Echanges avec les pays tiers

- Les importations

Pendant la campagne 1969/1970 les importations des graines de colza en provenance des pays tiers se sont élevées à 109.000 T contre 210.000 T en 1968/69 (tableau 79).

Cette diminution des importations s'explique pour les raisons indiquées plus haut, notamment par la faible disponibilité de ces graines sur le marché mondial et par les prix auxquels elles ont été offertes.

En ce qui concerne les graines de tournesol les importations lors de la campagne 1969/1970 ont été de 258.000 tonnes contre 283.000 tonnes la campagne précédente (tableau 80).

Cette diminution s'explique par le fait que les disponibilités sur le marché mondial en graines de tournesol ont connu à partir de l'été 1969 une sensible contraction à cause notamment de l'arrêt des ventes par l'URSS.

- Les exportations

Les exportations vers les pays tiers de graines de colza se sont élevées en 1969/1970 à 66.000 T contre 31.000 T au cours de la campagne précédente. Il s'agit principalement d'exportations vers l'Algérie.

En 1969/1970 la CEE n'a pas exporté de graines de tournesol.

III. Les prix

a) Les prix des graines communautaires

L'importance de la récolte de graines de colza en 1969 n'a pas empêché que son écoulement s'effectue d'une façon très active dès le début de la campagne.

En effet, la majeure partie de la récolte allemande a été vendue déjà à la fin août 1969, et de même en France (abstraction faite du mois d'août où à cause de la dévaluation du franc français très peu d'affaires ont été réalisées),

des quantités importantes de graines de colza ont fait l'objet de contrats de vente dès le début de la campagne.

A la fin du mois d'octobre 1969 plus des deux tiers de la récolte communautaire avaient été vendus et d'autres quantités avaient fait déjà l'objet d'engagement de vente.

En l'absence de toute statistique officielle des prix, seuls des renseignements de source professionnelle sont disponibles. Selon ces sources, l'écoulement de la récolte 1969 a été effectué à des prix très rémunérateurs pour les producteurs agricoles. En France, abstraction faite de certaines ventes réalisées au début de la campagne, le prix moyen obtenu a été supérieur de plus que 1 UC/100 kg à celui d'intervention fixé pour les différentes régions. Dans certaines régions, des prix supérieurs de 2 UC/100 kg au prix d'intervention valable dans ces régions ont été signalés.

Aux Pays-Bas les prix ont également varié entre 1 - 1,50 UC/100 kg au-dessus du prix d'intervention et par ce fait se sont situés à certains moments au-dessus du prix indicatif. Une partie de la récolte allemande cependant a été écoulee à des conditions relativement moins favorables du fait que des quantités importantes avaient dû être vendues en août afin de libérer les moyens de stockage pour emmagasiner les céréales récoltées.

L'écoulement de la récolte 1969 de graines de tournesol, a été effectué également à un rythme satisfaisant. A la mi-février 1970 plus des deux tiers de la récolte avaient été mis sous contrôle ou avaient fait l'objet d'une demande de préfixation de l'aide. Au cours du mois de juin la quasi totalité avait été écoulee.

Les prix auxquels les graines de tournesol ont été écoulees peuvent également être considérés comme satisfaisants.

Ils se situaient à 0,6 - 1 UC/100 kg au-dessus du prix d'intervention.

b) Les prix des graines importées

Les prix des graines de colza importées se sont ressentis de la modification de la situation sur le marché mondial des matières grasses. En effet ce marché, qui avait été caractérisé au cours des années précédentes par des cours tendant vers la baisse du fait de l'excès d'offre par rapport à la demande, a subi d'importantes

modification due notamment à la cessation d'offres des graines et d'huile de tournesol par l'URSS et à la diminution des disponibilités des huiles de poisson.

De plus, la récolte en graines de colza a été très mauvaise dans la presque totalité des pays producteurs et exportateurs. Cette situation a provoqué une augmentation de tous les cours des graines et des huiles sur le marché mondial, augmentation qui a été plus marquée pour le tournesol et le colza.

Après avoir diminué de 10,1 UC/100 kg début juillet à 9,0 UC/100 kg fin juillet, les prix du colza ont donc commencé leur montée dès le mois d'août.

Ils ont augmenté de 9,3 UC/100 kg début septembre à 10,7 UC/100 kg début octobre pour atteindre 13,4 UC/100 kg à la mi-novembre. Ils sont redescendus jusqu'à 12,5 UC/100 kg à la fin de ce mois pour remonter à nouveau au cours des mois suivants pour se situer à 13,4 UC/100 kg début janvier et pour atteindre un niveau de 15,0 UC/100 kg début février.

Jusqu'au début du mois de mars les prix se sont maintenus très proches à ce niveau. Ils se sont stabilisés par la suite à un niveau inférieur et ont varié dans les mois suivants entre 12,5 UC/100 kg et 13,6 UC/100 kg. Ils ont remontés à nouveau fin mai pour atteindre un niveau maximum de 15,5 UC/100 kg à la mi-juin 1970.

L'absence d'exportations de graines de tournesol en provenance de l'URSS à partir de l'été 1969 a eu comme conséquence que très peu d'offres pour ces graines ont pu être constatées sur le marché mondial.

Pour la fixation de l'aide communautaire, la Commission a donc dû reconstituer le prix des graines à partir des offres d'huiles et de tourteaux. Les prix ainsi reconstitués ont varié au cours des mois d'octobre et novembre 1969 entre 12,5 UC/100 kg et 14,7; pendant le mois de décembre jusqu'à mi-avril ils ont fluctué entre 13,3 UC et 14,3 UC. Ils ont remonté par la suite pour atteindre leur niveau maximum de 16,8 UC fin mai. Dans les mois suivants ils ont variés entre 15,8 - 16,6 UC. Depuis fin août jusqu'au mois de septembre les prix ont varié entre 14 et 14,9 UC/100 kg.

Le niveau de l'aide octroyée pour les graines de colza et de tournesol, qui est égale à la différence entre les prix des graines constatés sur le marché mondial, d'une part, et les prix indicatifs, d'autre part, s'est situé, pendant la campagne 1969/70, en moyenne autour de 8,5 UC/100 kg pour les graines de colza et de navette et autour de 6,5 UC/100 kg pour les graines de tournesol.

c) Relation entre les prix des graines des huiles et des tourteaux

La modification de la situation sur le marché mondial décrite au paragraphe précédent a eu pour effet le rétablissement d'un rapport équilibré sur le marché du tournesol. En conséquence, à partir du 15 octobre 1969 la Commission a été en mesure de supprimer le montant compensatoire à l'importation de l'huile de tournesol de certaines provenances.

La relation entre les prix de la graine de colza et les prix de son huile est devenue particulièrement défavorable pour la graine au cours des premiers mois de 1970 à cause notamment du fait que le Canada était le seul pays qui offrait encore cette graine et que à cause de la fermeture des ports de l'Atlantique les quantités offertes ne l'étaient que pour des embarquements sur le Pacifique. A partir du mois de mars une situation plus équilibrée s'est rétablie.

C. Prévisions pour la campagne 1970/1971

La récolte de 1970 en graines de colza est estimée à 811.500 tonnes contre 687.600 tonnes en 1969 (tableau 82).

Cette augmentation est due d'une part à une augmentation des rendements unitaires et qui grâce à des conditions de production plus favorables que celles connues en 1964/1970 sont passés de 18,5 qx/ha à 19,6 qx/ha et d'autre part à une nouvelle extension de la superficieensemencée qui a augmenté par rapport à la campagne précédente notamment en France (9,8 %) et en Allemagne (14,4 %).

Bien que cette augmentation des superficiesensemencées soit inférieure à celle qui avait pu être constatée depuis l'entrée en vigueur de l'organisation commune de marché, il peut être admis que l'incidence des prix fixés par le Conseil pour le colza ne s'est pas encore manifestée en totalité.

Selon les renseignements disponibles, la récolte en graines de tournesol est passée de 39.200 tonnes en 1969 à 48.000 tonnes en 1970, cette augmentation provenant notamment d'une extension de la superficieensemencée en France et en Italie.

./.

Tableau 82 - Pr evision pour la r ecolte 1970 de la production des graines

Etat membre	Superficie ensemenc�ee (x 1000 ha)		Production (x 1000 tonnes)	
	1969/70	1970/71	1969/70	1970/71(1)
A. Graines de colza et de navette				
Allemagne	74,2	84,9	158,1	185,0
France	287,3	315,4	511,8	599,8
Italie	2,7	3,0	4,4	5,6
Pays-Bas	6,1	7,5	12,2	19,3
UEBL	0,5	0,7	1,1	1,8
CEE total	370,8	411,5	687,6	811,5
B. Graines de tournesol (1)				
France	18,0	21,7	34,2	38,1
Italie	2,1	n.c.	5,0	10,0

(1) En ce qui concerne la production, il s'agit des quantit es de graines telles qu'elles ont  t  r eolt es.
En ce qui concerne la production de graines de tournesol pour la campagne 1970/71, celle-ci a  t  calcul e en multipliant la superficie ensemenc ee par la moyenne du rendement constat e pour les quatre ann es pass es.

Source : O.S.C.E.

Annexe I

Echanges intracommunautaires de graines de colza et de tournesol

(importations)

(1966/67 - 1969/70)

A. Graines de colza et de navette

(en tonnes)

Etat membre	1966/67	1967/68	1968/69	1969/70
Allemagne	18.118	19.675	29.190	40.174
France	345	343	444	775
Italie	53.078	26.012	111.175	143.988
Pays-Bas	67	14.573	7.160	7.838
U.E.B.L.	736	3.461	996	2.219
C.E.E.	72.344	64.064	148.965	194.994

B. Graines de tournesol

Etat membre	1966/67	1967/68	1968/69	1969/70
Allemagne	65	2.709	23.407	840
France	-	4	107	208
Italie	4.970	14 377	1.022	20.499
Pays-Bas	260	101	3.174	35
U.E.B.L.	53	129	56	132
C.E.E.	5.349	17.320	27.766	21.714

Source : O.S.C.E.

Annexe II

177 Echanges intracommunautaires de graines et huiles de colza et de navette
(importation en équivalent huile)
(1966/67 - 1969/70)

(en tonnes)

Et. memb.	Produit	1966/67	1967/68	1968/69	1969/70
Allemagne	huile	2.691	3.256	2.769	8.440
	graines	7.609	8.264	12.260	16.873
France	huile	1.082	1.064	8.379	733
	graines	145	144	186	325
Italie	huile	1.958	23.358	18.009	21.356
	graines	22.293	10.924	46.694	60.475
Pays-Bas	huile	8.970	12.950	15.629	14.514
	graines	28	6.121	3.007	3.292
U.E.B.L.	huile	1.537	4.111	12.345	3.999
	graines	310	1.453	418	932
C.E.E.	huile	16.238	44.769	57.131	49.042
	graines	30.385	26.906	62.565	81.897
<u>Total équivalent huile</u>					
Allemagne		10.300	11.520	15.029	25.313
France		1.227	1.208	8.565	1.058
Italie		24.251	34.282	64.703	81.831
Pays-Bas		8.998	19.071	18.636	17.806
U.E.B.L.		1.847	5.594	12.763	4.931
C.E.E.		46.623	71.675	119.696	130.939

Source : O.S.C.E. et Commission des C.E., D.G. VI.

Echanges intracommunautaires de graines et huiles de tournesol
(importations en équivalent huile)

(1966/67 - 1969/70)

(en tonnes)

Et. memb.	Produit	1966/67	1967/68	1968/69	1969/70
Allemagne	huile	5	91	1.585	12.098
	graines	27	1.083	9.363	336
France	huile	406	2.794	6.730	34.058
	graines	-	1	43	83
Italie	huile	61	190	1.881	420
	graines	1.988	5.751	409	8.200
Pays-Bas	huile	23	9	55	157
	graines	104	40	1.270	14
U.E.B.L.	huile	2.817	5.987	18.91	17.662
	graines	21	52	22	53
C.E.E.	huile	3.312	9.071	29.165	64.395
	graines	2.140	6.927	11.107	8.686
<u>Total équivalent huile</u>					
Allemagne		32	1.174	10.948	12.434
France		406	2.795	6.773	34.141
Italie		2.049	5.941	2.290	8.620
Pays-Bas		127	49	1.325	171
U.E.B.L.		2.838	6.039	18.936	17.715
C.E.E.		5.452	15.998	40.272	73.081

Source : O.S.C.E. et Commission des C.E., D.G. VI.

6. LIN ET CHANVRE (1)

I. Situation d'approvisionnement

a) Production

En 1969, les emblavements de lin textile dans la Communauté se situaient à 64.300 hectares contre 64.400 hectares en 1968. Si on constate une stabilisation par rapport à l'année précédente, il est toutefois à noter que le chiffre de 1969 se trouve à un niveau extrêmement bas : il ne représente que 86 % de celui atteint en 1967, 39 % de celui atteint en 1964 et 58 % de la moyenne pour les années 1958/1969.

En partant des rendements repris au tableau 83, la production de filasses de lin aurait été de 68.800 tonnes en 1969 contre 68.600 tonnes en 1968 et 82.800 tonnes en 1967. Toutefois les rendements retenus semblent, surtout en ce qui concerne la Belgique et les Pays-Bas, sous-estimés. En effet selon les milieux professionnels, le rendement moyen en fibre d'un hectare de lin dans les trois pays producteurs pourrait facilement atteindre 1.250 kg à 1.500 kg suivant les régions.

En ce qui concerne le chanvre, on constate depuis quelques années une diminution des superficies de chanvre textile aussi bien en Italie qu'en France, où cette culture a même pratiquement disparu. En Italie les emblavements de chanvre textile se situaient en 1969 à 1900 hectares contre 4.000 hectares en 1968 et 6.100 hectares en 1967. La production de filasses y est tombée à 2.100 tonnes en 1969 contre 4.800 tonnes en 1968 et 7.200 tonnes en 1967.

Par contre, il s'est développé en France une culture de chanvre à papier qui en 1969 représentait 3.000 hectares.

Les emblavements en lin oléagineux qui en 1967 se situaient encore à 20.000 hectares, semblent maintenant se stabiliser autour de 3.000 hectares.

./.

(1) A cet égard, les remarques suivantes s'imposent : bien que la campagne de commercialisation pour le lin et le chanvre commence le 1er août de chaque année et se termine le 31 juillet de l'année suivante, les campagnes dont il est question au présent rapport s'étendent du 1er juillet jusqu'au 30 juin; cela à cause des difficultés qui sont apparues notamment en ce qui concerne les importations et exportations, lors du rassemblement des données statistiques.

Tableau 83 - Superficies cultivées, rendement pro hectare et production de lin textile dans la Communauté (1)

(1967 - 1970)

Etat membre	Superficies (en 1000 ha)					Rendement pro hectare (100 kg)					Production (en 1000 t)				
	1967	1968	1969	1970	CEE total	1967	1968	1969	1970	CEE total	1967	1968	1969	1970	CEE total
France	50,9	39,3	39,8	39,3	74,5	12,3	12,2	12,3	11,0	62,7	48,1	49,1	43,0		
Italie	0,1	0,1	.	.		7,1	6,8	.	.	0,1	0,1	.	.		
Pays-Bas	9,5	10,4	8,9	5,2		7,9	7,4	7,3	6,3	7,6	7,7	6,5	3,3		
Belgique	14,0	14,6	15,6	8,6		8,9	8,7	8,5	6,9	12,4	12,7	13,2	5,9		
CEE total	74,5	64,4	64,3	53,2 (2)		10,6	10,5	10,5	9,6 (2)	82,8	68,6	68,8	52,3 (2)		
Superficies cultivées, rendement pro hectare, et production de chanvre dans la Communauté															
France	0,6	0,2	0,3	0,1		22,0	17,0	16,0	16,0	1,3	0,4	0,5	0,2		
Chanvre textile	2,0	2,7	3,0	2,3		11,0	14,1	10,4	13,9	2,2	3,8	3,1	3,2		
ch. papier total	2,6	2,9	3,3	2,4		13,6	14,3	10,9	14,2	3,5	4,2	3,6	3,4		
Italie ch. textile	6,1	4,0	1,9			11,9	11,9	11,5		7,2	4,8	2,1			
CEE Total	8,6	6,9	5,2			12,4	12,9	11,1		10,7	8,9	5,7			

(1) Les différences dans les tableaux proviennent de chiffres arrondis.

(2) Estimation faite par l'O.S.C.E.

Source : O.S.C.E.

La production de graines de lin oléagineux pour l'année 1969 peut être évaluée à environ 4.500 tonnes, tandis que la production de graines de lin textile qui sont aussi utilisées en huilerie, peut être évaluée à 35.000 tonnes, ce qui porterait la production totale de graines de lin à 40.000 tonnes.

Tabl.84 - Emblavements communautaires en lin oléagineux (1967 - 1969) (en 1000ha)

Etat membre	1967	1968	1969
Italie	3,6	1,3	1,1
France	15,8	4,5	2,1
C.E.E.	19,4	5,8	3,2

Source : Italie : OSCE; France : Organisations Professionnelles

b) Consommation

Les Etats membres ne disposent pas de données en ce qui concerne la consommation de filasses de lin et de chanvre. Celle-ci ne peut être évaluée que d'une manière très approximative, compte tenu d'une part de ce qui a été dit plus haut au sujet des rendements et du fait que d'autre part on ne connaît pas les variations des stocks.

Abstraction faite des variations des stocks, et compte tenu des observations ci-dessus, la consommation apparente de filasses de lin pour la campagne 1968/1969 aurait été de 44.500 tonnes et celle de chanvre de 27.500 tonnes. Etant donné qu'à l'heure actuelle on ne dispose pas encore des données relatives aux échanges avec les pays tiers, il n'est pas possible de faire une évaluation de la consommation apparente pour la campagne 1969/70.

Tableau 85 - Consommation apparente de filasses de lin et de chanvre (en 1.000 t.)

Poste du bilan	1968/69		Poste du bilan	1969/70	
	lin	chanvre		lin	chanvre
Production 1968	68,6	8,9	Production 1969	68,8	5,7
Importations 68/69	20,1	19,9	Importations 69/70	(8,0)(1)	(9,0)(1)
Exportations 68/69	43,7	1,3	Exportations 69/70	(22,5)(1)	(0,8)(1)
Disponibilités	44,5	27,5	Disponibilités	.	.

(1) Les statistiques détaillées pour la période 1er janvier/30 juin 1970 faisant actuellement défaut, deuxième semestre 1969 uniquement.

Selon les informations professionnelles, les stocks de filasses de lin auraient connu en 1968/69 une diminution dont l'importance peut toutefois difficilement être évaluée.

En ce qui concerne les graines de lin, la production communautaire ne représente que 5 à 10 % de la consommation communautaire d'huile de lin.

II. Echanges commerciaux

a) Echanges intracommunautaires

Les échanges intracommunautaires en lin brut ou roui sont assez importants. Pendant la campagne 1968/69 la Belgique en a importé 98.000 tonnes en provenance de la France et des Pays-Bas. Il s'agit de lins en paille destinés aux rouisseurs-teilleurs. En ce qui concerne les importations de l'Italie et en moindre mesure de l'Allemagne on peut se demander s'il ne s'agit pas de lin teillé ou peigné ou d'étoupes de lin.

Tabl. 86 - Echanges intracommunautaires de lin brut ou roui

(en tonnes)

Pays importateurs	1968/69	1969/70 (1)
Allemagne	566	143
France	33	388
Italie	3.356	1.037
Pays-Bas	-	5
Belgique/Luxembourg	98.334	39.688
Total C.E.E.	102.339	41.261

(1) dernier semestre 1969 uniquement

Source : OSCE

Le trafic intracommunautaire de filasses de lin est assez important. Dans les trois Etats membres qui connaissent une activité de rouissage-teillage c'est-à-dire la Belgique, la France et les Pays-Bas, la production de filasses dépassent les besoins de leur industrie utilisatrice, le surplus est alors nécessairement expédié vers les autres pays. Une partie de ces expéditions est destinée aux Etats membres non producteurs qui disposent de filatures. Les importations considérables de la Belgique tiennent au fait que le marché occidental de la filasse de lin est situé dans ce pays.

.../...

Pendant la campagne 1968/69 les importations de la Belgique étaient de 29.700 tonnes. L'Italie et l'Allemagne ont importé respectivement 10.300 et 8.300 tonnes.

Tabl.87- Echanges intracommunautaires de lin broyé ou teillé, lin peigné, étoupes de lin

Pays importateurs	(en tonnes)	
	1968/69	1969/70 (1)
Allemagne	8.258	2.919
France	6.839	2.632
Italie	10.263	5.503
Pays-Bas	3.702	1.079
Belgique/Luxembourg	29.696	13.275
Total C.E.E.	58.758	25.408

(1) dernier semestre 1969 uniquement
Source: OSCE

En ce qui concerne le chanvre, le trafic intracommunautaire est sans importance.

b) Echanges avec les pays tiers

Le lin en paille ne fait pas l'objet d'échanges avec les pays tiers. En ce qui concerne les filasses de lin, les importations de la C.E.E. ont atteint pour la campagne 1968/69 20.100 tonnes. Avec 9.000 tonnes la Belgique est le plus fort importateur suivi de l'Italie avec 6.600 tonnes. Les pays de l'Europe de l'Est sont pratiquement les seuls fournisseurs.

Quant aux exportations de la C.E.E. elles ont atteint 43.700 tonnes dont 33.600 tonnes ont été exportées par la Belgique. Le Royaume-Uni est de loin le principal client.

Pendant la campagne 1968/69 la C.E.E. a importé 20.000 tonnes de filasses de chanvre, principalement des pays de l'Europe de l'Est. Tous les Etats membres, sauf les Pays-Bas, ont utilisé des quantités relativement importantes de chanvre importé. Les exportations de la C.E.E. sont très réduites.

Tableau 88 - Echanges avec les pays tiers

(en tonnes)

Etat membre	Importations		Exportations	
	1968/69	1969/70(1)	1968/69	1969/70(1)
A. Lin broyé ou teillé, peigné, étoupes de lin				
Allemagne	2.615	1.492	182	4
France	1.754	461	7.674	4.026
Italie	6.628	2.344	9	16
Pays-Bas	34	1	2.186	992
Belgique/Luxembourg	9.046	3.713	33.635	17.492
Total CEE	20.077	8.011	43.686	22.530
B. Chanvre brut, roui, teillé, peigné, étoupes et déchets				
Allemagne	4.279	2.017	13	2
France	3.266	1.539	92	207
Italie	6.953	3.423	427	125
Pays-Bas	103	5	602	278
Belgique/Luxembourg	5.317	2.034	203	180
Total CEE	19.918	9.018	1.337	792

(1) deuxième semestre 1969 uniquement.

Source : O.S.C.E.

III. Les prix

Les cotations pour la fibre de lin et de chanvre sur le marché mondial sont peu nombreuses. Dans son bulletin mensuel la FAO reprend régulièrement des dotations pour un type de filasses de lin et de chanvre (tableau 89). Toutefois ces produits représentent un éventail très ouvert de qualités pour lequel il n'existe pas sur le marché mondial de classification en types standards, ce qui diminue sensiblement le caractère représentatif de telles cotations.

Les organisations professionnelles du rouissage-teillage de lin en France et en Belgique ont établi une classification de certains types de filasses dont elles suivent l'évolution des prix (tableau 90).

Le groupement belge des rouisseurs-teilleurs publie une cotation hebdomadaire des différents types de filasses. Courtrai étant le centre mondial du marché linier, ces cotations reflètent la situation sur le marché mondial. Les cotations du type de filasses de lin qualifié

./.

Tableau 89 - Prix des filasses de lin

(1967 - 1970)

(en U.C./tonne)

Mois	Prix à l'exportation Belgique (1)			
	1967	1968	1969	1970
Janvier	800	710	490	496
Février	800	710	510	496
Mars	800	800	510	496
Avril	760	700	510	500
Mai	760	720	495	
Juin	800	740	495	
Juillet	800	740	485	
Août	800	730	480	
Septembre	730	730	480	
Octobre	730	720	480	
Novembre	730	700	480	
Décembre	730	690	484	

(1) Fob Anvers : jusqu'à fin 1968 : moyen, roui à l'eau,
à partir de 1969 : moyen, roui à l'eau B.

Source : F.A.O.

981

Tableau 90 - Prix des filasses de lin.

(1967 - 1970)

(enC/tonne)

Mois	LIN BRISE BELGE											
	Rouï terre					Rouï eau					"M" français rouï terre	
	1967	1968	1969	1970	1967	1968	1969	1970	1967	1968		1969
Janvier	320	320	355	333	375	346	388	374	447,8	415,9	433,4	389,3
Février	320	322	355	338	372	342	386	375	454,9	425,0	431,3	395,2
Mars	318	320	355	340	364	340	400	362	439,8	419,2	433,2	421,5
Avril	314	320	355	340	355	340	400	365	427,5	414,2	446,2	434,7
Mai	300	325	345	354	354	352	390	394	423,9	417,4	435,1	441,7
Juin	300	345	334	382	350	365	375	412	423,3	417,4	453,0	457,9
Juillet	300	344	330	400	355	365	365	440	440,2	419,0	434,5	455,4
Août	300	340	330	405	356	365	362	440	425,4	415,3	390,7	
Septembre	300	348	338	420	354	380	364	440	430,8	422,1	375,7	
Octobre	298	350	340		328	385	365		448,8	440,5	387,0	
Novembre	298	350	340		320	382	365		428,3	437,9	339,5	
Décembre	302	350	340		325	385	355		424,9	439,0	390,1	

Source : Organisations professionnelles.

comme "lin brisé" demeurent relativement constantes. Bien que l'évolution du prix ne soit pas toujours identique pour les différents types de lin, le relevé des prix pour le type "lin brisé" permet toutefois de se faire une idée sur l'évolution générale de la filasse de lin.

L'organisation professionnelle française des rouisseurs-teilleurs suit l'évolution du prix d'un type de lin moyen roui à terre, dit "M". Cette cotation porte sur une qualité relativement stable qui toutefois n'est pas nécessairement représentative pour l'exportation de même que l'évolution du prix pour ce type de lin n'est pas nécessairement celle des autres types.

L'analyse de ces deux séries de prix porte aux conclusions suivantes:

- les prix de la filasse de lin se sont maintenus pendant l'année 1967 et le premier semestre de 1968 au niveau, auquel ils étaient tombés suite à la surproduction connue les années précédentes (320 à 360 UC /tonne pour le lin brisé roui eau);
- à partir du deuxième semestre 1968 une reprise est constatée; pendant environ un an les prix se maintiennent à un niveau plus élevé (360 à 400 UC pour le lin brisé roui eau);
- à partir de l'été 1969 et jusqu'au printemps 1970 il y a une nouvelle baisse de prix, qui est plus prononcée pour la qualité moyenne que pour le lin brisé pour lequel le prix reste toujours en dessus de celui constaté en 1967;
- à partir du printemps 1970 les prix des filasses de lin connaissent une nette reprise. En effet, la diminution des emblavements et les perspectives pessimistes en ce qui concerne les rendements à cause des conditions climatiques extrêmement défavorables ont conduit à un renversement total de la situation du marché. (En juillet 1970 les cotations se situent autour de 440 UC pour le brisé roui eau).

Le prix mondial pour les graines de lin d'origine canadienne qui se trouvait au début de la campagne 1968/69 à un niveau de 137 UC/tonne a accusé au cours de la deuxième moitié de la campagne une baisse jusqu'à 131 UC. A partir de l'automne 1969 les prix ont baissé au niveau à 125 UC.

Au printemps 1970 ils ne se trouvaient plus qu'à environ 120 UC, mais depuis ils sont remontés à 126/127 UC/tonnes (tableau 9I).

En ce qui concerne la filasse de chanvre, grâce au système de collecte qui existe en Italie, le prix payé à la production est resté inchangé. En effet, selon les statistiques publiées par la FAO, ce prix s'est maintenu à 566 UC/tonne.

IV. Prévisions pour la campagne 1970/1971

En 1970, les emblavements de lin textile dans la Communauté se situent à 53.200 hectares contre 64.300 hectares en 1969, ce qui représente une baisse d'environ 17 %. Les informations fournies par les milieux professionnels font état de rendements nettement en dessous de la moyenne à cause de conditions climatiques extrêmement défavorables.

La régression importante de la production qui en résulte semble avoir conduit non seulement à une absorption des stocks de filasses qui s'étaient constitués depuis 1964 mais également à une pénurie, si l'on tient compte de la nécessité pour les opérateurs communautaires de continuer à approvisionner les clients traditionnels situés hors de la Communauté.

En ce qui concerne le lin oléagineux et le chanvre il semble que la production de 1970 soit sensiblement égale à celle de 1969.

Tableau 91 - PRIX CAF MER DU NORD - GRAINES DE LIN - CANADA

(1967 - 1970)

(en UC/tonnes)

Année	Jan	Fév	Mar	Apr	Mai	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Déc	Ø
1967	125,3	124,0	124,5	125,2	123,3	127,6	138,8	145,7	144,5	141,4	147,8	146,9	134,6
1968	146,1	143,4	141,9	136,7	145,8	144,9	152,3	137,4	137,4	135,4	137,9	142,3	141,8
1969	139,6	136,5	133,2	131,2	133,6	132,8	131,3	128,1	131,3	131,9	124,8	124,9	131,6
1970	122,5	124,3	119,9	121,7	124,9	125,7	126,7						

Remarque : Ø = Année civile.

Source : Stat. Bundesamt Wiesbaden

"Preise, Löhne, Wirtschaftsrechnungen - Reihe 1."

I. Situation de l'approvisionnementa) Production de lait

Les résultats maintenant disponibles des recensements de 1968 et 1969 indiquent que l'augmentation du cheptel laitier observée de 1964 à 1967 ne s'est plus poursuivie. D'une part de 1967 à 1969, le nombre des vaches laitières - environ 22 millions - est resté inchangé. Mais d'autre part surtout en 1970, un changement important s'est dessiné pour la première fois : compte tenu des résultats actuels des recensements effectués en Belgique, en Allemagne, au Luxembourg et aux Pays-Bas, il y a lieu de s'attendre en effet, pour l'ensemble de la Communauté, à une diminution du cheptel d'environ 300.000 têtes (cf. tableau 92).

En 1969 et en 1970, pour la première fois depuis l'après-guerre, la production de lait de la Communauté a cessé d'augmenter. Quoique les documents statistiques, partiellement insuffisants, ne permettent pas encore, pour le moment, de se prononcer de façon définitive, tous les indices montrent une régression de la production. Outre la réduction du cheptel laitier, les conditions atmosphériques partiellement défavorables à la croissance des plantes fourragères qui ont régné en 1969 et en 1970 paraissent aussi, notamment, avoir contribué à cette régression.

Malgré la diminution de la production, la production de lait a continué à dépasser la consommation normale d'environ 5 millions de tonnes. Sur les 73,5 millions de tonnes de lait qui, selon les estimations, ont été produites en 1969, environ 68 millions de tonnes seulement ont été commercialisés dans la Communauté aux prix du marché. L'excédent a dû être, soit stocké soit vendu à l'intérieur ou à l'extérieur de la Communauté à des prix réduits. Même en 1970, cette situation ne s'est pas fondamentalement modifiée.

L'évolution des livraisons de lait aux laiteries, au sujet desquelles on dispose de statistiques sérieuses, indique notamment que la baisse de la production laitière pourrait avoir été relativement importante. Là aussi, pour la première fois, une régression peut être constatée pour les deux années (cf. tableau 92). Ce phénomène est d'autant plus important que jusqu'à présent les taux d'accroissement étaient régulièrement plus élevés au stade de la vente du lait aux laiteries qu'à celui de la production.

Tableau 92 - Cheptel laitier, production et livraisons de lait aux laiteries dans la Communauté
(1966 - 1970)

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg	C.E.E.
I. <u>Cheptel laitier</u> (1000 têtes)							
1966	5.854	9.622	3.432	1.731	1.025	56	21.720
1967	5.859	9.917	3.485	1.780	1.036	59	22.036
1968	5.866	9.758	3.479	1.830	1.069	60	22.062
1969	5.878	.	.	1.904	1.072	61	22.000(1)
1970	21.700(2)
II. <u>Production de lait</u> (1000 tonnes)							
1966	21.357	28.016	10.159	7.236	3.756	196	70.720
1967	21.717	29.355	9.890	7.535	3.861	208	72.476
1968	22.121	30.444	9.464 ⁽¹⁾	7.710	3.902	215	73.856(1)
1969	22.216	29.973	.	7.975	3.868	212	73.500(1)
1970	73.000(2)
III. <u>Livraison aux laiteries</u>							
1966	17.173	17.033	7.309	6.606	2.602	176	50.899
1967	17.749	18.376	7.270	7.024	2.745	190	53.354
1968	18.381	19.558	7.007 ⁽¹⁾	7.161	2.906	198	55.211(1)
1969	18.601	18.833	.	7.446	2.288	195	55.000(1)
1970	54.800(2)
IV. <u>Taux de livraison</u> (en pourcentage de la production)							
1966	80,4	60,3	71,9	91,3	69,3	89,8	72,0
1967	81,7	62,2	74,2	93,2	71,1	91,3	73,6
1968	83,1	64,2	74,0	92,9	74,5	92,1	74,8(1)
1969	83,7	62,8	.	93,4	74,7	92,0	74,8(1)
1970	75,1(2)

(1) Provisoirement = Commission des CE - Direction Générale de l'Agriculture.

(2) Pré-estimation = Commission des CE - DG. de l'Agriculture.

Source : O.S.C.E.

Tableau 93 - Production, commerce extérieur, consommation et stocks de la Communauté, en ce qui concerne le beurre

(1968 - 1970)

(en I.000 tonnes)

	1968	1969 (3)	1970 (4)
1. Production	1.397	1.325	1.275
2. Consommation	1.165	1.207	1.200
dont - aux prix du marché (1)	1.144	1.151	1.140
- ventes à prix fortement réduits (2)	21	56	60
3. Exportation nette	101	115	225
dont - vers la Grande-Bretagne	41	20	20
- autres exportations	60	79	125
- dans le cadre d'actions spéciales	-	16	60
- aide alimentaire	-	-	20
4. Excédent net	+ 131	+ 3	- 150
5. Stock au 31/12.	299	302	152

(1) Y compris le beurre d'entrepôt (cf. tableau 94).

(2) Sous forme de beurre fondu, à l'industrie de la boulangerie et de la pâtisserie, aux institutions d'utilité publique et aux bénéficiaires d'une assistance sociale, aux forces armées, sous forme de mélanges de matières grasses.

(3) Chiffres provisoires.

(4) Pré-estimation.

Source : Commission des C.E., D.G. de l'Agriculture.

b) Beurre

La diminution de la production de lait s'est traduite surtout dans les produits qui font l'objet d'interventions, c'est-à-dire ceux qui absorbent les excédents de lait, à savoir le beurre et le lait écrémé en poudre. En 1969, la production de beurre a, pour la première fois, sensiblement diminué. Elle s'est élevée à environ 1,325 million de tonnes, soit 75.000 tonnes (ou 5 %) de moins qu'au cours de l'année précédente. Cette tendance s'est poursuivie en 1970, quoique probablement d'une manière moins sensible (cf. tableau 93).

Malgré le taux d'accroissement élevé des revenus des consommateurs et la stabilité relative des prix à la consommation, la consommation de beurre a continué à évoluer d'une façon peu favorable. En 1969, il est vrai, environ 1,15 million de tonnes ont été vendues aux prix du marché, soit à peu près la même quantité que l'année précédente. Cependant malgré la vente de beurre d'entrepôt, en partie à des prix fortement réduits, la vente directe aux prix du marché par habitant a continué de diminuer légèrement (cf. tableau 94). Ce n'est qu'à l'aide de mesures spéciales de vente à prix réduit que la consommation de beurre a pu atteindre, au total, environ 1,2 million de tonnes. Dans le cadre de ces mesures spéciales, 56.000 tonnes de beurre ont été vendues à l'intérieur de la Communauté (cf. tableau 93). En 1970, cette situation ne paraît pas devoir se modifier sensiblement.

En 1969, les stocks de beurre de la Communauté n'ont plus augmenté. Le 31/12/1969, ils s'élevaient à 302.000 tonnes, soit autant qu'un an auparavant (cf. tableau 93). La régression de la production et les ventes supplémentaires à prix fortement réduits à l'intérieur et à l'extérieur de la Communauté ont contribué à cette évolution de façon à peu près égale. En 1970, on a pu réduire davantage les stocks, si bien qu'à la date du 1/10/1970 ils n'atteignaient plus que 295.000 tonnes environ, soit 120.000 tonnes de moins que l'année précédente à la même époque. De plus, sur cette quantité, 120.000 tonnes environ ont déjà été vendues pour la consommation intérieure ou l'exportation, si bien que les stocks effectivement librement disponibles à cette date ne dépassaient pas 175.000 tonnes. Il n'est pas exclu en conséquence, que les stocks ne dépassent pas 50.000 tonnes au 1er avril 1971.

(1965 -1970)

(en 1000 t.)

Année	Beurre frais (1)	Beurre d'entrepôt (2)	Total	par habitant
1965		1.174	1.174	6,5
1966		1.178	1.178	6,4
1967	1.055	120	1.175	6,4
1968	1.024	120	1.144	6,2
1969 (3)	953	197	1.150	6,15
1970 (4)	1.000	140	1.140	6,05

(1) Y compris le beurre d'entrepôt provenant de stocks privés; avec réduction pouvant aller jusqu'à 9 UC/100 kg.

(2) Le beurre d'entrepôt provenant des stocks de l'Etat a été vendu avec les réductions suivantes :

1965 et 1966	de 5 à 10 UC/100 kg
1967	de 5 à 20 UC/100 kg
1968	de 5 à 16,25 UC/100 kg
1969	157.000 tonnes avec réduction de 13,25 à 16,25 UC/100kg 20.000 tonnes avec réduction de 34,15 UC/100 kg 5.000 tonnes avec réduction de 62,50 UC/100 kg 15.000 tonnes avec réduction de 68,30 UC/100 kg
1970	110.000 tonnes avec réduction de 10 à 16,25 UC/100kg 20.000 tonnes avec réduction de 34,15 UC/100 kg 5.000 tonnes avec réduction de 62,15 UC/100 kg 5.000 tonnes avec réduction de 68,30 UC/100 kg.

(3) Chiffres provisoires

(4) Pré-estimation.

Source : Commission des C.E., DG. de l'Agriculture.

En 1969, les échanges intracommunautaires de beurre se sont développés d'une manière satisfaisante (cf. tableau 95). Il y a lieu de s'attendre à cet égard, dans l'avenir, à de nouveaux progrès, étant donné que la libre circulation a été étendue, à la date du 1/4/1970, au beurre de deuxième qualité, notamment au beurre d'entrepôt. En ce qui concerne les échanges avec les pays tiers, les exportations et les importations ont augmenté légèrement par rapport à l'année précédente (cf. tableau 99).

Malgré la régression de la production, la production de beurre a encore dépassé les ventes aux prix du marché, respectivement, de plus de 150.000 tonnes en 1969 et de plus de 100.000 tonnes en 1970.

./.

Tableau 95 - Stocks de beurre (1) de la Communauté à la date du 1er avril

(1966 - 1970)

(en I.000t.)

Etat membre	1.4.1966	1.4.1967	1.4.1968	1.4.1969	1.4.1970
Allemagne	41,3	42,4	66,8	92,5	81,8
France	40,8	47,8	72,5	135,5	76,6
Italie	-	-	0,3	-	-
Pays-Bas	7,0	7,4	15,7	35,8	52,5
Belgique(2)	2,8	2,1	4,7	6,2	8,7
Luxembourg	-	-	-	-	0,1
C.E.E.	91,9	105,7	160,0	270,0	219,7

(1) Pour 1965-1968, stocks de beurre visés aux articles 21 et 22 du règlement 13/64/CEE et excédents commerciaux d'après les communications des Etats membres prévues par le règlement n° 192/64/CEE. Pour 1969 et 1970, stocks de beurre visés à l'article 6 du règlement (CEE) n° 804/68.

(2) De 1966 à 1969, y compris le Luxembourg.

Source : Commission des C.E., DG. de l'Agriculture.

Tableau 96 - Echanges intracommunautaires (exportations) des principaux produits laitiers

(1966 - 1969)

(en 1000 tonnes)

Produit	1966	1967	1968	1969(1)
Beurre	32,2	39,0	59,9	72,9
Fromage	176,6	179,0	191,3	225,2
Lait condensé	50,8	83,4	84,3	74,2
Lait entier en poudre	17,1	17,7	19,5	24,6
Lait écrémé en poudre	160,5	216,8	269,4	366,4
Caséine	20,2	14,5	13,9	10,8

(1) Chiffres provisoires - Commission des C.E., DG. de l'Agriculture.

Source : De 1966 à 1968 : Statistiques du commerce extérieur - OSCE.

Sur le marché mondial, l'offre n'a plus été aussi abondante en 1969, et surtout en 1970. Cela est dû, d'une part à la diminution sensible des exportations des pays du bloc oriental qui, en 1968 encore, avaient vendu d'assez grandes quantités à des prix très bas, quelques uns de ces pays ayant même été contraints d'importer du beurre. D'autre part, la production de beurre a également régressé, en dehors de la Communauté, dans la plupart des grands pays exportateurs. Jusqu'à l'automne 1970, cette situation a rendu possible une augmentation des prix de 30 UC à, pour le moment, 45/50 UC/100 kg.

c) Lait écrémé en poudre

Le lait écrémé en poudre est, à côté du beurre, le deuxième produit dont les excédents sont retirés du marché. De même que pour la production de beurre, la production de lait écrémé en poudre a fortement régressé pour la première fois en 1969 et en 1970. En 1970, elle sera vraisemblablement de 1,2 million de tonnes, soit plus de 100.000 tonnes de moins qu'en 1968 (cf. tableau 97). Dans le passé, par contre, il y a eu des rythmes d'accroissement annuels de l'ordre de 200.000 tonnes, et même davantage. Cette régression est due, d'une part à la diminution de la quantité de lait écrémé résultant de la production de beurre, d'autre part à l'aide versée pour le lait écrémé liquide affecté à l'alimentation des animaux qui a empêché qu'une assez grande partie de ce lait ne soit transformé en lait en poudre. La production est cependant restée sensiblement plus importante qu'au cours des années antérieures à 1968.

La consommation de lait écrémé en poudre a continué à augmenter en 1969 et en 1970 (cf. tableau 97). Les ventes à prix réduit pour l'alimentation des porcs, qui ont permis une consommation supplémentaire de 115.000 tonnes de poudre, ont contribué en premier lieu à cette augmentation.

Il n'est pas possible, pour le moment, de dire avec certitude dans quelle mesure l'utilisation pour l'alimentation des veaux a augmenté. Les chiffres relatifs à 1968 et aux années antérieures reposent sur des estimations; pour 1969, il s'agit de la quantité de lait écrémé en poudre pour laquelle des aides ont été effectivement versées. Les données relatives à 1970 reposent sur des prévisions. On peut cependant admettre que la consommation a continué à s'accroître au cours des deux dernières années.

De même que les stocks de beurre, les stocks de lait écrémé en poudre ont fortement diminué. Alors qu'ils s'élevaient encore à 361.000 tonnes le 31.12.1969, vraisemblablement ils ne dépasseront guère 170.000 tonnes fin décembre 1970, (y compris les réserves des producteurs, du commerce et du secteur de la transformation). Ils pourraient continuer à diminuer jusqu'au 1er avril 1971, pour atteindre finalement un volume pouvant être considéré comme normal. Cette diminution d'une rapidité inattendue est due au développement des ventes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté (aide alimentaire, exportations aux prix du marché mondial, ventes à prix réduits pour l'alimentation des porcs (cf. tableau 97)). La plupart du temps, toutefois, le produit de ces ventes supplémentaires n'a pas même couvert les coûts de production et d'intervention, si bien que cette poudre n'a plus été en mesure d'apporter une contribution quelconque au prix à la production du lait.

Malgré la régression de la production et l'accroissement de la consommation, la production de lait en poudre a encore dépassé de plus de 200.000 tonnes en 1969 et de plus de 100.000 tonnes en 1970 la consommation pour l'alimentation humaine et l'alimentation des veaux.

En 1969 (et vraisemblablement aussi en 1970) les échanges intracommunautaires ont évolué très favorablement. L'Italie et les Pays-Bas ont été déficitaires, tandis que les autres Etats membres avaient des excédents.

L'exportation nette vers les pays tiers, qui atteignait environ 222.000 tonnes en 1968, est tombée à 86.000 tonnes en 1969. Ce recul a contribué au relèvement progressif des prix, qui avait connu un minimum en 1968. Au cours de l'année, ils sont passés de 11 à 15-16 UC/100 kg et, vers la fin de l'année 1969 et le début de l'année 1970, ils ont atteint le prix minimum de 20 UC convenu dans l'Arrangement International GATT sur la poudre de lait écrémé. Lorsque, au milieu de l'année 1970, une nouvelle diminution de la production s'est dessinée dans la Communauté, la hausse des prix s'est poursuivie, étant donné que les autres pays exportateurs ne disposaient plus, eux aussi, que de stocks limités. A la mi-octobre, les prix ont dépassé de 6 à 8 UC le prix minimum convenu dans l'Accord du GATT.

./.

Tableau 97 - Production, exportation, consommation et stocks de lait écrémé en poudre (1) dans la Communauté

(1968 - 1970)

(en 1000 t.)

Poste du bilan	1968	1969 (2)	1970 (3)
1. Production	1.344	1.266	1.200
2. Consommation	988	1.057	1.165
dont - à des fins alimentaires	110	117	130
- ventes à prix réduits pour l'alimentation des veaux	852	910	950
- ventes à prix réduits pour l'alimentation des porcs	-	30	85
3. Exportation nette	222	86	220
dont - aux prix du marché mondial	222	86	180
- aide alimentaire	-	-	40
4. Ensemble des ventes à prix réduits (à l'intérieur et à l'extérieur de la Communauté)	.	1.026	1.255
5. Variation des stocks	+ 134	+ 123	- 185
6. Stock au 31 décembre	238	361	176

(1) Poudres de lait écrémé, de babeurre et pour l'alimentation des animaux

(2) Chiffres provisoires

(3) Pré-estimation

Source : Commission des C.E., DG. de l'Agriculture.

./.

Tableau 98 - Stocks de lait écrémé en poudre (1) de la Communauté à la date du 1er avril

199

(1968 - 1970)

(en 1.000 t.)

Etat membre	1968	1969	1970
Allemagne	.	37,7	113,3
France	47,5	129,2	95,4
Italie	-	-	-
Pays-Bas	.	21,8	-
Belgique/Luxembourg	4,5	25,9	5,1
C.E.E.	52,0	214,6	213,8

(1) Pour 1968, stocks visés à l'article 22 du règlement n° 13/64/CEE; à partir de 1969, stocks visés à l'article 7 du règlement (CEE) n° 804/68.

Source : Commission des C.E., DG. de l'Agriculture.

c) Fromage

En 1969, la production et la consommation de fromage se sont accrues, dans la Communauté, de plus de 50.000 tonnes (cf. tableau 99). Cette tendance s'est encore renforcée en 1970.

Les échanges intracommunautaires ont évolué très favorablement en 1969, première année de la libre circulation (cf. tableau 96). Le commerce extérieur avec les pays tiers a régressé, tant en ce qui concerne l'importation que l'exportation (cf. tableau 99).

Ni en 1969, ni en 1970, malgré la forte production, il n'y a eu de difficultés sur les marchés de la Communauté. Les prix ont été, en général satisfaisants pour les producteurs; pour certaines variétés de fromage même, des recettes supérieures à la moyenne ont été réalisées. En raison de cette évolution favorable, il n'a pas été nécessaire d'effectuer de retraits de fromage du marché; bien au contraire, au cours du premier semestre 1969, les stocks restants des organismes d'intervention italien et néerlandais, qui s'élevaient à 25.000 tonnes, ont pu être écoulés sans difficulté sur le marché.

./.

d) Produits laitiers conservés

En 1969, la production et la consommation de lait concentré n'ont plus varié par rapport à l'année précédente. Les exportations vers les pays tiers sont restées au niveau élevé de l'année antérieure (cf. tableau 99).

La production de lait entier en poudre a légèrement augmenté en 1969. Cette progression n'a cependant pas été due à un accroissement de la consommation intérieure, mais exclusivement à un développement des exportations qui ont atteint, au cours de l'année, un nouveau sommet. Pour le lait entier en poudre également, il existe un accord international prévoyant un prix minimum à l'exportation. Ce prix a été fixé à 45 UC/100 kg fob.

La production de caséine ne s'est pas encore remise, en 1969, du recul enregistré au cours des années antérieures; c'est à peine si l'on a pu la maintenir au niveau de l'année précédente. En revanche, l'importation est passée, d'un seul coup, de 18.000 tonnes environ à plus de 30.000 tonnes, tandis que les exportations de la Communauté continuaient de régresser (cf. tableau 99).

- 201 -
Tableau 99- Production, commerce extérieur et consommation de la Communauté
en ce qui concerne les principaux produits laitiers

(1966-1969)

(en 1000 t.)

Produit	Production	Importation	Exportation	Disponible pour la consommation
<u>Lait entier en poudre</u>				
1966	153,0	8,4	56,2	105,2
1967	153,0	8,1	66,9	94,2
1968	132,0	2,8	60,9	73,9
1969 (1)	140,0	2,6	70,6	72,1
<u>Lait écrémé en poudre</u>				
1966	833,0	69,6	134,1	768,5
1967	1.054,0	48,1	125,6	976,5
1968	1.344,0	20,5	242,3	1.122,2
1969 (1)	1.266,0	5,0	91,1	1.180,0
<u>Lait concentré</u>				
1966	1.093,0	1,3	358,4	735,9
1967	1.143,0	0,7	384,7	759,0
1968	1.159,0	0,6	428,5	731,1
1969 (1)	1.150,0	0,2	420,4	729,8
<u>Beurre</u>				
1966	1.255,0	6,6	70,4	1.191,2
1967	1.315,0	10,8	96,6	1.229,2
1968	1.397,0	5,0	106,0	1.296,0
1969 (1)	1.325,0	7,0	122,0	1.210,0
<u>Fromage</u>				
1966	1.752,0	110,1	100,5	1.761,6
1967	1.873,0	100,6	105,4	1.868,2
1968	1.868,0	79,4	128,4	1.819,0
1969 (1)	1.920,0	68,6	109,1	1.879,5
<u>Caséine</u>				
1966	37,0	20,0	15,6	41,4
1967	32,0	17,1	12,4	36,7
1968	30,0	18,4	13,4	35,0
1969 (1)	29,2	33,0	11,3	50,9

(1) Chiffres provisoires, Commission des C.E., J.D.G. de l'Agriculture.

Source : O.S.C.E.

./.

II. Mesures de soutien

En 1969 et en 1970, les prix d'intervention communs, et les aides qui, ensemble déterminent le niveau du soutien, sont restés inchangés. Les correctifs applicables aux prix d'intervention ont cependant été modifiés, en liaison, partiellement, avec des changements des parités monétaires.

A la date du 1.1.1969, lors de l'introduction de la TVA, le prix d'achat du beurre aux Pays-Bas a été abaissé de 173,50 UC/100 kg à 167,50 UC. Cette baisse a été annulée en mai 1970.

A la suite de la dévaluation du franc français, le prix d'achat français du beurre a été fixé comme suit :

11.8.1969	156,67 UC/100 kg
1.1.1970	160,24 UC/100 kg
1.4.1970	165,64 UC/100 kg
12.10.1970	169,24 UC/100 kg

Ainsi, à l'heure actuelle, il est encore inférieur de 4,26 UC au prix d'intervention commun.

En Allemagne, le prix d'achat du beurre a été fixé au niveau du prix d'intervention commun, à la suite de la réévaluation du DM, à compter du 1.1.1970.

Actuellement, il n'existe plus d'autres écarts par rapport aux prix d'intervention communs qu'en Belgique et au Luxembourg, où les prix d'achat du beurre et du lait écrémé en poudre dépassent de 2,75 UC/100 kg les prix d'intervention communs.

En fait, on aurait cependant pu se contenter d'une intervention portant sur 150.000 - 200.000 tonnes s'il s'était seulement agi d'absorber les excédents qu'il n'était pas possible d'écouler ni à l'intérieur ni à l'extérieur de la Communauté et d'assurer la compensation saisonnière de l'offre. L'achat supplémentaire d'environ 200.000 tonnes a été rendu nécessaire parce qu'une quantité correspondante de beurre plus ancien, qui ne pouvait être conservée plus longtemps, a dû être déstockée et remplacée par du beurre frais.

En 1970, 355.000 tonnes environ de beurre ont été stockées. Sur cette quantité, environ 238.000 tonnes sont entrées dans les stocks d'Etat et 116.718 tonnes dans les stocks privés. Il est vraisemblable qu'il sera possible de réduire substantiellement cette quantité dans l'avenir.

En 1969, 242.000 tonnes de lait écrémé en poudre ont été achetées par les organismes d'intervention. Sur cette quantité, 130.000 tonnes ont été revendues en hiver en vue de la compensation saisonnière de l'offre ou de l'exportation. En 1970, il n'a plus été offert que 61.500 tonnes de poudre aux organismes d'intervention; les milieux économiques intéressés ont manifestement pris eux-mêmes en charge une assez grande partie du stockage.

En raison du recul de la production de beurre et de lait écrémé en poudre, le volume des interventions a été, dans l'ensemble, moins important qu'on ne s'y attendait. Le déroulement des interventions ne s'est heurté à aucune difficulté technique appréciable.

III. Prix du lait à la production

Au cours des années 1969 et 1970, le prix indicatif commun est resté inchangé : 10,3 UC/100 kg pour le lait d'une teneur en matières grasses de 3,7 % (cf. tableau IOC).

En 1969, en Allemagne, au Luxembourg et aux Pays-Bas, les prix du lait à la production n'ont guère varié non plus par rapport à l'année précédente. Tandis qu'ils baissaient en Belgique, en France et en Italie, en revanche, ils ont fortement augmenté. La hausse intervenue en France est liée, bien entendu, à l'évolution générale des prix et à la modification de la parité monétaire.

En 1970, les prix du lait à la production ont généralement augmenté dans la Communauté. D'une part, cela est dû certainement à l'augmentation du pouvoir d'achat de larges couches de la population. D'autre part, la régression de la production et le déstockage ont exercé une influence favorable sur l'évolution des prix de toute une série de produits, sans que l'on puisse toutefois parler d'une hausse générale des prix des produits laitiers. Ainsi, les prix à la production ont atteint le prix indicatif, ou bien s'en sont rapprochés dans une large mesure.

Tableau 100 - Prix du lait à la production dans les Etats membres et prix indicatif dans la Communauté
(1968 et 1969)

(par 100kg de lait ayant une teneur en matières grasses de 3,7%)

Année	Prix à la production moyen franco laiterie												Prix indicatif commun UC
	Allemagne		France		Italie		Luxembourg		Pays-Bas		Belgique		
	DM	UC	FF	UC	Lit	UC	Flux	UC	Fl	UC	Ffb	UC	
1968	40,20	10,05	47,34	9,59	7.025	11,24	523,0	10,46	35,43	9,80	511,0	10,22	.
1969	40,10	10,03 ¹⁾ 11,00 ²⁾	50,35	10,20 ¹⁾ 9,07 ²⁾	7.786	12,46	533,0	10,66	35,33	9,76	484,0	9,68	10,30

(1) Ancien taux de change

(2) Nouveau taux de change

Source : Commission des C.E., DG. de l'Agriculture.

IV. Perspectives pour le semestre d'hiver 1970/71

Au début du semestre d'hiver, les productions de lait, de beurre et de lait écrémé en poudre sont inférieures au niveau de l'année précédente. Il ne faut guère escompter que cette situation change au cours des prochains mois. En tout état de cause, il n'y a pas lieu de s'attendre à des taux d'accroissement semblables à ceux que l'on a connus si longtemps dans le passé. Mais, par ailleurs, les stocks de beurre et de lait écrémé en poudre étant suffisamment importants, il n'y a pas lieu de s'attendre à des modifications sensibles des prix du marché.

La poursuite de l'évolution vers l'établissement d'un équilibre sur le marché du lait dépend d'une façon décisive de la question de savoir jusqu'à quel point les agriculteurs réduiront leurs activités d'élevage dans les régions de culture. S'ils continuent à le faire - d'une manière appréciable, comme cela a manifestement été le cas au cours des dernières années - on aura tout lieu de s'attendre à voir une détente progressive de la situation se poursuivre sur le marché du lait.

8. VIANDE BOVINE

I. Situation de l'approvisionnement

a) Production de la Communauté de 1967 à 1970

Evolution de l'effectif total du cheptel bovin

D'après les recensements effectués dans les Etats membres à la fin de l'année 1969 (tableau IOI), le cheptel bovin dans la Communauté peut être estimé à 53.305.200 têtes, ce qui représente une augmentation de + 1,02 % alors que pendant les deux années précédentes, on avait enregistré les taux d'accroissement suivants : 1967 + 1,26 % et 1968 + 2,13%.

Il convient de noter que, pour l'Italie, les chiffres pour 1969 sont basés sur des estimations faites sur l'évolution du cheptel bovin et que, dans le cas de la France, les chiffres provisoires pour 1969 risquent de différer sensiblement des chiffres définitifs qui seront connus ultérieurement.

L'examen des résultats des recensements montre que toutes les catégories d'animaux, à l'exception de la catégorie des bovins de boucherie et à l'engrais, d'un an et plus, se sont trouvées environ aux mêmes niveaux en 1969 qu'en 1968; les catégories des femelles n'ont guère bougé tandis que ces catégories avaient montré de légères augmentations au cours des années 1967 et 1968. La catégorie des jeunes bovins de moins d'un an a légèrement diminué; la catégorie des bovins de boucherie et à l'engrais a augmenté assez fortement.

Seuls les recensements effectués en France et en Italie permettent d'étudier l'évolution du nombre des vaches appartenant à des races laitières et celles appartenant à des races à viande.

Pour ces deux pays, il convient de constater qu'en 1969, l'évolution du nombre de vaches laitières ne différait pas beaucoup de celle du nombre de vaches appartenant à des races à viande. Toutefois, en France, par rapport à 1968, on note une tendance à la baisse du nombre des vaches à aptitude laitière.

./.

Tableau IOI - Résultats des recensements du cheptel bovin
dans les pays de la Communauté
(situation décembre 1969)

207

Catégories	Allemagne	France ¹⁾	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxemb. ³⁾	C.E.E.
<u>Bovins</u>							
a) chiffres absolus (x 1000 têtes)	14.285,9	21.885,9	10.359,0 ²⁾	3.879,0	2.713,0	191,4	53.305,0
b) variation par rapport à l'année précédente (%)	+ 1,6	- 0,9	+ 2,9 ²⁾	+ 5,0	+ 1,5	+ 2,1	+ 1,0
<u>Nombre de vaches, total</u>							
a) chiffres absolus (x 1000 têtes)	5.848,3	9.434,4	4.800,0 ²⁾	1.891,0	1.066,4	61,4	23.101,5
b) variation par rapport à l'année précédente (%)	- 0,5	- 0,2	+ 0,0 ²⁾	+ 2,8	- 0,1	+ 2,3	+ 0,0
<u>Génisses d'un an et plus</u>							
a) chiffres absolus (x 1000 têtes)	2.402,4	3.997,2	.	738,0	491,0	36,8	7.665,4
b) variation par rapport à l'année précédente (%)	+ 0,5	- 0,7	.	+ 6,5	-16,4 ⁴⁾	+ 2,2	- 0,9
<u>Jeunes bovins de moins de 12 mois</u>							
a) chiffres absolus (x 1000 têtes)	4.696,2	4.939,5	.	1.006,0	747,4	66,3	11.455,4
b) variation par rapport à l'année précédente (%)	+ 2,4	- 3,9	.	+ 4,1	- 0,1	+ 0,9	- 0,5
<u>Bovins de boucherie et à l'engrais d'un an et plus</u>							
a) chiffres absolus (x 1000 têtes)	1.288,8	3.291,4	.	226,0	282,8	26,3	5.115,3
b) variation par rapport à l'année précédente (%)	+11,3	+ 1,4	.	+ 7,8	+14,8 ⁴⁾	+ 6,0	+ 5,4

1) Situation en octobre 1969

2) Estimations

3) Situation en mai 1969

4) Les modifications résultent surtout d'une modification de la dénomination des différentes catégories récentes.

Source : Commission des C.E., D.G. de l'Agriculture.

Evolution du nombre d'abattages

En partant des statistiques nationales d'abattages des Etats membres (corrigées, le cas échéant, du nombre des animaux, soit importés sur pieds, soit exportés vivants) l'évolution suivante de la production totale des animaux d'origine indigène peut être constatée (tableau) :

Tableau 102 - Abattages des gros bovins et des veaux

(1967 - 1969)

(en têtes)

Etats membres	1967	1968	1969
a) Gros bovins			
Allemagne	3.918.300	4.025.400	4.071.400
France	3.954.000	4.169.600	3.999.800
Italie	-	-	-
Pays-Bas	798.006	796.686	746.904
Belgique	669.753	672.310	681.292
Luxembourg	44.321	43.264	39.369
Total (sans Italie)	9.384.380	9.707.260	9.538.765
Evolution	+ 7,15 %	+ 3,44 %	- 1,74 %
b) Veaux			
Allemagne	1.817.900	1.750.400	1.622.900
France	4.839.900	4.944.000	4.642.800
Italie	-	-	-
Pays-Bas	806.700	885.637	908.120
Belgique	309.785	319.343	271.907
Luxembourg	5.899	4.087	8.235
Total (sans Italie)	7.780.184	7.903.467	7.453.962
Evolution	+ 4,72 %	+ 1,58 %	- 5,69 %

Source : Commission des C.E., D.G. de l'Agriculture.

209 En 1969, le nombre de gros bovins produits a diminué de 168.495 têtes, soit 1,7 % par rapport à l'année 1968, tandis que ce pourcentage se situait à - 5,7 % pour les veaux.

Il est impossible de distinguer, dans le cas de l'Italie, les abattages des gros bovins indigènes de ceux des veaux indigènes, étant donné que la confrontation des chiffres d'abattages avec ceux des importations ne permet pas de tenir compte du grand nombre des animaux enregistrés comme veaux lors de l'importation, engraisés ensuite en Italie et enregistrés comme gros bovins au moment de l'abattage. Pour cette raison, il est indiqué ci-dessous l'évolution des abattages pour l'ensemble des gros bovins et des veaux d'origine indigène en Italie :

1967	2.603.934 têtes
1968	2.585.291 têtes, soit - 0,7 %
1969	2.272.867 têtes, soit - 12 %.

Cette évolution du nombre des animaux indigènes abattus se reflète plus ou moins dans l'évolution de l'effectif bovin, constaté à la fin de chaque année en Italie.

Evolution du poids moyen à l'abattage

Les poids moyens en carcasses, exprimés en kilogrammes, constatés dans chacun des Etats membres ont été les suivants :

Tableau IO3 - Poids moyens en carcasse
(1966-1968)

(en kg)						
Année	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg
a) <u>Gros bovins</u>						
1966	272	292	230	272	274	265
1967	273	292	223	271	276	269
1968	274	295	223	272	280	270
b) <u>Veaux</u>						
1966	62	76	83	90	81	73
1967	66	78	83	92	83	72
1968	67	80	87	92	85	70

Source : O.S.C.E.

./.

Le poids moyen à l'abattage des gros bovins se trouve en légère augmentation en Allemagne, en Belgique, en France et au Luxembourg mais a légèrement diminué en Italie et est resté plus ou moins stable aux Pays-Bas. Par contre, dans tous les Etats membres, à l'exception du Luxembourg, le poids moyen à l'abattage des veaux est sans cesse en augmentation.

Evolution de la production

Le tableau I04 montre que, en 1969, dans la Communauté, la production de viande bovine, en tonnes de carcasses, graisses comprises, a diminué de 1,8 %.

Toutefois, on peut s'attendre à ce que le ralentissement dans l'expansion du cheptel bovin constaté lors des recensements de 1969, se traduise par une augmentation prévisible de la production de viande bovine en 1970 par rapport à celle de 1969 de l'ordre de 1,4 à 3,4 %. Sur cette base, la production en 1970 serait comprise entre 4.143 et 4.225 milliers de tonnes.

Cette légère augmentation prévisible de la production en 1970 s'explique, notamment par le fait que, suite à la diminution constatée en 1969 dans le chiffre des abattages des gros bovins, le cheptel bovin a légèrement augmenté en 1969.

b) Consommation à l'intérieur de la Communauté de 1967 à 1969

Evolution de la consommation totale et par tête

Du tableau I05, il ressort que la consommation de viande bovine par habitant a légèrement augmenté, à l'exception des Pays-Bas.

Tableau I04- Production de viande bovine dans les pays de la C.E.E.
 (Production indigène brute)
 (1967-1970) (En tonnes, graisses comprises)

Etats membres	1967	1968	1969	1970 (estimation)
a) Viande de gros bovins				
Allemagne	1.078.500	1.110.600	1.092.400	1.170.000
France	1.203.100	1.262.300	1.209.700	1.195.000
Italie (viande de veau incluse)	690.000	752.200	780.000	800.000
Pays-Bas	212.725	213.175	203.275	220.000
Belgique	185.165	188.197	202.504	210.000
Luxembourg	11.924	11.738	12.000	12.000
Total	3.381.414	3.538.210	3.499.879	3.607.000
b) Viande de veau				
Allemagne	97.000	87.000	79.000	75.000
France	404.100	407.400	390.600	385.000
Italie	-	-	-	-
Pays-Bas	75.225	81.250	90.450	90.000
Belgique	25.584	27.033	25.204	26.000
Luxembourg	419	298	500	500
Total	602.328	602.981	585.754	576.500
Total général de la production	3.983.742	4.141.191	4.085.633	4.183.500
Evolution par rapport à l'année précédente	+ 4,8 %	+ 4,3 %	- 1,8 %	+ 2,4 %

Source : Commission des C.E.E., D.G. de l'Agriculture.

./.

Tableau 105 - Consommation de viande bovine par habitant dans les pays

de la C.E.E.
(1967 - 1969)

Etats membres	1967	1968	1969
a) <u>Viande de gros bovins</u>			
Allemagne	20,5	21,3	21,7
France	21,5	22,6	22,7
Italie (viande de veau incluse)	22,2	22,1	22,7
Pays-Bas	20,1	19,7	19,7
Belgique	22,4	22,8	23,3
Luxembourg	30,4	27,9	30,0
b) <u>Viande de veau</u>			
Allemagne	2,0	2,1	2,2
France	7,7	7,7	7,6
Italie	-	-	-
Pays-Bas	1,1	0,9	0,7
Belgique	2,4	2,5	2,7
Luxembourg	5,7	6,3	6,1

Source : Commission des C.E., D.G. de l'Agriculture.

En valeur absolue, la consommation est passée de 4.521.754 tonnes en 1967 à 4.598.941 tonnes en 1968 et à 4.716.139 tonnes en 1969, ce qui se traduit par les pourcentages d'augmentation suivants : 1967 + 3,0 %, 1968 + 1,7 % et 1969 + 2,5 % comme l'indique le tableau 106.

D'une comparaison des tableaux 105 et 106 on peut conclure que l'augmentation de la consommation totale résulte surtout d'une augmentation du niveau de la consommation par tête et dans une moindre mesure de la poussée démographique.

Tableau I06 - Consommation de viande bovine dans les pays de la C.E.E.

213

(1967 - 1970) (en tonnes, graisses comprises)

Etats membres	1967	1968	1969	1970 (estimation)
a) Viande de gros bovins				
Allemagne	1.227.300	1.266.900	1.303.900	1.365.000
France	1.075.800	1.106.900	1.129.900	1.150.000
Italie (viande de veau incluse)	1.187.400	1.187.600	1.228.900	1.250.000
Pays-Bas	253.000	251.125	254.000	270.000
Belgique	214.410	219.298	224.296	230.000
Luxembourg	10.197	9.145	10.000	10.000
Total	3.968.107	4.040.968	4.150.996	4.275.000
b) Viande de veau				
Allemagne	121.000	124.000	132.000	135.000
France	394.400	396.000	396.300	390.000
Italie	-	-	-	-
Pays-Bas	13.400	12.000	8.850	10.000
Belgique	22.969	23.882	25.993	24.000
Luxembourg	1.878	2.091	2.000	2.000
Total	553.647	557.973	565.143	561.000
Total général de la consommation	4.521.754	4.598.941	4.716.139	4.836.000
Evolution en %	+ 3,0 %	+ 1,7 %	+ 2,5 %	+ 2,5 %
Auto-provisionnement de la C.E.E.	88,1 %	90,0 %	86,6 %	86,5 %
Différence entre consommation et production de la C.E.E.	538.012	457.750	630.506	652.500

Source : Commission des C.E., D.G. de l'Agriculture.

Le rythme d'expansion de la consommation en 1970 par rapport à 1969 devrait être voisin de celui constaté lors des deux années précédentes.

Le marché paraît devoir être, en 1970, un peu plus approvisionné en viande bovine de production indigène qu'en 1969 et les prix marqueront une augmentation relativement importante d'autant plus que le déficit de la viande bovine dans certains pays tiers semble être plus élevé en 1970 qu'en 1969.

Pour les raisons indiquées ci-dessus, l'augmentation de la consommation de viande bovine devrait être comprise entre 1,5 et 3,5 %, ce qui donne en valeur absolue la fourchette 4.787 et 4.881 milliers de tonnes.

Situation des stocks de la viande bovine

Afin de pouvoir juger valablement le bilan communautaire de la production et de la consommation de la viande bovine, il faut connaître le stock de viande congelée provenant des mesures d'intervention et présent à la fin de chaque année. Les stocks, constitués au cours d'une année, sont normalement mis à la consommation au cours de l'année suivante.

Au 31 décembre 1968, les interventions communautaires pour la campagne 1968/1969 portaient sur 26.667 tonnes de viande, dont 8.922 tonnes en Allemagne, 17.711 tonnes en France et 44 tonnes en Belgique.

La quantité de viande congelée en stock à la fin de l'année 1968 peut être évaluée à 30.000 tonnes, dont 26.667 tonnes provenant de la campagne 1968/69 et presque 4.000 tonnes disponibles de la campagne 1967/68. Cette quantité devrait être mise à la consommation en 1969.

Au 31 décembre 1969, les interventions communautaires pour la campagne 1969/1970 ne portaient que sur 7.383 tonnes de viande achetée en Allemagne. La quantité de viande congelée en stock à la fin de l'année 1969 peut être évaluée à 18.325 tonnes, dont 1.502 tonnes provenant de la campagne nationale 1967/1968 en France, 10.942 tonnes provenant de la campagne 1968/1969 (8.736 tonnes en France et 2.206 tonnes en Allemagne) et les 7.383 tonnes provenant de la campagne 1969/1970 en Allemagne.

La variation de ces stocks est assez importante : environ 25.000 tonnes en moins à la fin de 1968 par rapport à la même date de 1967 et environ 12.000 tonnes en moins à la fin de 1969 par rapport à la même époque de 1968.

c) Situation de l'approvisionnement

La comparaison de la production et de la consommation de viande bovine dans la Communauté au cours des années 1967 à 1969 fait apparaître les déficits suivants (voir tableau IO6) :

1967 :	538.012 tonnes
1968 :	457.750 tonnes
1969 :	630.506 tonnes.

Perspectives pour 1970

Sur base des prévisions de production communautaire de 1,4 % à 3,4 % plus élevée en 1970 par rapport à 1969 et d'une augmentation de la consommation communautaire de 1,5 % à 3,5 % en 1970 par rapport à 1969, le déficit probable pour 1970 devrait se situer à l'intérieur d'une fourchette de 560.000 à 700.000 tonnes.

II. Echanges commerciaux

a) Evolution des échanges intracommunautaires

L'évolution des échanges intracommunautaires au cours des années 1967 à 1969 est indiquée dans le tableau IO7.

Ces données tiennent compte à la fois des échanges d'animaux vivants destinés à l'abattage immédiat, des échanges de reproducteurs autres que ceux de race pure (dont le poids est exprimé en poids viande nette) et des échanges de viande.

Tableau IO7 - Echanges intracommunautaires de viande bovine, exprimée en tonnes de viande avec os
(1967 - 1969)

Année	Veaux vivants	Viande de veau	Total veau	Gros bovins vivants	Viande fraîche ou réfrigérée	Viande congelée	Total gros bovins	Total général viande bovine
1967	23.130	62.691	85.821	32.598	105.572	5.603	143.773	229.594
1968	25.556	69.149	94.705	49.713	150.964	31.757	232.434	327.139
1969	33.191	83.128	116.319	55.385	143.135	27.111	225.631	341.950

Source : Commission des C.E., DG. de l'Agriculture.

En 1969, Il apparaît que les échanges intracommunautaires se sont maintenus au même niveau que ceux de 1968 et que la répartition selon les différentes présentations de viande n'est guère différente par rapport à celle de 1968. Par rapport à l'année 1967, les échanges auxquels tous les Etats membres ont participé ont tout de même fortement augmenté.

b) Echanges avec les pays tiers

Pendant les années 1967 à 1969, l'évolution des échanges de la Communauté avec les pays tiers a été la suivante :

Tableau 103 - Echanges avec les pays tiers , exprimés en tonnes de viande avec os (1967 - 1969)

Année	Veaux vivants	Viande de veau	Total veau	Gros bovins vivants	Viande fraîche ou réfrigérée	Viande congelée	Total gros bovins	Total général viande bovine
<u>A. Importations de la C.E.E. en provenance des pays tiers</u>								
1967	8.340	43.144	51.484	172.192	180.544	194.989	547.725	599.209
1968	22.623	60.585	83.208	164.623	107.853	143.529	416.005	499.210
1969	26.203	84.340	110.543	199.875	93.194	210.054	503.123	613.668
<u>B. Exportations de la C.E.E. vers les pays tiers</u>								
1967	190	3.334	3.524	1.526	4.740	6.483	12.749	16.273
1968	292	1.882	2.174	1.662	16.056	15.184	32.902	35.076
1969	203	2.145	2.348	1.961	13.009	23.144	38.114	40.462

Source : Commission des C. E., DG. de l'Agriculture.

On peut constater une augmentation de 114.453 tonnes des importations en provenance des pays tiers en 1969 par rapport à l'année 1968. Cette augmentation est la résultante d'une augmentation de presque 1/3 des importations de viande de veau et d'une augmentation des importations de viande congelée de presque 50 %.

La composition des importations a sensiblement changé en 1969 par rapport à 1967: les importations de veaux vivants (+ 17.863 tonnes) et de viande de veau (+ 41.196 tonnes) ont fortement augmenté et les importations de viande de gros bovins fraîche ou réfrigérée (- 87.350 tonnes) ont considérablement diminué par rapport à 1967. Les importations de gros bovins vivants ainsi que celles de viande congelée ont augmenté.

Les importations de veaux destinés à l'engraissement dans la Communauté ont augmenté, 179.812 têtes en 1967, 312.236 têtes en 1968 et 363.498 têtes en 1969. C'est incontestablement la viande produite en partant de ces animaux qui a pris en partie la place de la viande fraîche ou réfrigérée importée antérieurement.

L'Italie, qui est le premier pays importateur, a diminué ses importations en provenance des pays tiers : 354.968 tonnes en 1969 contre 400.940 tonnes en 1967. Le deuxième pays importateur, c'est-à-dire l'Allemagne, a doublé ses importations : 136.887 tonnes en 1969 contre 67.523 tonnes en 1967.

Les importations aux Pays-Bas ont légèrement augmenté de 46.635 tonnes en 1967 à 53.607 tonnes en 1969, tandis que les importations en Belgique ont diminué, de 52.540 tonnes en 1967 à 25.908 tonnes en 1969.

La France a été le principal exportateur vers les pays tiers, notamment pour la viande congelée vers le Royaume-Uni (7.869 tonnes) et vers la Grèce (4.511 tonnes).

Les quantités importées se répartissent entre les pays fournisseurs comme indiqué dans le tableau I09 suivant. Les pourcentages représentent la part des différents pays dans les importations totales de la Communauté. Les pays d'origine sont restés les mêmes.

III. Situation sur le marché mondial

Le marché mondial de la viande bovine en 1969 a été relativement ferme, comme le démontrent les statistiques d'importation et d'exportation publiées par l'OCDE et la FAO.

Les recensements danois montrent une diminution du cheptel bovin de - 4,4 % en 1969, comme c'était déjà le cas en 1968. En conséquence, la production en 1969 était inférieure de -10,2 % à celle de 1968 et les prévisions de 1970 indiquent encore une diminution de - 1,0 % par rapport à 1969.

Tableau 109

Total des importations dans la Communauté réparti selon les pays d'origine

(1967 - 1969)

Pays	1 9 6 7		1 9 6 8		1 9 6 9	
	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%
Royaume-Uni	31.274	5,25	988	0,20	13.643	2,22
Danemark	89.424	15,01	104.129	20,86	102.217	16,65
Autriche	20.183	3,39	24.675	4,94	22.056	3,59
Irlande	10.088	1,69	2.528	0,51	2.316	0,38
Yougoslavie	69.141	11,61	55.978	11,21	45.386	7,39
Pologne	28.822	4,84	26.232	5,25	35.840	5,84
Hongrie	50.363	8,46	60.826	12,18	71.529	11,65
Roumanie	35.750	6,00	29.688	5,95	42.457	6,92
Tchécoslovaquie	8.838	1,48	24.210	4,85	27.698	4,51
Bulgarie	15.596	2,62	12.922	2,59	13.444	2,19
Deutschland D.R.	16.128	2,71	12.210	2,45	10.661	1,74
Suède	23.755	3,99	10.001	2,00	13.360	2,18
Norvège	1.016	0,17	32	0,01	1.039	0,17
Finlande	744	0,12	26	0,01	4.513	0,73
Argentine	170.055	28,55	99.583	19,95	145.473	23,70
Brésil	9.464	1,59	14.916	2,99	32.220	5,25
Uruguay	5.790	0,97	15.398	3,08	25.127	4,09
Cuba	3.707	0,62	697	0,14	263	0,04
Australie	968	0,16	154	0,03	135	0,02
Nouvelle-Zélande	47	0,01	115	0,02	51	0,01
Autres	4.525	0,76	3.905	0,78	4.501	0,73
Total	595.658	100,0	499.213	100,0	613.666	100,0

Source : Commission des C.E., D.G. de l'Agriculture.

La production en Autriche a diminué de 7.800 tonnes en 1969 (- 4,3%), conséquence du fait que le cheptel bovin a diminué en 1968 de - 1,9 %. La diminution du cheptel autrichien de - 0,6 % en 1969 laisse prévoir une légère diminution de sa production en 1970.

En revanche la production au Royaume-Uni a augmenté de 22.000 tonnes en 1969/1970 (+ 2,5 %); le cheptel bovin a augmenté en 1969 de + 1,8 %.

En Irlande, la production en 1969 était égale à celle de 1968 (-0,3%), le cheptel bovin pour sa part a augmenté en 1969 de 2 % par rapport à 1968. Les prévisions de production pour 1970 indiquent une augmentation probable de 2,7 %.

Il semble que l'on puisse s'attendre en 1970 à un certain maintien de la production dans ces pays tiers.

Les cheptels des pays de l'Europe de l'Est ont marqué, dans l'ensemble, un certain recul (- 2,0 %) au cours de l'année 1969. La production devrait, par conséquent, se maintenir à peine en 1969 mais la consommation intérieure de ces pays s'est légèrement accrue et les exportations assez fortes au début de 1969 sont à la base d'une certaine pénurie de viande bovine dans ces pays actuellement.

Le total des exportations de viande bovine de l'Argentine a augmenté de 354.486 tonnes en 1968 à 493.600 tonnes en 1969. Après les difficultés d'écoulement rencontrées par l'Argentine en 1968 sur le marché de la Communauté ainsi que sur le marché britannique, la production de viande bovine en 1969 ainsi que les exportations ont marqué une nette hausse. Au cours du deuxième semestre de 1969 et du premier trimestre 1970, on a assisté à un raffermissement et à la restructuration des exportations argentines.

La production aux Etats-Unis a augmenté en 1969 d'un peu plus de 1 %, mais la consommation a légèrement diminué. La production de viande bovine devrait s'accroître assez sensiblement en 1970 par rapport à 1969, eu égard à l'augmentation du cheptel bovin, surtout des bovins destinés à l'engraissement.

En conclusion, on peut prévoir que le marché mondial de la viande bovine, tant fraîche que congelée, sera dans les pays tiers traditionnellement exportateurs, relativement ferme en 1970 et que les quantités disponibles ainsi que les prix marqueront une nette différence par rapport à 1969. L'augmentation des prix sera probablement plus prononcée au cours du premier semestre qu'au cours du deuxième semestre de 1970.

IV. Les prix

a) Les prix d'orientation

Le règlement (CEE) no. 270/68 du Conseil, du 15 juillet 1968, avait fixé ainsi les prix d'orientation pour la période débutant le 29 juillet 1968:

Veaux	91,50 UC/100 kg poids vif
Gros bovins	68,00 UC/100 kg poids vif

La campagne de commercialisation s'est terminée le 7 décembre 1969.

Le règlement (CEE) no. 2435/69 du Conseil, du 6 décembre 1969, a fixé les prix d'orientation valables pendant la campagne de commercialisation 1969/1970 aux niveaux suivants:

Veaux	91,50 UC/100 kg poids vif
Gros bovins	68,00 UC/100 kg poids vif

Ces prix ont été reconduits jusqu'au 31 juillet 1970

Le règlement (CEE) no. 1228/70 du Conseil, du 29 juin 1970, a fixé les prix d'orientation valables pendant la campagne de commercialisation 1970/1971 aux mêmes niveaux que pendant la campagne 1969/1970.

b) Les prix constatés sur le marché communautaire

Les prix moyens de marché constatés dans les Etats membres au cours des campagnes 1968/69 et 1969/70 ont été les suivants :

Tableau IIO - Prix moyens de marché constatés dans les Etats membres

(1968/69-1969/70)

(en UC/100 kg poids vif)

Etats membres	Gros bovins		Veaux	
	1968/69	1969/70	1968/69	1969/70
Allemagne (1)	63,553	64,495	100,348	103,262
France (2)	64,025	68,924	96,523	99,716
Italie	67,318	72,310	104,288	109,945
Pays-Bas	66,983	66,917	103,550	102,112
Belgique	68,775	71,748	102,670	99,719
Luxembourg	63,080	64,602	99,503	102,842
Moyenne pondérée communautaire	64,983	68,349	99,883	102,809

- (1) Du jour de la réévaluation au 31.12.1969, les prix de marché allemands ont été convertis en u.c. à l'aide du nouveau taux et diminués de 8,5 %; à partir du 1.1.1970, ils sont convertis en u.c. à l'aide du nouveau taux.
- (2) Du jour de la dévaluation au 31.12.1969, les prix de marché français ont été convertis en u.c. à l'aide du nouveau taux et augmentés de 12,50 %; du 1.1.1970 au 5.4.1970 les prix de marché français ont été convertis en u.c. avec le nouveau taux et augmentés de 7,33 % du prix d'intervention, soit 4,635 u.c. pour les gros bovins et 6,237 u.c. pour les veaux.

Source : Commission des C.E., D.G. VI.

Aussi bien pour les gros bovins que pour les veaux, les prix de marché communautaires sont nettement améliorés en 1969/70 par rapport à 1968/69 : de 3,366 UC/100 kg poids vif pour les gros bovins et de 2,926 UC/100 kg poids vif pour les veaux.

La moyenne pondérée communautaire des gros bovins s'est élevée à 100,51 % du prix d'orientation et celle des veaux à 112,36 % du prix d'orientation.

En 1969/70, les écarts entre les prix nationaux de marché les plus élevés et les prix de marché les plus bas ont été de 7,815 UC pour les gros bovins et de 10,229 UC pour les veaux. Par rapport à 1968/69, cet écart entre les prix des gros bovins a même augmenté (5,695 UC en 1968/69) ainsi que pour les veaux (7,765 UC en 1968/69).

L'évolution saisonnière des cours a été tout à fait normale. Les prix minima des gros bovins ont été constatés pendant le mois d'octobre 1969, mais le niveau du prix d'intervention (93 %) n'a jamais été dépassé vers le bas; depuis lors, les prix ont remonté régulièrement, mais lentement.

Les prix des veaux ont été les plus bas en avril et en juillet 1969 et ont remonté pour arriver à leur maximum en décembre 1969 et janvier et mars 1970.

En ce qui concerne les gros bovins, les prix les plus bas ont été constatés en Allemagne et au Luxembourg et les prix les plus élevés en Belgique et en Italie.

En ce qui concerne les veaux, les prix les plus bas ont été constatés en France et en Belgique et les prix les plus élevés en Italie.

La décision du Gouvernement français de modifier le rapport entre la parité de la monnaie de la France et la valeur de l'unité de compte a eu comme conséquence que les décisions communautaires suivantes ont été prises:

- à partir du 11 août 1969 jusqu'au 31 décembre 1969, les prix constatés sur les marchés représentatifs de la France ont été augmentés de 12,50 %;
- à partir du 1er janvier 1970 jusqu'au 5 avril 1970, les prix constatés sur les marchés représentatifs de la France ont été augmentés de l'incidence de 8,25 % sur le prix d'intervention communautaire. En conséquence, les prix des gros bovins ont été augmentés de 4,635 UC/100 kg poids vif et les prix des veaux ont été augmentés de 6,237 UC/100 kg poids vif.

La décision du Gouvernement allemand de modifier le rapport entre la parité de la monnaie de l'Allemagne et la valeur de l'unité de compte a eu comme conséquence qu'à partir du 27 octobre jusqu'au 31 décembre 1969, les prix constatés sur les marchés représentatifs de l'Allemagne ont été diminués de 8,50 %.

Les décisions d'ordre monétaire n'ont pratiquement pas influencé le niveau des prix communautaires. En effet, si les prix communautaires avaient été constatés sans tenir compte des changements de la parité, le prix pour les gros bovins serait inférieur de 0,043 UC au prix constaté et mentionné dans le tableau IIC.

Le niveau des prix des gros bovins en Allemagne, exprimé en UC, indique une légère augmentation en 1969/70 par rapport à 1968/69. Si les prix étaient exprimés en monnaie nationale, le niveau de prix en Allemagne serait pour le 1er trimestre de 1970 nettement inférieur au prix pendant le même trimestre de 1969 (différence: -5,7 %).

c) Les prix à l'importation

Les moyennes des prix à l'importation constatés dans les pays tiers de référence ont été les suivants:

	prix en UC par 100 kg poids vif	
	<u>1968/69</u>	<u>1969/70</u>
Gros bovins	40,243	46,179
Veaux	56,193	68,463

Les prix à l'importation tant pour les gros bovins que pour les veaux ont fortement augmenté au cours de la campagne 1969/70 par rapport à 1968/69.

V. Mesures de soutien du marché au cours de la campagne 1969/70.

a) Application des prélèvements 1969/70

Au cours de la campagne 1969/70, les prélèvements suivants ont été appliqués pour l'importation des gros bovins ou de leurs viandes fraîches et réfrigérées:

prélèvement	100 %	19 semaines
prélèvement	75 %	26 semaines
prélèvement	50 %	8 semaines
prélèvement	25 %	0 semaine
prélèvement	0 %	0 semaine

Ce prélèvement s'est élevé en moyenne à 20 UC/100 kg poids vif dans le cas du prélèvement 100 %.

Temporairement, d'avril à juillet 1969, il a été fixé un prélèvement spécial pour les importations en provenance de certains pays tiers, c'est-à-dire vis-à-vis de l'Argentine, du Brésil, de la Norvège, la Suède et l'Uruguay. Le

montant du prélèvement spécial a été d'environ de 12 UC/100 kg poids vif plus élevé que le prélèvement normal dans la supposition que le prélèvement entier aurait été appliqué.

En ce qui concerne les veaux, un prélèvement de 25 % a été appliqué uniquement pendant la semaine du 21 au 27 avril 1968. Le prix du marché communautaire s'est élevé pendant toutes les autres semaines à plus de 106 % du prix d'orientation valable pour les veaux; aucun prélèvement n'a donc été appliqué.

Le prélèvement pour les veaux s'élevait pendant la semaine mentionnée à 5,399 UC/100 kg poids vif.

Suite à l'application de l'accord bilatéral pour le bétail de fabrication entre la Communauté et le Danemark, les importations des vaches danoises destinées à la fabrication ont bénéficié d'un prélèvement réduit, ce prélèvement étant ainsi:

prélèvement 70 %	3 semaines
prélèvement 40 %	12 semaines
prélèvement 20 %	12 semaines
prélèvement 15 %	4 semaines
prélèvement 0	22 semaines

En ce qui concerne la viande congelée, il est appliqué un système de prélèvement permanent dont le montant est fixé mensuellement. Ce prélèvement ne dépend pas de l'évolution du marché du bétail vivant à l'intérieur de la Communauté.

Le prélèvement pour la viande congelée en carcasses ou demi-carcasses a été fixé en moyenne aux alentours de 34 UC/100 kg poids net.

Toutefois, il a été prévu d'octroyer certaines facilités pour l'importation de viandes congelées, présentées sous forme de quartiers avant et de viandes désossées et destinées aux industries de transformation.

Les importations de ces produits pour la fabrication des conserves ne contenant pas d'autres éléments que de la viande bovine et de la gelée ne subissent aucun prélèvement. Il a été importé dans la Communauté environ 50.000 tonnes, exprimées en viande avec os, au cours de l'année 1969.

Les viandes congelées destinées à la fabrication des produits autres que des conserves mentionnées ci-dessus peuvent, dans le cadre d'un bilan annuel et trimestriel, bénéficier d'une suspension partielle du prélèvement; avec la réduction de 40 % du prélèvement, il a été importé 24.982 tonnes au cours du 1er trimestre 1969, 55.064 tonnes au cours du 2ème trimestre 1969 et 30.742 tonnes au cours du 3ème trimestre 1969; avec la réduction de 30 % du prélèvement, il a été importé 15.844 tonnes au cours de la période du 17 novembre jusqu'au 31 décembre 1969 et 19.979 tonnes au cours de la période du 1er janvier au 31 mars 1970.

Le règlement (CEE) no. 805/68 du Conseil a prévu certains allègements pour l'importation de jeunes veaux d'un poids vif inférieur à 80 kg et de jeunes bovins mâles d'un poids vif compris entre 220 et 300 kg, destinés à l'engraissement à l'intérieur de la Communauté.

Les importations de jeunes veaux ont porté sur 82.593 têtes au cours de l'année 1969, en majeure partie destinés à l'engraissement en Italie (55.441 têtes), en France (13.879 têtes) et en Belgique (12.452 têtes). Les importations des jeunes taureaux ont porté sur 207.758 têtes jusqu'au 31 décembre 1969; ces animaux ont été importés presque uniquement par l'Italie.

Les jeunes veaux proviennent principalement d'Autriche (22.124 têtes), de Grande-Bretagne (26.450 têtes) et de Pologne (24.193 têtes); les jeunes taureaux proviennent surtout des Pays de l'Est (Pologne: 53.305 têtes; Yougoslavie: 36.771 têtes; Bulgarie: 28.802 têtes et Roumanie: 58.096 têtes).

Ces mesures spéciales tendant à favoriser l'importation de jeunes animaux destinés à l'engraissement ont été favorables à l'approvisionnement du marché communautaire, comme de la production de viande de jeunes animaux, demandée tout particulièrement sur le marché italien.

b) Les mesures d'intervention

Au cours de la période du 22.9. au 29.11.1969, des mesures d'intervention facultatives ont été appliquées en Allemagne.

Le prix communautaire de marché ne s'est jamais situé à un niveau inférieur au prix d'intervention (= 63,24 UC) au cours de la campagne 1969/1970.

Les prix d'achat pour les différents produits ont été fixés à des niveaux dérivés du prix d'intervention, en tenant compte de la catégorie d'animaux et de la présentation, le cas échéant, des produits en cause.

L'organisme d'intervention allemand a acheté 7.383 tonnes de viande, dont 1.820 tonnes de quartiers avant et 5.563 tonnes de quartiers arrière.

Les achats d'intervention de "Ochsen A" ou de la viande provenant de "Ochsen A" en Allemagne se sont produits dans la partie Nord de ce pays.

Des achats d'intervention en France n'ont pas été effectués.

L'écoulement sur le marché communautaire des viandes congelées, achetées par les organismes d'intervention au cours de la campagne 1968/69, a été exécuté en deux phases.

Les ventes par adjudication ont commencé le 28 février 1969 jusqu'au 27 mai 1970.

En France, 5.353 tonnes ont été vendues des 14.077 tonnes mises en adjudication; en Allemagne, 859 tonnes vendues des 3.270 tonnes mises en adjudication et en Belgique, toutes les 44 tonnes mises en adjudication ont été vendues.

Les ventes à prix fixés forfaitairement à l'avance ont commencé pour l'écoulement à Berlin le 18 mars 1970 et pour l'écoulement sans restriction de destination le 10 juin 1969 en Allemagne et en France.

Les 7.835 tonnes mises en vente à guichet ouvert en Allemagne étaient écoulées pour plus de 5.000 tonnes en juin 1969 et pour 2.206 tonnes au début de janvier 1970.

Les 11.000 tonnes mises en vente publique en France ont été écoulées lentement; il se trouvait encore 7.234 tonnes en stock le 31 décembre 1969.

L'expérience a montré que la vente de viandes congelées provenant des interventions a été assez difficile en 1969.

c) Les restitutions

Les restitutions à l'exportation dans le secteur de la viande bovine, couvrant la différence entre les prix pratiqués sur le marché mondial et dans la Communauté, n'ont eu d'une manière générale qu'une importance relativement faible.

Les montants des restitutions sont fixés mensuellement et pour certains produits, pour certaines destinations particulières. Des restitutions ont été fixées notamment pour les vaches à destination des pays d'Afrique riverains de la Méditerranée pour les viandes fraîches ou réfrigérées de gros bovins en carcasses ou demi-carcasses, en quartiers avant pour le Royaume-Uni et les pays tiers riverains de la Méditerranée et en quartiers arrière, pour la viande congelée pour l'avitaillement des navires et des aéronefs, pour certaines conserves pure viande bovine et pour les suifs.

Ces restitutions portent sur des quantités réduites.

Temporairement, au début de l'année 1970, des restitutions ont été fixées pour des destinations particulières afin de soulager le marché communautaire de viande fraîche.

d) L'appréciation du fonctionnement

L'organisation commune des marchés dans le secteur de la viande bovine a influencé favorablement l'évolution des échanges intracommunautaires.

Les prix du marché des gros bovins à l'intérieur de la Communauté se sont développés en 1969/70 aux alentours du niveau du prix d'orientation en vigueur. Les cours à l'intérieur de la Communauté ne se sont pas rapprochés dans les différents Etats membres pour les gros bovins et dans une moindre mesure pour les veaux.

Les problèmes posés par des mesures nationales d'ordre monétaire ont pu être réglés dans le cadre du règlement du marché existant; certaines adaptations temporaires ont été faites pour la constatation des prix de marché communautaires.

L'application du prélèvement communautaire vis-à-vis des importations en provenance des pays tiers a mieux adapté tant sur le plan quantitatif que qualitatif les importations aux besoins réels de la Communauté.

Le régime spécial à l'importation pour certaines catégories de jeunes bovins et de veaux, destinés à l'engraissement à l'intérieur de la Communauté, constitue un élément positif en vue d'augmenter le potentiel de production de la Communauté.

Les mesures d'intervention communautaires ainsi que certains montants de restitutions ont soulagé certains marchés aux moments critiques de l'évolution des cours.

VI. Prévisions pour l'année 1970

Comme il a été indiqué sous le chapitre I, sous c), le déficit probable en viande bovine pour l'ensemble de la Communauté et pour l'année 1970 portera sur une quantité comprise entre 560.000 et 700.000 tonnes de viande. Il est à prévoir que ce déficit sera comblé par les importations suivantes:

110.000 tonnes de viande congelée des qualités de transformation
(bilan annuel fixé par le Conseil pour 1970)

22.000 tonnes de viande congelée du contingent GATT
(voir le règlement no. 110/69 du Conseil)

50.000 - 60.000 tonnes de viande congelée, importées pour la production des conserves pur boeuf

30.000 - 35.000 tonnes de viande, provenant de l'importation de 120.000 à 140.000 vaches danoises

50.000 - 60.000 tonnes de viande, provenant de l'importation en vue de l'engraissement de jeunes bovins au titre du régime spécial
(estimation: 100.000 veaux de 80 kg et 175.000 à 200.000 jeunes taureaux de 250 kg à l'importation)

60.000 - 80.000 tonnes de viande de veau, importées au cours de la période sans prélèvement pour les veaux

50.000 - 60.000 tonnes de viande de gros bovins, importées dans le cadre de l'accord commercial conclu avec la Yougoslavie

190.000 - 270.000 tonnes de viande de gros bovins et de veau, autres que celles mentionnées ci-dessus

Il est à noter qu'en 1970 la moyenne pondérée communautaire des prix des gros bovins suivra son évolution saisonnière normale et oscillera aux alentours du prix d'orientation fixé pour le moment à 68,00 UC/100 kg poids vif.

9. VIANDE PORCINE

1. Situation de l'approvisionnement

La production de viande porcine couvre à 100 % les besoins à long terme de la Communauté. En dépit de ce fait, le mouvement cyclique de la production a abouti à une diminution de l'offre quantitative en 1969 par rapport à 1968, malgré l'accroissement constant de la demande. La hausse des prix qui en est résultée a à son tour provoqué une expansion importante de la production, qui a connu un essort considérable depuis le mois de juillet 1970.

a) Production

De manière à avoir en permanence un état de l'évolution de l'offre de viande porcine et conformément aux dispositions de la directive du Conseil n° 68/161/CEE, les Etats membres effectuent régulièrement tous les quatre mois, depuis le mois de décembre 1968, des enquêtes sur le cheptel porcin. Après les difficultés du début qui résultaient notamment du manque d'expérience dans certains Etats membres, les résultats ont pu être améliorés considérablement d'un recensement à l'autre de telle sorte que les enquêtes menées jusqu'au 1er décembre 1969 ont déjà permis des pronostics satisfaisants sur l'évolution future du cheptel. Il a été notamment possible de fournir des données comparables sur l'ensemble du cheptel ainsi que sur les différentes catégories de poids. L'évolution du cheptel de truies en lactation et de porcelets a été, à cet égard, très concluante pour l'établissement de prévisions relatives à l'offre future.

On peut constater, sur la base de l'enquête menée le 1er décembre 1969, que les résultats obtenus dans les différents pays membres sont tout à fait comparables, car ils portent sur la même période de référence et ont également été effectués à l'aide de méthodes comparables.

Le cheptel porcin dans la C.E.E. a continué de s'accroître également en 1969 (cf. tableau 111). En décembre 1969, il atteignait 48,3 millions de têtes contre 43,3 millions l'année précédente, soit un accroissement de 11,6 %. Le pourcentage d'augmentation est très différent selon les Etats membres. C'est en Italie,

./.

Tableau III - Evolution des effectifs du cheptel porcin dans la C.E.E.

(1960 - 1969) (en milliers de têtes)

Etat membre	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Allemagne	15.787	17.218	16.869	16.643	18.146	17.723	17.682	19.033	18.377	18.965
France	8.603	9.217	9.080	8.967	9.043	9.238	9.840	10.693	9.546	10.282
Italie	4.335	4.478	4.684	5.029	5.409	5.176	5.292	6.186	7.298	9.224
Pays-Bas	2.934	3.187	3.156	3.022	3.525	3.987	4.079	4.540	4.861	5.294
Belgique	1.579	1.882	1.859	1.563	1.745	1.885	2.118	2.392	2.504	3.094
Luxembourg	119	(113)	(124)	104	(111)	(117)	127	(127)	113	109
C.E.E.	33.357	36.095	35.772	35.328	37.979	38.126	39.138	42.971	42.699	46.968
Evolution en % par rapport à l'année précédente		+ 8,2	- 0,9	- 1,2	+ 7,5	+ 0,3	+ 2,6	+ 9,7	- 0,5	+10,0

Source : O.S.C.E.

1960-1967 : Statistiques agricoles 1969 n° 2, page 37.

1968-1969 : Résultats des recensements du cheptel porcin effectués à partir du 1er décembre en application de la directive n° 68/161/CEE.

en Belgique et aux Pays-Bas qu'on a enregistré l'augmentation la plus importante. Toutefois, en ce qui concerne les chiffres relatifs à la Belgique et à l'Italie, une comparaison directe avec les années précédentes n'est pas possible. Par contre, en Allemagne, l'augmentation des effectifs n'a été que très modérée (soit un peu plus de 3 %), tandis qu'en France, elle peut être considérée comme moyenne.

La tendance à l'accroissement de la production ressort également de l'évolution du nombre des truies en lactation. En décembre 1969, ce nombre était environ de 14 % supérieur à celui de l'année précédente.

En ce qui concerne la structure de la production, on remarque une tendance générale à la réduction du nombre de producteurs de porcs et à l'augmentation de la taille des unités de production, ce qui traduit une amélioration de la productivité et de la compétitivité des producteurs.

On note en outre une tendance à la concentration de la production dans certaines régions de la Communauté où les conditions de la concurrence sont particulièrement favorables pour cette branche d'activités.

Dans le cadre de l'enquête sur le cheptel porcin, il a été également possible d'établir une statistique des abattages parfaitement comparable. Comme il ressort du tableau II2, le nombre d'abattages atteignait en 1969 60,2 millions de têtes contre 61,3 millions de têtes en 1968.

Tableau II2 - Nombre d'abattages dans la Communauté (1)

(1965 - 1969)

(en I.000 têtes)

Pays	1965	1966	1967	1968	1969
Allemagne	25.485	24.982	25.760	28.289	28.404
France	14.566	14.540	15.433	15.897	14.797
Italie	4.431	3.985	4.214	4.980	4.712
Pays-Bas	6.118	6.272	6.766	7.674	7.487
Belgique	3.047	3.415	3.938	4.318	4.362
Luxembourg	154	158	146	138	122
C.E.E.	53.801	53.352	56.257	61.296	59.884

(1) Animaux d'origine nationale et étrangère.

Source : O.S.C.E.

./.

Le poids moyen des porcs abattus dans la C.E.E. est voisin de 89 kg. Il n'a diminué que de très peu depuis 1965.

La production globale de viande porcine (abattage des animaux indigènes et importés vivants) a été, en 1969, proche de 5,3 millions de tonnes c'est-à-dire environ 2,4 % de moins que l'année précédente (tableau II3).

Tableau II3- Production nette de viande porcine dans la C.E.E.

(1965 - 1969)

(en I.000 tonnes)

	1965	1966	1967	1968	1969
Quantité	4.836	4.768	5.022	5.480	5.350
Modification par rapport à l'année précédente		- 1,4 %	+ 5,3 %	+ 8,3 %	- 2,4 %

Source : O.S.C.E.

b) Demande et consommation

La demande en viande de porc qui résulte des dépenses effectuées par consommateurs pour la viande porcine a également continué de s'accroître en 1969, conformément à l'évolution économique dans la C.E.E. Toutefois, comme l'offre est plus faible sur le plan quantitatif, l'élargissement de la demande s'est traduit par une hausse considérable des prix.

Comme il ressort de l'évolution de la quantité disponible pour la consommation (tableau II4), les quantités consommées en 1969 ont été plus faibles qu'en 1968. Et pourtant en 1969, la valeur monétaire de cette consommation (quantité disponible multipliée par le prix) s'est accrue de 11,3 % par rapport à 1968. Cette tendance ressort notamment de l'évolution de la valeur de la quantité disponible par tête d'habitant, qui était égale à 27,6 U.C. en 1969.

Le tableau ci-après donne un aperçu général de l'évolution de la production, du commerce extérieur, des prix et de la demande :

Tableau II4 - Bilan de l'approvisionnement de la C.E.E. en viande porcine
(1965 - 1969)

Poste du bilan	Unité	1965	1966	1967	1968	1969
Production (1)	1000 t	5.138	5.066	5.352	5.830	5.689
Importations	1000 t	260	270	223	185	239
Exportations	1000 t	230	211	209	261	249
Quantité disponible	1000 t	5.168	5.125	5.366	5.754	5.679
Par personne	kg	28,5	28,0	29,0	30,9	30,2
Prix de référence pondéré	UC/100 kg	84,0	93,0	84,0	80,0	91,4
Valeur monétaire de la quantité disponible	Mio UC	4.331,1	4.766,3	4.507,4	4.603,2	5.189,7
par personne	UC	23,94	26,04	24,36	24,72	27,60

(1) Abattage d'animaux de production nationale (abats compris), y compris les exportations d'animaux vivants.

Source : O.S.C.E.

Le taux d'autoapprovisionnement dans la C.E.E. se situe aux alentours de 100 %, son évolution dans les différents pays ayant été la suivante :

Tableau II5 - Taux d'autoapprovisionnement dans la C.E.E.
(production nationale en % de la quantité disponible)
(1965 - 1969)

Etat membre	1965	1966	1967	1968	1969
Allemagne	95,3	94,6	95,7	95,6	96,5
France	93,5	92,5	91,4	87,8	81,1
Italie	95,5	87,4	83,6	89,5	89,0
Pays-Bas	148,7	144,3	152,1	162,0	171,2
Belgique/ Luxembourg	101,4	106,1	121,7	131,4	149,5
C.E.E.	99,4	98,8	99,7	101,3	100,2

Il faut s'attendre pour l'année prochaine à une légère augmentation du taux d'autoapprovisionnement par rapport à 1969 dans le cadre de l'évolution cyclique de l'offre.

./.

II. Evolution des échanges

a) L'accroissement des échanges intracommunautaires signalé dans le rapport de l'année précédente s'est également poursuivi en 1969. En ce qui concerne la viande de porc à l'état frais, les échanges intracommunautaires ont atteint environ 210.500 tonnes. On a également constaté une augmentation continue pour les autres produits. Dans l'ensemble, les échanges intracommunautaires sont passés de 367.400 tonnes en 1968 à 452.800 tonnes en 1969.

Tableau II6- Evolution des échanges intra-CEE (1)(2)

(sur base des importations)

(1967-1969)

(en I.000 tonnes)

Produit	1967	1968	1969
Porcs vivants	50,8	75,7	96,5
Viandes fraîches	129,2	180,6	210,5
Viandes séchées ou fumées	2,1	3,3	4,3
Abats	21,1	20,1	25,1
Lard, graisse	12,0	9,5	20,4
Saindoux	20,4	34,3	41,3
Saucisses	8,4	11,8	15,6
Conserves	21,9	32,1	39,0
Total	265,9	367,4	452,8

(1) Voir aussi annexe I de ce chapitre.

(2) Les données concernant les années à partir de 1967 ne contiennent que les produits tombant directement sous le règlement n° 121/67. Pour cette raison, la comparabilité avec les années précédentes n'est pas possible.

b) Evolution des échanges avec les pays tiers

Le bilan exportations-importations est pour l'essentiel équilibré. Considérées à long terme, les quantités importées, correspondent environ aux exportations. Le bilan change d'une année à l'autre conformément à l'offre cyclique et à l'évolution cyclique des prix dans la Communauté. Le recul des importations en 1967 et en 1968 s'explique par une offre intracommunautaire relativement importante, qui a même abouti à une augmentation des exportations.

En 1969, par suite d'une réduction de l'offre dans la Communauté, les importations ont à nouveau à peu près atteint le même niveau que les exportations.

Tableau II 7 - Evolution des importations et des exportations dans la CEE

		Secteur de la viande de porc (1964 - 1969)					(en 1.000 tonnes)
	1964	1965	1966	1967	1968	1969	
Importations	217	260	270	223	185	239	
Exportations	198	230	211	209	261	249	

L'évolution du commerce extérieur en ce qui concerne chacun des produits du secteur de la viande de porc ressort des annexes II et III de ce chapitre.

Alors que les importations consistent surtout en porcs vivants, viandes de porcs fraîches et abats, les principaux produits exportés sont le saindoux, les saucisses et les conserves.

Les principaux pays importateurs sont l'Allemagne, la France et l'Italie, tandis que les exportations proviennent surtout des Pays-Bas, mais aussi, en ce qui concerne le saindoux, de la France, de l'Italie et de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Les principaux partenaires commerciaux de la Communauté sont, pour les fournisseurs : le Danemark, la zone d'occupation soviétique, les Etats-Unis, la Suède, la Chine communiste, la Roumanie, la Pologne, la Bulgarie, la Hongrie et la Yougoslavie pour les destinataires: la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Japon, Cuba, la Suisse, la Tchécoslovaquie et l'Autriche.

III. Situation sur le marché mondial

La demande de viande porcine augmente de façon générale dans le monde, en particulier dans les pays où le niveau de vie s'élève. La production se développe d'une façon correspondante.

Dans les sept pays de l'AELE, la production a augmenté de 1967 à 1969, de façon continue et d'une manière correspondant au développement de la consommation et des possibilités d'exportation. On prévoit également pour 1970 une augmentation considérable de la production.

En U.R.S.S., qui est le pays du bloc oriental où la production de viande porcine est la plus importante, on a assisté pour la première fois en 1969 après une régression continue au cours des années précédentes, à un accroissement du cheptel porcin. Dans les autres pays européens du bloc oriental, l'offre a été de façon générale très réduite, de sorte qu'en dépit des prix relativement élevés dans la C.E.E., les exportations vers ces pays ont été importantes.

Il faut s'attendre pour 1970 à un retour de certains pays balkaniques sur le marché de la C.E.E. en tant que fournisseurs de viandes fraîches, tandis que les courants commerciaux traditionnels pour les produits finis ne subiront que peu de modifications.

IV. Les prix

Comme il était à prévoir, la montée des prix amorcée en 1968 s'est poursuivie et a abouti à un niveau élevé de prix qui s'est maintenu pendant toute l'année 1969. Fin 1969 et début 1970, les prix avaient même atteint un niveau qui se situait aux alentours de 100 UC/100 kg poids mort (voir le graphique 6). Cette forte montée des prix était due principalement à la régression de l'offre résultant de la baisse des prix en 1968, qui s'est trouvée intensifiée par l'accroissement important de la demande.

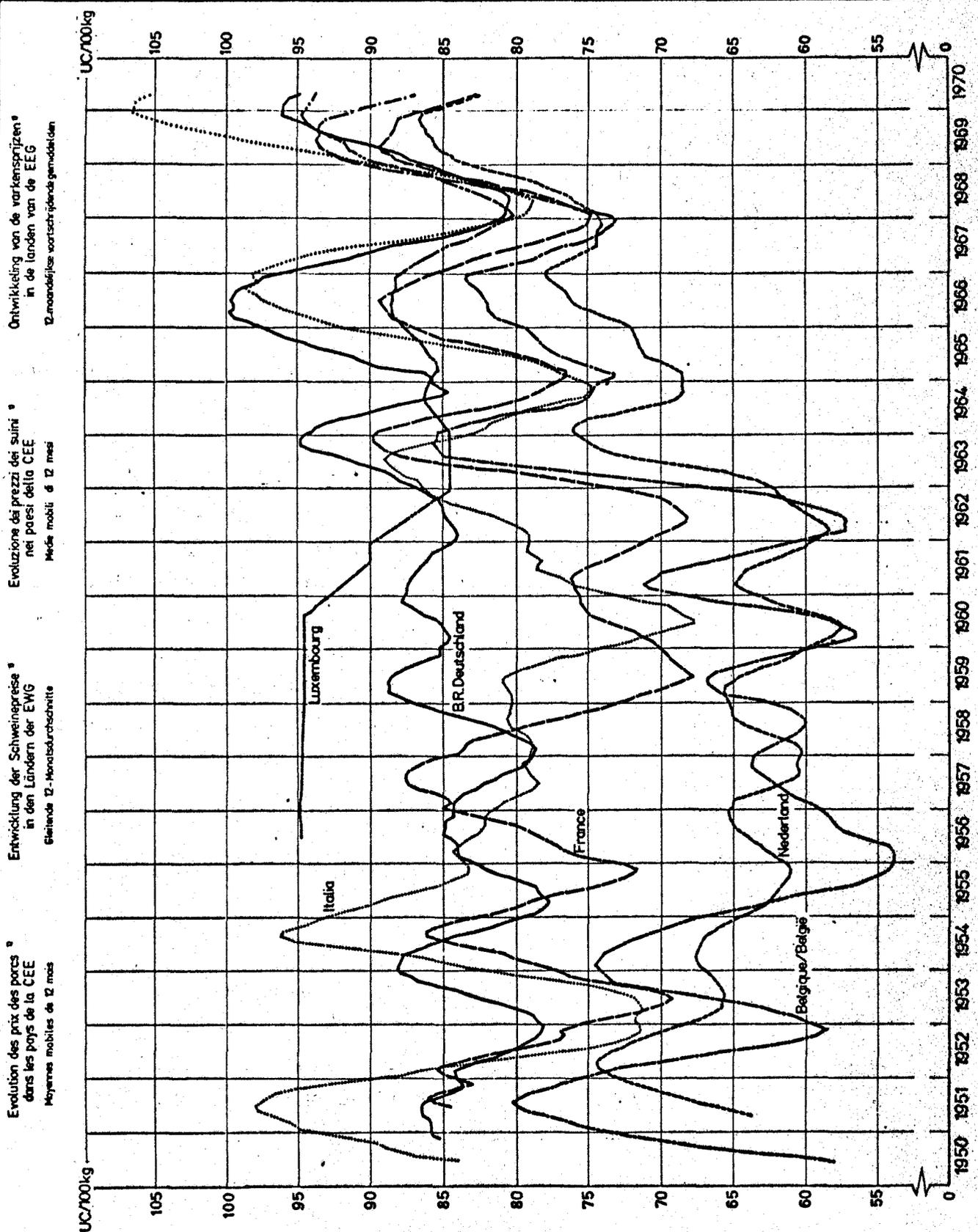
Les prix annuels moyens sur les marchés représentatifs ont évolué comme suit :

(en UC/100 kg de poids mort)

	1965	1966	1967	1968	1969	1970 (9 mois)
Prix	80,75	89,00	82,50	79,75	92,26	89,89

Pour la première fois, au printemps 1970, les prix ont amorcé un fléchissement après avoir franchi le maximum cyclique.

./.



Ontwikkeling van de varkensprijzen*
in de landen van de EEG
12-maandelijkse voortschrijdende gemiddelden

Evoluzione dei prezzi dei suini*
nei paesi della CEE
Medie mobili di 12 mesi

Entwicklung der Schweinepreise*
in den Ländern der EWG
Gleitende 12-Monatsdurchschnitte

Evolution des prix des porcs*
dans les pays de la CEE
Moyennes mobiles de 12 mois

* Prix de la qualité de référence - Prezzo della qualità di riferimento - Prijzen van de referentiekwaliteit

V. Mesures de stabilisation des prix

Alors qu'au printemps de 1968, il était encore nécessaire de prendre des mesures visant à soutenir les prix, à la fin de 1969 ceux-ci avaient atteint un niveau très élevé par suite de l'offre généralement réduite. L'offre était loin de couvrir la demande, qui s'était fortement accrue à la suite de l'évolution économique générale. On en est ainsi arrivé pour la viande porcine à une situation de pénurie caractérisée et de ce fait à faire application du règlement n° 897/69 du Conseil du 13 mai 1969, relatif aux règles générales en cas de hausse sensible des prix dans le secteur de la viande de porc.

Le 2 octobre 1969, la Commission a arrêté le règlement n° 1956/69 relatif à la suspension partielle de certains prélèvements fixés dans le secteur de la viande de porc : les prélèvements vis-à-vis des pays tiers se sont trouvés réduits de moitié pour les porcs vivants, la viande fraîche de porc et le lard, avec effet au 6 octobre 1969. Mais cette mesure n'a entraîné qu'une faible augmentation des importations, car la marchandise était également relativement rare dans les pays tiers; la diminution de prix des importations a toutefois évité une nouvelle hausse des prix. Ce n'est qu'en décembre 1969 qu'on a assisté à une nouvelle hausse des prix résultant de la demande de Noël, de telle sorte qu'on a procédé à une nouvelle diminution des prélèvements pour la période s'étendant du 15.12.1969 au 18.1.1970. Au cours de cette période, 25 % seulement du montant du prélèvement étaient encore appliqués.

Les prix ayant montré à nouveau en janvier et en février 1970 une nette tendance à la baisse et les conditions de "situation de pénurie" prévues par le règlement n° 897/69 ne se trouvant donc plus réalisées, la Commission a décidé vers la mi-février 1970 de rétablir le prélèvement normal avec effet au 2 mars 1970.

La reprise de la demande due à la période de froid a provoqué vers la mi-mars, notamment en Italie, une nouvelle hausse des prix, bien qu'à cette époque de l'année la tendance cyclique et saisonnière soit orientée vers le bas. Le prélèvement pour la période s'étendant du 21 mars au 10 mai 1970 a donc été à nouveau ramené à la moitié du montant normal.

./.

Les réductions du prélèvement décidées dans le cadre du règlement relatif à la situation de pénurie ont sans aucun doute exercé une certaine pression sur les prix dans la Communauté. La pression sur les prix a été provoquée essentiellement par la réduction de prix des importations courantes; on ne pouvait toutefois pas s'attendre à une augmentation appréciable des quantités importées à cause de l'offre relativement réduite dans les pays traditionnellement fournisseurs.

VI. Prévisions pour l'année prochaine

Si l'évolution économique se maintient et si elle reste liée à un accroissement du revenu des consommateurs, la demande de viande porcine continuera de croître.

Comme cet accroissement de la demande est également accompagné d'un accroissement de l'offre, qui, au cours de l'année prochaine, pourra même augmenter davantage que la demande, il faut s'attendre à ce que les prix aillent toujours en diminuant pendant l'année 1970. Il n'est toutefois pas exclu qu'on assiste à une légère hausse saisonnière des prix à l'automne de 1970.

Il faut s'attendre ensuite, en 1971, à un fléchissement plus marqué qui ramènera probablement les prix, au printemps de 1971, au niveau du prix de base.

Contrairement à ce qui s'est produit en 1970, il faut s'attendre à ce qu'au printemps de 1971, on atteigne un niveau des prix qui déclenchera la mise en oeuvre de mesures de soutien sous la forme d'interventions.

./.

Annexe I

Evolution des échanges intracommunautaires

(sur base des importations)

(1962 - 1969)

(en tonnes)

Produits	Année	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	UEBL	CEE
Porcs vivants des espèces domestiques, autres que reproducteurs de race pure	1962	8.737	3.058	6.895	-	-	18.690
	1963	2.562	15.156	7.969	-	13	25.700
	1964	1.495	43.483	23	-	1.350	46.351
	1965	6.727	30.685	26	7	7.223	44.670
	1966	5.556	13.531	472	35	4.768	24.362
	Jusqu'en 1966 inclus : également animaux reproducteurs de race pure et sangliers	1967	6.108	34.539	3.284	1.607	5.293
1968		8.348	59.681	668	101	6.924	75.722
1969		1.952	85.030	2.170	2.382	5.013	96.547
Viandes de porc fraîches, réfrigérées, congelées, salées ou en saumure	1962	38.732	2.728	10.909	79	353	52.801
	1963	24.320	35.384	10.946	1.685	8.068	80.403
	1964	14.668	52.288	4.073	1.263	13.608	85.900
	1965	30.615	57.827	3.131	1.015	20.222	112.810
	1966	29.258	54.353	12.800	255	15.284	111.950
	Jusqu'en 1966 inclus : contenant également viandes séchées ou fumées	1967	30.183	55.122	35.075	306	8.465
1968		43.382	105.106	26.175	814	5.126	180.603
1969		33.768	137.930	29.810	1.518	7.433	210.459
Viandes séchées ou fumées	1962-1966	} les chiffres sont inclus dans la position "viandes fraîches"					
	1967	678	1.245	28	99	85	2.135
	1968	892	2.136	14	119	165	3.326
	1969	1.077	2.796	6	125	325	4.329
Abats de porcs frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés	1962-1966	} les chiffres ne sont pas disponibles séparément d'autres viandes					
	1967	6.680	3.294	3	184	10.919	21.080
	1968	5.707	4.063	20	491	9.784	20.065
	1969	5.728	7.160	24	601	11.614	25.127
Lard, y compris la graisse de porc non pressée, ni fondue, à l'exclusion du lard contenant des parties maigres (entrelardés), frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé	1962-1966	} les chiffres ne sont pas disponibles séparément d'autres viandes					
	1967	7.853	584	874	968	1.720	11.999
	1968	3.113	1.529	100	2.761	2.028	9.531
	1969	4.163	4.149	-	7.612	4.452	20.376

Annexe I (suite)

(en tonnes)

	Année	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	UEBL	CEE
<u>Saindoux et autres graisses de porc pressées ou fondues</u>	1962	29.353	16	21	1.561	16.933	47.884
	1963	19.657	2.429	3.563	2.590	16.741	44.981
	1964	14.112	3.459	987	2.299	18.447	39.304
	1965	11.675	3.158	55	1.416	27.698	44.002
	1966	13.965	3.141	428	1.854	16.596	35.984
Jusqu'en 1966 inclus : contenant graisse de volaille pressée ou fondue et graisse de porc et de volaille non pressée ni fondue	1967	1.783	5	10	3.818	14.786	20.402
	1968	816	140	-	11.088	22.284	34.328
	1969	801	96	-	9.426	31.005	41.328
<u>Saucisses, saucissons et similaires de viandes, d'abats ou de sang</u>	1962	580	939	102	504	700	2.825
	1963	876	966	183	1.284	701	4.010
	1964	1.435	1.568	89	2.000	668	5.760
	1965	2.221	1.899	106	2.073	732	7.031
	1966	2.964	2.166	158	2.573	884	8.745
Jusqu'en 1966 inclus : de toutes espèces de viande	1967	3.874	772	69	2.751	898	8.364
	1968	5.986	1.453	135	2.923	1.296	11.793
	1969	8.485	1.699	259	3.197	1.959	15.599
<u>Autres préparations et conserves de viandes ou d'abats</u>	1962	6.371	2.327	1.451	818	1.218	12.185
	1963	7.343	1.586	4.022	1.091	2.092	16.134
	1964	8.690	2.388	2.899	1.676	2.797	18.450
	1965	8.976	2.933	1.419	2.544	3.966	19.838
	1966	11.147	3.432	1.246	2.659	3.111	21.595
Jusqu'en 1966 inclus : préparations et conserves de toutes espèces de viande	1967	11.555	4.145	1.153	2.331	2.699	21.883
	1968	19.217	5.583	1.596	2.763	2.956	32.115
	1969	23.616	6.887	1.897	3.306	3.430	39.136

Observation : Les données pour 1967 ne contiennent que les produits tombant directement sous le règlement n° 121/67. Pour cette raison la comparabilité avec les années précédentes n'est pas possible.

Annexe II

Evolution des importations dans la CEE des produits du secteur porcin
en provenance des pays tiers (1967- 1969)

(en tonnes)

Produit	1967	1968	1969
<u>Porcs vivants</u> autres que reproducteurs de race pure	30.246	30.741	36.695
<u>Viandes de porc fraîches, réfrigérées,</u> <u>congelées, salées ou en saumure</u>	111.872	73.241	111.867
<u>Viandes de porc séchées ou fumées</u>	351	522	437
<u>Abats de porcs frais, réfrigérés, conge-</u> <u>lés, salés ou en saumure, séchés ou</u> <u>fumés</u>	45.258	41.515	43.883
<u>Lard, y compris la graisse de porc</u> non pressée ni fondue, à l'exclusion du lard contenant des parties maigres (entrelardés), frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé	1.026	1.682	2.994
<u>Saindoux et autres graisses de porc</u> pressées ou fondues	10.361	15.996	24.749
<u>Saucisses, saucissons et similaires</u> de viandes, d'abats ou de sang	2.852	2.941	3.266
<u>Autres préparations et conserves</u> de viandes ou d'abats (conserves)	20.638	18.503	15.858
TOTAL	<u>222.604</u> *****	<u>185.141</u> *****	<u>239.149</u> *****

Source: Statistiques nationales du Commerce extérieur
Pour les Pays-Bas: Productschap voor Vee en Vlees +
" " Margarine, Vetten en Oliën

Annexe III

Evolution des exportations de la CEE des produits du secteur porcin
à destination des pays tiers (1967-1969) (en tonnes)

Produit	1967	1968	1969
<u>Porcs vivants</u> autres que reproducteurs de race pure	407	96	2.056
<u>Viandes de porc fraîches, réfrigérées,</u> <u>congelées, salées ou en saumure</u>	14.645	12.598	12.134
<u>Viandes de porc séchées ou fumées</u>	1.341	2.575	3.276
<u>Abats de porcs</u> frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés	1.451	1.544	1.593
<u>Lard, y compris la graisse de porc</u> non pressée ni fondue, à l'exclu- sion du lard contenant des parties maigres (entrelardés), frais, ré- frigéré, congelé, salé ou en sau- mure, séché ou fumé	2.323	874	1.788
<u>Saindoux et autres graisses de porc</u> pressées ou fondues	90.969	139.335	125.356
<u>Saucisses, saucissons et simi-</u> <u>laires de viandes, d'abats ou de</u> <u>sang</u>	11.105	10.992	11.426
<u>Autres préparations et conserves</u> <u>de viandes ou d'abats</u>	86.271	92.919	91.642
TOTAL	<u>208.512</u> =====	<u>260.933</u> =====	<u>249.271</u> =====

Sources: Statistiques nationales du commerce extérieur
 Pour les Pays-Bas: Productschap voor Vee en Vlees +
 " " Margarine, Vettén en Oliën

10. OEUFS

A. OEUFS EN COQUILLE

I. Situation de l'approvisionnement

a) Production

Depuis quelques années, des estimations de plus en plus précises concernant l'évolution des mises en incubation des oeufs à couver et des éclosions de poussins dans les Etats membres ont été établies sur base mensuelle. Ces relevés conjoints aux recensements annuels du cheptel effectués dans certains Etats membres permettent de dégager les réactions du rythme de production et son orientation à court terme par rapport à l'évolution de conditions du marché.

En 1969, on peut donc retenir l'évolution suivante dans le cheptel de poules pondeuses et dans les mises en incubation d'oeufs à couver de poules de race de ponte.

Tableau II 8 - Evolution du cheptel de poules pondeuses

dans la C.E.E.

(1967 - 1969) (en millions d'unités)

Etat membre	1967	1968	1969
Allemagne	66,9	67,4	68,8
France (estimation)	70,0	73,0	71,0
Italie	100,0	103,0	110,0
Pays-Bas	15,6	15,7	16,2
U.E.B.L.	12,9	14,7	16,9
Total C.E.E.	265,4	273,8	282,9

Source : Commission des C.E., DG. de l'Agriculture.

./.

Tableau II9 - Evolution des mises en incubation d'oeufs
à couver de race de ponte dans la C.E.E.

(1967 - 1969)

(en 1.000 pièces)

Etats membres	1967	1968	1969	Taux de variation 1969/1968 (en %)
Allemagne	143.000	138.000	164.000	+ 18,8
France	63.000	60.500	62.000	+ 2,5
Italie	41.000	44.000	54.000	+ 22,7
Pays-Bas	41.600	42.500	54.000	+ 27,1
U.E.B.L.	28.100	34.600	45.000	+ 30,1
Total C.E.E.	316.700	319.600	379.000	+ 18,6

Source : Commission des C.E., DG. VI sur base d'enquêtes nationales.

Les chiffres indiqués aux tableaux II8 et II9 font ressortir en 1969 :

- une augmentation du cheptel dans les Etats membres, notamment en Belgique, Allemagne et Italie;
- une très forte augmentation des mises en incubation dans la Communauté de l'ordre de 19 % par rapport à 1968, cette augmentation étant sans précédent au cours des années écoulées.

Ces données permettent d'estimer aussi que le rythme de production d'oeufs en coquille en 1969 se trouve accéléré. Les effets de cette accélération qui se sont manifestés déjà dans le deuxième semestre 1969 ont été plus importants en 1970 pour l'entrée en production de jeunes poulettes, ce qui a déterminé, vu le taux d'auto-alimentation élevé de la Communauté, une situation excédentaire dans ce secteur avec de graves répercussions sur l'évolution des prix.

./.

Tableau I20 - Production des oeufs en coquille - Import - Export

(1967 - 1969)

(en 1.000 tonnes)

Etat membre	1967	1968	1969
<u>Allemagne</u>			
production (1)	794,0	809,4	844,4
importation	75,5	93,6	107,4
exportation	0,5	1,8	1,6
<u>France</u>			
production (1)	592,0	621,0	644,0
importation	4,5	13,5	17,4
exportation	3,7	4,1	4,6
<u>Italie</u>			
production (1)	517,0	520,0	576,0
importation	17,2	15,5	22,5
exportation	0,4	0,4	0,5
<u>Pays-Bas</u>			
production (1)	210,0	228,0	251,4
importation	6,6	9,2	11,4
exportation	47,1	62,1	72,4
<u>Belgique/Luxembourg</u>			
production (1)	182,0	202,0	233,0
importation	0,2	0,4	0,9
exportation	32,9	45,0	69,8
<u>Total C.E.E.</u>			
production	2.295,0	2.380,4	2.548,8
importation (pays tiers)	25,2	26,2	23,3
exportation (pays tiers)	5,3	9,7	11,9

(1) Production = nombre d'oeufs x 57,5 grammes.

Source : O.S.C.E. d'après données nationales de comptabilité économique agricole.

./.

b) Consommation

La consommation d'oeufs dans la Communauté a manifesté une progression régulière au cours des dernières années. En 1969 cette augmentation paraît particulièrement importante notamment en Allemagne et en Italie.

Tableau I2I- Consommation d'oeufs

(1965/66 - 1968/69)

(en kg/tête)

Etat membre	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69
Allemagne	13,7	14,2	14,6	15,2
France	11,0	11,4	12,2	12,7
Italie	9,7	9,4	9,3	9,6
Pays-Bas	12,0	11,6	11,8	12,2
U.E.B.L.	13,6	13,5	14,7(1)	14,7

(1) A partir de 1967/68 changement de série à la suite d'une révision des méthodes statistiques.

Source : Commission des C.E., DG. de l'Agriculture.

Le degré d'auto-provisionnement, en 1968 et 1969 s'élève dans les pays de la Communauté comme suit :

	<u>1968</u>	<u>1969</u>
Allemagne	89,7 %	88,9 %
France	98,6 %	98,1 %
Italie	97,1 %	96,3 %
Pays-Bas	129,9 %	132,0 %
U.E.B.L.	134,1 %	142,0 %
Total CEE	± 99,2 %	± 99,6 %

II. Echanges commerciaux (voir Annexe I)

Les échanges intracommunautaires ont été en nette augmentation en 1969. Ce phénomène est particulièrement remarquable car il est parallèle à une augmentation considérable de la production d'oeufs en coquille dans la Communauté. Il est vraisemblable que cette évolution par rapport à la tendance des années passées est due à une importante augmentation de la consommation dans certains Etats membres.

./.

En ce qui concerne les échanges avec des pays tiers, une diminution des importations et une augmentation des exportations se sont produites en 1969. Toutefois, il est à noter que dans le bilan communautaire la variation demeure minime par rapport à la production globale des Etats membres (moins de 1 %).

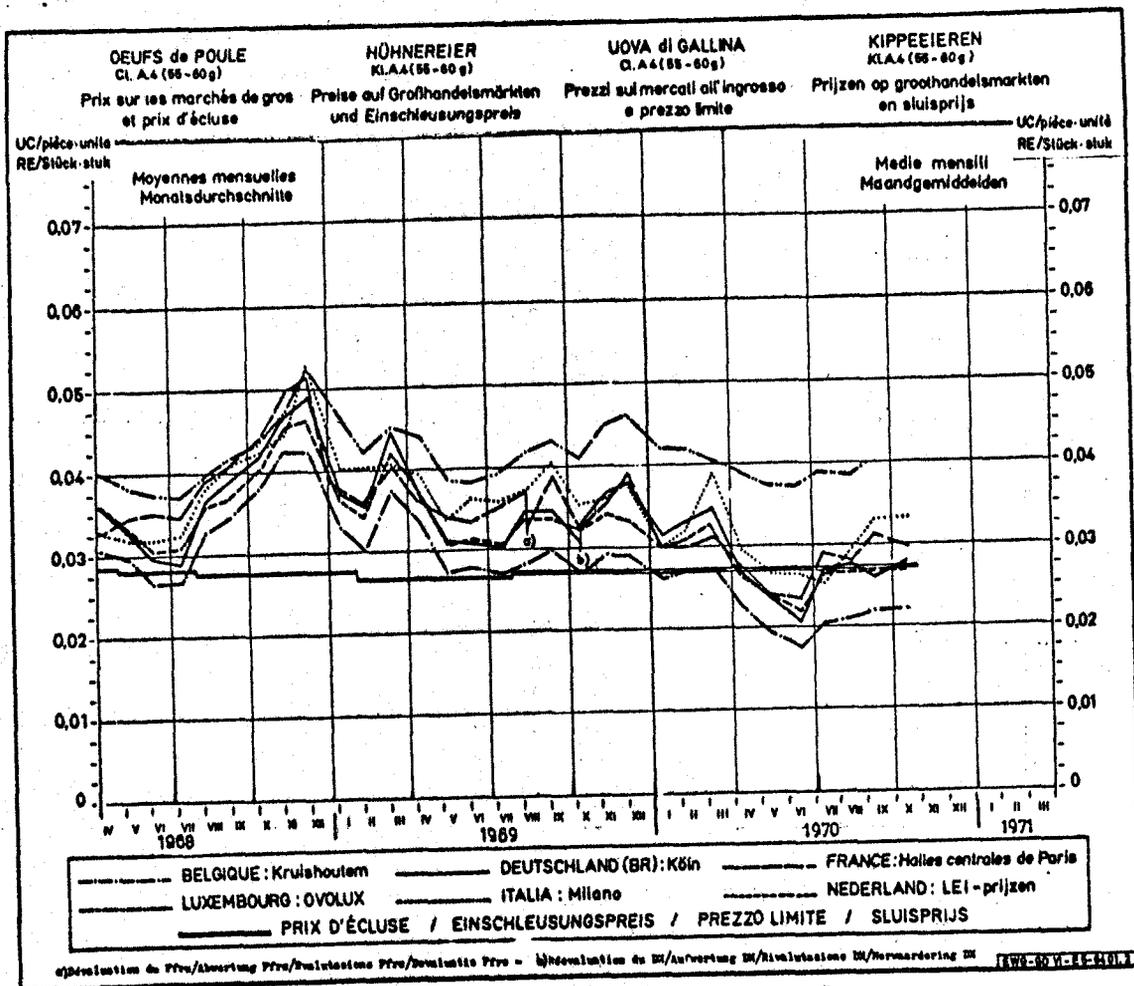
Au cours de l'année 1969 les prix d'offre sur le marché mondial ont marqué une amélioration par rapport à l'année précédente. Toutefois, ils sont demeurés, en ce qui concerne certains pays tiers, inférieurs au prix d'écluse, ce qui a rendu nécessaire la perception en permanence d'un montant supplémentaire qui a varié entre 2,5 et 12,5 u.c. par 100 kg d'oeufs en coquille.

Au cours de l'année 1969, la république de Roumanie a présenté à la Commission la demande de non-fixation du montant supplémentaire pour les oeufs originaires de ce pays dans le cadre de l'article 8 du règlement n° I22/67/CEE. A la suite de la garantie de respect du prix d'écluse, la Commission a décidé en novembre 1969, de joindre la Roumanie aux pays tiers (Pologne, Finlande, république d'Afrique du Sud et Australie) bénéficiant des dispositions de l'article 8 susmentionné.

III. Evolution des prix

Les prix à la production qui avaient marqué un recul sensible au cours des années 1966 et 1967 ont sensiblement augmenté au cours de l'année 1968 et durant les premiers mois de 1969 en suivant la tendance ascensionnelle du cycle conjoncturel. A partir du deuxième semestre 1969 ces prix ont marqué un recul important notamment en Belgique, Allemagne et aux Pays-Bas, mais les prix élevés du début de l'année ont permis aux aviculteurs de compenser cette période de basse conjoncture au cours du deuxième semestre 1969. Par contre durant l'année 1970 les prévisions qui avaient été faites dans le secteur des oeufs, sur la base de l'évolution cyclique des prix et sur la base de la tendance de production calculée à partir des mises en incubation, ont été confirmées par les prix des marchés (graphique 7).

./.



Graphique/Schaubild 7

En effet, une situation très difficile avec des prix inférieurs au prix de revient s'est présentée dans tous les pays membres. Face à cette crise, les aviculteurs ont réagi par un achat moindre de poussins et par l'abattage anticipé des poules de réforme. Ces mesures généralisées dans la C.E.E. permettent de prévoir un retour à une situation plus normale à la fin de l'année 1970.

Tableau I22 - Prix à la production des oeufs

(sauf France et Luxembourg - prix de gros à la vente)
(1966 - 1969)

(en u.c./100pièces)

Etat membre	1966	1967	1968	1969
Allemagne	4,07	3,76	3,60	3,56(1) 3,61(2)
France	4,23	3,77	3,88	3,78(1) 3,62(2)
Italie	3,38	3,45	3,50	3,68
Pays-Bas	2,98	3,08	3,23	2,97
Belgique	2,98	2,96	3,24	3,10
Luxembourg	4,59	4,02	4,22	4,26

(1) Ancien taux de conversion.

(2) Nouveau taux de conversion.

Sources : Allemagne : B.M.L.

France : Halles de Paris

Italie : Forli - Chambre de commerce

Pays-Bas : Producentenprijs (L.E.I.)

Belgique : Ministère de l'Agriculture - Mercuriales

Luxembourg: Prix de gros à la vente.

B. PRODUITS D'OEUF

Contrairement à la situation existant dans le secteur des oeufs, la Communauté reste importatrice de produits d'oeufs.

Le volume des besoins dans la Communauté ne semble pas beaucoup varier.

Le commerce mondial, fortement influencé par des offres en provenance des pays à commerce d'Etat ou centralisé, est caractérisé, comme les années précédentes, par des prix d'offre plus bas que le niveau du prix d'écluse à la frontière de la C.E.E.

En conséquence, afin de ne pas perturber la production indigène et le marché intérieur, il a constamment été fait appel en 1969 à l'application du régime des prélèvements supplémentaires lors de l'importation.

En ce qui concerne la participation au commerce mondial, il y a lieu de noter que les industriels de la Communauté recourent de plus en plus au système du trafic de perfectionnement car les montants des restitutions sont souvent insuffisants dans la situation actuelle du marché à l'extérieur de la Communauté.

A ce sujet, le Conseil et la Commission ont d'une part adopté les règlements concernant le principe et la modalité d'application de la fixation à l'avance des restitutions dans le secteur des produits d'oeufs, d'autre part, la Commission a augmenté les montants des restitutions à l'exportation en les différenciant selon les destinations. Ces mesures permettent actuellement une participation plus aisée des exportateurs de la Communauté au commerce mondial notamment sur les marchés de l'Extrême Orient.

Tableau I23 - Production en produits d'oeufs en 1968

(en tonnes)

Produit	Allema- gne (1)	France (2)	Italie	Pays- Bas(3)	UEEEL.	CIEE
Oeufs entiers liquides ou congelés	2.849	11.143	12.550	6.539	2.502	35.583
Oeufs entiers séchés	157	-	-	764	-	921
Jaunes d'oeufs liquides ou congelés	1.114	4.207	500	4.282	1.500	11.603
Jaunes d'oeufs séchés	130	235	-	764	-	1.129
Ovoalbumine liquide ou congelée	1.314	-	750	6.903	2.900	11.867
Ovoalbumine séchée	102	23	-	291	-	416

(1) Allemagne : y compris trafic de perfectionnement.

(2) France : année 1967.

(3) Pays-Bas : année 1967 y compris trafic de perfectionnement.

Source : Enquête effectuée en 1969 dans les différents Etats membres.

./.

II. VIANDE DE VOLAILLE

I. Situation de l'approvisionnement

a) Production

La production du poulet de chair et dans certains cas celle de la dinde est de plus en plus spécialisée dans la Communauté. Elle se développe dans des liens étroits qui sont établis entre les fabricants d'aliments, les couvoirs, les abattoirs et les producteurs. En 1969, ce processus d'intégration et l'adaptation des structures de la production ont continué l'évolution qui s'était déjà manifestée au cours des années précédentes. En outre, la production d'autres volailles d'abattage telles que la pintade et les dindes, connaît un essor sans précédent dans la Communauté. En ce qui concerne les dindes, la production de poussins dans la Communauté a augmenté d'environ 50 %.

Dans le tableau ci-après, la comparaison des chiffres de l'année 1969 avec ceux de l'année précédente fait ressortir une très forte augmentation de la production de viande de volaille en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et en Italie et la stabilité de la production dans l'U.E.B.L. L'augmentation de la production globale de viande de volaille de la Communauté est de l'ordre de 8 % et dépend notamment de l'activité accrue des couvoirs au cours de l'année 1969.

Tableau I24 - Evolution des mises en incubation d'oeufs
à couver de race de chair dans la C.E.E.

Etat membre	1968	1969	Taux de variation 1969/1968 (en %)
Allemagne	135.733	159.041	+ 17,2
France	299.507	324.575	+ 8,4
Italie	227.227	220.500	- 3,0
Pays-Bas	265.694	297.694	+ 12,0
U.E.B.L.	111.000	110.239	- 0,7
Total C.E.E.	1.039.161	1.112.049	+ 7,0

Source : Commission des C.E., DG.VI sur base d'enquêtes nationales.

Au cours du premier semestre 1970, l'augmentation des incubations s'est poursuivie dans les Etats membres. Les pourcentages d'accroissement étant très remarquables, on peut craindre, à forte raison, une situation excédentaire dans le secteur du poulet de chair. ./.

Le premier signe de pression de l'offre conjoncturelle sur les prix a été constaté durant le deuxième semestre 1970.

Tableau 125 - Production de la viande de volaille - Import - Export

(1967 - 1969)

(en 1.000 tonnes)

Etat. membre	1967	1968	1969
<u>Allé debate</u>			
production	204,0	210,0	223,0
importation	197,3	214,8	218,0
exportation	1,3	1,5	2,0
<u>France</u>			
production	640,0	680,0	729,0
importation	0,8	2,6	3,6
exportation	16,9	18,0	16,0
<u>Italie</u>			
production	420,0	532,0	574,0
importation	6,2	3,5	5,1
exportation	1,7	2,6	2,4
<u>Pays-Bas</u>			
production	196,0	213,0	239,0
importation	1,8	1,3	1,7
exportation	131,2	158,1	171,3
<u>Belgique/Luxembourg</u>			
production	100,0	99,0	102,0
importation	0,7	1,1	1,6
exportation	28,9	23,2	23,0
<u>Total C.E.E.</u>			
production	1.560,0	1.734,0	1.862,0
importation (pays tiers)	49,5	43,3	41,2
exportation (pays tiers)	20,1	21,5	23,2

Source : O.S.C.E. d'après données nationales de comptabilité économique agricole.

b) Consommation

Le niveau de consommation de viande de volaille dans les Etats membres est en progressive augmentation. Ce fait est à attribuer notamment à la demande accrue des consommateurs pour les volailles autres que le poulet de chair et les parties de volailles.

Tableau I26- Consommation de viande de volaille

(1966/67- 1968/69)

(en kg/tête)

Etat membre	1966/67	1967/68	1968/69
Allemagne	6,8	7,1	7,4
France	12,3	12,6	13,7
Italie	9,8	10,2	10,4
Pays-Bas	4,5	5,2	5,4
Belgique/Luxembourg	10,2	10,5	11,0

Source : Commission des C.E., DG. de l'Agriculture.

Le degré d'auto-approvisionnement en 1968 et 1969 est le suivant :

	<u>1968</u>	<u>1969</u>
Allemagne	49,6 %	50,8 %
France	102,3 %	101,7 %
Italie	99,9 %	99,5 %
Pays-Bas	379,0 %	344,0 %
U.E.B.L.	128,7 %	126,6 %
Total CEE	98,8 %	99,0 %

II. Echanges commerciaux (voir Annexe II)

A l'intérieur de la Communauté, les échanges commerciaux dans le secteur de la volaille abattue sont en augmentation continue.

Sur la base de chiffres provisoires, on peut estimer que ces échanges sont très proches de 200.000 tonnes, ce qui représente une augmentation de 40 % par rapport à l'année 1966.

Cette augmentation considérable est due principalement à l'incidence des besoins de l'Allemagne qui demeure encore la principale importatrice de viande de volaille dans la Communauté. En effet, ses importations en provenance des autres Etats membres ont progressé de 138.000 tonnes en 1966

./.

à 176.000 tonnes en 1968 pour atteindre en 1969 182.000 tonnes. En même temps les importations en provenance des pays tiers diminuaient de 38.000 tonnes en 1968 à 34.000 tonnes en 1969.

La même tendance se manifeste dans les autres Etats membres et il est intéressant de noter que les importations en provenance des pays tiers sont représentées en moyenne par des parties de volaille dont l'importance relative croît constamment.

III. Les prix

Les prix à la production qui avaient marqué dans les années 1965 à 1968 une nette tendance à la diminution, manifestent une reprise en 1969; cette reprise se poursuit au cours du premier semestre 1970. En effet, l'augmentation de la demande dans les Etats membres a déterminé un écoulement aisé de quantités offertes sur les marchés.

Tableau I27 Prix à la production du poulet de chair

(1966 - 1969)

(en u.c./100 kg poids vif)

Etat membre	1966	1967	1968	1969
Allemagne	57,00	50,00	45,50	45,25(1) 45,95(2)
France	45,14	43,33	41,93	45,56(1) 43,57(2)
Italie	53,80	51,33	52,16	54,72
Pays-Bas	46,69	43,09	43,09	43,37
Belgique	45,54	44,34	47,26	49,80
Luxembourg	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

(1) Ancien taux de conversion.

(2) Nouveau taux de conversion.

Sources : Allemagne : B.M.L. Prix payés aux producteurs.

France : Halles de Paris (coefficient 69 %).

Italie : Marché de Forlì - Prix à la production départ ferme.

Pays-Bas : L.E.I. -Prijzenstatistiek : prix payés aux producteurs.

Belgique : Marché de Dinze : prix de gros à l'achat.

En ce qui concerne le deuxième semestre 1970, il y a lieu de craindre une forte baisse de cours. En effet, d'une part, la production accrue de poulet de chair et d'autre volailles telles que la pintade et la dinde, et, d'autre part, l'abattage anticipé de poules pondeuses détermineront une pression que la consommation ne pourra vraisemblablement pas résorber.

IMPORTATIONS ORIGINES EN COQUILLE

(1957 - 1969)

(en tonnes)

Etat membre	1957		1958		1959		1960	
	t. total	C.P.E.	t. total	C.P.E.	t. total	C.P.E.	t. total	C.P.E.
Allemagne	75.510	63.881	84,6	82.883	10.708	100.457	107.386	100.457
U.E.B.L.	166	143	86,1	300	67	836	909	73
France	4.407	4.357	98,9	12.136	13	17.465	17.491	26
Italie	17.202	3.859	22,4	1.876	13.601	8.577	22.541	13.964
Pays-Bas	6.465	6.308	97,6	7.095	1.835	9.090	11.418	2.328
C.P.E.	103.750	78.548	75,7	104.290	26.224	136.425	159.745	85,4
			24,3					23.320
								14,6

EXPORTATIONS OEUFES EN COQUILLE

(1967 - 1969)

(en tonnes)

Etat membre	1967		1968		1969		
	t. total	C.P.E.	t. total	C.P.E.	t. total	C.P.E.	
Allemagne	490	291	59,5	655	61,7	941	59,7
U.E.B.L.	33.108	31.770	96,0	43.120	4,6	67.507	96,2
France	3.705	1.921	51,8	2.461	41,1	2.702	59,0
Italie	418	50	12,0	17	336	27	5,3
Pays-Bas	47.992	46.290	96,5	57.697	7,2	66.268	91,4
C.P.E.	85.703	80.432	93,8	103.950	8,5	137.445	92,0
							11.908
							8,6

Source: Office statistique des Communautés européennes

I2. FRUITS ET LEGUMES

I. SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT

a) Production

L'évolution de la production totale de fruits par rapport à l'année 1968 est caractérisée par une tendance vers la stabilité. Comme le démontre le tableau suivant, la production globale peut être estimée à 15 millions de tonnes environ. Cependant, il y a lieu de remarquer, d'une part, une récolte record de pommes (1 Mio t en plus par rapport à la récolte 1968) et, d'autre part, des récoltes réduites notamment dans le secteur des pêches (500.000 tonnes en moins par rapport à l'année 1968).

Tableau I28 - Production des fruits pour le commerce

(1966 - 1969)

(en 1.000 tonnes)

Etat membre	1966	1967	1968	1969
Allemagne	1.536	1.884	1.772	2.121
France	2.324	2.583	2.967	2.647
Italie (1)	9.734	9.129	9.580	9.427
Pays-Bas	522	622	680	693
Belgique	298	389	356	446
Luxembourg	10	13	8	8
C.E.E.	14.424	14.620	15.363	15.342

(1) Production totale

L'augmentation de la récolte de pommes, bien que générale dans la Communauté, s'est manifestée notamment en Allemagne où elle a été influencée certainement par le phénomène de l'alternance dans la production et en France.

Pour ce qui concerne les poires la production tend plutôt à se stabiliser, les augmentations et diminutions régionales de la récolte se compensent dans une large mesure.

La récolte de pêches fut très faible dans toute la Communauté; notamment en Italie où la diminution fut de 400.000 tonnes par rapport à 1968.

Tableau 129. - Production de pommes, poires et pêches

(1966 - 1969)

(en 1.000 tonnes)

Produits	1966	1967	1968	1969
Pommes	4.870	5.175	4.667	5.601
Poires	2.160	1.909	2.299	2.311
Pêches	1.722	1.529	1.866	1.328

La production totale de légumes dans la Communauté s'établit en 1969, si l'on ajoute au chiffre total figurant au tableau suivant la production belge qui n'est pas encore connue, est du même ordre que celle des années précédentes.

./.

Tableau I30- Production des légumes pour le commerce

(1966 - 1969)

(en 1.000 tonnes)

Etat membre	1966	1967	1968	1969
Allemagne	1.495	1.550	1.375	1.312
France	5.243	5.361	4.805	4.783 ⁽¹⁾
Italie	10.368	10.620	10.453	11.191
Pays-Bas	1.602	1.838	1.786	1.869
Belgique	690	979	882	937
Luxembourg	5	5	5	5,4
C.E.E.	19.403	20.353	19.306	20.097,4

(1) Données provisoires

Les cultures de tomates et des choux-fleurs qui représentent ensemble un tiers de la production totale des légumes de la Communauté, se sont stabilisées au niveau déjà atteint il y a quelques années; cette même stabilité se manifeste également au niveau des Etats membres.

Tableau I31 - Production des choux-fleurs et des tomates

(1966 - 1969)

(en 1.000 tonnes)

Produit	1966	1967	1968	1969
Choux-fleurs	1.183	1.328	1.319	1.303
Tomates	4.494	4.497	4.265	4.645

La récolte des autres espèces de légumes n'a pas subi elle non plus en 1969 de changements importants par rapport à l'année précédente.

b) Consommation

Les caractéristiques principales de la consommation totale de fruits et légumes sont comme dans le passé, le degré d'auto-approvisionnement assez élevé, le fait que les importations - exception faite pour les agrumes - s'effectuent principalement hors saison et le niveau de la consommation par habitant différent selon les régions de la Communauté.

Ces mêmes caractéristiques ont marqué l'année 1969. Pour les fruits, le degré d'auto-approvisionnement s'est maintenu à 88 % tandis que pour les légumes, le taux a baissé de 102 % à 100 %. Certaines données statistiques indiquent que la consommation des légumes fins s'accroît progressivement, au détriment des légumes grossiers. En matière de fruits, de telles modifications progressives dans les habitudes de consommation ne sont guère à observer.

II. ECHANGES COMMERCIAUX

Dans le secteur des fruits, les échanges intra-communautaires comme ceux avec les pays tiers ont été, ces dernières années, stables.

Comme démontré au tableau suivant, les échanges intracommunautaires de fruits atteignent le niveau de 1,6 Mio de tonnes.

./.

Les importations de fruits en provenance des pays tiers se situent à 2,5 millions de tonnes, tandis que les exportations à destination des pays tiers sont de 0,8 million de tonnes par année.

Dans le secteur des légumes, les importations en provenance des pays tiers sont égales aux exportations (0,5 million).

Tableau I32 - Echanges en matière de fruits et légumes
(1966 - 1968)

(en millions de tonnes)

Produit et provenance	Importations			Exportations		
	1966	1967	1968	1966	1967	1968
<u>Fruits</u>						
Monde	4,1	4,-	4,-	2,3	2,3	2,4
C.E.E.	1,5	1,5	1,5	1,6	1,5	1,6
Pays tiers	2,6	2,5	2,5	0,7	0,8	0,8
<u>Légumes</u>						
Monde	1,7	1,8	1,8	1,6	1,7	1,8
C.E.E.	1,2	1,3	1,3	1,2	1,3	1,3
Pays tiers	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,5

III. SITUATION SUR LE MARCHE MONDIAL

Comme il l'a été noté dans le rapport précédent, un véritable marché mondial n'existe pas pour le secteur des fruits et légumes. L'exception toutefois à cette règle concerne les

oranges, la production communautaire constituant un tout avec la production de l'ensemble du Bassin Méditerranéen.

Aucune évolution spectaculaire pouvant influencer la Communauté n'est à signaler en ce qui concerne la production et les prix des fruits et légumes, dans les pays tiers. Cependant, la récolte d'oranges dans le Bassin méditerranéen a connu une assez forte augmentation en 1969, de sorte que pendant la période de commercialisation 1969/70 des mesures spéciales aux frontières de la Communauté ont dû être prises afin de compenser la baisse des prix d'offre qui résultait de cette situation.

La production de pommes telle analysée ci-dessus a entraîné un malaise généralisé dans ce secteur. Cela a conduit pendant la période de commercialisation 1969/70 à un certain nombre de mesures conservatoires prises au niveau communautaire et destinées à éviter que des importations trop massives en provenance des pays tiers ne viennent aggraver la situation. Ces mesures ont consisté à limiter les importations, pendant les mois d'avril, mai et juin 1970, à 80 % des quantités réalisées au cours d'une période de référence.

IV. LES PRIX

Il peut être conclu des communications régulières que les Etats membres font parvenir à la Commission au titre du système communautaire de stabilisation du marché, que les prix des tomates et des choux-fleurs ont été stables en 1969 et que des retraits réduits ont été opérés (voir tableau I33) : ces retraits ne portaient que sur 10 % environ des quantités retirées du marché pendant l'année précédente.

Dans le secteur des fruits, la situation pour les pêches et pour les raisins de table a été satisfaisante; en 1969/70 aucune opération de retrait n'a été nécessaire. Pour les autres fruits, cependant, des difficultés d'écoulement sérieuses se sont manifestées; aussi bien afin de rééquilibrer les marchés des pommes, des poires et des oranges, des quantités importantes ont elles été retirées, pendant la campagne de commercialisation 1969/70.

Tableau 133 - QUANTITES DE PRODUITS AYANT FAIT L'OBJET D'INTERVENTIONS

(en tonnes)

A. Campagne 1968/1969					
PRODUITS toutes caté- gories	BELGIQUE	FRANCE (1)	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS
Choux-fleurs	-	5.598	-	-	-
Tomates	-	1.880	-	-	-
Pêches	-	82.644	17.640	-	-
Poires	20.577	55.007	73.867	-	60.865
Pommes	586	20.130	-	-	-
Oranges	-	-	34.590 ⁽¹⁾	-	-

(1) données provisoires

B. Campagne 1969/1970					
PRODUITS toutes caté- gories	BELGIQUE	FRANCE (1)	ITALIE (1)	LUXEMBOURG	PAYS-BAS
Choux-fleurs	-	4.295	-	-	-
Tomates	-	1.667	-	-	-
Pêches	-	-	-	-	-
Poires	-	-	117.584	-	230
Pommes	17.414	60.000	-	150	22.858
Oranges	-	-	85.058	-	-

(1) données provisoires

Le Conseil, par ailleurs, a pris, sur proposition de la Commission, à la fin de l'année 1969 une série de mesures spécifiques tendant à réaliser de meilleures conditions de production et de commercialisation pour les produits en difficulté. La réalisation de certaines de ces mesures, telle que la réduction du potentiel de production par l'octroi d'une prime d'arrachage⁽¹⁾ (pommes, poires, pêches) et un programme de restructuration de la production,⁽²⁾ (oranges) s'étalant sur plusieurs années, des améliorations immédiates ne peuvent pas être attendues.

V. CAMPAGNE 1970-1971

Le début de la campagne 1970-1971 a été relativement difficile pour un certain nombre de fruits. La production de poires et de pêches a atteint des niveaux records; la production de pommes est estimée à un niveau inférieur à celle de l'année passée, mais elle est de loin supérieure à celle de l'année 1968/1969.

Les prix en début de saison par conséquent sont restés faibles, notamment pour les poires d'été et pour les pommes, des quantités relativement importantes ayant été retirées du marché dans le cadre de la réglementation communautaire en vigueur.

(1) Règlement (CEE) n° 2517/69

(2) Règlement (CEE) n° 2511/69

13. VINI. Situation de l'approvisionnementa) Production (tableaux I34 et I35)

Pour les campagnes 1968/69 et 1969/70 la production communautaire se caractérise par un niveau relativement bas par rapport à la campagne précédente. La production française est particulièrement faible tandis que la production italienne est revenue à un bon niveau moyen. La production allemande est en diminution surtout si elle est comparée aux forts bons résultats des deux campagnes précédentes.

Les variations sont liées, en particulier pour la France, aux conditions météorologiques qui n'ont pas été favorables au moment de la récolte.

Tableau I34 - Evolution de la superficie des vignes à raisin
de cuve en production dans la C.E.E.
 (1965/66 - 1968/69)

(en I.000 ha)

Etat membre	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69
Allemagne	69	69	69	70
France	I.244	I.243	I.237	I.232
Italie	I.556	I.533	I.517	I.497
Pays-Bas	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-
Luxembourg	1	1	1	1
C.E.E.	2.870	2.846	2.824	2.800

Source : Office statistique des Communautés européennes.

Tableau I35 - Production de vin dans la Communauté (1)

(1965/66 - 1969/70)

(en I.000 hl)

Etat membre	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69	1969/70 (estimations)
Allemagne	5.200	5.235	6.300	6.289	5.640
France	66.707	61.166	61.072	65.445	49.603
Italie	68.206	64.706	74.725	65.323	71.700
Pays-Bas	10	9	11	10	10
Belgique	3	4	5	13	10
Luxembourg	112	129	123	116	121
C.E.E.	140.238	131.249	142.237	137.196	127.084

(1) Production destinée à la vinification uniquement.

Sources : - pour les quatre premières campagnes : O.S.C.E.
- pour la campagne 1969/70 : déclaration de récolte des Etats membres.

b) Utilisations internes (tableaux I36 et I37)

Analysées sur plusieurs campagnes, les utilisations internes sont toujours en légère progression, mis à part le chiffre concernant les utilisations internes en France afférent à la dernière campagne. Cette croissance est due à l'effet conjugué de l'augmentation de la population et de l'augmentation faible, certes, mais réelle de la consommation de vin par tête.

Ce dernier phénomène est lié notamment à l'amélioration de la qualité moyenne des vins et aussi à l'élévation du niveau de vie. Malgré tout, la consommation par tête reste à des niveaux très différents selon les Etats membres.

./.

- 269 -

Tableau I36 - Utilisations internes du vin dans la Communauté (1)

(1965/66 - 1969/70)

(en I.000 hl)

Etat membre	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69	1969/70 (estimations)
Allemagne	10.822	10.363	10.732	11.173	11.650
France	69.808	67.277	64.013	66.788	62.325
Italie	62.286	63.587	67.076	67.626	69.600
Pays-Bas	419	486	533	651	750
Belgique	741	930	978	1.022	1.112
Luxembourg	109	119	128	118	123
C.E.E.	144.185	142.762	143.460	147.378	145.580

(1) Utilisations indigènes totales, y compris les pertes.

Sources :- pour les quatre premières campagnes : O.S.C.E.

- pour la campagne 1969/70 : déclaration de récolte des Etats membres.

Tableau I37 - Consommation de vin par tête en année

(1965/66 - 1968/69)

(en litres)

Etat membre	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69
Allemagne	15,4	15,1	15,3	15,9
France	119,0	115,0	112,0	113,0
Italie	112,0	113,0	116,0	116,0
Pays-Bas	3,3	3,8	4,2	5,0
Belgique	7,7	9,6	10,0	10,5
Luxembourg	31,3	34,0	35,9	33,2
C.E.E.	69,0	69,0	69,0	69,3

Sources : O.S.C.E.

./.

II. Echanges commerciaux (tableau I38)

Les importations de la C.E.E. en provenance des pays tiers ont été marquées durant la campagne 1969/70 par un très fort accroissement des importations françaises en provenance d'Algérie qui ont dépassé 7.000.000 d'hectolitres.

En outre, les exportations de la C.E.E. vers les pays tiers augmentent régulièrement.

Les échanges entre les Etats membres évoluent différemment selon les Etats.

Les importations allemandes sont toujours d'un niveau élevé, une tendance à l'augmentation se manifestant pour les importations en provenance des pays tiers. Les exportations allemandes, toujours faibles, évoluent favorablement.

Les importations françaises en particulier en provenance de l'Algérie, ont connu un développement sensible au cours de la campagne 1969/70. Les importations en provenance des autres Etats membres ne concernent toujours que les vins de qualité. Leur progression est continue mais elles restent très faibles. Les exportations françaises à destination, tant des pays tiers que de la Communauté, sont relativement stables.

En Italie, les importations sont toujours très faibles. Celles en provenance de la C.E.E. continuent de progresser, tandis qu'une poussée importante des importations en provenance des pays tiers a été constatée en 1968/69. Les exportations ont marqué un certain accroissement pendant la campagne 1969/70.

En Belgique et au Luxembourg les échanges n'évoluent guère.

Par contre, aux Pays-Bas, les importations, surtout celles en provenance des pays tiers, continuent de progresser fortement: elles sont constituées essentiellement de vins importés des pays du Maghreb ou de la Grèce et réexportés vers l'Allemagne.

Tableau 138 - Importations et exportations en vin dans la Communauté
(1965/66- 1968/69) (en 1.000 hl)

Etat membre		1965/66	1966/67	1967/68	1968/69
A Importations					
Allemagne	total	5.670	4.632	4.907	5.592
	CEE	3.849	2.749	3.101	3.663
	pays tiers	1.821	1.883	1.806	1.929
France	total	9.306	6.887	5.278	5.535
	CEE	88	78	95	104
	pays tiers	9.218	6.809	5.183	5.431
Italie	total	87	95	114	192
	CEE	36	64	80	91
	pays tiers	51	31	34	101
Pays-Bas	total	432	576	749	1.011
	CEE	243	260	281	307
	pays tiers	189	316	468	704
Belgique	total	1.019	950	998	1.108
	CEE	533	609	595	626
	pays tiers	486	341	403	482
Luxembourg	total	45	46	46	54
	CEE	29	32	30	34
	pays tiers	16	14	16	20
C.E.E.		11.781	9.394	7.911	8.666
B Exportations					
Allemagne	total	218	260	254	288
	CEE	24	28	33	38
	pays tiers	194	232	221	250
France	total	4.136	3.412	3.501	3.839
	CEE	2.705	1.971	1.971	2.303
	pays tiers	1.431	1.441	1.530	1.536
Italie	total	2.507	2.214	2.763	2.889
	CEE	1.341	1.311	1.632	1.800
	pays tiers	1.166	903	1.131	1.089
Pays-Bas	total	15	97	159	400
	CEE	15	97	159	400
	pays tiers	-	-	-	-
Belgique	total	66	52	54	88
	CEE	61	52	54	87
	pays tiers	5	-	-	1
Luxembourg	total	68	61	57	57
	CEE	68	61	57	57
	pays tiers	-	-	-	-
C.E.E.		2.232	2.304	2.607	2.735

Source : O.S.C.E.

III. Les prix

Jusqu'à l'établissement d'un marché unique, les prix des vins, au stade de la production, ont suivi dans les Etats membres producteurs une évolution différente.

En Allemagne, les prix sont restés toujours très influencés par la quantité de la récolte.

En France, la tendance à la hausse, déjà constatée pour les campagnes précédentes, s'est poursuivie durant les campagnes 1968/69 et 1969/70, pour fléchir légèrement en fin de campagne. Ce mouvement semble avoir gagné l'Italie.

Depuis la mise en route de l'organisation commune de marchés, les prix semblent s'être stabilisés malgré un léger effritement des prix de certains types sur quelques places.

Tableau I39 - Evolution des prix du vin dans la C.E.E.
(1965/66 - 1969/70)

Campagne	ALLEMAGNE		FRANCE	ITALIE
	en u.c./hl		en u.c. par degré et par hl.	en u.c. par degré et par hl.
	Vin blanc de consommation courante Pfalz Mosel		Vin rouge de consommation courante, de 9 à 11 ° Moyenne des cinq places de référence	Vin rouge de consommation courante Moyenne des trois vins suivants : Ravenna 9 - 10 ° Treviso (Merlot) 9 - 11 ° Bari (Rosso Barletta) 12 - 13 °
1965/66	29,52	35,90	1,06	1,05
1966/67	27,20	35,00	1,16	1,06
1967/68	21,50	26,52	1,215	1,02
1968/69	25,83	28,33	1,25	1,19
1969/70(1)	30,27	34,97	1,38	1,21

(1) De septembre 1969 à mars-avril 1970.

- 213 -

I4. TABAC

I. Situation de l'approvisionnement

La production de tabac en feuilles de la Communauté, dépassant 150.000 tonnes entre 1955 et 1959, s'élève actuellement en moyenne à 135.000 tonnes (voir tableau I40 - B).

La production mondiale, qui atteignait plus ou moins trois Mio de tonnes il y a dix ans, a nettement augmenté depuis lors et se situe maintenant aux environs de cinq Mio de tonnes. De ce fait, la production communautaire de tabac ne représente guère que plus ou moins 3 % de la production mondiale.

L'Allemagne (avec environ 8.000 tonnes) et la Belgique (avec environ 2.000 tonnes) ne produisant ensemble qu'à peu près 7 % du total communautaire, la culture du tabac dans la C.E.E. est donc concentrée essentiellement en Italie et en France puisqu'elle n'est pas pratiquée aux Pays-Bas. Le tableau I41 contient des informations concernant la répartition de la production de tabac en feuilles par groupes de variétés.

L'évolution des superficies depuis 1955 présente les caractéristiques suivantes (voir tableau I40 - A) :

- diminution sensible en Allemagne (- 7.000 ha = - 70 %), en France (- 8.900 ha = - 30 %) et en Belgique (- 600 ha = - 50 %)
 - relative stabilité en Italie (abstraction faite d'une diminution temporaire des surfaces causée par le mildiou au début des années soixante).
- ./.

Tableau I40 - Evolution de la superficie et de la production du tabac produit

274

dans la Communauté

(1955 - 1969)

Etat membre	1955	1965	1966	1967	1968	1969 (prov.)
A) Superficies récoltées (000 ha)						
Allemagne	10,6	3,7	3,4	3,5	3,5	3,2
France	29,0	21,3	20,6	19,8	20,4	20,1
Italie	48,4	55,4	54,1	53,8	51,8	46,6
Belgique	1,2	0,8	0,7	0,5	0,6	0,6
C.E.E.	89,2	81,2	78,7	77,6	76,3	70,6
B) Production (000 tonnes de tabac en feuilles)(1)						
Allemagne	26,0	8,7	9,5	8,6	7,4	7,9
France	56,3	49,0	47,1	47,5	51,9	48,2
Italie	72,3	73,5	73,1	86,9	74,1	75,8
Belgique	3,0	2,2	1,9	1,6	1,8	1,8
C.E.E.	157,6	133,4	131,7	144,6	135,2	133,8

(1) Un coefficient de l'ordre de 0,85 doit être appliqué au poids de tabac en feuilles récolté dans la Communauté pour obtenir le poids de tabac brut (emballé) produit.

Source : C.S.C.E.

Tableau I41 - Répartition de la production de tabac en feuilles de la CEE

par groupes de variétés et par Etat membre

(1964 - 1969)

(en 1.000 t.)

Variété	Pays	1964	1965	1966	1967	1968	1969 (prov.)
Tabacs noirs séchés à l'air (Dark air cured)	Allemagne	4,9	4,0	4,2	4,3	3,8	3,7
	France	43,3	48,3	46,8	47,1	50,0	43,2
	Italie	13,1	14,1	13,9	14,6	14,2	11,7
	Belgique	2,4	2,2	1,9	1,5	1,8	1,8
Tabacs d'orient (Sun cured)	Italie	26,6	23,2	22,6	29,1	16,9	21,7
Tabacs clairs séchés à l'air (Light air cured)	Allemagne	4,4	4,2	4,7	3,6	2,9	3,2
	France	0,1	0,2	0,3	0,4	0,5	0,6
	Italie	17,7	16,7	16,5	22,4	25,6	29,5
Tabacs séchés à l'air chaud (Flue cured)	Allemagne	0,7	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7
	Italie	11,5	9,8	10,6	11,5	9,3	9,4
Tabacs séchés au feu (Fire cured)	Italie	9,0	8,4	8,3	8,7	7,6	6,7
Autres tabacs spéciaux et divers	Italie	1,1	1,2	1,1	0,7	0,5	0,4

Source : Communications des Etats membres.

II. Echanges commerciaux

Compte tenu du volume de la production et des utilisations internes, la Communauté est nettement déficitaire en tabac.

Les importations de la C.E.E. en provenance des pays tiers marquent depuis les années 1960-1961 une nette tendance à la hausse : en 1969 elles ont dépassé 266.000 tonnes (+ 45 %).

Les exportations à destination des pays tiers sont de l'ordre de 5.000 à 6.000 tonnes y compris les réexportations (4.000 - 5.000 tonnes) (voir tableau I42).

Du fait de l'existence de stocks importants de tabac chez les fabricants de produits manufacturés, les résultats du commerce extérieur ne reflètent cependant pas exactement les utilisations réelles.

De plus, les chiffres fournis au tableau I42 mettent en évidence un recul des importations en 1963. Ce phénomène tout à fait exceptionnel peut s'expliquer notamment par l'utilisation en France, de nouvelles modalités de dédouanement (entrepôts douaniers). Cette anomalie concerne en effet l'ensemble des importations françaises de tabac brut pour l'année 1968 qui enregistrent un recul d'environ 60 % par rapport au niveau antérieur, ce phénomène se manifestant encore en 1969, mais à un moindre degré.

Les échanges intracommunautaires, bien que dépassant 26.000 tonnes (sur base de chiffres d'importations), ne concernent en fait qu'environ 7.000 tonnes de tabacs indigènes qui font l'objet de ventes de la part de l'Italie et de la France; pour le reste il s'agit d'échanges portant sur des tabacs originaires des pays tiers et réexportés par la suite vers d'autres Etats membres.

./.

Tableau I42 -- Importations et exportations de tabac brut de la C.E.E.
(1966 - 1969) (en 1.000 t.)

Provenance	1966	1967	1968	1969
<u>A) Importations</u>				
TDC 24.01A : Tabacs par colis minimum 280 u.c. par 100 kg net				
MONDE	4.662	4.846	3.143	4.686
dont - CEE	1.837	1.941	1.508	1.791
- Extra-CEE	2.825	2.905	1.635	2.894
TDC 24.01B : Autres tabacs bruts; déchets de tabacs				
MONDE	278.758	296.164	240.942	292.435
dont - CEE	16.808	21.213	23.907	26.450
- Extra-CEE	261.950	274.950	217.036	265.983
<u>B) Exportations</u>				
TDC 24.01A : Tabacs par colis minimum 280 u.c. par 100 kg net				
MONDE	682	484	662	821
dont - CEE	641	347	556	679
- Extra-CEE	41	139	107	144
TDC 24.01B : Autres tabacs bruts; déchets de tabacs				
MONDE	17.006	18.732	20.723	22.421
dont - CEE	11.679	13.704	13.660	16.303
- Extra-CEE	5.327	5.029	7.064	6.119

Source : Office Statistique des Communautés Européennes.

III. LA POLITIQUE D'AMELIORATION DE LA STRUCTURE AGRICOLE DANS LA COMMUNAUTE (1)

A. L'évolution récente

1. Mesures nouvelles et modifications de mesures existantes au cours des années 1968 et 1969

a) Allemagne

La politique de structure agricole en Allemagne a été essentiellement caractérisée, au cours des années 1968 et 1969, par un renforcement de son orientation vers l'accroissement de la mobilité des facteurs de production terre et travail.

C'est ainsi qu'a été instituée une rente de cession de terre (Landabgaberente) tandis que l'allocation de vieillesse (Altersgeld) accordée aux agriculteurs qui cessent toute activité agricole après l'âge de 65 ans accomplis était portée simultanément de 150 DM (41,0 UC) à 175 DM (47,8 UC) (2). Les agriculteurs dont l'agriculture est la profession principale, qui utilisent une surface d'exploitation ne dépassant pas une certaine dimension (environ 10 ha) et qui, à l'âge de 60 ans, dans certains cas exceptionnels à l'âge de 55 ans, abandonnent leur activité professionnelle agricole et libèrent leur exploitation en vue de son utilisation à des fins d'amélioration de structure, peuvent désormais percevoir une rente de cession de terre d'un montant de 275 DM (75,1 UC) pour les personnes mariées et de 180 DM (49,2 UC) pour les célibataires.

De plus, une prime de 500 DM/ha (136,6 UC/ha) pour la cession à bail à long terme de terre agricole a été instituée. Elle peut être accordée aux titulaires d'exploitations non susceptibles de développement qui cessent leur activité professionnelle agricole et cèdent leur terre à bail pour au moins 12 ans à des agriculteurs dont l'exploitation atteint de ce fait la dimension d'une exploitation assurant par elle-même un revenu complet. Si l'exploitation est abandonnée à l'occasion de l'exécution d'un remembrement et si la terre est cédée à bail pour une durée de 18 ans, en plus de la prime susmentionnée, les pouvoirs publics prennent en charge les frais de remembrement (directives du 10 mars 1969).

./.

- (1) Pour ce qui concerne la période antérieure à celle que couvre le présent rapport, les mesures et les résultats ont été exposés dans le rapport concernant les politiques nationales de structure agricole dans la Communauté, COM(68) 1000, partie F, ainsi que dans les monographies sur la politique de structure agricole des Etats membres.
- (2) 4ème loi amendant et complétant la loi sur l'aide de vieillesse (Altershilfe) des agriculteurs du 29 juillet 1969, BGBI I, page 1017.

Dans ce contexte, il y a lieu de mentionner deux autres lois qui n'ont pas été adoptées spécialement en faveur de l'agriculture, mais qui peuvent cependant exercer aussi des effets favorables sur la mobilité de terre et du travail.

D'une part, une base légale a été donnée à la réadaptation professionnelle des agriculteurs qui veulent quitter l'agriculture (1). D'autre part, la loi sur la promotion de la formation (Ausbildungsförderungsgesetz), du 24 septembre 1969, qui est entrée en vigueur le 1er juillet 1970, a instauré pour la formation scolaire professionnelle un système de bourses dont les enfants des agriculteurs bénéficieront également. Ces mesures de promotion de la mobilité de la terre et du travail ont été complétées par une politique économique régionale renforcée : jusqu'à la fin de 1969, on a élaboré et mis en vigueur, pour 12 régions, des programmes régionaux ayant pour objet de créer chaque année environ 20.000 emplois nouveaux.

Pendant la période couverte par le présent rapport, les mesures d'amélioration de la structure de la production ainsi que de l'infrastructure agricole ont été, pour l'essentiel, poursuivies sans aucun changement. Une nouveauté a été toutefois introduite : il s'agit d'un encouragement en faveur des "cercles de machines" (Maschinenringe), consistant en une subvention dégressive, limitée à cinq ans, pour les frais de personnel et de matériel.

L'encouragement de la rationalisation de la commercialisation est caractérisé par l'adoption de la loi sur la structure du marché (Marktstrukturgesetz) du 16 mai 1969 (2). Cette loi a en premier lieu pour but de favoriser l'intégration horizontale dans l'agriculture par la constitution de groupements de producteurs et d'associations de tels groupements, afin d'obtenir ainsi une concentration de l'offre et une amélioration de la qualité du produit agricole ainsi que de l'approvisionnement des marchés.

(1) Loi sur la promotion du travail (Arbeitsförderungsgesetz) du 28 juin 1969 (BGBl I 5582).

(2) BGBl I page 423.

Cette loi contient cependant aussi une disposition destinée à favoriser l'intégration verticale. En vertu de cette disposition, les entreprises qui passent des contrats avec des groupements de producteurs peuvent obtenir des subventions pour des investissements à la condition que les contrats satisfassent à certaines conditions.

Jusqu'à présent, des dispositions d'application fixant entre autres les dimensions minimales ont été arrêtées pour les produits ou groupes de produits suivants : animaux de boucherie et porcelets, lait et produits laitiers, produits de la pêche, vin, oeufs et volaille, céréales de qualité.

Enfin, un fonds des ventes central⁽¹⁾ qui doit avoir pour tâche de promouvoir une politique offensive en matière de vente a été institué. Les ressources financières du fonds sont fournies essentiellement par des contributions des groupes économiques intéressés au marché agricole. Une subvention dégressive couverte par des fonds de l'Etat fédéral est cependant prévue pour la période de démarrage. Le fonds des ventes disposera de 1970 à 1973 d'environ 100 à 150 millions de DM (27,3 - 41,0 Mio UC), ultérieurement de 100 millions de DM (27,3 Mio UC).

b) France

Au cours de la période couverte par le présent rapport, l'orientation de la politique française d'amélioration de la structure agricole n'a pas subi de modifications sensibles; elle a cependant été poursuivie dans une mesure accrue, notamment dans le domaine de la promotion de la mobilité de la terre et de la main-d'oeuvre.

La réglementation relative à l'indemnité viagère de départ (2), qui peut être accordée aux agriculteurs qui cessent leur activité agricole, a été simplifiée et adaptée aux besoins.

(1) Loi portant création d'un fonds central pour la promotion des ventes de l'agriculture et de la sylviculture allemandes ainsi que de l'industrie alimentaire allemande (Absatzfondsgesetz) du 26 juin 1969.
(2) Indemnité viagère de départ = IVD.

Alors qu'initialement l'indemnité viagère consistait en un montant fixe de 1.000 FF (180,0 UC) par an, et un montant de 1.000 FF (180,0 UC) par an au maximum variable en fonction de la superficie abandonnée, et qu'ensuite l'indemnité dite "simple" de 1.200 FF (216,1 UC) par an ou l'indemnité "majorée" de 2.500 FF (450,1 UC) par an était payée selon l'efficience structurelle de la cessation de l'exploitation, il n'y a plus, depuis 1969, qu'une indemnité unique de 1.500 FF (270,1 UC) par an versée aux agriculteurs qui cessent leur exploitation à l'âge de 65 ans et cèdent au moins trois hectares à une exploitation voisine, à une SAFER (1) ou à un groupement sylvicole, ou encore à des fins d'utilité publique (urbanisme, industrie, loisirs, etc...). Le transfert au successeur de l'exploitant n'est possible que si l'exploitation cédée dispose au moins de la superficie minimum d'installation (2).

Dans certaines régions (3) et pour certaines catégories d'agriculteurs, l'indemnité est versée, en cas de cessation, dès l'âge de 60 ans. Dans ces cas, l'indemnité est majorée de 1.500 FF (270,1 UC) par an pour les célibataires et de 3.000 FF (540,1 UC) par an pour les personnes mariées.

A cette rente unique s'ajoute une rente dite d'amélioration des structures d'un montant de 1.500 FF (270,1 UC) par an, pourvu qu'au moins cinq hectares soient cédés et que cette cession permette à l'exploitation qui en est bénéficiaire d'atteindre au moins la superficie minimum d'installation. Cette règle représente un certain assouplissement des conditions posées en ce qui concerne les structures, étant donné que l'ancienne réglementation exigeait que l'une des exploitations bénéficiaires atteigne au moins une fois et demie la superficie minimum d'installation.

Le décret du 14 avril 1969 a institué dans les zones à économie rurale dominante une indemnité d'attente de 1.500 FF (270,1 UC) qui peut être accordée aux agriculteurs dont l'exploitation dispose au minimum de trois hectares et au maximum de la superficie minimum d'installation, qui n'occupent ni aides familiaux ni salariés et dont les revenus non agricoles

(1) Société d'aménagement foncier et d'établissement rural.

(2) La surface minimum d'installation est fixée au niveau régional et ne doit pas s'écarter de plus de 30 % de la surface moyenne, sur le plan national, de toutes les exploitations constituant une source principale de revenu (Loi n° 68-1245, J.O. du 3 janvier 1969).

(3) Par exemple dans les zones à économie rurale dominante.

éventuels ne dépassent pas la moitié de leur revenu agricole, pourvu qu'ils s'engagent à quitter l'agriculture à l'âge de 60 ans, conformément aux conditions de l'indemnité viagère de départ, et à remplir en attendant certaines conditions relatives à la production.

Cette indemnité d'attente peut également être accordée si l'exploitation est cédée avant même que l'agriculteur n'ait atteint l'âge de 60 ans.

En outre, l'encouragement de la réadaptation professionnelle des agriculteurs a été modifié(1). Ces modifications ont trait à l'âge (entre 18 et 50 ans) et comportent un relèvement de la dimension maximum de l'exploitation ainsi que des taux des primes. En outre, les titulaires d'exploitation qui veulent obtenir une aide de réadaptation doivent s'engager à céder leur terre en vue de l'agrandissement d'exploitations voisines ou à des fins étrangères à l'agriculture.

Pour certaines zones, on a institué, parallèlement, une aide de réadaptation destinée aux agriculteurs désireux d'exercer une profession secondaire en dehors de l'agriculture.

La réglementation relative au cumul de superficies agricoles a été assouplie (2). La superficie maximale au-delà de laquelle une autorisation préalable est nécessaire a été augmentée. Elle ne doit pas être inférieure, dans les divers départements, à quatre fois la superficie minimum d'installation.

c) Italie

La politique italienne de structure agricole est déterminée par le deuxième Plan vert (loi n° 910 du 27 octobre 1966), dont la durée légale s'étend jusqu'à la fin de l'année 1970. Par suite, pour la période couverte par le présent rapport, il n'y a pas de mesures nouvelles importantes à signaler.

(1) Décret n° 69-189 du 25 février 1969.

(2) Loi n° 68-1245 du 31 décembre 1968.

La loi du 6 juin 1968 de la région de la Sicile a adapté les mesures du deuxième Plan vert aux besoins particuliers de cette région, et prévu, notamment, des mesures d'aide plus importantes.

d) Pays-Bas

Pendant la période couverte par le présent rapport, la politique néerlandaise de structure agricole a également été caractérisée par l'absence d'importantes mesures nouvelles ou de modifications de mesures existantes.

La décision n° 47 (1) du conseil d'administration du fonds de développement et d'assainissement pour l'agriculture a prévu pour la première fois l'octroi d'aides destinées à encourager diverses formes de coopération dans l'agriculture.

Ces aides, qui doivent être demandées avant le 1er septembre 1970, sont subordonnées aux conditions suivantes :

- le groupement doit revêtir la forme juridique d'une société de droit civil, d'une société en nom collectif, d'une société en commandite, d'une société anonyme ou d'une coopérative;
- le contrat relatif à la coopération doit avoir été conclu après le 1er janvier 1968;
- les agriculteurs participants au groupement doivent avoir l'agriculture pour profession principale;
- le groupement doit concerner soit l'ensemble de la production des exploitations participantes, soit seulement les branches de la production qui présentent une importance essentielle pour les exploitations participantes;
- les exploitations des agriculteurs participant au groupement doivent disposer d'une certaine superficie minimum;
- le groupement doit permettre une combinaison optimale des facteurs de production sans que le volume de la production s'en trouve accru pour autant.

(1) Du 10 juillet 1969.

L'aide est calculée sur la base d'un système de points : elle s'élève par exemple à 70 Fl (13,3 UC) par ha de céréales, à 140 Fl (38,7 UC) par ha de plantes sarclées, à 70 Fl (19,3 UC) par ha de pâturages, à 20 Fl (5,5 UC) par vache laitière, à 4 Fl (1,1 UC) par animal à l'engrais, etc, avec un maximum de 15.000 Fl (4.143,6 UC) par groupement. A cette aide s'ajoute une autre aide, de 2.000 Fl (52,5 UC) par participant, avec un maximum de 10.000 Fl (2.762,4 UC) par groupement.

Ces aides doivent être restituées si la collaboration prend fin avant cinq ans.

Les agriculteurs participant au groupement sont en outre tenus de rendre compte de leur expérience de la collaboration au fonds de développement et d'assainissement.

e) Belgique

La politique belge d'amélioration de la structure de la production, qui repose pour l'essentiel sur la loi du 15 février 1961 portant création du fonds d'investissement agricole, a été poursuivie sans changement pendant la période couverte par le présent rapport.

La réforme du fermage (1) qui a eu pour effet de renforcer considérablement les droits du fermier par rapport à ceux du propriétaire, présente cependant une importance fondamentale pour la structure de la production. Alors que dans le cadre de l'ancienne législation le propriétaire disposait du droit de reprise aussi bien pendant la durée du bail qu'après l'expiration de celle-ci, la nouvelle réglementation supprime pratiquement ce droit. La durée légale du bail comporte désormais deux périodes successives de neuf ans. Cette réglementation s'applique également au descendant du fermier : si, pendant la durée d'un bail, un descendant succède au titulaire du bail, le propriétaire est tenu de conclure avec lui un nouveau bail.

Simultanément, la liberté dont dispose le fermier pour effectuer des investissements et des travaux nécessaires - le cas échéant contre la volonté du propriétaire - a été renforcée.

(1) Loi du 4 novembre 1969.

La fixation légale du montant du fermage, qui existait jusqu'à présent, a été supprimée. A l'avenir, ce montant sera fixé par des commission provinciales en fonction de la rentabilité de l'agriculture.

f) Luxembourg

La loi d'orientation agricole (1) avait institué un système d'aides, des bonifications d'intérêt et des garanties de crédit pour les investissements destinés à améliorer la rentabilité des exploitations agricoles et à les adapter aux méthodes modernes de gestion et de travail. La politique de structure agricole fondée sur cette loi a été poursuivie sans changement pendant la période couverte par le présent rapport.

(1) Du 23 avril 1965.

2. Les fonds publics affectés à la réalisation de la politique de structure agricole dans les Etats membres (inscriptions budgétaires) (1)

Allemagne

Tableau I43- Crédits budgétaires ouverts pour les mesures intéressant les structures agricoles en Allemagne

(en Mio UC)

Nature de la mesure	1967			1969(a)		
	Etat fédéral	Länder	Total	Etat fédéral	Länder ^(b)	Total
Mesures sociales				3,0		3,0
Structure de la production	77,6	22,8	100,4	79,1	39,9	119,0
Structure du marché	52,6	12,5	64,7	84,3	7,3	91,6
Infrastructure	106,9	66,6	173,5	83,7	77,5	161,2
Services publics	8,7	57,6	66,3	8,7	69,8	78,5
Forêts	0,2	35,5	35,7	0,2	33,2	33,4
Divers (c)	159,4	4,8	164,2	175,5	4,3	179,8
Total	405,4	199,4	604,8	434,5	232,0	666,5

(a) 100 DM = 25 UC.

(b) Les chiffres relatifs aux Länder ont été en partie estimés sur la base de 1967.

(c) Y compris les bonifications d'intérêt (1967 environ 88 millions d'UC et 1969 environ 99 millions d'UC), les dépenses affectées aux mesures relatives à l'hydraulique et aux techniques culturales, les programmes concernant l'Emmland et le Nord, ainsi que les crédits destinés à la promotion des régions défavorisées par la nature, pour autant que ces derniers ne sont pas déjà inclus dans les dépenses en faveur de la structure de la production.

./.

(1) Les inscriptions budgétaires ont trait aux aides directes et aux aides sous forme de bonifications d'intérêt.

Ce tableau montre que les ressources publiques affectées à l'amélioration des structures agricoles ont augmenté d'environ 10 % de 1967 à 1969. Le taux d'accroissement des inscriptions budgétaires relatives aux mesures d'amélioration de la structure de la production est de 18,5 %. Il faut cependant tenir compte, à cet égard, du fait que le tableau ne contient que les inscriptions relatives aux aides en capital, et non celles qui ont trait aux prêts couverts par des crédits de l'Etat fédéral. Ceux-ci se sont élevés à 64,25 millions d'UC en 1967 contre 12,5 millions d'UC en 1969. On peut ainsi constater que les inscriptions relatives à la structure de la production ont effectivement diminué d'environ 20 % (33,1 millions d'UC).

Le taux d'accroissement le plus fort environ 41,5 %, est celui des dépenses relatives à l'amélioration de la structure du marché. En revanche, les dépenses de l'Etat fédéral en vue de l'amélioration de l'infrastructure ont considérablement diminué, tandis que les dépenses correspondantes des Länder étaient augmentées.

./.

France

Tableau I44 - Crédits budgétaires ouverts pour des mesures
intéressant les structures agricoles en France

(en Mio UC)(1)

Mesure	1967	1968	1969
Mesures sociales	40,47	78,4	74,2
Structure de la production	36,84	41,1	70,4
Structure du marché	50,54	61,6	66,8
Infrastructure	128,76	129,6	129,9
Services publics	120,36	121,9	120,3
Forêts	29,15	27,5	32,0
Divers (2)	174,48	192,4	148,5
Total	580,60	652,5	642,1

(1) 1967 et 1968 : 100 FF = 20,255 UC.
1969 : 100 FF = 18,0044 UC.

(2) Essentiellement subventions à la Caisse nationale de crédit agricole pour bonifications d'intérêt.

Les années 1968 et 1969 sont caractérisées par un accroissement sensible des ressources publiques affectées à l'amélioration de la structure agricole, en particulier des dépenses pour "mesures sociales", qui ont plus que doublé (en monnaie nationale). Ce doublement est dû notamment au faible accroissement des dépenses relatives à l'indemnité viagère de départ : si le montant affecté à cette indemnité ne s'élevait encore qu'à 1,4 Mio UC en 1963, à 11,2 Mio UC en 1966 et à 28,7 Mio UC en 1967, il atteignait déjà 44,4 Mio UC en 1968 et 47,3 Mio UC en 1969 (nouveau taux de change). Pour 1970, 80,4 Mio UC sont inscrits au budget au titre de l'indemnité viagère de départ.

De même, les inscriptions budgétaires relatives aux mesures d'amélioration de la structure de la production ont presque doublé, ce qui est dû essentiellement à l'entrée en vigueur de la loi sur l'élevage du 28 décembre 1966.

Les dépenses relatives à l'amélioration de la structure du marché se sont également accrues dans une mesure non négligeable. Bien que leur part dans les dépenses totales aient augmenté, elles n'en n'ont cependant pas représenté plus de 11 % environ en 1969.

En revanche, les dépenses relatives à l'amélioration de l'infrastructure et aux services publics dans les régions rurales sont restées quasi inchangées. Leur part dans l'ensemble des dépenses afférentes à la structure agricole est cependant tombée d'environ 43 % à 39 %.

./.

Italie

Le tableau ci-dessous donne un aperçu pour 1967 et 1969 des sommes inscrites au budget du ministère de l'agriculture, des crédits du deuxième Plan vert y compris les crédits spéciaux destinés aux régions autonomes, ainsi que du budget des régions autonomes et de la "Cassa del Mezzogiorno" (1).

Tableau I45 - Crédits budgétaires ouverts pour les
mesures intéressant les structures
agricoles en Italie

(en Mio UC)

Mesures	1967	1969(1)
Structure de production	122,3	136,3
Structure du marché	29,4	40,5
Infrastructure	181,4	143,3
Services publics dans les régions rurales	35,4	70,5
Forêts	63,8	64,2
Divers (inclassables)	71,1	97,7
Total	503,4	552,5

(1) Les ressources des régions autonomes et de la "Cassa del Mezzogiorno" ont trait à l'année 1968.

Ce tableau montre que dans l'ensemble, de 1967 à 1969, les crédits ont été accrus d'environ 10 %. Les crédits relatifs à l'amélioration de la structure de la production ont augmenté d'environ 11,4 % : en 1969, ils représentent 24,7 % de l'ensemble des crédits. Bien que les moyens financiers disponibles en vue de l'amélioration de la structure de la commercialisation aient augmenté de 38 %, ceux-ci ne représentent pas plus, même en 1969, de 7,4 % de l'ensemble des crédits.

./.

En revanche, les crédits relatifs à l'amélioration de l'infrastructure ont fortement diminué. Leur part dans l'ensemble des crédits est tombée de 36 % à 26 % : ce recul s'explique par la circonstance que les crédits de la "Cassa del Mezzogiorno" pour les mesures d'irrigation ont été réduits de plus de moitié. Inversement, les crédits ouverts en faveur des services publics dans les régions rurales ont été doublés : leur part est passée de 5 % à 12,8 %.

Pays-Bas

Tableau I46 - Crédits budgétaires ouverts pour les mesures
intéressant les structures agricoles aux

Pays-Bas

(en Mio UC)

Mesure	1967	1969
Mesures sociales	5,75	} 17,30
Structure de la production	8,59	
Structure du marché	7,16	3,66
Infrastructure	64,25	69,66
Services publics dans les régions rurales	2,79	3,41
Forêts	2,0	4,17
Divers (inclassables)	-	-
Total	91,55	103,20

Les indications ci-dessus montrent que les crédits publics ouverts pour 1969 ont augmenté de presque 15 % par rapport à 1967. Le taux d'accroissement varie selon les catégories de mesures, mais c'est pour les mesures intéressant l'économie forestière qu'il est le plus élevé, les montants ayant presque doublé.

Comme au cours des années précédentes, la catégorie infrastructure absorbe environ 70 % du montant total des crédits.

Belgique

Tableau I47 - Crédits budgétaires ouverts pour les mesures
intéressant les structures agricoles en Belgique

(en Mio UC)

Nature de la mesure	1967	1968	1969
Mesures sociales	0,80	0,66	0,70
Structure de la production	0,15	0,15	0,14
Structure du marché	1,07	1,03	0,91
Infrastructure	6,42	7,26	8,73
Services publics (1)	6,37	4,64	7,25
Forêts	1,02	1,06	1,14
Divers (2)	7,34	8,40	9,50
Total	23,23	23,20	28,37

- (1) Y compris la construction de routes et les mesures concernant l'hydraulique.
- (2) Dépenses du fonds d'investissement agricole.

Ce tableau montre que les crédits de l'Etat ont été augmentés d'environ 22,5 % de 1967 à 1969. Cette augmentation est liée, pour l'essentiel, à l'accroissement des dépenses relatives à l'infrastructure rurale et aux services publics ruraux, dont la part dans les dépenses totales est passée de 55,2 % à 56,3 %. Les dépenses du fonds d'investissement agricole, dont les ressources sont affectées à raison d'environ 75 % (1967 environ 90 %) à l'amélioration de la structure du marché, se sont accrues d'environ 30 %.

./.

Luxembourg

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du montant des ressources publiques affectées à la politique de structure en 1968. On ne dispose pas des données correspondantes pour l'année 1969. Pour montrer l'évolution, on a indiqué les données relatives à l'année 1967.

Tableau I48 - Crédits budgétaires ouverts pour les mesures
intéressant les structures agricoles au

Luxembourg

(en Mio UC)

Mesures	1967	1968
Mesures sociales	-	-
Structure de la production	1,22	1,97
Structure du marché	2,28	2,46
Infrastructure	0,44	0,58
Services publics dans les régions rurales	0,33	0,24
Forêts	0,18	0,21
Divers (inclassables)	0,04	0,05
Total	4,49	5,51

Ce tableau montre que dans l'ensemble, les crédits ont été augmentés d'environ 25 % de 1967 à 1968. Il y a lieu de constater que les dépenses ont augmenté pour toutes les catégories de mesures, à l'exception des services publics dans les régions rurales; le degré d'augmentation n'est cependant pas le même pour toutes les catégories de mesures.

En ce qui concerne les dépenses dans le secteur des forêts, il y a lieu de remarquer qu'une très petite partie seulement est affectée aux boisements : les ressources consacrées aux mesures d'encouragement sont destinées en majeure partie aux chemins forestiers et aux forêts d'Etat.

B. La contribution de la politique de structure à l'adaptation structurelle de l'agriculture

1. Mesures exerçant une influence sur la mobilité de la terre et de la main-d'oeuvre

a) Allemagne

En Allemagne, les mesures destinées à encourager la mobilité de la terre (rente de cession de terre, prime pour cession à bail à long terme) ne sont entrées en vigueur qu'au cours de l'année 1969, si bien qu'il n'est guère possible de se prononcer sur leur efficacité. En ce qui concerne la rente de cession de terre (Landabgabrente), on sait seulement que 1.800 demandes avaient été reçues à la date du 31 décembre 1969. Sur 532 demandes sur lesquelles il avait été statué à cette date, 316 (soit 59,4 %) avaient dû être refusées parce que les demandeurs ne remplissaient pas la condition relative à la dimension de l'exploitation (10 hectares au maximum) ou n'exerçaient pas l'agriculture à titre de profession principale.

On ne dispose pas d'indications sur les effets de l'aide de vieillesse des agriculteurs sur la mobilité de la terre.

b) France (1)

Nombre des indemnités viagères de départ (IVD) accordées jusqu'au 31.12.1968

Année	Nombre	Sur le nombre total des 141.017 IVD accordées, 138.186 l'ont été sur la base de la réglementation en vigueur à compter de 1963 et 2.831 sur la base de la réglementation en vigueur à compter du 26 avril 1968. En 1969, 80.716 demandes nouvelles ont reçu une suite favorable.
1964	5.337	
1965	26.942	
1966	40.385	
1967	31.726	
1968	33.627	
De 1964 à 1968	141.017	

(1) Source : Ministère de l'Agriculture, Statistiques agricoles 1969, tome I.

Les bénéficiaires de l'indemnité viagère de départ avaient l'âge suivant à la date à laquelle ils ont abandonné leur exploitation :

plus de 70 ans : 44.102 dont 9.663 en 1968

de 65 à 70 ans : 59.855 dont 13.898 en 1968

moins de 65 ans : 37.060 dont 10.066 en 1968.

De 1964 à 1968, par conséquent, 26,3 % seulement de l'ensemble des demandes ont été formées par des agriculteurs qui ont renoncé prématurément, c'est-à-dire avant d'avoir atteint l'âge de 65 ans, à l'exercice de leur profession. En 1968, cette proportion est passée à 30,3 %, ce qui signifie qu'en 1968 également l'IVD a surtout servi à remédier au vieillissement excessif des titulaires d'exploitations.

Au total, 2.467.295 hectares avaient été libérés à la fin de 1968. Sur cette quantité, 1.095.818 ha (44,3 %) ont été utilisés pour améliorer la structure et la dimension des exploitations, et 1.371.477 ha (55,7 %) ont servi à installer des agriculteurs qui ne l'étaient pas encore (y compris les transferts d'exploitations complètes au successeur de l'agriculteur partant). Sur un total de 549.154 ha libérés en 1968, 47 % environ ont été utilisés pour améliorer la structure.

La superficie libérée en vue de l'amélioration de structures, 1.095.818 ha au total (1968 258.839 ha), a permis d'agrandir 93.540 exploitations au total (1968 33.181 exploitations) de 42 % en moyenne (1968 34 %). La superficie moyenne reçue par chaque exploitation agrandie a été d'environ 11,7 ha.

Au total, 47.484 ha (1968 10.357 ha) ont été vendus à une SAFER (1). Un peu moins de la moitié de la superficie libérée a été cédée à bail. 80 % environ de la superficie totale cédée en toute propriété ont fait l'objet d'un transfert gratuit, c'est-à-dire, le plus souvent, d'un transfert au successeur.

En 1968, environ 6.500 demandes ont reçu une réponse favorable dans le cadre du programme de réadaptation professionnelle des titulaires d'exploitation et de la main-d'oeuvre agricole.

(1) Société d'aménagement foncier et d'établissement rural.

c) Pays-Bas

En 1969, environ 2.270 ha ont été libérés dans le cadre des cessions d'exploitation intervenues à l'occasion de remboursements.

Les règlements relatifs à la cessation des exploitations (règlement I de mai 1964, règlement II de janvier 1966), ont donné lieu, au total, à 12.129 demandes. Sur ce nombre, 6.568, portant sur une superficie d'environ 40.000 ha, ont reçu une suite favorable.

Le règlement sur la cessation des exploitations du 1er janvier 1968 a suscité, jusqu'à présent, 1.786 demandes. Sur ce nombre, jusqu'à présent, 531 demandes ont été définitivement rejetées ou ont été retirées; les 365 procédures qui, jusqu'à présent, ont abouti à un résultat positif ont libéré au total 2.742 ha de superficie agricole utilisée.

d) Belgique

Les effets de l'indemnité de sortie accordée au moyen de crédits du fonds d'assainissement de l'agriculture ont encore été faibles au cours de la période couverte par le présent rapport.

De 1965 jusqu'au 31 décembre 1969, il a été donné une suite favorable à 1.594 demandes au total, dont 296 en 1968 et 213 en 1969, et 4.179 ha de superficie agricole utilisée ont été libérés, dont 3.464 ont été utilisés pour l'agrandissement d'exploitations agricoles.

2. Mesures exerçant une influence sur la structure de la production

a) Allemagne

Les principales mesures d'amélioration des conditions de la production à l'intérieur de l'exploitation agricole ont encore été, pendant la période couverte par le présent rapport, les mesures prises dans le cadre de la directive relative à la transplantation des exploitations en dehors des agglomérations trop peuplées, à l'agrandissement des exploitations, aux travaux de construction dans les fermes anciennes et à la colonisation rurale, ainsi que du programme d'aide à l'investissement. Ces mesures ont été complétées par le programme de bonifications d'intérêt en faveur des mesures urgentes relatives à l'économie agricole et alimentaire.

./.

Le nombre des transplantations d'exploitations en dehors des agglomérations trop peuplées a considérablement diminué au cours de la période couverte par le présent rapport. Si, en 1965, 1.812 transplantations au total avaient encore bénéficié de mesures d'encouragement, il n'y en a plus eu que 982 en 1968 et 375 en 1969. Simultanément; cependant, la dimension moyenne des exploitations transplantées est passée de 21,1 ha à 23,4 ha. En 1967 et en 1968, respectivement 47 % et 52 % de toutes les exploitations transplantées dépassaient 20 ha, contre 39 % en 1965. Au cours de la période couverte par le présent rapport, les mesures de transplantation ont encore concerné principalement l'Allemagne du Sud (elles ont concerné le Bade-Wurtemberg à raison de 30 % environ en 1967 et de 26 % environ en 1968 et en 1969).

Au cours de la période couverte par le présent rapport, on a continué à encourager les agrandissements d'exploitations par l'achat de terres supplémentaires à l'aide de fonds de la colonisation rurale et du Plan vert, ainsi qu'au moyen de crédits destinés à l'octroi de bonifications d'intérêts. Le tableau ci-après ne donne qu'un aperçu approximatif du nombre des projets d'agrandissement encouragés étant donné, d'une part, que les projets privés ne sont pas recensés et que, d'autre part, des chevauchements sont possibles entre les diverses catégories.

L'encouragement des mesures de construction dans les fermes anciennes dans le cadre des directives relatives aux transplantations d'exploitations hors des agglomérations, à l'agrandissement des exploitations et aux mesures de construction dans les fermes anciennes, a également fortement diminué. Si en 1965 4.356 projets avaient encore été encouragés, il n'y en a plus eu que 2.024 en 1968 et 744 en 1969. Au cours de cette période, la proportion des exploitations de plus de 20 ha bénéficiaires d'un encouragement est passée de 39 % à 50 %. Cette mesure d'encouragement a intéressé essentiellement la Bavière (1967-1969 : 36,4 %) et la Basse-Saxe (1967-1969 : 19,5 %).

Dans le cadre de la colonisation rurale, on a encore continué à encourager, outre la création d'exploitations fournissant un revenu secondaire, dont la dimension moyenne est d'environ 0,21 ha, celle d'exploitations assurant un revenu complet. En 1967 ont été créées 482 exploitations d'une superficie totale de 3.840 ha, en 1968 311 exploitations d'une superficie de 5.110 ha et en 1969 300 exploitations nouvelles. Cette mesure a également servi surtout, au cours de la période couverte par le présent rapport, à permettre l'établissement d'agriculteurs expulsés d'anciens territoires allemands ou réfugiés. ./.

Tableau 149 -

Encouragement de l'agrandissement des exploitations
en Allemagne

Année	Agrandissements par utilisation de terrains centipus (1)		Plan vert (1)		Remembrement (2)		Bonifications d'intérêt	
	Nombre	Superficie	Nombre	Superficie	Nombre	Superficie	Nombre (1)	Superficie (2)
1965	1.830	5.495	2.949	10.910	1.500	4.000	4.383	15.300
1966	2.144	6.581	1.739	6.000	1.500	4.000	3.552	12.500
1967	2.378	7.618	2.565	8.658	1.500	4.000	2.731	9.500
1968	2.144	7.439	1.525	5.032	1.500	4.000	4.798	16.300

(1) Source : Die Verbesserung der Agrarstruktur in der BRD 1965/67, 1967/68 et 1968/69.
 (2) Chiffres estimés.

Le programme d'aides d'investissement, qui est entré en vigueur en 1966 et dont la dernière phase s'est achevée à la fin de 1969, a constitué l'essentiel de l'encouragement direct des exploitations.

Pendant l'ensemble de cette période, au total, compte tenu des divers crédits spéciaux, des aides de l'Etat ont été offertes pour un montant de 507 millions de DM (138,5 Mio UC), qui a rendu possibles des investissements d'un volume de 3 à 3,5 milliards de DM environ (de 820 à 956 Mio UC). Au total, 150.000 exploitations environ, dont de 50.000 à 60.000 en 1969, ont bénéficié de mesures d'encouragement. Les mesures de construction (1967 : 55 %; 1968 : 52 %) et l'acquisition de cheptel mort (1967 : 33 %; 1968 : 39 %) ont constitué la majeure partie des investissements. L'ensemble des crédits s'est réparti comme suit ; Bavière 24 %, Basse-Saxe 18,7 %, Rhénanie-du-Nord-Westphalie 15 %, Bade-Wurtemberg 14,4 %, Schleswig-Holstein 9,3 %, Hesse 8,9 %, Rhénanie-Palatinat 6,1 %.

Le programme de bonifications d'intérêt a permis d'affecter des crédits nouveaux de 1,2 milliard de DM (300 Mio UC) en 1968 et de 1 milliard de DM (273 Mio UC, au nouveau taux de change) en 1969, environ. Une grande partie de ces crédits (516,2 Mio DM = 129,1 Mio UC) en 1968 et environ 500 Mio DM = 136 Mio UC au nouveau taux de change en 1969) a servi au financement complémentaire des diverses mesures d'amélioration de la structure de la production, et notamment à un encouragement supplémentaire des mesures encouragées par le programme d'aides d'investissement.

b) France

Les principales mesures d'amélioration de la structure de la production ont été, au cours de la période couverte par le présent rapport, l'encouragement de l'agrandissement des exploitations par des crédits à long terme, les allocations et les crédits en faveur des mutations et des migrations, des allocations et des prêts pour des mesures de construction ainsi que des prêts et des allocations pour l'acquisition de machines et d'équipements. Toutefois, les données relatives au nombre des projets encouragés et à l'ampleur de l'encouragement officiel sont encore sporadiquement incomplètes.

Ainsi, par exemple, les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), qui ont entre autres pour tâche de procéder à des achats de terre en vue de l'agrandissement des exploitations, ont pu acquérir en 1963, au total, 73.000 ha dont 15 % environ dans le cadre de l'indemnité viagère de départ (IVD). Ces 73.000 ha représentent environ 10 % de l'ensemble du marché foncier. 50.000 ha ont été revendus en 1968, cette superficie a servi à raison de 57 % environ à l'agrandissement d'exploitations et à raison de 2 % environ au boisement. Les dépenses des SAFER se sont élevées au cours de la même période à 735,6 millions de FF (149 Mio UC); sur cette somme, 37,4 millions de FF (7,6 Mio UC) ont été couverts par des aides de l'Etat.

Les données disponibles pour les autres mesures d'amélioration de la structure de la production sont réunies dans le tableau ci-après :

Tableau 150 - Aperçu des mesures encouragées par des aides de l'Etat
en France

(en Mio UC)

Nature de la mesure	1967		1968	
	Montant total des investissements	Part des aides	Montant total des investissements	Part des aides
Mesures de construction	140,6	23,3	166,7	43,5
Machines et équipements	707,1	70,7	420,9	42,1
Acquisition d'exploitations pour agriculteurs rapatriés	3,0	1,8	1,7	0,7

Il ressort de cet aperçu qu'en 1968, par rapport à 1967, les investissements et, corrélativement, les subventions pour l'achat de machines et d'équipements, ont diminué d'environ 40 %, tandis que les investissements en mesures de construction ont augmenté d'environ 14 %.

Tableau I5I - Crédits à moyen et à long terme de la Caisse nationale de crédit agricole, pour l'amélioration de la structure des exploitations, en France

(en Mio UC)

Nature des crédits	1966	1967	1968
Crédits à moyen terme pour l'équipement des exploitations	1.205,2	1.505,6	1.639,4
dont :			
prêts aux jeunes agriculteurs	136,5	148,7	141,0
migrations	5,9	5,9	4,1
reconversions	2,6	5,3	4,9
GAEC	0,8	4,1	7,1
bénéficiaires de subventions pour la construction de bâtiments d'élevage	-	-	-
SAFER	14,8	8,1	13,6
Crédits à long terme et crédits spéciaux	272,2	310,1	351,8
dont			
crédits fonciers individuels	209,0	247,7	276,7

L'aperçu ci-dessus fournit des renseignements sur le montant des crédits à taux d'intérêt réduit qui ont été accordés par la Caisse nationale de crédit agricole pour des mesures individuelles d'amélioration de la structure des exploitations. Les crédits à moyen terme concernent en majeure partie le financement de machines et autres équipements d'exploitation, tandis que les crédits à long terme ont été destinés non seulement aux premières installations et à l'exercice du droit de préemption du fermier, mais aussi, pour l'essentiel, au financement de l'agrandissement des exploitations.

./.

302

c) Italie (1)

Les aides pour "l'amélioration du sol" ont constitué l'essentiel des dépenses du premier Plan vert destinées à l'amélioration de la structure de la production : il s'agit, pour l'essentiel, des aides pour l'amélioration des bâtiments d'habitation (environ 27,6 %) et des bâtiments d'exploitation (32,8 %), ainsi que pour les travaux d'irrigation effectués au niveau de l'exploitation (12,8 %). Dans le cadre du premier Plan vert, des crédits d'un montant total de 192,65 milliards de lires (308,2 Mio UC) ont été affectés à 146.362 projets. Les petits exploitants (coltivatori diretti, petits agriculteurs et assimilés) en ont profité à raison d'environ 92,5 %.

De plus, un montant de 8,4 milliards de Lit (13,4 Mio UC) a été ouvert en vue de l'octroi d'aides dans le cadre de la création de la propriété rurale. Cette somme a permis des investissements d'un volume de 20,52 milliards de Lit (32,8 Mio UC) consacrés à raison de 41,4 % à la construction d'habitations rurales.

La création de la propriété rurale ainsi que l'agrandissement des exploitations par l'achat de superficies ont également été encouragés, en dehors du Plan vert, sur la base de la loi n° 590 concernant le développement de la propriété rurale. De 1965 jusqu'au 31 décembre 1968, des crédits d'un montant d'environ 148 milliards de Lit (236,8 Mio UC) ont été ouverts pour 6.883 exploitations nouvelles d'une superficie moyenne de 16,6 ha. Parallèlement, 5.000 exploitations environ ont été agrandies de 11,3 ha en moyenne.

Un montant total de 26,3 milliards de Lit (42,1 Mio UC), réparti entre 184.551 cas et concernant des tracteurs à raison de 42,2 %, a été distribué sous forme d'aides pour la mécanisation des exploitations agricoles. Les petits agriculteurs ont bénéficié d'environ 96 % de ces aides.

./.

(1) Les données relatives à l'Italie se rapportent ici, comme aussi dans les paragraphes suivants, à la réalisation du premier Plan vert; elles portent donc sur la période 1961-1967. Pour la période suivante, c-à-d. pour la réalisation du deuxième Plan vert, on ne dispose pas encore de données sur les résultats obtenus. Les chiffres indiqués ici ne comprennent pas les dépenses des régions autonomes dans la mesure où elles ont été financées par des fonds propres à ces régions.

Parallèlement, de 1965 à 1967, des crédits à taux d'intérêt réduit d'un montant total de 180,2 milliards de Lit (288,3 Mio UC) provenant du fonds de rotation pour le développement de la mécanisation ont été accordés et répartis entre 141.037 cas.

Pour le développement et l'amélioration de l'élevage (article 16 a) et b) , premier Plan vert), un crédit d'un montant total de 3,198 millions de Lit (5,1 Mio UC) (2,306 millions = 3,7 Mio UC, au titre de l'article 16 a)) a été ouvert, auquel s'est ajouté un crédit de 892 millions Lit (1,4 Mio UC) au titre de l'article 16 b), destiné à l'octroi de bonifications d'intérêt. Les crédits à taux d'intérêt réduit ouverts sur la base de l'article 16 a) ont été affectés à raison de 65 % à l'achat de bétail et à raison d'environ 34 % à la construction de bâtiments d'élevage et à des équipements techniques. Les 49.982 projets qui, au total, ont bénéficié des mesures de soutien se répartissaient, pour l'essentiel, entre la Vénétie 9.081, la Lombardie 8.022, le Piémont 5.718, l'Emilie-Romagne 3.656 et la Toscane 3.656 projets.

15,89 milliards de Lit (25,4 Mio UC) ont été distribués à des centres d'élevage, à titre d'aide, pour l'acquisition de reproducteurs. L'élevage bovin a bénéficié de 86,3 % de ce montant.

Le fonds de rotation pour le développement de l'élevage a accordé, au cours de la même période, les crédits à taux d'intérêt réduit ci-après :

Tableau 152 - Nombre et montant des crédits à taux d'intérêt réduit en Italie

(en Mio UC)

Année	Nombre	Montant du crédit
1961	1.310	1,8
1962	1.053	1,6
1963	978	1,9
1964	1.591	3,6
1965	2.497	7,1
1966	2.665	3,8
1967	3.456	10,8

Des aides d'un montant de 9,474 milliards de Lit (15,2 Mio UC) ont été mises à la disposition de l'amélioration de la production végétale; réparties entre 45.546 cas, elles ont déclenché un volume d'investissement de 28,777 milliards de Lit (46,0 Mio UC) au total. Les investissements ont été affectés à raison d'environ 40 % à la transformation de cultures mixtes en cultures spéciales, et à raison de 45 % environ à l'aménagement de nouvelles cultures.

Le tableau ci-après donne des renseignements sur la répartition de l'ensemble des investissements entre les divers types de culture.

Tableau I53 -- Répartition des investissements entre les divers types de culture en Italie

Type de culture	Investissements (en Mio UC)	Part (en %)
Viticulture	26,5	57,5
Olives	7,3	15,9
Fruits et légumes	6,2	13,5
Agrumes	3,4	7,5
Divers	2,6	5,6
Total	46,0	100,0

En plus des diverses mesures précitées, des bonifications d'intérêt d'un montant total de 24,704 milliards de Lit (39,5 Mio UC) ont été offertes pour l'octroi de crédits d'exploitation à intérêt réduit d'un montant global de 863,533 milliards de Lit (1.381,7 Mio UC). Au total, 1.104.146 crédits ont été accordés ainsi (à raison de 57,6 % à des petits agriculteurs, de 21,8 % à des coopératives et de 20,6 % à des exploitations moyennes et grandes).

d) Pays-Bas

La politique de structure agricole néerlandaise est caractérisée par une attitude très réservée à l'égard de l'encouragement des investissements au niveau de l'exploitation. Un encouragement provisoire des investissements en bâtiments, à valeur d'exemple, pour lequel des aides d'un montant total de 28,5 millions de florins (17,9 Mio UC) avaient été accordées pour 1965/66, réparties entre 3.988 projets (soit environ 7.000 Fl (1,934 UC) par projet); ainsi que l'encouragement de l'aménagement d'étables préfabriquées, pour lequel un montant de 6,7 millions de Fl (1,9 Mio UC) avait été réparti entre 492 projets en 1965/66 (ce qui fait environ 13.600 Fl = 3.757 UC par projet), ont été de nouveau suspendus entre-temps.

Abstraction faite des garanties de crédit, qui peuvent être prises en charge par le fonds de garantie pour les investissements des exploitations, seule la transplantation dans le cadre de l'exécution d'une procédure de remembrement est encore encouragée. L'encouragement a concerné 160 projets de transplantation en 1967, 129 en 1968 et 106 en 1969.

Le tableau ci-après donne des renseignements sur le nombre des garanties de crédit prises en charge par le fonds de garantie ainsi que sur les montants des prêts correspondants.

Tableau 154 - Nombre et montant des garanties de crédit prises en charge aux Pays-Bas

Année	Agriculture		Horticulture	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
1967	1.129	8,2 Mio UC	1.171	9,2 Mio UC
1968	1.099	8,8 Mio UC	1.000	8,4 Mio UC

Si le niveau du montant total des crédits garantis est resté presque inchangé, le nombre des garanties prises en charge a légèrement diminué. En revanche, le montant moyen, par projet, du prêt pour lequel une garantie a été prise en charge a légèrement augmenté : il est passé de 25.400 Fl (7017 UC) en 1966 à 28.000 Fl (7.735 UC) en 1968 dans l'agriculture et de 27.400 Fl (7.570 UC) en 1966 à 30.500 Fl (8.425 UC) en 1968 dans l'horticulture.

./.

Dans le cadre de l'encouragement de l'agrandissement des exploitations, la Stichting Beheer Landbouwgronden a pu acquérir en 1968, en procédant à 993 achats, une superficie de 6.046 ha. Parmi les achats effectués en 1969, 675 l'ont été dans des régions où une procédure de remembrement est en cours d'exécution, et 318 dans des régions pour lesquelles on prépare un remembrement.

Tableau I55 - Aperçu de la répartition des achats de la
Stichting Beheer Landbouwgronden
en fonction du mode d'acquisition de la terre

Mode d'acquisition de la terre	Avec remembrement	
	en cours d'exécution (en %)	en prépara- tion (en %)
Marché libre	29	72
Cession d'exploitation dans le cadre du remembrement	51	-
Attribution par cession d'une exploitation appartenant à l'Etat	9	8
Régime de la cessation d'exploita- tion	11	20
Total	100	100

e) Belgique

Les tableaux ci-après donnent des renseignements sur l'ampleur des mesures d'investissement des exploitations qui ont bénéficié d'une aide du Fonds d'investissement agricole.

Tableau I56 -- Nombre de projets encouragés par le Fonds d'investissement agricole, en Belgique

Nombre des investissements	1966	1967	1968
Première installation	2.728	3.366	3.269
Réadaptation	44	40	14
Cheptel mort	5.854	3.168	2.737
Mesures de construction	2.382	3.380	2.856
Transformation et commercialisation	64	63	68

Source : Communication du gouvernement belge du 28 novembre 1969.

Tableau I57 -- Dépenses (bonifications d'intérêt et garanties de crédit) du Fonds d'investissement agricole, en Belgique

(en Mio UC)

Nature de l'investissement	1966	1967	1968
Première installation	28,2	36,4	41,1
Réadaptation	0,3	0,3	0,2
Cheptel mort ;	16,1	9,2	8,1
Mesures de construction	16,1	26,0	25,7
Transformation et commercialisation	13,0	8,2	25,7

Source : Communication du gouvernement belge du 28 novembre 1969.

Ces tableaux montrent que le nombre des projets encouragés a constamment diminué, tandis que, par ailleurs, les crédits dont le fonds pouvait disposer augmentaient chaque année.

f) Luxembourg

En 1968, dans le cadre de la loi d'orientation pour l'agriculture du 23 avril 1965, des crédits d'un montant de 85 millions de Flux (1,7 Mio UC) à titre de subventions en capital et de 6,9 millions de Flux (0,138 Mio UC) à titre de bonifications d'intérêt ont été ouverts pour l'encouragement de projets d'investissement en bâtiments ainsi que de l'équipement et de la mécanisation des exploitations agricoles. En 1969, les crédits correspondants se sont élevés, respectivement, à 90 millions de Flux (1,6 Mio UC) et à 7 millions de Flux (0,140 Mio UC).

3. Mesures de rationalisation de la structure du marchéa) Allemagne

Les mesures relatives à l'amélioration de la structure du marché et au développement des ventes ont été poursuivies au cours de la période couverte par le présent rapport.

Tableau I58 - Montant des crédits budgétaires destinés en Allemagne, en 1968 et 1969, à l'amélioration de la structure du marché et au développement des ventes

(en Mio UC)

Mesure	1968	1969(1)
Encouragement de la productivité et des ventes	5,9	6,5
Contrôles de qualité et classes marchandes	1,5	1,6
Economie de production liée sur le plan horizontal (p.ex. groupements de producteurs de froment de qualité - cercles de contrôle)	5,5	6,0
Economie de production liée sur le plan vertical (par exemple laiteries)	44,2	51,0

(1) Nouveau taux de change.

b) France

Les investissements dans le domaine de la structure du marché se sont élevés au total, en 1968, à 1.190 millions de FF (241 Mio UC), contre 857 Mio FF (173,6 Mio UC) en 1967. Sur cette somme 203 Mio FF (41,1 Mio UC) ont été affectés aux aides de l'Etat en 1968, et 136 Mio FF (27,5 Mio UC) en 1967. La part des aides est ainsi passée de 16 % à 18 %. Au cours de ces deux années, ce sont les investissements dans le domaine de la transformation ainsi que les investissements en installations pour l'entreposage et le traitement des produits agricoles qui ont bénéficié de la majeure partie de ces sommes. ./.

c) Italie

Les crédits du premier Plan vert ont permis d'affecter à l'amélioration de la structure du marché, au total, 33,854 milliards de lires (54,2 Mio UC) sous forme de subventions en capital et 58,624 Mrd Lit (93,8 Mio UC) sous forme de crédits à taux d'intérêt réduit. Au total, dans ce domaine, le volume des investissements s'est élevé pour 1.142 projets à 102,94 milliards de Lit (164,7 Mio UC) se répartissant comme suit : installations pour la commercialisation des fruits et légumes 22, 85 %; laiteries 29,2 %, coopératives viticoles 28,3 %.

En outre, des crédits de la "Cassa del Mezzogiorno" ont permis, jusqu'à la fin de 1968, un financement supplémentaire de 328 projets, avec des investissements d'un volume de 51,54 milliards de Lit (82,5 Mio UC) dont 14 projets avec un volume de 7,383 Mrd Lit (11,8 Mio UC). La répartition a été la suivante : coopératives viticoles 57,3 %, installations pour la commercialisation des fruits et légumes 18,6 %, laiteries 9,5 %.

d) Pays-Bas

Aux Pays-Bas, il n'existe pas de dispositions spéciales pour l'encouragement financier des investissements dans le domaine de la structure du marché. Toutefois, dans des cas d'espèce, des projets de cette nature peuvent aussi être encouragés au moyen de fonds de l'Etat. De plus, dans ce domaine, des garanties de crédit peuvent également être prises en charge par le fonds de garantie. Le fonds de garantie a assumé des garanties en 1967, dans neuf cas, pour des prêts d'un montant total de 1.395.000 Fl (385.000 UC) et, en 1968, dans huit cas, pour des prêts d'un montant total de 1.028.000 Fl (284.000 UC).

e) BelgiqueTableau I59 - Dépenses budgétaires en vue de l'amélioration de la structure du marché, en Belgique

(en I.000 UC)

Mesure.	1967	1968	1969
Coopératives	± 1.000	± 1.160	± 1.280
Organisations de commercialisation intercoopératives ou autres	94	33	40
Mesures d'adaptation et d'amélioration pour la commercialisation de différents produits	-	9	17
Office national des débouchés agricoles et horticoles (ONDAH) :			
contrôles de qualité	164	166	± 400
encouragement des ventes	634	704	± 644

Le tableau ci-dessus donne un aperçu partiel des mesures de rationalisation de la commercialisation en Belgique. L'Office national des débouchés agricoles et horticoles (ONDAH) est cependant financé en majeure partie par des redevances obligatoires versées par les agriculteurs et par des subventions du fonds agricole du ministère de l'agriculture. Ces sommes ne figurent pas dans le tableau.

f) Luxembourg

L'amélioration et l'aménagement d'installations pour l'entreposage, le traitement, la transformation et la commercialisation des produits agricoles ont également été encouragés dans le cadre de la loi d'orientation pour l'agriculture du 23 avril 1965.

En 1968, les crédits de 115 millions de Flux (2,3 Mio UC) et de 8,5 millions de Flux (0,170 Mio UC) ont été ouverts pour ces mesures, à titre, respectivement, de subventions en capital et de bonifications d'intérêt. En 1965, 94 millions de Flux (1,9 Mio UC) ont été versés sous forme de subventions en capital et 14,5 Mio Flux (0,290 Mio UC) sous forme de bonifications d'intérêt.

4. Mesures d'amélioration de l'infrastructure rurale

a) Allemagne

Le centre de gravité des mesures d'amélioration de l'infrastructure a encore été constitué, pendant la période couverte par le présent rapport, par le remembrement, qui en Allemagne est réalisé sous la forme d'une mesure de réorganisation intégrale de l'espace rural.

En 1967, la procédure de remembrement a été achevée pour 284.034 ha, auxquels il faut ajouter l'échange volontaire de 4.460 ha. Dans les régions concernées par le remembrement, 10.391 km de chemins ruraux ont été pourvus d'un revêtement, 3.444 km de cours d'eau ont été aménagés, 23.989 ha ont été drainés et 576 transplantations d'exploitations ainsi que 1.663 agrandissements d'exploitations ont été réalisés.

En 1968, la procédure de remembrement a été achevée pour 292.933 ha, dont 28 % environ en Bavière. Il faut ajouter à cette superficie l'échange volontaire de 4.976 ha. Dans les régions concernées par le remembrement, en 1968, 7.983 km de chemins ruraux ont été pourvus d'un revêtement, 2.918 km de cours d'eau ont été aménagés, 21.851 ha ont été drainés et 359 transplantations d'exploitations ainsi que 1.305 agrandissements d'exploitations ont été réalisés.

Des crédits du budget fédéral d'un montant total de 425,9 millions de DM (106,5 Mio UC) ont été utilisés en 1967, et d'un montant total de 669,9 Mio DM (67,5 Mio UC) en 1968. Le coût global de la réalisation du remembrement s'est élevé à 809,7 millions de DM (202,4 Mio UC) en 1967 et à 752 Mio DM (188 Mio UC) en 1968.

La construction de chemins ruraux hors des zones de remembrement a été encouragée en 1968 par un montant total de 56,9 millions de DM (14,2 Mio UC). En outre, des bonifications d'intérêt d'environ 50 Mio DM (12,5 Mio UC) ont été accordées pour des crédits. Au total, 4.500 km de chemins ont été aménagés. En 1969, des fonds fédéraux d'un montant de 43,9 millions de DM (11 Mio UC) ont été mis à la disposition de la construction de chemins dans le cadre du budget fédéral, et des bonifications d'intérêt ont été accordées pour des crédits atteignant environ 35 Mio DM (8,8 Mio UC). Au total, 3.000 km environ de chemins ont été tracés ou améliorés, le volume global des sommes affectées à la construction ayant été de 140 Mio DM (35 Mio UC). En 1967, dans le cadre des mesures d'hydraulique agricole (irrigation et drainage, y compris les mesures agricoles connexes), les conditions hydrauliques d'environ 18.000 ha de SAU ont été améliorées au prix d'une dépense globale de 396 Mio DM (99 Mio UC).

En 1968, les investissements avaient atteint, dans ce secteur, le volume de 429 millions de DM (107,3 Mio UC).

b) France

En 1968, 514.000 ha au total ont été remembrés. Le coût total s'est élevé à 462 millions de FF (93,6 Mio UC); sur cette somme, 313,8 Mio FF (63,6 Mio UC), soit 67 %, ont été couverts par des aides de l'Etat. En 1967, le coût du remembrement s'était élevé à 452 millions de FF (91,6 Mio UC), dont 331,3 Mio FF (67,1 Mio UC, soit 73 %, d'aides de l'Etat.

Tableau I60 - Coût total et part des aides de l'Etat pour les autres mesures d'amélioration de l'infrastructure rurale, en France

Mesure	(en Mio UC)			
	1967		1968	
	Coût total	Aides	Coût total	Aides
Mesures concernant l'hydraulique	36,2	21,0	39,0	21,1
Construction de chemins	11,4	3,1	13,1	3,3
Grands projets d'amélioration régionaux	46,3	32,4	38,1	27,4

Ces données montrent qu'en 1968 les investissements et les aides concernant les mesures relatives à l'hydraulique et la construction de chemins ont augmenté tandis que, par ailleurs, les dépenses afférentes aux grands projets d'amélioration régionaux régressaient. La part différente des aides, qui est d'environ 25 % pour la construction de chemins, d'environ 55 % pour les mesures relatives à l'hydraulique et d'environ 70 % pour les grands projets d'amélioration régionaux, est également remarquable.

c) Italie

Des crédits d'un montant total de 49,975 milliards de lires (80 Mio UC) dont 5,833 Mrd Lit (9,3 Mio UC) destinés aux régions autonomes, ont été ouverts dans le cadre du premier Plan vert ainsi que des lois n° 431 du 13 mai 1965 et n° 967 du 26 juillet 1965 pour des mesures d'irrigation. Sur cette somme, à la date du 31 décembre 1967, 34,704 Mrd Lit (55,5 Mio UC) avaient été effectivement versés pour des projets d'investissement s'élevant à 39,825 Mrd Lit (63,7 Mio UC).

Cela a permis d'aménager 1.529 km de cours d'eau et d'irriguer 542.639 ha. Les provinces de l'Italie du Nord ont bénéficié de la majeure partie de ces mesures (par exemple : Vénétie 775 km de cours d'eau et 195.025 ha, Emilie-Romagne 177 km de cours d'eau et 189.390 ha, Lombardie 190 km de cours d'eau et 42.124 ha).

Dans les régions montagneuses (bonifica montagna), pour une dépense globale supplémentaire s'élevant à 6,43 milliards de Lit (10,3 Mio UC), 14.390 ha de superficie boisée ont été drainés, 2.037 ha de pâturages ont été améliorés et 1.794 ha ont été irrigués.

Des fonds de la "Cassa del Mezzogiorno" ont permis, jusqu'au 31 décembre 1968, de passer pour des mesures concernant l'hydraulique des commandes atteignant un volume total de 637,53 Mrd Lit (1.020 Mio UC), dont 46,77 Mrd Lit (74,8 Mio UC) en 1967 et 55,285 Mrd Lit (88,5 Mio UC) en 1968. Sur cette somme, à la date du 31.12.1968, des travaux d'un montant total de 554,199 Mrd Lit (886,7 Mio UC) avaient été achevés. Ils avaient permis la réalisation des principales installations d'irrigation pour une superficie totale de 188.759 ha, dont 68,5 %, soit 129.233 ha, étaient irrigués. Il faut tenir compte, à cet égard, du fait que les installations d'irrigation financées au moyen de crédits des premier et deuxième Plans verts jusqu'à la fin de 1968 et les superficies irriguées jusqu'à cette date à l'aide de ces mêmes plans ne sont pas incluses dans les chiffres indiqués.

d) Pays-Bas

Comme au cours des années passées, ce sont les mesures relatives à l'infrastructure qui ont constitué le centre de gravité des mesures d'encouragement de l'Etat. Il s'agit, en l'occurrence, du remembrement, de mesures concernant l'hydraulique et de la construction de chemins.

Tableau I61 - Ensemble des investissements relatifs au remembrement, aux mesures concernant l'hydraulique et à la construction de chemins, aux Pays-Bas

Année	Remembrement	Montant concernant l'hydraulique et construction de chemins	(en Mio UC)
			Total
1968	57,5	28,2	85,6
1969	59,2	25,7	84,9

Au cours des dernières années, l'ensemble des investissements s'est constamment accru; il s'est élevé à 223 millions de Fl (61,6 Mio UC) en 1965, à 242 Mio Fl (66,9 Mio UC) en 1966 et à 298 Mio Fl (82,3 Mio UC) en 1967.

A cela s'ajoutent encore les "mesures complémentaires", qui ont également trait, en majeure partie, à l'hydraulique et à la construction de chemins, et dans le cadre desquelles les investissements de deux millions de Fl (552.000 UC) ont été effectués en 1969. Ces mesures présentent cependant, dans une large proportion, un caractère de politique sociale (création d'emplois) et ne se rencontrent plus que dans les provinces de Frise et de Drenthe, avec une importance réduite.

En 1969, le remembrement a été proposé pour une superficie de 30.500 ha. Des préparatifs de remembrement ont été entamés pour une superficie de 93.940 ha. Des travaux de remembrement ont été entrepris sur une superficie de 49.200 ha et achevés pour une superficie de 37.130 ha.

Ainsi, au total, à la fin de 1969, le remembrement était en préparation pour environ 485.000 ha, en voie de réalisation pour 538.000 ha et achevé pour 336.100 ha.

En 1969, dans le cadre du remembrement volontaire, des travaux de remembrement ont été entrepris pour 2.750 ha et des projets de remembrement ont été achevés pour une superficie de 2.480 ha.

La moitié environ - si l'on se réfère aux dépenses d'investissement - des mesures relatives à l'hydraulique dont l'exécution a été commencée en 1969 ont été mises en oeuvre dans le cadre d'un remembrement; dans le cas de la reconstruction de chemins, la proportion atteint presque 70 %. L'ampleur des mesures relatives à l'hydraulique et de la construction de chemins, par rapport aux dépenses d'investissement, n'a guère varié depuis l'année précédente (1968): 56,2 Mio Fl (15,5 Mio UC) contre 55,3 Mio Fl (15,3 Mio UC).

La longueur des chemins construits est cependant tombée de 868 km à 742 km en raison de l'augmentation des coûts de construction, qui sont passés de 64.000 Fl/km (17,680 UC/km) à 81.000 Fl/km (22.376 UC/km), cette augmentation devant être attribuée à l'accroissement de la proportion des chemins de plus de quatre mètres de large.

Par ailleurs, il faut également souligner que les valeurs moyennes du coût de la construction de chemins varient considérablement selon les provinces (Hollande méridionale : 150.000 Fl/km (41.713 UC/km), Zélande : 49.000 Fl/km (13.536 UC/km)).

e) Belgique

Le plan belge de remembrement prévoit qu'environ 25.000 ha de S.A.U. doivent être remembrés chaque année. Cet objectif n'a cependant pas été atteint. Depuis le début de cette mesure jusqu'au 1.1.1969 - la loi sur le remembrement est entrée en vigueur en 1958 - la procédure de remembrement a été achevée pour 20.271 ha, c'est-à-dire en dix ans pour une superficie qui n'atteint même pas le taux annuel projeté. Au cours de la même période, environ 1.140 km de chemins ruraux ont été créés ou améliorés, 739 km de cours d'eau ont été aménagés et 2.730 ha ont été drainés. Au total, au cours de cette période, 1.506 millions de Fb (130,1 Mio UC) ont été investis dans le remembrement. Sur cette somme, 903,4 Mio Fb (18,1 Mio UC), soit 60 %, ont été affectés à des aides de l'Etat.

Le processus de remembrement a été achevé en 1966 pour 1.837 ha, en 1967 pour 3.522 ha et en 1968 pour 4.472 ha.

Tableau I62 - Répartition des coûts du remembrement entre les travaux effectués, en Belgique

Année	Construction de chemins (en %)	Mesures concernant l'hydraulique (en %)	Amélioration du sol (en %)	Coût total (en Mio UC)	Aides de l'Etat (en Mio UC)
1966	73	27	-	5,2	3,1
1967	72	15	13	5,2	3,1
1968	69	28	3	7,6	4,5
1969	60	36	4	8,2	4,9

L'aperçu ci-après montre les résultats des mesures relatives à l'hydraulique et de la construction de chemins en dehors du remembrement.

Tableau I63 - Ampleur et coût des mesures relatives à l'hydraulique et de la construction de chemins en dehors du remembrement, en Belgique

Année	Mesures relatives à l'hydraulique		Construction de chemins	
	ha	Coûts en Mio UC	km	Coûts en Mio UC
1966	10.885	3,1	379,9	1,8
1967	9.720	3,2	347,5	1,7
1968	13.407	4,0	492,5	3,0
1969	9.280	3,8	-	-

./.

f) Luxembourg

Dans le domaine de l'infrastructure, on a affaire à des mesures concernant l'hydraulique, à la construction de chemins et au remembrement.

En 1968, 120 ha ont été drainés dans le cadre des mesures relatives à l'hydraulique. Le coût total de ces travaux a été d'environ quatre millions de Flux (80.000 UC) et a été partiellement couvert par une aide d'un montant de 1,5 Mio Flux (30.000 UC). En 1969, le drainage de 140 ha a coûté, au total, un montant de 4,7 millions de Flux (94.000 UC), pour la couverture duquel une aide de deux millions de Flux (40.000 UC) a été accordée.

Tableau I64 - Investissements et aides pour la régularisation des cours d'eau et l'alimentation en eau potable des pâturages, au Luxembourg

(en 1.000 UC)

Mesure	1968		1969	
	Investissements	Aides	Investissements	Aides
Régularisation des cours d'eau	410	200 (1)	340	- (2)
Alimentation en eau potable des pâturages	51	18	34	14

(1) Sur ce montant, 30.000 à 40.000 UC avaient déjà été accordés au cours des années précédentes.

(2) On ne dispose pas encore de données.

En ce qui concerne les mesures relatives à la construction de chemins, il s'agit, pour l'essentiel, de l'aménagement (revêtement) ; de chemins existants et de travaux d'entretien.

Tableau 165 -- Investissements et aides pour la construction de chemins,
au Luxembourg

(en I.000 UC)

Mesure	1968		1969	
	Investis- sements	Aides	Investis- sements	Aides
Construction de chemins, total	I.140	270	I.154	258
dont construction de chemins déservant des vignobles	97	50(1)	102	46

(1) Sur ce montant, 10.000 UC environ avaient déjà été versés en 1967.

Si, dans le secteur de la construction de chemins agricoles, l'aide s'élève à environ 20 % des investissements, elle atteint presque 50 % de ceux-ci dans le domaine de la construction de chemins de desserte pour les vignobles.

Aucune procédure de remboursement n'avait pu être achevée à la fin de l'année 1969.

En 1968, des travaux préparatoires ont été entrepris pour quatre projets de remboursement intéressant une superficie totale de 2.900 ha. En 1969, deux projets portant sur une superficie de 2.200 ha au total ont été entrepris et, pour trois projets portant sur 1.540 ha au total, il a été procédé à une attribution provisoire de propriété.

L'élaboration des projets a coûté, au total, 11,9 millions de Flux (238.000 UC) en 1968 et 8,1 millions de Flux (162.000 UC) en 1969.

Les mesures relatives à l'hydraulique et la construction de chemins dans le cadre du remboursement n'ont pas occasionné de frais en 1968. En 1969, les investissements effectués dans ces secteurs se sont élevés à 13,6 millions de Flux (272.000 UC).

5. Services publics dans les régions rurales

a) Allemagne

1,3 milliard de DM (325 Mio UC) ont été investis en 1968 et 1,2 milliard de DM (327,9 Mio UC) au nouveau taux de change) en 1969, dans la construction, dans les communes rurales, d'installations centrales pour l'approvisionnement en eau potable et pour l'élimination et le traitement des eaux usées, ainsi que de réseaux d'égouts. Des crédits de 11,2 millions de DM (2,8 Mio UC) en 1968 et d'environ 25 millions de DM (6,8 Mio UC, au nouveau taux de change) en 1969 ont été ouverts à cet effet dans le cadre du budget fédéral. Chaque année, 300.000 habitants de communes rurales ont bénéficié d'une amélioration sensible des conditions de l'approvisionnement en eau potable et du traitement des eaux usées.

b) France

Tableau I66 - Aperçu concernant les services publics dans les régions rurales, en France

(en Mio UC)

Mesure	1967		1968	
	Investissements	Aides	Investissements	Aides
Alimentation en eau potable	189,1	69,6	212,4	75,6
Electrification	50,3	19,7	77,7	30,1
Aménagement des villages	10,7	2,6	11,8	3,1

Ce tableau montre que de 1967 à 1968 les investissements se sont accrus, en partie, dans une mesure non négligeable. Ils ont été affectés en majeure partie (environ 70 %) à l'alimentation en eau potable. La part des aides de l'Etat consacrée à l'aménagement des villages a été de l'ordre de 25 %; pour les autres mesures, elles s'est située entre 30 et 40 %.

c) Italie

Pour un volume d'investissement d'environ 12,3 milliards de lires (19,7 Mio UC), environ 9,05 Mrd Lit (14,5 Mio UC) ont été affectés, à titre d'aide, aux services publics dans les régions rurales. En outre, 17,23 milliards de Lit (27,6 Mio UC) ont été dépensés pour les services publics dans les régions de "bonifica montana".

Jusqu'au 31 décembre 1968, des crédits de la "Cassa del Mezzogiorno" ont permis d'adjuger pour des services publics des travaux d'un montant total de 224,4 milliards de Lit (359 Mio UC), dont 6,84 Mrd Lit (10,9 Mio UC) en 1967 et 22,618 Mrd Lit (36,2 Mio UC) en 1968. Les travaux achevés atteignaient un montant total de 211,98 milliards de Lit (339,2 Mio UC), à la date du 31 décembre 1968.

d) Belgique

En Belgique, les travaux relatifs à l'approvisionnement en eau potable et à l'électrification des exploitations agricoles sont pratiquement achevés. A la fin de 1969, un montant de 2.531.451 Fb (50,629 UC) concernant des aides qui avaient été promises en vue de l'électrification de 21 exploitations agricoles subsistait encore.

C. Récapitulation

Au cours de la période couverte par le présent rapport, les Etat membres ont poursuivi la politique de structure agricole, pour l'essentiel, sans modifications profondes. Il y a cependant, eu, dans tous les Etats membres, un accroissement de la mise en oeuvre de fonds publics, et, dans quelques Etats membres, de nouvelles mesures d'encouragement ont été adoptée, tandis que des mesures existantes étaient modifiées et améliorées.

De 1967 à 1969, l'accroissement des fonds publics consacrés à l'amélioration de la structure agricole a été le suivant :

Allemagne	10 % (compte non tenu de la réévaluation)
France	11 % (compte tenu de la dévaluation)
Italie	10 %
Pays-Bas	15 %
Belgique	23 %
Luxembourg	23 % .

Ont bénéficié plus particulièrement de cet accroissement de la mise en oeuvre de fonds publics :

- en Allemagne, la structure de la production et celle du marché;
- en Belgique, l'infrastructure, les services publics et la structure de la production;
- en France, les mesures sociales et la structure de la production;
- en Italie, les services publics et les structures de la production et du marché;
- au Luxembourg, les structures de la production et du marché et l'infrastructure;
- aux Pays-Bas , toutes les structures.

Dans tous les Etats membres, les fonds publics affectés à la structure de la production ont été augmentés; il en est allé de même pour la structure du marché, à l'exception de la Belgique.

Pour l'infrastructure, en 1969, des crédits publics accrus ont été ouverts en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas, tandis qu'en Italie et en Allemagne, l'encouragement financier de ce secteur a été moindre. En ce qui concerne les services publics, les dépenses ont été augmentées par rapport aux années antérieures dans tous les Etats membres à l'exception de la France.

En 1969, dans tous les Etats membres à l'exception du Luxembourg, les fonds publics affectés aux mesures d'encouragement sont allés en majeure partie à l'infrastructure, bien qu'au cours de la période couverte par le présent rapport, dans tous les Etats membres, les dépenses afférentes à la structure de la production et à celle du marché aient été davantage accrues que les dépenses afférentes à l'infrastructure. En ce qui concerne la mise en oeuvre de fonds publics, on peut en conséquence constater un certain glissement de l'objectif principal, sauf toutefois dans le cas des Pays-Bas, où 70 % environ des fonds consacrés à l'encouragement de l'amélioration de la structure agricole sont allés à l'infrastructure.

./.

Volume des fonds publics consacrés par les

Etats membres

à la structure agricole (1)

	<u>Mio UC</u>	<u>UC/ha SAU</u>
Allemagne	666,5	48,8
France	642,1	19,4
Italie	552,5	28,5
Pays-Bas	103,2	46,1
Belgique	28,4	17,5
Luxembourg	5,5	40,4

Comme au cours des années antérieures, l'intensité de l'encouragement financier de l'amélioration de la structure agricole a été très diverse et ne présente, au cours de la période couverte par le présent rapport, que de légères variations entre les divers Etats membres.

En Italie et au Luxembourg, au cours de la période couverte par le présent rapport, il n'a pas été adopté de nouvelles mesures, les dispositions existantes n'ont pas non plus été modifiées sensiblement.

En Belgique est entrée en vigueur une modification du droit du fermage, qui renforce sensiblement la position du fermier vis-à-vis du propriétaire.

Aux Pays-Bas, la coopération dans l'agriculture est encouragée par des aides depuis 1969. Il s'agit manifestement d'un essai, étant donné que cet encouragement expire le 1er septembre 1970 et que des bénéficiaires sont tenus de rendre compte de leurs expériences de collaboration aux institutions dispensatrices de l'aide.

En Allemagne et en France, des mesures nouvelles ont été adoptées pour encourager la mobilité de la terre et des hommes, ou bien des mesures existantes ont été complétées et améliorées. En Allemagne, il s'agit en l'occurrence de la rente de cession de terre, de la prime pour cession à bail à long terme et de la promotion de la réadaptation professionnelle des agriculteurs, qui ont été introduites en 1969. En France, les dispositions relatives à l'indemnité viagère de départ (I.V.D.) et à la réadaptation des

./.
(1) Seulement aides directes et aides sous forme de bonifications d'intérêt.

agriculteurs ont été améliorées et l'on a institué une rente d'attente qui peut être accordée dans les régions à caractère agricole prédominant.

Pour ce qui concerne l'Allemagne, il faut encore mentionner la loi sur la structure du marché, adoptée en 1969, qui règle l'encouragement des groupements de producteurs et de leurs associations.

La circonstance qu'il n'y a pas eu de modifications substantielles de la politique de structure agricole dans la plupart des Etats membres au cours de la période couverte par le présent rapport, ne doit cependant pas empêcher de constater qu'à la suite notamment du mémorandum de la Commission sur la réforme de l'agriculture la nécessité d'une politique plus intense dans ce secteur a été reconnue dans une mesure croissante et l'on commence à pouvoir discerner de multiples efforts tendant à orienter dans ce sens et à renforcer les mesures de la politique de structure agricole.

IV. LES DEPENSES EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

Les chiffres figurant au tableau I67 constituent un essai d'évaluation des efforts financiers consentis par les pouvoirs publics en faveur de l'agriculture. Il s'agit des subventions, des bonifications d'intérêt, des transferts et des mesures financées à partir de taxes parafiscales, sans que, toutefois, la réduction des recettes budgétaires par suite d'allègements fiscaux ait été prise en considération. Les garanties et crédits d'Etat ayant été examinés ailleurs (1), ceux-ci n'ont pas été retenus ici.

1. Les dépenses totales dans la Communauté

L'examen du tableau I67 permet de noter qu'entre 1967 et 1969 l'ensemble des dépenses publiques en faveur de l'agriculture effectuées par les Etats membres, pour le soutien des marchés, les structures ainsi que les dépenses qui ne peuvent être attribuées facilement à l'une ou l'autre catégorie, se sont accrus de 32 %.

Tableau I67 -- Dépenses (1) en faveur de l'agriculture dans la C.E.E.
au cours des années 1967 et 1969

Mio U.C.

Catégories de mesures	1967	1969	Indice 1969/1967
Soutien des marchés (2)	1.518,9	2.440,8	160,7
Mesures structurelles (3)	1.832,0	2.093,6	114,3
Mesures diverses (4)	420,1	448,8	106,8
Total	3.771,0	4.983,2	132,1
Mesures sociales (5)	1.323,1 (1.192,0)(6)	(1.395,0)(6)	(117,0)(6)
Total général C.E.E.	5.094,1 (4.171,6)(6)	(5.192,6)(6)	(124,5)(6)

N.B. Pour les footnotes du tableau voir à la page suivante.

Source : Direction générale de l'Agriculture et Direction générale des Affaires sociales.

./.

(1) Voir chapitre I. D point 3.

- (1) Il s'agit de dépenses prévues aux budgets des Etats membres (y compris taxes parafiscales + transferts économiques) en faveur de l'agriculture à l'exclusion de la pêche. Ces chiffres comprennent aussi a) pour l'Italie le budget "della Cassa del Mezzogiorno" ainsi que les budgets des régions autonomes et les dépenses prévues dans le cadre du Plan Vert; b) pour l'Allemagne les budgets des dix Länder.

Des précisions supplémentaires recueillies ultérieurement ont permis de classer certaines dépenses non ventilables.

La vérification de certaines estimations a permis, par ailleurs, de corriger les données pour 1967 déjà publiées à l'annexe 21 et 22 du Memorandum sur la réforme de l'agriculture dans la Communauté Economique Européenne.
- (2) Les données pour 1967 sont élaborées à partir de prévisions nationales qui englobent les dépenses de soutien prises en charge par le FEOGA. Les données pour 1969 ont été calculées sur des données comptables du FEOGA qui, à partir de cette année, finance intégralement les dépenses de restitution à l'exportation et d'intervention sur les marchés. Les chiffres contiennent aussi les dépenses qui n'ont pas été jugées éligibles par le FEOGA et qui demeurent à la charge des Etats membres. Il s'y ajoute, en outre, les montants compensatoires communautaires versés à l'Allemagne, l'Italie et au Luxembourg au titre du règlement 742/67/CEE du 24 octobre 1967 (J.O. 258/4) ainsi que le produit des taxes parafiscales (Allemagne, France) destiné à couvrir des dépenses de soutien de marché de certains produits.

Y figurent également les dépenses de soutien pour des produits non soumis ou pas encore soumis à une réglementation communautaire, tels que le vin, le tabac, les pommes de terre, le chanvre et le lin.
- (3) Ces données diffèrent de celles figurant au chapitre III sous le point C - page 1 parce que les chiffres retenus ici comprennent les subventions octroyées par le FEOGA, section Orientation : en 1967 24,1 Mio u.c. et en 1969 94,9 Mio u.c. A ce sujet, il y a lieu de remarquer que les données retenues pour l'année 1969 se réfèrent à des données comptables de 1968, la répartition des dépenses pour 1969 n'ayant pas été effectuée dans son entièreté au moment de l'élaboration du présent rapport. Les dépenses du F.E.O.G.A. en faveur de projets d'amélioration des structures agricoles pour l'année 1969 atteignent le plafond de 160 Mio u.c.
- (4) La rubrique "Mesures diverses" concerne : abaissement des prix de certains moyens de production (carburants, engrais), mesures vétérinaires et phytosanitaires, contrôle de qualité et de variétés, mesures d'orientation, de développement et de reconversion de certaines productions, calamités naturelles. Les données pour l'année 1967 comprennent 1,6 Mio u.c. financé par le FEOGA, section Orientation.
- (5) Sont retenues comme mesures sociales : pension de vieillesse, allocations familiales, maladie, accidents, pour les exploitants (Chef + aides familiaux) d'origines budgétaires diverses (subventions, transferts, taxes affectées). Pour l'année 1969, les données pour l'ensemble de la Communauté font défaut étant donné que les dernières données officielles disponibles pour l'Italie concernent l'année 1967.
- (6) C.E.E. à l'exclusion de l'Italie.

Si l'on tient compte également des mesures sociales, l'augmentation des dépenses publiques totales dans la Communauté, à l'exclusion de l'Italie (1), peut être estimée à 25 % environ.

Cet accroissement est dû principalement à l'augmentation des dépenses faites pour le soutien des marchés, en particulier des marchés des céréales et des produits laitiers, et, dans une moindre mesure, des marchés des matières grasses et du sucre. Au cours de la période étudiée, ces dépenses ont augmenté à elles seules de plus de 60 %. Ceci est notamment dû au fait que le F.E.O.G.A. a dû prendre en charge les conséquences financières de l'organisation de marchés d'un nombre de produits agricoles plus grand, d'une part, et de la participation plus grande à ces dépenses, d'autre part.

En ce qui concerne les dépenses des pouvoirs publics effectuées pour l'amélioration des structures agricoles, le taux de croissance entre 1967 et 1969 peut être estimé à 14 %, les dépenses financées au titre du F.E.O.G.A., section Orientation, intervenant dans cet accroissement pour 5,2 %.

Les dépenses comprises dans la catégorie "mesures diverses" qui englobent des dépenses pour l'amélioration des conditions de travail agricole, pour le contrôle sanitaire, ainsi que les aides accordées afin d'abaisser le coût des moyens de production (engrais, carburants, etc...) n'ont pas connu, au moins globalement, de modifications importantes (+ 7 %).

Par contre, les dépenses effectuées par les pouvoirs publics dans le domaine de mesures sociales (assurance vieillesse, maladie, accidents, allocations familiales) ont marqué, dans la Communauté à l'exclusion de l'Italie, une progression plus nette de 17 %.

2. L'importance relative des dépenses totales dans la Communauté

Pour avoir une idée de l'importance relative des dépenses de l'Etat en faveur de l'agriculture et pour chacune des différentes catégories de mesures qui ont été prises, ces dépenses ont été exprimées en pourcentage de la contribution du secteur agricole au produit intérieur brut, par hectare de surface agricole utilisée et par personne active employée dans l'agriculture. En 1969, l'ensemble des dépenses de l'Etat, hormis celles concernant

./.

(1) Les dépenses de l'Italie concernant les mesures sociales pour l'année 1969 ne sont pas encore disponibles.

les mesures sociales, a représenté 22,3 % du produit intérieur brut de l'agriculture ou 71 u.c. à l'hectare ou 490 u.c. environ par personne active en agriculture, dont presque la moitié pour le soutien des marchés.

Tableau I68 - Importance relative des dépenses de l'Etat en faveur de l'agriculture dans la C.E.E.

(en % de la contribution du secteur agricole au produit intérieur brut par surface agricole utilisée et par personne active en agriculture)

Catégorie de mesures	1967			1969		
	en % PIB prix des marchés	par ha S.A.U. (U.C.)	par pers. active en agricult. (U.C.)	en % PIB prix des marchés	par ha S.A.U. (U.C.)	par pers. active en agricult. (U.C.)
Soutien des marchés	7,1	21,5	136,5	10,9	34,8	241,4
Mesures structurelles	8,5	25,9	164,6	9,4	29,9	207,0
Mesures diverses	2,0	5,9	37,8	2,0	6,4	44,4
Total (a)	17,6	53,3	338,9	22,3	71,1	492,8
Dépenses sociales	6,2 (8,1)(1)	18,7 (23,3)(1)	118,9 (181,4)(1)	(9,0)(1)	(27,5)(1)	(229,1)(1)
Total général (b)	23,8 (28,2)(1)	72,0 (81,4)(1)	457,8 (634,9)(1)	(33,6)(1)	(102,4)(1)	(852,6)(1)

(1) A l'exclusion de l'Italie.

Source : Commission des C.E., D.G. de l'Agriculture.

Abstraction faite de la nature des mesures prises qui diffère d'Etat membre à Etat membre, l'importance même des dépenses effectuées dans les domaines des structures, des aides et de la politique sociale - lesquels sont encore essentiellement de la compétence des Etats membres - est très différente selon les pays. C'est ainsi que, exprimées en pourcentage du produit intérieur brut, les dépenses affectées aux mesures structurelles varient de 3,8 % (Belgique) à 17,7 % (Luxembourg), l'Allemagne avec 13 %, la France avec 8,7 %, l'Italie avec 8,6 % et les Pays-Bas avec 7,1 % occupant une position intermédiaire.

Tableau I69- Importance des dépenses nationales des pouvoirs publics
en faveur de l'agriculture en % du produit intérieur brut
de l'agriculture
 (1967-1969)

Etat membre	Mesures structurelles		Mesures diverses		Mesures sociales		Total	
	1967	1969	1967	1969	1967	1969	1967	1969
Allemagne	13,5	13,0	2,3	2,7	5,7	5,5	21,5	21,2
France	7,4	8,7	2,3	2,1	11,1	13,7	20,8	24,5
Italie	7,7	8,6	1,9	1,9	2,0	.	11,6	.
Pays-Bas	6,6	7,1	0,5	0,6	0,4	0,3	7,5	8,0
Belgique	2,8	3,8	0,7	0,9	4,5	4,8	8,0	9,5
Luxembourg	14,6	17,7	1,9	1,8	12,6	11,8	29,1	31,3
C.E.E.	8,5	9,4 (9,8)(1)	2,0	2,0 (2,0)(1)	6,2	. (9,0)(1)	16,7	. (20,8)(1)

(1) A l'exclusion de l'Italie.

Source : Commission des C.E., D.G. de l'Agriculture.

Pour ce qui concerne les mesures sociales, la France figure en tête (13,7 %), suivie par le Luxembourg (11,8 %), l'Allemagne (5,5 %), la Belgique (4,8 %), l'Italie (2,0 % en 1967) et les Pays-Bas (0,3 %).

Somme toute, en tenant compte également des "mesures diverses", en pourcentage du produit intérieur brut, l'ensemble des dépenses nationales des pouvoirs publics en faveur de l'agriculture dans les domaines examinés ici, varie de 31,3 % à 24,5 % respectivement pour le Luxembourg et la France, d'une part, et de 8 % à 9,5 % en Belgique et aux Pays-Bas, d'autre part. L'Italie quant à elle, semble occuper une situation intermédiaire (11,6 % en 1967).

Bien qu'en Allemagne et en France le total des dépenses des pouvoirs publics (à l'exclusion des dépenses de soutien du marché) en faveur de l'agriculture atteigne un pourcentage à peu près identique (respectivement 21,2 % et 24,5 %), en Allemagne cependant l'accent est mis plutôt sur les dépenses dans le cadre des mesures structurelles, tandis qu'en France, la majeure partie des contributions de l'Etat concerne les mesures sociales.

Ce large éventail de dépenses nationales (1) amène à la conclusion que, directement ou indirectement, les revenus agricoles dans les Etats membres sont très différemment influencés par des éléments autres que ceux entrant dans le cadre de la politique communautaire des marchés et des prix.

(1) L'impact des différentes politiques fiscales sur les revenus agricoles n'est pas connu. /.

3. La composition des dépenses dans le domaine des mesures structurelles

Le tableau I70 fournit des indications quant à la répartition des dépenses relatives aux mesures structurelles, selon les principales catégories de mesures, d'une part, et selon les Etats membres, d'autre part.

Les dépenses dans le domaine des infrastructures représentent une part importante (plus d'un quart) de l'ensemble des dépenses visant à l'amélioration des structures agricoles. Toutefois, depuis 1967 une diminution de cette importance relative est apparue.

Une évolution contraire peut être observée en ce qui concerne les dépenses dans les secteurs "structure de production et équipement" (16,8 % en 1969), "structure de marché" (11,8 % en 1969), "services publics ruraux" (13,1 % en 1969) et "aspects humains" (c'est-à-dire mobilité des travailleurs agricoles) (4,1 % en 1969). C'est cette dernière catégorie de mesures qui a connu l'accroissement le plus important (+ 78 % environ) lors de la période 1967-1969.

./.

Tableau I70- Dépenses en faveur des structures agricoles de la C.E.E.
au cours des années 1967 et 1969 (1)

A. Par catégorie de mesures	1967(1)		1969(1)		Indice 1969/67
	Ch.abs.	en %	Ch.abs.	en %	
1) aspects humains (2)	48,3	2,6	85,9	4,1	177,8
2) structure de production et équipement (3)	275,1	15,0	350,8	16,8	127,5
3) structure de marché	167,3	9,2	248,0	11,8	148,2
4) infrastructure (4)	573,5	31,3	565,9	27,0	98,7
5) services publics ruraux (5)	226,0	12,3	273,8	13,1	121,2
6) forêts (6)	131,6	7,2	136,5	6,5	103,7
7) dépenses non ventilables (7)	410,2	22,4	432,7	20,7	105,5
Total	1.832,0	100	2.093,6	100	114,3
B. Par Etat membre	1967(1)		1969(1)		Indice 1969/67
	Ch.abs.	en %	Ch.abs.	en %	
Allemagne	612,1	33,4	693,0	33,1	113,2
France	586,3	32,0	663,2	31,7	113,1
Italie	510,9	27,9	584,5	27,9	114,4
Pays-Bas	93,5	5,1	110,8(8)	5,3	118,5
Belgique	24,7	1,3	35,8(9)	1,7	144,9(9)
Luxembourg	4,5	0,3	6,3(9)	0,3	140,0(9)
Total	1.832,0	100	2.093,6	100	114,3

(1) Voir footnote 3 du tableau I67.

(2) Départs anticipés et mutations professionnelles (Allemagne, France, Pays-Bas, Belgique)

(3) Dépenses au niveau de la production agricole

(4) Remembrements, chemins d'exploitations, hydraulique, création ou mise en valeur de terres arables, conservation du sol, etc...

(5) Electrification rurale, eau potable, eaux usées, téléphone, aménagement de villages, routes

(6) Forêts : création, entretien et aménagement des forêts y compris forêts domaniales

(7) Mesures dont la répartition entre les rubriques 2) et 6) n'est pas connue

(8) En partie des dépenses de l'année 1967 (Produktschappen)

(9) L'accroissement considérable constaté est surtout dû aux contributions du FEOGA, section Orientation. En effet pour la Belgique la contribution retenue représente 23 % de l'ensemble des dépenses de structures et pour le Luxembourg 13 %.

Source : Commission des C.E., D.G. de l'Agriculture.